



# Le Castelo Lillois



- Fausse histoire de nos ancêtres
- Cappelle en Pévèle : archives judiciaires
- Les biens de Loos à Armentières et Erquinghem
- Notariat de Pasquier de Cottignies
- Train de vie du duc de Bourgogne



A.D.59 – 56 Fi 465

# SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°65 octobre 2023

<b>Edito</b> .....	<b>3</b>
Un point c'est pas tout	
<b>Interdiction de quêter</b> .....	<b>4</b>
dans la châtellenie de Lille en 1736	
<b>Fausse histoire</b> .....	<b>5</b>
de nos ancêtres	
<b>M<sup>e</sup> Pasquier DE COTTIGNIES</b> .....	<b>7</b>
son notariat à Lille 1648-1651	
<b>Rentes de l'abbaye de Loos</b> .....	<b>45</b>
à Armentières et Erquinghem sur la Lys 1663 – Par Luc PETILLION	
<b>Procès criminels et civils</b> .....	<b>72</b>
à Cappelle en Pévèle 1606-1784	
<b>Plaids de la Srie de Flines</b> .....	<b>90</b>
à Cappelle en Pévèle 1625-1628	
<b>Maison du duc de Bourgogne</b> .....	<b>112</b>
à Lille, et Philippe de COMINES	



## Un point c'est pas tout

Cette revue entre dans sa quinzième année. A raison de deux numéros par an et des publications exceptionnelles consacrées à de grands dépouillements, nous voici arrivés au 65<sup>ème</sup> numéro. Il est temps de faire le point. Même si je n'ai pas les statistiques des premières années, je constate un nombre de téléchargements allant de 600 à 677 par numéro (les n°62-63 de mars dernier 620 fois chacun). L'information de leur publication est envoyée à pratiquement 1000 personnes dont je sais que certaines ont changé de secteur de recherche ou de préoccupation depuis leur inscription. **Voilà pourquoi je remets le compteur à zéro et demande à ceux qui sont encore intéressés par cette revue de se réinscrire à la lettre d'information.**

Dans ce numéro nous irons faire un tour dans les archives d'un notaire Lillois. Notaires Lillois qui ont l'intérêt d'avoir des archives plus anciennes que celles des notaires du reste de la châtellenie, mais aussi d'avoir une clientèle assez dispersée dans cette même châtellenie et au-delà.

A part l'incontournable notariat riche de renseignements généalogiques, nous irons voir à nouveau du côté des archives judiciaires, en l'occurrence locales concernant Cappelle en Pévèle et ses environs. Moments de vie pas très réjouissants par le fait mais savoureux et instructifs. A lire également : un document retrouvé et dépouillé par Luc Pétillion concernant Armentières et Erquinghem sur la Lys. D'autant plus intéressant que dans cette dernière commune manque une grande partie des registres des baptêmes, mariages et sépultures.

Bonne lecture,  
*Christophe YERNAUX*

**N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF  
pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue**

**Cette revue est à télécharger gratuitement sur :  
<http://www.lillechatellenie.fr>**

LES BAILLIF,  
LIEUTENANT ET CONSEILLERS  
DU ROY,

HOMMES DE FIEFS DE LA SALE DE LILLE.

**S**UR ce qu'il est venu à notre connoissance, que plusieurs Habitans de la Châtellenie de Lille font des Questes générales dans l'étenduë de la Châtellenie dudit Lille, sans la permission du Baillif de Lille, ou du Lieutenant de ce Siege, sous pretexte qu'ils ont eu leurs Maisons brûlées où d'autres accidens semblables, quelque secours que puissent meriter du Public, les particuliers qui ont eu semblable malheur, il est d'une Police exacte & reguliere de ne point tolerer pareilles Questes sans la permission du Baillif de Lille ou de ce Siege, pour empêcher l'abus qu'on en pourroit faire, qui seroit d'une surcharge infinie aux Habitans de cette Chastelenie; à quoi étant necessaire de pourvoir, NOUS AVONS DEFFENDU ET DEFFENDONS à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles puissent être, de faire aucunes Questes sous quelque pretexte que ce soit, dans toute l'étenduë de notre Jurisdiction, sans en avoir préalablement obtenuë la permission du Baillif de Lille ou du Lieutenant de ce Siege, sous peine de punition exemplaire: DEFFENDONS pareillement aux Gens de Loi & autres Officiers de Justice de donner aucune permission de quester; enjoignons auxdits Gens de Loi d'empêcher lesdits Questes dans l'étendue de leurs Jurisdctions, & d'arrêter les contrevenans, & les amener és Prisons Royales de cette Ville; & fera la presente Ordonnance lûe, publiée & affichée en la maniere ordinaire. A ce que personne n'en ignore, fait en Conseil le onze de Juillet mil sept cens trente-six.

Par Ordonnance,  
G. F. NERON.

*Prononcée aux Plaid, tenus en la Sale de Lille par le soussigné Commis juré au Greffe de ce Siege le 12. Juillet 1736. pardevant le Sieur Pierre-Felix Bacquart, Conseiller du Roi, Lieutenant du Bailliage de Lille, présens, Guillaume-François Neron, François-Ignace Decaigny & Philippes-François Lalbe, Hommes de Fiefs de la Sale dudit Lille.*

G. F. NERON.

*Vu sur internet*

# Fausse histoire de nos ancêtres

**Lecture** – Je profitai d'un mois de mai particulièrement ensoleillé dans le Nord pour prendre l'un de ces nombreux livres traitant de l'histoire de nos ancêtres et m'installer au jardin. Quelle déception !

A priori les auteurs de ces ouvrages devraient s'être documentés, avoir fait l'expérience généalogique de rencontrer leurs ancêtres. Ce qui n'est visiblement pas le cas de celui-ci dont les seules et rares références indiquées sont celles d'ouvrages anciens qu'on trouve sur internet, des sites de la même origine ou ses propres chapitres. Cette lecture me donne l'occasion de revenir sur quelques affirmations totalement fausses qu'on entend (ou lit) régulièrement.

*1- Lorsque les parents décédés laissent derrière eux des enfants en bas âge, ceux-ci sont alors récupérés par leurs parrain et marraine, généralement les grands-parents pour les aînés des fratries, ou les oncles et tantes, frères et sœurs plus âgés ou cousins. Ils s'occupent de l'orphelin sans qu'une décision de justice soit rendue. L'enfant connaît son origine, et il n'appelle pas ses tuteurs "papa" ou "maman".*

L'auteur mélange ici trois choses ce qui trouble son propos : le parrainage, le tutorat et la prise en charge de l'orphelin.

Le cas présenté est celui des père et mère décédés. Or le plus fréquent c'est celui où l'un des deux l'est. Les enfants ne changent donc pas de maison d'autant que le conjoint survivant se remarie le plus souvent assez vite. Il n'y a donc pas à "récupérer" les mineurs. Par contre des tuteurs sont souvent établis en particulier lorsqu'il y a remariage.

La marraine n'a aucune possibilité d'être tutrice. Seule la mère de l'orphelin peut l'être. Le tuteur est un homme.

Il est "tuteur apparent" établi par un conseil de famille, ou "tuteur judiciairement commis" lorsqu'une instance seigneuriale l'a désigné faute de candidats ou de consensus familial. Il n'est donc pas rare qu'il y ait une décision de justice. Justice qui d'ailleurs (comme le mineur lorsqu'il est devenu majeur) demandera des comptes aux tuteurs.

On établit au moins deux tuteurs même si l'un des parents est toujours en vie : un du côté paternel et un du côté maternel. Il peut y avoir deux tuteurs de chaque côté.

Si les parents sont morts on voit mal des grands-parents plus âgés encore prendre en charge les enfants mineurs (on est mineur lorsqu'on a moins de 25 ans jusqu'en 1792). Mais ça peut arriver bien sûr. Ceci dit c'est un cas très rarement trouvé dans les archives. Par ailleurs le tuteur d'enfants orphelins de père et de mère n'est pas forcément l'hébergeur même si ça facilite les choses.

Le parrain n'est en aucun cas le tuteur de droit de son filleul. Il arrive que ce soit la même personne mais uniquement parce que le parrain comme le tuteur sont choisis dans la famille proche. D'ailleurs c'est le même tuteur pour toute la fratrie mineure bien que chaque enfant ait un parrain différent.

Les parrains et marraines ont un rôle symbolique : le baptisé entre dans une nouvelle famille (les Chrétiens) par le baptême. La relation familiale est donc modifiée : ils ont un nouveau père (parrain) et une nouvelle mère (marraine). Et une fonction pratique : dans les premiers siècles on ne baptisait que des adultes que le parrain et la marraine avaient accompagnés durant son catéchuménat (éducation *a priori* donc). Plus tard on a baptisé des bébés donc parrain et marraine sont devenu les éducateurs de la foi pour l'enfant (éducation *a posteriori* donc). Mais dans un monde chrétien ce rôle pratique n'avait plus vraiment d'intérêt. Bref, le parrain et la marraine n'ont jamais été les coadjuteurs des parents de l'enfant.

2- *Ce n'est qu'en 1563 que l'Eglise catholique, en faisant du mariage un sacrement, rend incontournable son caractère indissoluble.*

En 1184 le pape Lucien III le place déjà parmi les sacrements, donc indissoluble de fait. Confirmé sacrement en 1234 par Grégoire IX. Jésus lui-même l'affirme indissoluble (Matthieu 19, 3-6 par exemple).

3- *En 1792 la procédure de divorce est nettement simplifiée et l'on se retrouve rapidement avec un tiers de divorces sur les mariages prononcés à l'époque.*

Un pourcentage apparaît, qui (comme tous les chiffres) nécessite d'indiquer quelle en est la source : aucune n'est indiquée.

Pour obtenir ce pourcentage il faut :

1° Le nombre de divorces de 1792 à 1816 (abolition) en France

2° Le nombre de couples vivants à cette époque en France

Pour le premier chiffre il faudrait une statistique nationale. Je doute qu'il y en ait eu une à l'époque.

*Les divorces de la période 1793-1816 sont prononcés par l'officier d'état civil (et non par le tribunal) et font donc l'objet d'un acte d'état civil, qui figure dans les registres de mariages.* (Source : Site internet des Archives Départementales du Pas-de-Calais).

Où l'auteur a-t-il donc pris ce premier chiffre ? Aurait-il consulté les registres d'Etat-Civil de l'époque dans lesquels les jugements de divorces sont donc inscrits ? Soit environ 35 228 communes (en 2023) x 24 ans, soit 845 472 registres consultés ? Ou du moins les tables décennales, ce qui ne fait "plus que" 105 684 registres...

Pour que le second chiffre soit comparé avec le premier comme l'auteur le fait, il faut non seulement savoir combien se sont mariés à cette époque mais encore combien vivaient en couple à l'époque. Donc ceux également qui s'étaient mariés avant cette époque et qui étaient encore en vie. Je n'ose même pas imaginer le travail de recensement ! "*Un tiers de divorces sur les mariages prononcés à l'époque*" ça n'a pas de sens... les divorcés ne sont pas que de jeunes mariés.

Sans chiffres fiables comment ne pas considérer cette comparaison comme plus que douteuse, et la déduction de l'auteur comme purement fantasmée ?

Par curiosité, je suis allé consulter les registres du secteur d'Halluin-Roubaix-Tourcoing pour cette période. Ils présentent des classes sociales très diverses.

Bondues : 0 divorces (sur 410 mariages environ)

Halluin : 1 divorce (STENNE-WALET) (sur 1014 mariages)

Linselles : 0 divorces

Mouvaux : 0 divorces

Tourcoing : 0 divorces

Roubaix : 5 divorces (DESTOMBES-WACRENIER, CAUCHETEUX-DECORNET, MARISSAL-POURSAINT, ENOCQ-DERICK, LAMAND-BULTEAU)

On est loin du rush sur les divorces qui auraient été souhaités depuis longtemps par la population... et vraiment très loin du tiers des mariages prononcés qui finissent en divorces !

Inutile de vous dire qu'après lecture de quelques chapitres du même genre, l'ouvrage en question est allé rejoindre la corbeille à papier... Y compris le chapitre dans lequel *Louis XIV* (sic) assiste à l'ascension en ballon par *Pilâtre de Rozier* en... 1783 !

D'autres affirmations historiques fausses sont dénoncées par Régis NOLF dans le *Castelo-Lillois* n°44A intitulé *Vademecum*.



**Notariat : Lillois**

# M<sup>e</sup> Pasquier DECOTTIGNIES

## Son notariat à Lille

**Partiel** – Si maître Pasquier DECOTTIGNIES, notaire originaire de Lannoy, exerçait déjà à Lille en 1640 et jusqu'en 1652 au moins, la partie des contrats conservés aux A.D.59 concerne la période 1648-1651 seulement. Sa clientèle est très variée y compris géographiquement. En voici le dépouillement.

### Sa généalogie :

Pierre DE COTTIGNIES +1633/ x Isabeau DUPONCHEL +/1633

- Charles DE COTTIGNIES +05-11/1649 bg\*, marchand bourgeteur x Isabeau GOSSART +1669/, à Lannoy en 1651
- Elisabeth DE COTTIGNIES x Quentin FICHAUX +1648 peste, x André DELECAMBRE bg Lille 1649, +/1653
- Marie Madeleine DELECAMBRE (2 B 11 / 37L acte 345 en 1653)
- Quentin DE COTTIGNIES fils unique, prêtre horiste à Lille (St Maurice), ordonné vers 1653 (2 B 11 / 37L acte 184)
- Pasquier DE COTTIGNIES °Lannoy, +1653/1669, notaire, procureur, bg Lille 1633  
x 20/08/1633 Lille (St Etienne) Marie Madeleine SCRIECK °25/12/1613 Lille (St Etienne), +1669/  
fille de Jérôme SCRIECK, notaire, et d'Agnès LANDRIEU
- François DECOTTIGNIES, receveur à Lille 1674, 1684
- Antoine DE COTTIGNIES +/1665 x Jeanne BAYART de Lys lez Lannoy +1665/
- Pierre DE COTTIGNIES à Lannoy x Cm 1665 (2 E 3 / 1097 acte 23) Elisabeth TAVERNIER d'Armentières

\* Bien que cité plusieurs fois bourgeois, je ne l'ai pas trouvé dans ceux de Lille. Serait-il bourgeois de Lannoy ?

### A.D.59 - 2 E 3 / 854 à 857

*Les cotes photographiques (FRAD059...) sont celles des A.D.59 car ces actes se trouvent sur les ordinateurs en salle de lecture.*

### 2 E 3 / 854 en 1648

FRAD059\_2E3\_0854\_0004

Acte 1 du 29/12/1648

Demoiselle Marie QUINTIN veuve de Martin LACHIER vivant bourgeois et sayeteur à Lille suivant liberté accordée par son testament passé devant le présent notaire le 8 juillet 1641 et autre le 13 août 1647 au regard des enfants de feu Antoine STIFENDAT (STIFENDAL) et d'Isabeau LACHIER sa femme, veut qu'André DELA...GE, fils mineur de feu Jean et de Jeanne LACHIER, représentera en son hoirie et succession les chefs de ses père et mère et aura part égale avec les autres enfants de la comparante qu'il ne pourra vendre ni aliéner avant l'âge de 24 ans, mariage ou ingresson de religion, à charge de sa nourriture durant sa minorité jusqu'au trépas de la comparante à prendre sur sa part par Vincent DUPREZ et Louis LACHIER ses fils et beaux-fils.

FRAD059\_2E3\_0854\_0006

2 E 3 / 854 acte 2 du 30/12/1648

Marguerite DELOS Veuve de Jean ALAVALINE de Bouvines, mère et tutrice de Jeanne, Agnès et Quentin ALAVALINES, Jean ALAVALINE son fils laboureur à Fretin, Charles ALAVALINE aussi son fils de Bouvines forts des dits mineurs et de Charles DUPONT et Marguerite ALAVALINE sa femme de Gruson vendent aux enchères à Pierre DELESPAULT marchand à Roubaix 5 cens de labour à Roubaix.

FRAD059\_2E3\_0854\_0008

2 E 3 / 854 acte 3 du 22/12/1648

Maître Nicolas LEFRANCO, licencier es droits, avocat et super intendant du mont de piété de Lille, époux de Demoiselle Marie ROTRUD fille unique et héritière universelle de feu André ROTRUD et de Demoiselle Jeanne WILLEMAIN, baille à Jean RAUET fils de Jean, cordonnier et Jeanne VANDALLE sa femme de Lille, une maison à Lille place Notre-Dame occupée par Michel FERON.

FRAD059\_2E3\_0854\_0010

2 E 3 / 854 acte 4 du 09/12/1648

Jean POLLET fils de feu Toussaint, couturier à Annappes a vendu le 30 juin 1648 à Pierre DELESPAULT marchand à Roubaix une maison sur un bonnier à Hem en oubliant l'arrentement d'un flégard. Rectification.

FRAD059\_2E3\_0854\_0011

2 E 3 / 854 acte 4bis du 09/12/1648

Jean DUFOREST marchand et laboureur à Lomme époux de Jeanne LHEURIDAN auparavant veuve de Louis BAYART ayant une lettre de rente de 1603 obligeant Gilles LOCQUIFIER et sa femme vers Marc LOCQUIFIER pour 400 florins reconnue exécutoire par Mathieu LOCQUIFIER fils et héritier des dits obligés en 1657, reconnaît avoir reçu de Pierre DELESPAULT marchand à Roubaix trois années dues suite à l'achat du bien hypothéqué.

FRAD059\_2E3\_0854\_0012

2 E 3 / 854 acte 5 du 30/11/1648

Charles DECOTTIGNIES bourgeois et marchand bourgeteur à Lille au nom d'Elisabeth DECOTTIGNIES sa fille, veuve de Quentin FICHEAUX vivant boulanger à présent en infection d'une part, Jean FICHEAUX bourgeois et boulanger à Lille, frère dudit feu Quentin d'autre part. Moyennant 100€ que le second donnera au premier ou sa fille, elle aura tous les habits et linge dudit feu Quentin, meubles et argent de la maison mortuaire mis en garde pour

cause de ladite infection à charge des dettes et funérailles et garde d'infection et lui aura la part dudit Quentin dans un lieu manoir sur 1b 1/2 à Erquinghem le Sec venant de leurs père et mère à condition de la décharger de toutes obligations en rentes héritières obligeant leurs dits père et mère.

FRAD059\_2E3\_0854\_0013

2 E 3 / 854 acte 6 du 27/11/1648

Allard WESTRELOP fils de feu Jean, âgé de 56 ans et François POUILLE fils de feu Jean, âgé de 36 ans environ, maîtres cordonniers à Lille affirment qu'à cause de certain différent qu'il ont au conseil privé touchant les cuirs tannés qu'ils achètent hors la ville de Lille contre Messieurs du Magistrat de Lille et les fermiers dudit droit, ayant entremis l'avocat DE BACKER de Bruxelles, il lui ont fait payer pour eux et autres depuis le 9 mars 1644 jusqu'au 5 mars 1645, 63fl 18p en huit paiements adressables à Jean LE PE son cousin. Ce qu'ils promettent de ratifier.

FRAD059\_2E3\_0854\_0014

2 E 3 / 854 acte 7 du .././1648

Pierre HOCEDE fils de feu Nicolas, laboureur à Wavrin âgé de 59 ans, Nicolas DEHULU fils de feu Jacques, laboureur à Santes âgé de 48 ans et Laurent STIN fils de feu Abraham de Santes âgé de 49 ans affirment qu'ils ont bonne connaissance de Gaspard MASURE et Marie ACOLLET sa femme vivants laboureurs à Wavrin qui ont délaissé une maison à Wavrin sur 11 cens 54 petites verges qui est un fief seigneurial nommé fief de Francqueville tenu de Wavrin estimée 2600 livres parisis, 3 bonniers 13 cens 80 petites verges de labour partie du fief estimés 180 livres le cent et autres pièces de terre à Wavrin. Estimation pour Josse DENOYELLES, censier de la Court d'Ennetières comme tuteur des enfants d'Adrien DENOYELLES son frère qu'il eut de Françoise MASURE.

FRAD059\_2E3\_0854\_0017

2 E 3 / 854 acte 8 du 21/11/1648

Messire Philippe DELEVAL chevalier, Sg dudit lieu, Grincourt, Briart etc. de Lille nomme procureur spécial André CASTELAIN, bourgeois à Douai pour bailler un lieu manoir sur 186 mencaudées à Peluel et environs et un droit de terrage sur six boitelés de terres audit lieu pour 9 ans. Témoins Jean BAILLON serviteur dudit de Grincourt et Jacques PATIN, clerc du notaire.



FRAD059\_2E3\_0854\_0018

2 E 3 / 854 acte 9 du 13/11/1648

Michel DECOTTIGNIES, Jossine PASQUIER sa femme, Pierre MOREL, Antoinette FREMAUT sa femme, André BAUVIN, Madeleine VAN HAVREBECQUE sa femme, Eloi HENNERON, Catherine DE HELLIN sa femme, Guillaume GERARD, Catherine HALLE sa femme, Jean CARDON et Barbe LESAFFRE sa femme, tous bourgeois de Lille s'obligent au profit de Pierre JACQUEMONT, cuvelier pour le cours d'une lettre de rente héritière au denier 18 au rachat de deux fois 1400£.

FRAD059\_2E3\_0854\_0019

2 E 3 / 854 acte 10 du 13/11/1648

Monsieur maître Nicolas LEFRANCO, licencier es droits, avocat super intendant du mont de piété de Lille, époux de Demoiselle Marie ROTRUD fille unique de feu André ROTRUD et de Demoiselle Jeanne WILLEMAIN à son trépas veuve dudit André, reconnaît après que Demoiselle Marguerite DELECOURT veuve de Jacques LEVECQUE ici comparante forte d'Adrienne DE BURGOTTE sa nièce en ligne directe (petite-fille) unique fille et héritière de feu Sébastien BURGOTTE et de feu Demoiselle Marie LEVECQUE se soit déporté du droit et parfait du bail de la maison du 8 avril 1644, baille à Vincent DE BURGOTTE, marchand de fer et quiquilleur et Demoiselle Catherine GUILLEDOLF sa femme pour eux et Vincent DE BURGOTTE leur fils, tous de Lille, une maison rue de Clef à Lille portant l'enseigne La Lanterne d'Argent tenant par derrière à la taverne du Pont à Marcq, à charge de ne par charger les planchers des chambres devant et dessus la sallette ni du grenier de si grands sacs qui endommageraient les gîtes et sommiers à risque de payer et réparer. Ne pourront bailleur portion de la maison en avant-louage sauf à un ménage et à personne ayant pouvoir de Messieurs du Magistrat de demeurer en cette ville ni aussi pouvoir vendre en la maison poudre à canons.

FRAD059\_2E3\_0854\_0021

2 E 3 / 854 acte 11 du 09/11/1648

Jacques CORNUEL fils de Jean, marchand teinturier à Lille baille à Jean LEFEBVRE, teinturier, une maison que ledit LEFEBVRE lui a vendue place des Raigneaux.

FRAD059\_2E3\_0854\_0023

2 E 3 / 854 acte 12 du 06/11/1648

Hélène LAMERAND veuve de Jean LAMBELIN censier des Quesnes à Marcq en Baroeul ayant droit par transport d'une lettre de rente de 1611 obligeant

Philippe CARRE fils de feu Noël, laboureur à Annappes au profit de Jeanne LIBERT, le bien hypothéqué vendu par Jean PAYELLE hôte à Saint Léger à Antoine LECLERCQ laboureur à Flers. Accord.

FRAD059\_2E3\_0854\_0024

2 E 3 / 854 acte 13 du 24/10/1648

Gaspard, Catherine et Antoinette BAUWET frère et sœurs, enfants de feu Jean BAUWET de Lille, comme Pierre CARLIER, sayeteur à Lille s'est opposé aux deniers procédant de la vente faite par Jean LEFEBVRE, leur beau-frère, d'une maison place d'Esrigneaux à Jacques CORNUEL pour être payé de 1500fl. de capital d'une lettre de rente héritière en laquelle les comparants sont obligés avec ledit LEFEBVRE et Françoise BAUWET sa femme et Allard BAUWET leur frère au profit dudit CARLIER depuis le 4 avril 1642 avec les arriérages à quoi ledit LEFEBVRE s'est opposé à cause que ledit Allard BAUWET et Catherine TAVERNE sa femme coobligés ont, le jour de la constitution, passé lettres d'indemnité au profit desdits LEFEBVRE et sa femme que desdits comparants pour n'avoir profité desdits deniers mais lesdits Allard et sa femme seuls. Procès étant à venir entre ledit LEFEBVRE et ledit CARLIER auquel ledit LEFEBVRE va probablement succomber. Moyennant quoi ils reconnaissent la dette vers ledit LEFEBVRE.

FRAD059\_2E3\_0854\_0026

2 E 3 / 854 acte 14 du 16/10/1648

Mahieu HALLE fils de feu Philippe du faubourg de La Madeleine, âgé de 83 ans et Jacques DOUDELET fils de feu Jacques, âgé de 62 ans audit lieu, affirment qu'en août 1648 l'armée d'Espagne est venue loger aux environs de Lille 17 à 18 jours en grand nombre, par le moyen de quoi les censiers aux environs de Lille, par crainte de ladite armée et des soldats, ont abandonné leurs meubles et avestures, quitté leurs demeures. Lesdits soldat se sont emparés et ont dérobé tant et en telle sorte que plusieurs censiers n'en ont rien ou fort peu profité. Ayant vu les soldats volant les avestures ou grains après les avoir battus et exposés en vente publique es faubourgs de Lille de Courtai, St Pierre, St Maurice et autres, achetés par des bourgeois, manants et habitants de Lille pour leurs provisions sans avoir payé le droit aux fermiers des grains. Par le secours de l'armée d'Espagne, plusieurs censiers ont sauvé partie de leurs grains qui ont été vendus comme dit au préjudice des dits fermiers. Requis par Adrien CAULLIER et Jean DESPREZ.

**FRAD059\_2E3\_0854\_0027**

**2 E 3 / 854 acte 15 du 16/10/1648**

**François HAYART fils de feu Louis âgé de 80 ans, Antoine FREMAULT fils de feu Jean âgé de 72 ans, Pierre FREMAULT son fils âgé de 42 ans et Pierre DUTHOIT fils de feu Philippe âgé de 41 ans tous laboureurs à La Madeleine en environs réfugiés à Lille à cause des guerres témoins qu'en septembre dernier l'armée d'Espagne est venue loger aux environs de Lille à Bondues, Linselles, Roncq, Halluin, Bousbecque et autres villages en grand nombre pendant 17 à 18 jours pendant lesquels ils ont dérobé et séparé des gerbes et grains des censiers tant renclos qu'aux champs qu'ils ont battu et exposé en vente publique aux faubourgs de Lille ayant été achetés par plusieurs bourgeois sans en avoir payé le droit aux fermiers qui ont souffert des pertes.**

FRAD059\_2E3\_0854\_0028

2 E 3 / 854 acte 16 du 07/10/1648

Thomas LELIEVRE laboureur et charpentier à Flers vend à Antoine LECLERCQ censier à Flers une lettre de rente de 1618 pour 150 florins carolus obligeant Philippe CARRE fils de feu Noël, laboureur à Annappes vers Claude AGACHE d'Annappes et depuis la mort du dit Claude à Claude FRUIC(?) dont le premier a droit par transport en 1639.

FRAD059\_2E3\_0854\_0029

2 E 3 / 854 acte 17 du 08/10/1648

Jean PAYELLE fils de feu Simon, laboureur à Saint Léger nommé procureur spécial Michel ALLAVALINE de Lille pour la vente qu'il a faite à Antoine LECLERCQ censier de Kucquempoix à Flers.

FRAD059\_2E3\_0854\_0030

2 E 3 / 854 acte 18 du 06/10/1648

Charles DUBOIS, messenger des Etats de cette province à Lille désire qu'après son trépas Clément GRIGNON époux de Françoise DUBOIS et François CAPRON époux de Marguerite DUBOIS ses filles prendront connaissance de tous ses biens à l'exclusion de François DUBOIS son fils pour en faire partage avec ledit François. Ce qui lui échera appartiendra à ses enfants et il n'en aura que la jouissance des revenus pour satisfaire à l'entretien et nourriture de ses enfants sans qu'aucun de ses créanciers puisse y prétendre ni ledit François hériter de ses enfants sauf du dernier mourant. Ayant été caution de son fils, le remboursement se fera sur sa part, laissant force de vigueur à la disposition faite avec sa femme le 13 novembre 1644 concernant la

caution. Si ledit François réclame à cause de sa dot ou autre, il devra en déduire la nourriture et entretien de ses enfants qu'il a en sa maison et les funérailles qu'il a payé pour le service et enterrement de sa femme. S'il réclame son droit légitime au lieu de celui-ci, il aura 400£ et s'il demande plus lui sera diminué son port de mariage.

FRAD059\_2E3\_0854\_0032

2 E 3 / 854 acte 19 du 25/09/1648

Simon DELEBECQUE fils de feu François, manouvrier à Roubaix âgé de 70 ans affirme qu'en avril 1648 il a été à Tournai avec Gilles FREMAULT son compère et voisin de Roubaix trouver le seigneur Jean Baptiste DOVRELANDE pour prendre bail de la Cense d'Oultrebergue mais le loyer était trop excessif, puis étant allé boire une bière il a quitté le dit Gilles qu'il a retrouvé dans la maison du dit qui lui a annoncé être tombé d'accord avec le bailleur. Le dit D'OVRELANDE a pris un vieux bail passé devant Hugues LADMIRAND et écrit de sa propre main le bail aux mêmes conditions sauf que le dit FREMAULT a droit de pêche. Ensuite de quoi il fit venir le notaire et le contrat fut signé pour un montant plus important que celui prévu en particulier à cause des guerres.

FRAD059\_2E3\_0854\_0034

2 E 3 / 854 acte 20 du 19/09/1648

Jean LEFEBVRE bourgeois et marchand teinturier à Lille reconnaît que dans la maison par lui vendue à Jacques CORNUEL place Desreigneaux il accorde en louage à Bernard DE CAIGNY fils de Jean, tondeur de grande force à Lille, la devanture avec ouvroir, deux chambres et un grenier sans accès à la maison du bailleur. Antoine CORNILLE, marchand mercier à Lille et ledit Jean DE CAIGNY se portent cautions.

FRAD059\_2E3\_0854\_0036

2 E 3 / 854 acte 21 du 19/09/1646

Pierre PLOYON fils de feu Simon, chartier de Lille à Douai y demeurant, reconnaît devoir à la maison mortuaire de Jean DE BONTE vivant hôte à La Cloche, pour nourriture de lui et ses chevaux, 200fl. à payer à Marc DE CAMBRAY, marchand de grains à Lille de 6 mois en 6 mois.

FRAD059\_2E3\_0854\_0037

2 E 3 / 854 acte 22 du 10/09/1648

Adrien CAULLIER, bourgeois et marchand à Lille fermier avec Louis LECOCQ de la rivière du Wault, nommé procureur spécial Allard BAUWET, son cousin, bourgeois de Lille pour recevoir les droits sur

les marchandises et denrées venant par navigation descendants depuis Lens jusqu'audit Wault.

FRAD059\_2E3\_0854\_0038

2 E 3 / 854 acte 23 du 31/08/1648

Louis DAMIDDE fils de feu Jean, bourgeois et maître escrinier à Lille déclare que le 6 mars 1647 il a acheté d'Adrien WATTRELOS, bourgeois de Lille, une maison avec cave avec plusieurs édifices sur le pont de Weppes à Lille tenue de l'échevinage pour 3900£, ayant nampti deux fois 900£. Comme Jean DELEFOSSE, marchand graissier se trouve mis en ordre par l'ordonnance pour 200£ par instrument devant Jean DE GHESTEM, notaire, le 13 mars 1645, ledit WATTRELOS reconnaît lui devoir, prononcé exécutoire le 13 juin dudit an, il n'a pu recevoir que le restant desdits deniers namptis et lui est encore due 108£ afin qu'ils fussent namptis, a présenté requête contre ledit DAMIDDE. Mais ledit DAMIDDE ayant remontré audit DELEFOSSE qu'il n'avait pas présentement l'argent pour le faire mais voulait bien s'obliger à son profit, il le fait. Promettant de payer 36£ à la St Rémy, 36£ à la Toussaint et 36£ à Noël. Témoin Mathieu QUECQ hôte au Plusmacher Royal à Lille.

FRAD059\_2E3\_0854\_0039

2 E 3 / 854 acte 24 du 29/08/1648

François BRUGER fils de Pierre, marchand sur le Wault lez Lille reconnaît devoir à Pierre BRUGER son père, marchand ramonnier à Lille, 200£ à cause de prêt à rendre d'ici un an.

FRAD059\_2E3\_0854\_0040

2 E 3 / 854 acte 25 du 25/08/1648

Jeanne VARQUAN (signe VARCAN) fille non mariée de feu François VARQUAN de Lille reconnaît devoir à Nicolas DOUTRELUIGNE et Suzanne LABBE sa femme, olieur au faubourg des Malades, 425£ à cause de prêt pour rembourser une lettre de rente héritière qu'elle doit à Marguerite DOMINICLE portant 1000£, à rendre d'ici un an. Les obligations passées le 14 juin 1645 et 10 août 1646 sont éteintes. En marge : le 10 août 1649 il reconnaît avoir reçu 200£ de ladite Jeanne.

FRAD059\_2E3\_0854\_0042

2 E 3 / 854 acte 26 du 15/07/1648

Jean MATHON fils de Jacques d'Annappes assisté de son père (de Jeanne PAYELLE sa mère - rayé) d'une part, Catherine TIERCH fille d'Hugues de Flers assistée de son père (et Marie DUBAR Sa mère - rayé), Antoine TIERCH son beau-frère et de

Guillaume DUBAR son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1000 livres et ses vêtements de noces, elle apporte 1000 livres et ses vêtements de noces.

FRAD059\_2E3\_0854\_0044

2 E 3 / 854 acte 27 du 13/08/1648

Nicolas COLPART laboureur à Marcq en Baroeul fils et héritier de feu Pierre et de Jacquemine PROVOST d'une part, Melchior COLPART fils et héritier de feu Jacques de Lille, le dit Jacques aussi fils et héritier des dits d'autre part ont avec Antoine COLPART laboureur à Lambersart et les enfants de Melchior AGACHE qu'il eut de Jeanne COLPART chacun 1/4 d'une maison sur 5 cens à Marcq et autres terres. Partage.

FRAD059\_2E3\_0854\_0046

2 E 3 / 854 acte 28 du 13/08/1648

Melchior COLPART fils et héritier de feu Jacques, grassier à Lille à Nicolas COLPART laboureur à Marcq en Baroeul son oncle vend les 2 parts de 4 à l'encontre d'Antoine COLPART et les enfants de Melchior AGACHE et de feu Jeanne COLPART de la succession.

FRAD059\_2E3\_0854\_0047

2 E 3 / 854 acte 29 du 01/08/1648

Martin OLIVIER, bourgeois et marchand couturier à Lille, reconnaît devoir à Robert DURETZ, maçon à Lille, 430£ restant à cause d'ouvrages de maçonnerie en certaine maison nouvellement construite devant le cimetière de l'église collégiale St Pierre de Lille, à rendre à la St Pierre St Paul 1649. Pierre Jean OLIVIER son fils se porte caution.

FRAD059\_2E3\_0854\_0048

2 E 3 / 854 acte 30 du 29/07/1648

Le Révérend Père Jean DELACROIX, prêtre et procureur de la Compagnie de Jésus à Armentières, nomme procureur spécial Jean SCRIECK, procureur à Lille pour faire venir ce que lui doit Wallerand DE COUROUBLE gouverneur d'Espinoy pour lui et comme tuteur des enfants de feu Demoiselle Marie DE COUROUBLE sa soeur.

FRAD059\_2E3\_0854\_0049

2 E 3 / 854 acte 31 du 21/07/1648

Louis LECOCQ laboureur et fermier es faubourg de la Barre lez Lille d'une part, Adrien CAULLIER marchand à Lille d'autre part. Etant apparent d'entrer en procès concernant les fermes des droits sur les marchandises descendants de Lens passant sur la

rivière par les walles jusqu'au rivage du Wault de Lille. S'accordent moyennant 30£ que ledit CAULLIER payera audit LECOCQ pour toutes prétentions pour pot de vin qu'il a avancé à Messieurs du Magistrat de Lens, ledit LECOCQ lui cède part et moitié égale des droits sur les marchandises venant par bateau depuis le rivage de Lens jusqu'au wal du Pont à Vendin que ledit LECOCQ a en ferme avec Charles DESBUISSONS pour six ans.

FRAD059\_2E3\_0854\_0051

2 E 3 / 854 acte 32 du 20/07/1648

Antoine DE LILLERS fils de Maximilien, âgé de 40 ans, Philippe TAILLE fils de feu Pierre, âgé de 35 ans, Jean DELERUYELLE fils de feu Jean, âgé de 33 ans, Philippe DELERUYELLE fils dudit feu Jean, frère dudit Jean, âgé de 30 ans et Nicolas DUTHOIT fils de feu Léonard, âgé de 28 ans environ, bateliers navigant sur la rivière du Wault descendant de Lens, Pont à Vendin jusqu'à Lille, affirment qu'à l'entrée de Louis LECCQ du faubourg de la Barre en la ferme par lui prise de Messieurs du Magistrat de Lille et de Messieurs de Lens touchant les droits pour la navigation sur ladite rivière de plusieurs sortes de denrées et marchandises, il a trouvé cette rivière et bon et suffisant état de profondeur et largeur pour y naviguer. Les wals et tenures d'eau du Pont à Vendin, Meurchin, Berclau, Pont à Don et Haubourdin étaient en bon état pour tenir les eaux et pour y passer et repasser leurs bateaux. A présent la rivière est en certains endroits tellement remplie de couluis (?) et terre qui y ont descendus qu'elle n'est librement et presque nullement navigable. Ce fut la grande abondance des eaux de pluies arrivées depuis 6 ou 7 semaines qui rend impossible le chargement des bateaux pour quoi ledit LECOCQ est frustré des revenus. Par ailleurs il est nécessaire de réfectionner lesdits wals et retenues d'eau sous risque de perte et ruine desdits bateliers et des fermiers. Requis par Adrien CAULLIER, marchand à Lille. Devant DECOTTIGNIES et Jacques LEROUX, notaires à Lille.

FRAD059\_2E3\_0854\_0053

2 E 3 / 854 acte 33 du 15/07/1648

Jacques DE CLEPPLE (signe CLIPPEL) bourgeois de Lille, naguère receveur des Sries d'Anstaing et Gruson appartenant au vicomte de Fruges à cause de Madame sa compagne, nomme procureur spécial Guillaume VERDIERE fils de Bauduin pour faire saisir plusieurs biens à Anstaing tenus dudit vicomte pour avoir paiement de 933£ 8s 4d pour plusieurs années d'arriérages de rentes seigneuriales durant le temps de sa recette commencée en 1631 et finie en 1640,

sauf à déduire ce que ledit Sr DE LA FOSSE a déjà reçu de lui portant 500£. Témoin Pierre LAIGNEL naguère brasseur à Armentières présentement réfugié à Lille.

FRAD059\_2E3\_0854\_0054

2 E 3 / 854 acte 34 du 06/07/1648

Thomas MILLE nomme Robert DELAVAL du Maisnil comme procureur spécial pour poursuivre Barbe (blanc) veuve de Jacques DELOBEL du Maisnil pour 50 florins prêtés.

FRAD059\_2E3\_0854\_0055

2 E 3 / 854 acte 35 du 20/06/1648

**Pierre DELERUE laboureur à Wasquehal occupe en louage de Damoiselle Jacqueline BLANCQUART veuve de Jean LEFEBVRE de Lille un moulin à moudre blé à Lezennes et comme à cause des guerres il ne peut jouir paisiblement du dit moulin d'autant plus que la distance de son domicile est éloigné et qu'il commendrait y exposer pour les mieulleurs des grands fraits et dépenses. Se décharge du bail.**

FRAD059\_2E3\_0854\_0056

2 E 3 / 854 acte 36 du 03/07/1648

Charles CAZIER fils de feu Jean, couvreur d'étraine âgé de 36 ans et Toussaint POTTIER fils de feu Toussaint âgé de 24 ans de Willems témoignent qu'après la mort d'Antoinette DEFFERET femme de Pierre LEBLOND et avant de maître Robert DEFFRENNES des terres ont été labourées par Jean DEFFRENNES fils du dit feu maître Robert et Adrien DECOUROUBLE père et tuteur des enfants qu'il eut de feu Jeanne DEFFRENNES puis par Marie CASTEL veuve du dit Jean DEFFRENNES qui les a dépouillées en 1647. Témoignages à la demande du dit Adrien DECOUROUBLE.

FRAD059\_2E3\_0854\_0057

2 E 3 / 854 acte 37 du 06/06/1648

Louis LACHER marchand sayeteur à Lille et Demoiselle Marie QUINTIN veuve de Martin LACHER sa mère de Lille, baillent à Félix DELEPLACE, bourgeteur à Lille, une maison rue St Sauveur à Lille.

FRAD059\_2E3\_0854\_0058

2 E 3 / 854 acte 38 du 13/0/1648

Adrien DECOUROUBLE censier de Fresnoy à Willems, père et tuteur des enfants qu'il eut de feu Jeanne DEFFRENNES et Marie CASTEL veuve de Jean DEFFRENNES qui fut fils de feu maître Robert, mère et tutrice nomment maître Pierre VANDENTOMBEE

procureur à Gand pour un procès contre Charles DELOS.

FRAD059\_2E3\_0854\_0059

2 E 3 / 854 acte 39 du 26/05/1648

Jean DE BEAUMONT bourgeois et marchand à Lille a attrait et mis en cause devant les mayeur et échevins de Lille Jean LEFEBVRE, marchand teinturier époux de Demoiselle Françoise BAUWET fille et héritière de Demoiselle Catherine SCRIECK à son trépas veuve de Jean BAUWET pour avoir reconnaissance d'une lettre de change du 28 avril 1641 signée le ladite veuve et d'Allard BAUWET son fils portant 206£ 5s de gros à payer sous six mois. Par sentence desdits échevins le 9 juillet 1647 la lettre a été déclarée exécutoire. Ils ont payé avec protestation adressée audit Allard. Ledit DE BEAUMONT a acquis par sentence six un quart pourcent par an d'intérêt à payer depuis le 5 décembre 1644 jusqu'au 3 décembre 1647 montant à 34£ 10s 3d de gros que ledit LEFEBVRE a également payé sous la même protestation. Voulant user de bonne foi vers ledit LEFEBVRE, il lui cède ses droits et intérêt pour aller contre ledit Allard.

FRAD059\_2E3\_0854\_0060

2 E 3 / 854 acte 40 du 19/05/1648

Nicolas FERSINET de Lille reconnaît que Toussaint THIERY, tondeur à Lille, lui a vendu quatre aulnes de draps de Limbourg couleur grise de campagne pour 14£ chacune aulne faisant 56£ qu'il a promis de lui payer sitôt la paix publiée entre les couronnes d'Espagne et de France. Ajout en marge : Le 3 janvier 1667 ledit THERY a été satisfait au moyen d'une nouvelle obligation de Zacharie FERSINET, frère et héritier dudit Nicolas.

FRAD059\_2E3\_0854\_0061

2 E 3 / 854 acte 41 du .././1648 (sans date)

Pierre LAIGNEL fils de feu Jacques, marchand d'étamette à Armentières affirme qu'il y a 6 ou 7 mois en la taverne l'Ecu de Portugal à Lille en compagnie de Marguerite POTTIER veuve de Pierre LAIGNEL, Pierre LAIGNEL son fils, Pierre VANLATHON et plusieurs autres elle a donné au dit VANLATHON 800 livres parisis qu'il a promis de rendre à sa dite belle-mère à sa première demande, étant avec laquelle il était en association au fait de marchandise de brasserie.

FRAD059\_2E3\_0854\_0062

2 E 3 / 854 acte 42 du 11/05/1648

Marie DENOYELLES veuve de Georges BLANCQUART, censière du Gard à Wazemmes reconnaît que Georges BLANCQUART son fils veut avancer deux tonneaux de limmisse(?) pour avestir 10 cens à Lille, l'autorisant à en dépouiller l'avesture.

FRAD059\_2E3\_0854\_0063

2 E 3 / 854 acte 43 du 07/05/1648

Jacques DE CLEPPLE fils de feu Jacques (signe CLIPPEL), bourgeois de Lille a vendu aux enchères un demi bonnier de labeur à prendre en cinq bonniers à l'encontre des hoirs de feu Pierre DE CLEPPLE à Ennetières en Mélanthois, paroisse d'Avelin tenu du baron DE MINGOVAL à cause de sa Srie d'Avelin tenant de derrière à la taverne de la Fleur de Lys occupée par Antoine LEMAHIEU, à Antoine DUGARDIN, premier huissier de Messieurs des Etats de Lille à charge du bail qu'en a ledit LEMAHIEU. Ledit vendeur pour ne se pouvoir retrouver à cause des guerres et périls en chemin, a nommé procureur Eustache DAVRIL pour comparaître devant les échevins d'Avelin pour se déshériter desdits 8c.

[Les actes 44 et 45 n'existent plus. D'après la table en fin de liasse le 44 concernait Catherine LIPPENS et le 45 Hubert (illisible)]

FRAD059\_2E3\_0854\_0067

2 E 3 / 854 acte 46 du 21/04/1648

Damoiselle Marguerite POTTIER veuve de Pierre LAIGNEL vivant brasseur à Armentières à Pierre, Gilles, Jacques et Catherine LAIGNEL ses enfants 400 livres chacun et le reste à ses enfants, neveux et nièces (petits-enfants) enfants de feu Marie LAIGNEL qu'elle eut de Pierre BIERCQUE et à ceux de feu Madeleine LAIGNEL qu'elle eut de Pierre LATHON. Testament.

FRAD059\_2E3\_0854\_0069

2 E 3 / 854 acte 47 du 16/03/1648

Jean LEFEBVRE et Jacques LEFEBVRE teinturiers, cousins de feu Pierre MESSE qui fut fils de feu Pierre et de Jeanne LADEN qui fut aussi héritier de feu Maximilien MESSE de Lille ayant droit de la moitié, vendent à François PARENT, marchand sayeteur à Lille, la moitié d'un lieu manoir sur 8c à Mouvaux [Vente aux enchères transformée en vente simple].

FRAD059\_2E3\_0854\_0071

2 E 3 / 854 acte 48 du 13/03/1648

Jean LHEURIDAN laboureur à Wasquehal et Isabeau DELOBEL sa femme doivent à Noël DELINSELLES priseur et laboureur à Flers 107 livres 10 sols parisis à cause de la succession d'Anne LHEURIDAN advenue à Jean GHESQUIERE son oncle et consorts dont le dit second a acquis droit. Régliée le 21 mars 1661 à Claude AGACHE laboureur à Flers héritier avec d'autres de feu Noël DELINSELLES et Adrien DEBEAUSART carlier à Wasquehal et Jean DELESPaul laboureur à Croix héritiers de feu Anne ROSART(?) veuve de feu Noël DELINSELLES de ladite DELOBEL à présent veuve.

FRAD059\_2E3\_0854\_0072

2 E 3 / 854 acte 49 du 12/03/1648

Noël BOUTILLIER laboureur à Saint André lez Lille vend à Jacques DELEBECQUE laboureur à Marquette une lettre de rente de 1637 obligeant Allard FASCON laboureur à Wambrechies.

FRAD059\_2E3\_0854\_0073

2 E 3 / 854 acte 50 du 13/03/1648

Jacques DELESALLE laboureur à Flers doit à Antoine TIERCH laboureur à Flers 200 livres parisis.

FRAD059\_2E3\_0854\_0074

2 E 3 / 854 acte 51 du 10/03/1648

Le Sieur Jean PARENT bourgeois et receveur de la bourse commune des pauvres de Lille a acheté à Marie DENOYELLES veuve de Georges BLANCQUART de Wazemmes 10 cens 40 verges à Ennetières en Weppes pour 1400 livres et depuis retrait par Josse DENOYELLES censier de la Court d'Ennetières frère germain de la vendeuse. Remboursement.

FRAD059\_2E3\_0854\_0076

2 E 3 / 854 acte 52 du 29/02/1648

François DECOUROUBLE censier du Hawu (ou Hallu) à Flers baille à Jean BECQUART laboureur à Flers une maison au hameau de Canteleux à Flers sur 8 cens à prendre en 9 cens 1/2 à l'encontre de Jeanne LIENNART.

FRAD059\_2E3\_0854\_0077

2 E 3 / 854 acte 52bis du 29/02/1648

François BECQUART laboureur à Flers vend à François DECOUROUBLE fils de feu Adrien, laboureur et censier du Hawu à Flers une maison sur 7 cens 3/4 au Canteleux à Flers à prendre en 9 cens 1/2 à l'encontre de Jeanne LIENNART.

FRAD059\_2E3\_0854\_0078

2 E 3 / 854 acte 53 du 19/02/1648

Marguerite DOULCHET veuve de Philippe LEFEBVRE, graissière à Lille a en bail de Martin OLIVIER, couturier, une chambre, ouvroir et cuisine devant le cimetière St Pierre au rendage de 12£ de gros par an pour neuf ans depuis le St Pierre St Paul 1645. Ayant réalisé mise de fait pour ladite jouissance, malgré quoi ledit OLIVIER a commencé ce jour de démolir un mur de ladite maison et entend tirer jus (à bas) le reste pour y rebâtir nonobstant qu'il y ait débat sur requête et visitation qui n'est encore vidée. La comparante demande au notaire d'insinuer audit OLIVIER pour qu'il fasse cesser promptement le démolissement et réparer ce qui est abattu.

FRAD059\_2E3\_0854\_0079

2 E 3 / 854 acte 54 du 02/03/1648

Antoine DELERUE laboureur à Marquette fils et héritier avec Jean son frère de Christophine DEROUBAIX sa mère femme de Jean DELERUE. Fin de règlement de succession par son père.

FRAD059\_2E3\_0854\_0080

2 E 3 / 854 acte 55 du 12/02/1648

Jean DESCAMPS fils de feu Clément, tanneur à Lille nomme procureur spécial Jean SCHERPIN, brasseur à Seclin pour comparaître devant ceux dont sont mouvants 32c (sic) 44v à Martinsart vendus devant le présent notaire le 14 janvier 1648 pour s'en déshériter au profit de Michel DELANNOY, marchand épicier et cirier à Lille comme dernier enchérisseur.

FRAD059\_2E3\_0854\_0081

2 E 3 / 854 acte 56 du 21/02/1648

Damoiselle Brigitte HACHE veuve de Jean TAVERNE de Lille vend à François DECOUROUBLE censier de Habu à Flers une lettre de rente de 1635 obligeant Nicolas DELERUE d'Annappes vers Jacques MALFAICT pour 166 florins.

FRAD059\_2E3\_0854\_0082

2 E 3 / 854 acte 57 du 05/02/1648

Pierre DELERUE marchand sellier, Catherine DELERUE sa sœur de Lille, Adrien DELERUE fils de feu Nicolas, bourgeteur à Lille, Vincent HOURGE fils de feu Pierre couturier, Jean DUBART fils de feu Pierre, Gilles DUBAR son frère tous à Annappes sauf Jean à Fournes, Antoine et Jacqueline DELERUE frère et sœur à Annappes, Jean WALLE fils de Dominique, laboureur à Tressin, Jacques LECOCQ laboureur à Willems et Michelle DELERUE sa femme tous héritiers de feu Françoise DELERUE veuve de Simon

DESOBRYs nomment Augustin MASUREL de Flers pour de déshériter de 1/2 bonnier de labour à Annappes.

FRAD059\_2E3\_0854\_0083

2 E 3 / 854 acte 58 du 05/02/1648

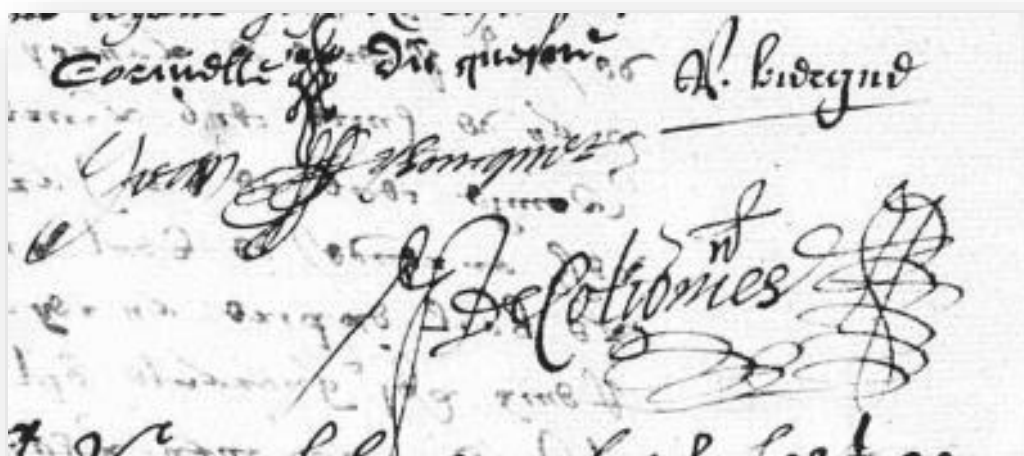
Antoine DELERUE laboureur et Jacqueline DELERUE sa sœur non mariée d'Annappes enfants et héritiers de feu Nicolas vendent à François COUROUBLE censier du Habu à Flers une maison sur 4 cens sur laquelle Adrien DELERUE bourgeteur, Charles AGACHE et Françoise DELERUE sa femme, Jacques LECOCQ et Michelle DELERUE sa femme, Gilles

WILLOCQ et Catherine DELERUE sa femme aient reconnus n'avoir aucun droit.

FRAD059\_2E3\_0854\_0084

2 E 3 / 854 acte 59 du 31/01/1648

Cornille DUQUESNE fils de Jean, laboureur à Wattrelos occupe en avant-bail de son père une ferme sur 10 bonniers à Wattrelos appartenant pour la moitié au Sr Jacques DELANNOY écuyer Sr de Fretin et l'autre à Damoiselle la veuve de Pierre DELANNOY de Lille et 15 cens de jardin à ladite. Comme par la calamité des guerres il ne peut en jouir, il remet le bail.



FRAD059\_2E3\_0854\_0085

2 E 3 / 854 acte 60 du 30/01/1648

Michel LIENNART laboureur à Lambersart a pris en bail en 1642 à Jacques BOUCQUENOIS bourgeois et sayeteur à Lille une fermette sur 5 bonniers 1/2, le second a vendu depuis à maître Jacques DEBONNAIRE licencier es droits 3 bonniers, le premier lui remet le bail.

FRAD059\_2E3\_0854\_0086

2 E 3 / 854 acte 61 du 31/01/1648

Isabeau (rien) veuve de Médard DUGARDIN sayeteur et les héritiers de Marie POLLET épouse de Floris LECLERCQ vendent à François COUROUBLE laboureur à Flers une lettre de rente de 1696 obligeant Jean DELERUE et Philippotte DELECOURT sa femme d'Annappes vers Jean POLLET pour 100 florins, reconnues exécutoires par Antoine DUPRETZ procureur de Nicolas DELERUE fils et héritier des obligés.

FRAD059\_2E3\_0854\_0087

2 E 3 / 854 acte 62 du 23/01/1648

Marie DENOYELLES veuve de Georges BLANCQUART censier du Gard à Wazemmes vend aux enchères au Sieur Jean PARENT receveur de la bourse des pauvres de Lille de maison sur 12 cens à Ennetières en Weppes.

FRAD059\_2E3\_0854\_0089

2 E 3 / 854 acte 63 du 22/01/1648

Nicaise SIX fils de feu Claude, laboureur à Wambrechies à Claude SIX son frère de Wambrechies à l'encontre de ses frère et sœur, donne une maison sur 10 cens 1/2 à Marquette venant de ses parents s'il meurt sans héritiers, à Michel DESPINOY fils de feu Jean et de Suzanne DUPRET sa femme 100 livres parisis, ses habits et manteaux, à Jeanne SIX sa nièce fille de feu Philippe 100 livres, à Jacques DESPINOY frère du dit Michel de Comines. Testament.

FRAD059\_2E3\_0854\_0090

2 E 3 / 854 acte 63bis du 22/01/1648

Suzanne DUPRET à présent femme de Nicaise SIX de Wambrechies et avant veuve de Jean DESPINOY, à Michel DESPINOY son fils donne 300 livres parisis, un lit, parchevet et oreiller de plume, paire de linceuls de lin et une couverture d'Espagne. Le 10 février 1661 ladite a satisfait à la donation.

FRAD059\_2E3\_0854\_0091

2 E 3 / 854 acte 64 du 20/01/1648

Louis LACHER bourgeois et marchand sayeteur à Lille receveur de Marie QUINTIN veuve de Martin LACHER baille à Vaast LIENART fils de feu Mathieu, laboureur demeurant naguères à Fives deux hobettes sur une maison dite Le Fayet au faubourg Saint sauveur à Lille.

FRAD059\_2E3\_0854\_0093

2 E 3 / 854 acte 65 du 20/01/1648

Le Sieur Mathias PERCOU bourgeois à Lille baille à Gilles LECLERCQ laboureur et Barbe DUBAR sa femme fille de feu Pierre d'Hellemmes 5 cens 1/2 à Hellemmes.

[L'acte 66 n'existe plus. D'après la table en fin de liasse concernait Nicaise LIPPENS]

FRAD059\_2E3\_0854\_0096

2 E 3 / 854 acte 67 du 16/01/1648

Jacques DE CLEPPELE (signe CLIPPELE) bourgeois et naguère receveur à Lille reconnaît devoir à Marie PINCQUET naguère sa servante à Lille, 96£ à cause de prêt et sa table pour lui et ses enfants à lui rendre quand bon lui semblera.

FRAD059\_2E3\_0854\_0097

2 E 3 / 854 acte 68 du 14/01/1648

Jean DESCAMPS fils et héritier de feu Clément DESCAMPS et de Marie DEFRANCE, bourgeois de Lille, vend aux enchères à Jean DENNIN bourgeois et marchand sayeteur à Lille, 32c (sic = 2b) 44v au

hameau de Martinsart, paroisse de Seclin en plusieurs pièces.

FRAD059\_2E3\_0854\_0099

2 E 3 / 854 acte 69 du 08/01/1648

Pierre DELERUE fils de feu Jean, marchand sellier, Adrien DELERUE fils de feu Nicolas bourgeteur à Lille, Vincent HOURIE fils de feu Pierre, couturier, Jean DUBAR fils de feu Pierre, Gilles DUBAR son frère tous à Annappes sauf Jean à Fournes, Antoine et Jacqueline DELERUE d'Annappes et Jean WALLE fils de Dominique laboureur à Tressin forts de leurs cohéritiers de feu Françoise DELERUE veuve de Simon DESOBRIS vivante demeurant à Croix vendent aux enchères à Betreumieux CORNILLE laboureur à Annappes 1/2 bonnier de labour à Annappes. Puis surenchère par François COUROUBLE laboureur à Flers.

FRAD059\_2E3\_0854\_0101

2 E 3 / 854 acte 70 du 08/01/1648

Adrien DELERUE fils de feu Nicolas bourgeteur à Lille, Vincent HOURIE fils de feu Pierre, couturier, Jean DUBAR fils de feu Pierre, Gilles DUBAR son frère tous à Annappes sauf Jean à Fournes, Antoine et Jacqueline DELERUE d'Annappes et Jean WALLE fils de Dominique laboureur à Tressin forts de leurs cohéritiers de feu Françoise DELERUE veuve de Simon DESOBRIS vivante demeurant à Croix vendent aux enchères à Pierre DELERUE marchand sellier à Lille une maison sur 4 cens. L'acheteur déclare être command de François COUROUBLE laboureur à Flers. (Acte 71 idem pour 1/2 bonnier à Annappes sans command).

FRAD059\_2E3\_0854\_0105

2 E 3 / 854 acte 72 du 07/01/1648

Nicaise COUSIN clerc de l'église paroissiale de Fâches baille à Louis MARCHAND et Pierre WAINART de Barghes à Wattignies et Thumesnil paroisse de Fâches la moitié d'une maison sur 2 cens à Thumesnil et un bonnier au premier et 4 cens à Fâches.

## 2 E 3 / 855 en 1649

FRAD059\_2E3\_0855\_0004

2 E 3 / 855 acte 1 du 13/01/1649

Marguerite DELOS veuve de Jean ALAVAINES de Bouvines mère et tutrice de Jeanne, Agnès et Quentin ALAVAINES, ladite Jeanne suffisamment âgée, Jean ALAVAINES son fils à Fretin, Charles ALAVAINES son fils à Bouvines, Charles DUPONT et Marguerite ALAVAINES sa femme de Gruson vendent à Pierre DELESPAULT marchand à Roubaix 5 cens de labour à Roubaix.



FRAD059\_2E3\_0855\_0006

2 E 3 / 855 acte 2 du 14/01/1649

Jeanne SIX veuve de Pierre LESAIGE réfugiée à Lille vend à Jacques BONTE son beau-frère laboureur à Wambrechies une grange à Wambrechies sur un jardin appartenant à Pierre HAIGE et aux enfants de Jacques LEHOUCQ.

FRAD059\_2E3\_0855\_0007

2 E 3 / 855 acte 3 du 18/01/1649

François LECLERCQ fils de feu Louis, laboureur à Roubaix ayant appris qu'un procès au siège de la Gouvernance de Lille avait lieu à la demande de Pierre HESPEL fils de feu Louis, Philippe HESPEL et Pierre LHEURIDAN tuteurs et Péronne et Barbe HESPEL filles du dit Louis contre le déclarant. Namptissement.

[L'acte 4 n'existe plus. D'après la table en fin de liasse concernait Marguerite POTTIER]

FRAD059\_2E3\_0855\_0009

2 E 3 / 855 acte 5 du 21/01/1649

Gilles MONTAIGNE fils de feu Pasquier de Flers reçoit 50 livres de Noël DELINSELLES priseur et laboureur à Flers et 45 livres prises par an pendant cinq ans contre ses droits comme époux de Marguerite BRUSLOY à la charge de maître Jean CORNEL clerc de Flers depuis 1648 pour 300 livres de salaire du dit Noël.

[L'acte 6 n'existe plus. D'après la table en fin de liasse concernait Guillaume DEROUBAIX]

FRAD059\_2E3\_0855\_0011

2 E 3 / 855 acte 7 du 21/01/1649

Péronne ROUZEE veuve de Jean MONTAIGNE de Bondues nomme procureur spécial Jean MONTAIGNE son fils pour traiter avec Jean SIGIER.

**FRAD059\_2E3\_0855\_0012**

**2 E 3 / 855 acte 8 du 20/01/1649**

**Antoine COUVREUR laboureur à Marc en Baroeul reconnaît devoir à Péronne ROUZEE veuve de Jean MONTAIGNE sa belle-sœur de Bondues 100 florins carolus pour avoir sa puissance 3 vaches levées en sa maison par Jean DURIETZ sergent et en celle de Noël DESTAILLEUR dit Neutin de Marcq pour payement prétendu par Guillaume DEROUBAIX et Madeleine DELEVOYE sa femme, André DEWER et Péronne DELEVOYE sa femme forts de leurs cohéritiers de feu Jean DELEVOIE contre quoi il lui**

**donne trois vaches ou l'équivalent si les gens de guerre d'Espagne les lui prennent.**

FRAD059\_2E3\_0855\_0013

2 E 3 / 855 acte 9 du 21/01/1649

Jean CARRETTE fils de feu Pierre et Marie MONTAIGNE sa femme, laboureur à Bondues doivent à Jacques DESQUIENS laboureur à Marcq en Baroeul 450 livres parisis.

FRAD059\_2E3\_0855\_0014

2 E 3 / 855 acte 10 du 03/02/1649

François LECLERCQ laboureur à Roubaix à Jean PRUS prêtre et doyen et pasteur de Roubaix qui a payé à plusieurs personnes, vend trois vaches, une garde-robe, un métier, deux seaux etc. pour 400 livres parisis et 50 livres.

FRAD059\_2E3\_0855\_0015

2 E 3 / 855 acte 11 du 06/02/1649

Guillaume DUBAR laboureur à Flers fils de feu Philippe et d'Agnès ESQUIGNET d'une part, Jean CASTEL fils de feu Noël et de ladite Agnès en secondes noces, Antoine LEPLAT époux de Marie CASTEL fille des dits, Michel DUBAR fils de feu Antoine qui fut fils des dits DUBAR-ESQUIGNET tous de Flers ayant trouvé la succession trop onéreuse, ils y ont renoncé suite à quoi Noël DELINSELLES priseur et laboureur à Flers et Toussaint LIBERT laboureur à Bondues ont été commis curateurs. Compte rendu par le dit DELINSELLES, Pierre et Louis LIBERT au nom des veuve et hoirs du dit Toussaint.

FRAD059\_2E3\_0855\_0017

2 E 3 / 855 acte 12 du 10/02/1649

Hélène LAMERAND veuve de Jean LAMBELIN, censière Desquesnes à Marcq en Baroeul baille à Antoine DESAINS fils de feu Jean, et Jeanne DELEMONTAIGNE sa femme une maison sur 8 cens à Marcq en Baroeul et 13 cens de labour.

FRAD059\_2E3\_0855\_0019

2 E 3 / 855 acte 13 du 22/02/1649

Jérôme SECRIECK bourgeois de Lille époux de Françoise RICOURT après que Jean GADENNE de Loos se soit déporté, baille à Antoine TESTELIN laboureur à Loos et Marie TESTELIN sa sœur 4 cens de labour à Loos.

FRAD059\_2E3\_0855\_0021

2 E 3 / 855 acte 14 du 03/03/1649

Philippe PROUVOST laboureur et tristran, Charlotte DUTHOIT sa femme de Linselles, Gilles DETOUTLEMONDE laboureur à Wasquehal époux de Catherine DUTHOIT pour eux et forts de Marie DUTHOIT leur sœur vendent à Simon WASTEL laboureur à Wasquehal 200 livres de capital d'une rente héritière de 1631 obligeant Pierre DELERUE laboureur à Wasquehal.

FRAD059\_2E3\_0855\_0023

2 E 3 / 855 acte 15 du 01/03/1649

Antoine TIERCH hôte au Fresnelet à Flers affirme qu'il y a deux ans, en hiver, Georges et Jean DELEMARRE vinrent l'aborder sa maison criant après lui et leur ayant parlé dehors ils lui ont demandé de parler à Jean PLOUCQUET naguère collecteur d'Hem afin de le mettre avec leur mère Olive TAVERNE veuve de Laurent DELEMARRE d'accorder de leurs difficultés touchant les arriérages d'une lettre de rente que ladite Olive avec Marie TAVERNE sa sœur doivent au dit PLOUCQUET afin d'obtenir modération et ainsi pouvoir le payer avec le revenu de bois abattu compris le capital. Il s'est trouvé le lendemain chez la veuve à déjeuner pour en parler et lui offrir un beau chapeau s'il arrivait à convaincre le dit PLOUCQUET. Le comparant et les deux fils devaient se retrouver en la taverne en Forest occupée par Jacques DELERUE dit Petit Tapens mais ils se sont retrouvés chez le pasteur de Forest où le dit PLOUCQUET leur a demandé de régler le cours de la rente mais que s'ils avaient besoin de temps il le leur donnerait. Ledit pasteur a proposé d'aller boire un verre chez lui mais le dit PLOUCQUET a refusé étant menacé par eux plusieurs fois jusqu'à fonser sa porte, menaçant de lui couper la gorge, le tuer ou faire tuer par des soldats et quand il devait rattendre la porte de l'église qu'il tuerait le bougre. Depuis quoi ladite Olive est venue trouver le dit TIERCH disant que le dit PLOUCQUET aller en prison à Lille, elle ayant trouvé de faux témoins pour faire annuler la rente. Attestation pour le dit PLOUCQUET.

FRAD059\_2E3\_0855\_0025

2 E 3 / 855 acte 16 du 08/03/1649

**Adrienne AGACHE femme d'Antoine TIERCH, hôtesse au Frennelet à Flers âgée de 40 ans affirme qu'il y a trois mois Olive TAVERNE veuve de Laurent DELEMARRE demeurant à Hem est passée devant sa maison et a appelé son mari qui était absent, disant qu'elle reviendrait 15 jours ou un mois après. Un mois à 5 semaines après ladite Olive est repassée**

**voir le dit qui était absent. La comparante est allée discuter avec elle sur la route de Lille. J'ai quelque chose à te dire que j'ai eu longtemps sur le cœur, ton homme a été empêché de ma part pour traiter les affaires de notre bon collecteur de Hem Jean PLOUCQUET. Je lui dois avec ma sœur 4400 livres par compte fait avec lui en la petite maison dessous notre porte présents mes enfants et avoir été bien d'accord du dit compte avec le collecteur mais lui a demandé l'argent pour payer Monsieur HESPEL receveur des Etats à quoi elle a répondu ne pas en avoir. Ce après quoi elle a proposé de créer une rente pour ladite somme avec leurs deux enfants Jean DELEMARRE et Pierre TRESEL. Affirmant qu'elle avait promis un beau chapeau à son mari pour son aide et même deux s'il obtenait modération d'une année, payant quelque terme quand elle aura fait abattre du bois sans pouvoir trouver le repos avant d'avoir payer, chargeant ses enfants de satisfaire à sa mort qui lui ont répondu **Ma mère, avons-nous mis tant d'argent en dons, auprès au boire et au juge pour ainsi le faire ? Nous le tuerons plutôt ou le ferons tuer où que le pourrons trouver. Ayant lesdits fils trouvé de faux témoins contre lui.****

FRAD059\_2E3\_0855\_0027

2 E 3 / 855 acte 17 du 02/03/1649

Antoine JAMAY (signe JAMEZ) messenger de Lille à Valenciennes nomme procuratrice spéciale Françoise LONDAU sa femme pour faire arrêt de claims et autres.

FRAD059\_2E3\_0855\_0028

2 E 3 / 855 acte 18 du 12/03/1649

Marguerite LESAFFRE fille célibataire de feu Pierre de Lille vend à Pierre DELERUE laboureur à Wasquehal pareille somme à sa charge depuis décembre 1648 d'un moulin à vent à moudre blé dit Le Moulin des Verdes Foeuilles avec une maison à Marcq en Baroeul obligeant comme hypothéqué par Jean DELEROYERE et Jeanne DELEPORTE sa femme pour 800 livres à charge de Jean CASTEL de Marcq en Baroeul en 1631 comme ayant retraits le dit moulin pour partie et 360 livres à charge du dit DELERUE.

FRAD059\_2E3\_0855\_0030

2 E 3 / 855 acte 19 du 24/03/1649

Maître Nicolas CLICQUENNOIS prêtre chapelain de l'église collégiale Notre-Dame à Messines affirme que durant la maladie de maître Pierre VANSTRAETE prêtre chanoine et pasteur de Messines, maître Martin GUELUY prêtre et chanoine du dit lieu, à sa

demande, a pris sa place et après sa mort fut requis de Monsieur le doyen de la Chrétienté de Warneton, pasteur de St Jacques à Ypres et de Madame l'abbesse du dit Messines et depuis par maître Adrien PASSEBREUGE chanoine de continuer, ce qu'il a fait dix ou onze ans et pendant le temps de contagion et comme après que le dit maître Adrien fut admis à ladite cure il a, le 26 décembre 1646, en la présence de l'affirmant promis de payer au dit GUILUY pour le récompenser la somme de 42 florins 7 patards 1/2. A la requête du dit maître Martin.

FRAD059\_2E3\_0855\_0031

2 E 3 / 855 acte 20 du 07/04/1649

Maître Jean DE MELANTHOIS Sr de la Motte et Mathieu BONAVENTURE, boucher à Lille reconnaissent devoir à Philippe DUBOIS, procureur à Lille 85fl 16p pour quatre années de rente héritière due par ledit DE MELANTHOIS dont ledit BONAVENTURE s'est porté caution, jusqu'au 8 février 1643 à payer la moitié à la Pentecôte et l'autre à Noël 1649.

FRAD059\_2E3\_0855\_0033

2 E 3 / 855 acte 21 du 07/04/1649

Marie DENOYELLES veuve renoncée es biens et dettes de Georges BLANCQUART de Wazemmes devant à Jean DENOYELLES procureur et commis aux ordonnances de deniers de la Gouvernance de Lille la somme de 185 livres un sol 9 deniers à cause d'arriérages de tailles et autres sommes, lui donne 8 vaches et un cheval.

FRAD059\_2E3\_0855\_0035

2 E 3 / 855 acte 22 du 06/04/1649

Pierre VERDIERE laboureur à Annappes neveu et héritier de feu Jérôme VERDIERE vend à Jean MATHON fils de feu Gilles, cuisinier et hôte à Lille une lettre de rente de 1589 obligeant Jacques HOUZET et Gentienne MAS sa femme au profit de Charles DUPONT pour 100 florins garantie par une maison sur 2 cens et 2/3 cent aux marais d'Annappes portée à Michel CAUCHETEUR et par lui à Samuel HOVINE époux de Marguerite VERDIERE sœur du dit Jérôme, reconnues exécutoire par Simon DELEPORTE comme ayant acquit le dit bien et depuis par Jean BARGOY et dernièrement par François BARGOY son fils et héritier en 1645.

FRAD059\_2E3\_0855\_0037

2 E 3 / 855 acte 23 du 08/04/1649

**Marc GRULLOIS fils de feu Antoine, laboureur à Lys lez Lannoy âgé de 26 ans et Pierre HESPEL fils de feu**

**Louis de Roubaix âgé de 22 ans affirment qu'ils connaissent Gilles FREMAULT laboureur à Roubaix et que par la prise du château et ville de Lannoy la garnison y a logé faisant des extorsions au dit FREMAULT et ses voisins, coupant les haies et rejets et halots et qu'en août 1648 le dit FREMAULT a perdu ses avestures d'avoine et autres battues en sa grange par les soldats. De plus l'armée du roi d'Espagne a été loger aux environs de Lannoy particulièrement à Wattrelos, Leers, Néchin, Lys et environs où le dit avait 300 fromages de 8 patards chacun que les soldats ont dérobés. Afin d'obtenir modération pour les terres qu'il occupe.**

FRAD059\_2E3\_0855\_0038

2 E 3 / 855 acte 24 du 06/04/1649

Messire Philippe DE HAYNIN, chevalier, Sr du Maisnil, la Maisrie etc. baille à François BURY fils de feu Pierre, célibataire à Herlies et à sa femme future la Cense de la Bernières à Fromelles sur 40 bonniers.

2 E 3 / 855 acte 25 du 09/04/1649

Marguerite DOULCET veuve de Philippe LEFEBVRE, grassièrre à Lille reconnaît devoir à Gérard LACHER, marchand graissier à Lille, 217£ 6s à cause de la vente plusieurs fois de marchandise de graisserie à payer : 4£ de gros sous 15 jours et un livre de gros chaque mois.

FRAD059\_2E3\_0855\_0043

2 E 3 / 855 acte 26 du 23/04/1649

Marie LEMAN fille non mariée de feu Robert LEMAN de Lille nomme procureur spécial Marc DEYS (?) procureur Simon CAUDRELIER (sic) pour aller devant les vicaires généraux du siège épiscopal d'Arras à présent à Douai pour consentir à ce que Jean DECROIX, fiancé de ladite comparante, puisse traiter mariage avec autre, ne voulant ladite comparant se marier avec lui.

FRAD059\_2E3\_0855\_0044

2 E 3 / 855 acte 27 du 27/04/1649

Messire Josse DE LYON prêtre, doyen et chanoine de l'église collégiale St Pierre de Lille par le rapport fait en l'assemblée de Messieurs dudit chapitre le 19 de ce mois, les chanoines ayant est (sic) commis à l'audition des comptes des Grands Obits que le chanoine LEFEBVRE a rendu pour l'an finissant à la St Jean Baptiste 1644 ayant fait mise de 770£ 11 gros parisis (sic) et 39 rasières et 3 havots de blé au profit de la fabrique qui doit revenir en fait audit DE LYON contre quoi il proteste en raison que comme doyen la somme et blé lui appartiennent en raison de la

recredence par lui obtenue dudit doyenné pour quoi il y a procès au Conseil de Flandre. Craignant que le secrétaire n'ait pas pris note de sa protestation, il la renouvelle. Le notaire s'est transporté audit chapitre pour le signifier à l'assemblée.

FRAD059\_2E3\_0855\_0045

2 E 3 / 855 acte 28 du 29/04/1649

François DE FOURMESTRAUX fils de feu Mathieu, bourgeois à Lille vend à Robert DURE, maître maçon et Marie CROMBET sa femme, une maison rue Mahieu Mahieu à Lille avec arrangement quant au paiement.

FRAD059\_2E3\_0855\_0047

2 E 3 / 855 acte 29 du 08/05/1649

Olivier ESCHEVIN sergent du village de Templeuve en Dossemer procureur spécial de Jean DELEMASURE, Mathias LEBRUN et consorts au nom de ladite commune pour trouver 7000 livres, emprunte à Pierre TAVERNE jadis sergent de la Gouvernance de Lille 800 livres.

FRAD059\_2E3\_0855\_0048

2 E 3 / 855 acte 30 du 10/05/1649

Jen HENRY, filetier et Marie COYART sa femme de Lille reconnaissent devoir à Charles DECOTTIGNIES, bourgeois et marchand à Lille 15£ de gros de 6fl la livre à cause de la vente de marchandises de rubans de coton à payer : 4£ de gros à la Pentecôte et 1£ de gros toutes les six semaines.

FRAD059\_2E3\_0855\_0049

2 E 3 / 855 acte 31 du 19/05/1649

Jean COUSTENOBLE laboureur à Deûlémont auquel Jean HOCEDE laboureur à Ennetières en Weppes à cause de Marie LECAT sa femme fille et héritière de feu Nicolas doit une lettre de rente dont il reçoit le cours et le capital.

FRAD059\_2E3\_0855\_0050

2 E 3 / 855 acte 32 du 24/05/1649

Jacques WARESQUEL le jeune, bourgeois et receveur à Lille héritier à cause de sa femme ayant nommé Robert DUQUESNOY priseur et laboureur à Wattrelos comme procureur spécial, et Jean DUGARDIN fils non marié de feu Jean aussi héritier de feu Martin DEMONS fils de feu Nicolas, leur oncle s'opposent à la vente faite par Guillaume DELECOURT et Jeanne PILLOT sa femme auparavant veuve de Mathias LEMOISNE à Roland MESSEANT, maréchal à Wattrelos de 10 cens de terre ayant une

lettre de rente de 1638 de 400 florins obligeant lesdits Mathias et PILLOT.

FRAD059\_2E3\_0855\_0051

2 E 3 / 855 acte 33 du 02/06/1649

Antoine CASTEL (signe DUCASTEL) laboureur à Halluin (et Catherine LIBERT sa femme - rayé) doit à Mathieu BONTE marchand à Wasquehal 1700 livres parisis à cause de prêt.

FRAD059\_2E3\_0855\_0052

2 E 3 / 855 acte 34 du 10/06/1649

Pierre DURIETZ fils de feu Claude, porteur au sac et brasseur à Lille vend à Charles ROUSSEL, marchand de sayette à Lille ses droits sur une lettre de rente héritière du 3 avril 1645 reconnue exécutoire le 4 dudit mois obligeant Philippe TREZEL fils de feu Charles, sayeteur et Anne TINGREE sa femme de Lille au profit dudit DURETZ pour 150fl [Rente en 2 B 11 / 29A acte 180].

FRAD059\_2E3\_0855\_0053

2 E 3 / 855 acte 35 du 14/06/1649

Michel DASSONVILLE s'est plaint que le samedi 12 de ce mois, arrivant avec un bateau au Wau es faubourg de la Barre lez Lille, chargé de gras grain et partie de chènevis en nombre de 48 sacs par voiture seulement, descendant de La Bassée pour être consommés à Lille et pour la provision de ceux en ayant besoin, envoyé par vous bonneau (?) demeurant à La Bassée ce comme doit être permis puisqu'il n'en fait pas fraude aux impôts ni aux biens quand l'on lèverait (?) hors de cette ville pour livrer à La Bassée. Néanmoins Jean BARETZ, commis aux ... des finances de sa majesté avec ses adhérents, sans information ni prévision, s'est ingéré de prendre ledit DASSONVILLE comme prisonnier et le détient encore en la taverne ayant pour enseigne La Plate Bourse avec quatre hommes sans le vouloir relâcher. Contre quoi il proteste pour tous dépens de retardement de voiture, journées de dommages et intérêts contre lui et ses adhérents. Le notaire l'a insinué audit commis.

FRAD059\_2E3\_0855\_0054

2 E 3 / 855 acte 36 du 23/06/1649

Jean ROGIER fils de feu Mort, laboureur à Wasquehal doit à Antoine TIERCH laboureur à Flers 300 livres à cause de prêt. Remboursés le 16 mars 1656.

FRAD059\_2E3\_0855\_0055  
2 E 3 / 855 acte 37 du 30/06/1649  
Paul GAPAN laboureur à Marcq en Baroeul et Jossine DELEDICQUE sa femme reconnaissent avoir acheté à Christophele et Jean DUTRIEZ frères, enfants et héritiers de feu Anne CRUCQ veuve de Pierre DUTRIEZ vivante demeurant à Wattrelos 7 cens 3 quartrons à Marcq ayant pris à leur charge une lettre de rente de 1619 de 150 florins obligeant ladite veuve vers Oste DELEDICQUE et maintenant les enfants de Jacques BRAS qu'il eut d'Anne PROUVOST héritiers de Marie DELEDICQUE. Promettent d'acquitter le cours et le capital.

FRAD059\_2E3\_0855\_0056  
2 E 3 / 855 acte 38 du 15/07/1649  
Gaspard RIBAUT fils de feu Jean de Flessingue, actuellement à Lille doit à Marie SAUMON (signe SOMON) veuve de Louis DEMEUCQ de Pernes en Ternois 212 livres 10 sols à cause de prêt.

FRAD059\_2E3\_0855\_0057  
2 E 3 / 855 acte 39 du 15/07/1649  
Gaspard RIBAUT fils de feu Jean de Flessingue, actuellement à Lille baille à Marie SAUMON veuve de

FRAD059\_2E3\_0855\_0060  
2 E 3 / 855 acte 42 du 28/07/1649  
Pierre FRUICT censier de La cense des Obeaux à Forest vend à Jean MATHON maître pâtissier et hôte à Lille une lettre de rente de 1644 obligeant François BARGEOIS et Marguerite LHEURIDAN sa femme pour 100 florins.

FRAD059\_2E3\_0855\_0061  
2 E 3 / 855 acte 43 du 10/08/1649  
Jeanne WARQUAN fille non mariée de feu François WARQUAN de Lille, reconnaît devoir à Nicolas DOUTRELIGNE, olieur es faubourg des Malades de Lille, 212£ 10s à cause de prêt et cédule devant le présent notaire le 25 août 1648 à rendre d'ici un an. Ajout en marge : Remboursé le 30 août 1650 à Suzanne LABBE femme et procuratrice dudit Nicolas.

FRAD059\_2E3\_0855\_0062  
2 E 3 / 855 acte 44 du 16/08/1649  
Maître Wallerand DE WARENGHIEN prêtre pasteur de la comté d'Annappes fort des ministres des pauvres d'Annappes tels que Jean DESPINOY, Jean OUDAR et Antoine LEFEBVRE, bailli et gens de Loi reconnaît avoir reçu 300 livres pour le capital et arriérage de deux rentes héritières compris sous-rente sur une maison achetée par Jean MATHON hôte et pâtissier à Lille de François BARGEOIS et Marguerite LHEURIDAN sa femme à Annappes et vend au dit MATHON une rente de 1602 obligeant Michelle LEMAHIEU veuve de Simon DELEPORTE et Simon DELEPORTE son fils et Barbe WALLET sa femme pour 100 Florins et autre de 1602 obligeant les mêmes pour 50 florins reconnues exécutoire en 1612 par Jean BARGEOIS fils de feu Etienne ayant acheté le lieu hypothéqué dont le dit François est fils et héritier.

Louis DENUQC de Pernes en Ternois 2 mesures 1/2 et un quartier de jardin et prairie à Pernes.

FRAD059\_2E3\_0855\_0058  
2 E 3 / 855 acte 40 du 16/07/1649  
François MOUTIER auditeur du Souverain Bailliage de Lille ayant droit de Demoiselle Marguerite DELECOURT veuve de Thierry COEVOET par acte du 17 octobre 1637 (sic 1647), vend à maître Jean ROUSSEL prêtre, pasteur d'Esquermes, ses droits sur une lettre de rente héritière du 9 juillet 1644 obligeant Louis LEVECQUE fils de feu Antoine, et Isabeau PLACE sa femme d'Esquermes au profit de ladite veuve pour 200fl [Rente en 2 B 11 / 28B acte 745].

FRAD059\_2E3\_0855\_0059  
2 E 3 / 855 acte 41 du 16/07/1649  
Isabeau PLACE veuve de Louis LEVESQUE d'Esquermes déclare que son mari s'est obligé en 1630 avec Jacques DESMAZURES fils de feu Jacques, brasseur et Jean DUBUISSON fils de feu Jean, brasseur et hôte à Esquermes pour 200 florins de rente au profit de Christophe BOUSSEMARE boulanger à Lille. Décharge lesdits qui n'en ont pas profité.

FRAD059\_2E3\_0855\_0064

2 E 3 / 855 acte 45 du 26/08/1649

Marie DENOYELLES veuve de Georges BLANCQUART en refuge à Lille donne à maître Josse VANSTIEVOORDT sucrier et bourgeois de Lille pour deux années de rendage de deux greniers, un charriot, une charrue, deux chaudrons, deux lits, un oreiller et une couverture, un coffre en bois, le foin dans lesdits greniers et un tonneau à battre beurre, sceau et pouiro puis 8 rasières de blé brun métillon.

[L'acte 46 n'existe plus. D'après la table en fin de liasse concernait Antoine HESPEL]

FRAD059\_2E3\_0855\_0068

2 E 3 / 855 acte 47 du 17/09/1649

Jacques DE CLEPELE (signe CLIPPELE) naguère receveur à Lille par compte fait ce jour avec Marie PINQUET naguère sa servante, non mariée, de leurs affaires, reconnaît lui devoir 140£ en défalquant ce qu'elle peut avoir payé pour la table et gouverne de Jean DE CLEPELE son fils. A lui rembourser quand elle le voudra. Témoins Jacques PATIN et Robert BIERCK clerks du notaire.

FRAD059\_2E3\_0855\_0070

2 E 3 / 855 acte 48 du 01/10/1649

R.P. frère Jean DE RODDE prêtre, prieur et receveur de Sainte Croix à Lannoy d'une part, Antoine DUBAR fils de feu Gilbert, laboureur à Hem d'autre part. Ayant différents désaccords entre eux à propos de rendage. Accord.

FRAD059\_2E3\_0855\_0072

2 E 3 / 855 acte 49 du 27/10/1649

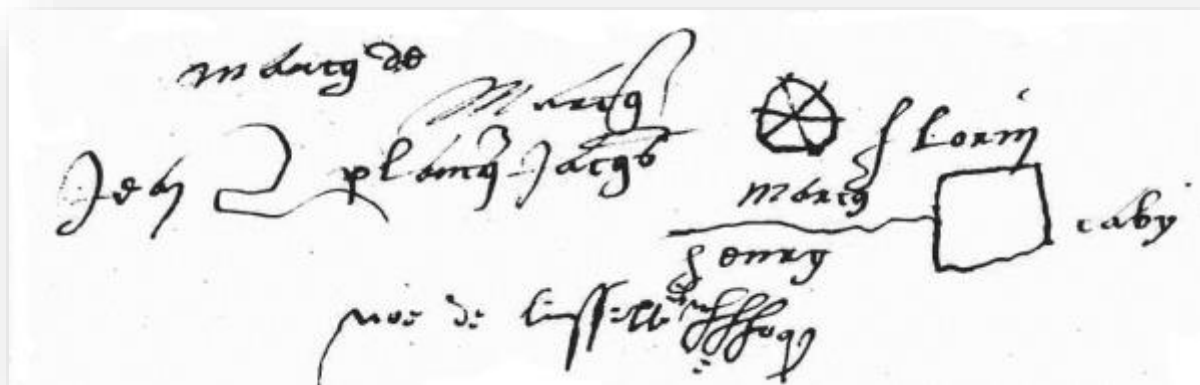
Noël DE LINSSELLES priseur âgé de 65 ans et Pierre GRANDEL fils de Guillaume, âgé de 48 ans laboureurs à Flers affirment que pour les contributions d'exemption d'être pillé et brûlé par les Français le 25 décembre 1647 au village de Flers a été faite une assiette à l'avenant de 8 livres parisis du bonnier, sachant que Catherine LEMESRE veuve de Gaspard GRULLOIS, censière de la Cense du Breucq sur 26 bonniers un cent à Flers a payé 208 livres 5 sols, autre assiette du 27 mars 1648 pour contribution à 4 livres parisis du bonnier 104 livres

5 sols, autre du 11 juin 1649 pour les soldats mis en garnison à Flers et autres manants a été cotisée comme les autres manants 8 livres au bonnier 208 livres 10 sols et pour 4 bonniers à Croix de la comprise de ladite cense pour les contributions et logement des soldats à Croix en juin 1648 et avril 1649 assis le 9 janvier précédent elle a payé 84 livres, pour 10 bonniers sur Wasquehal pour l'an 1648 60 livres et pour la partie d'une assiette pour logement de soldats à Wasquehal en 1648 pour lesdits 10 bonniers 30 livres soit 695 livres qui devraient lui être déduites de son rendage. Témoin Henri CABY berger en ladite cense.

FRAD059\_2E3\_0855\_0074

2 E 3 / 855 acte 50 du 27/10/1649

Jean PLANQUE fils de feu André, âgé de 62 ans serviteur de court, Henri CABY fils de feu Pierre, âgé de 46 ans, berger demeurant avec Catherine LEMESRE, veuve de Gaspard GRULLOIS censière de la Cense du breucq à Flers et Jacques FLORIN hôte à Quatre Homeaux à Flers âgé de 53 ans affirment qu'en avril 1649 lorsque la plupart de l'armée Lorraine a logée à Croix, Wasquehal et villages voisins, ladite Catherine a été contrainte de prendre deux sauvegardes en sa maison ayant coûté compris un cheval emmené pour leur paiement qui a été vendu à Monsieur DE WATTIGNIES 27 livres de gros faisant 324 livres, deux pistoles données comme contrainte et deux jacobus à un adjudant pour conserver ladite maison et cense et pour leur monture avec leurs chevaux compris un agneau et des pièces de lard à 470 livres et a été contrainte de prendre une autre sauvegarde lorsque les Lorrains sont retournés venant des villages de Bondues et Linselles loger à Wasquehal et Croix l'espace de cinq jours et pour éviter de brûler ladite cense elle a donné à un colonel 10 pistoles, à son maître d'hôtel une. Pour deux autres sauvegardes a fourni 19 pistoles 1/2 et au page du dit colonel un patagon total de 707 livres 18 sols parisis et pour leurs dépenses durant lesdits 5 jours compris la nourriture de 6 chevaux, deux agneaux et un veau qui a été convenu de livrer au dit colonel 100 livres et pour une charrée de foin et 9 tronses pris par eux 50 livres parisis.



FRAD059\_2E3\_0855\_0076

2 E 3 / 855 acte 51 du 28/10/1649

Thomas MONTAIGNE fils de feu Jean de Comines doit à Marie CASTEL veuve de Mahieu MONTAIGNE de Wambrechies 200 livres parisis à cause de prêt. Remboursés le 4 juillet 1657.

FRAD059\_2E3\_0855\_0077

2 E 3 / 855 acte 52 du 30/10/1649

Gilles LAIGNEL grassier à Hardenbeurck nomme Pierre et Jacques LAIGNEL ses frères en refuge à Lille pour recevoir ce que Philippe LECOMTE d'Houplines lui doit. Témoin Henri DEMOL censier et laboureur à Hardenbeurck.

FRAD059\_2E3\_0855\_0078

2 E 3 / 855 acte 53 du 03/11/1649

Balthazar GLORIEUX laboureur et marchand de chevaux et bêtes à cornes demeurant proche de la Cense d'Oultreberg à Lys lez Lannoy âgé de 60 ans et Pierre MALFAICT fils de feu Guillaume, cleric de la chapelle du château et notaire à Lannoy âgé de 48 ans affirment que Jean Baptiste DHOVERLANDE écuyer, Sr de Oultrebecque a occupé sa dit cense sur 26 bonniers trois ans et plus après quoi, sentant qu'il ne pourrait faire son profit, l'a baillée à Gilles FREMAULT laboureur à Roubaix pour 2800 livres de rendage par an outre le pot de vin mais comme le dit FREMAULT ne se sentait pas assez puissant pour entreprendre ladite occupation n'ayant que quelques petits moyen de fortune, a renoncé au bail en suite de quoi le propriétaire à fait vendre par huissier les avestures de la cense en partie reçues par Jacques WAYMEL greffier de Lannoy son commis et a fait exposer en bail ladite cense à divers cris publics. A présent Charles DESBOUVRIES occupe 10

bonnier et la maison et le reste par Charles DUPONT, Artus DELESCLUSE et autres qui ont dépouillé l'avesture en août 1649 sans les avoir rendu au dit propriétaire.

[L'acte 54 n'existe plus. D'après la table en fin de liasse concernait maître François WARESQUEL]

FRAD059\_2E3\_0855\_0082

2 E 3 / 855 acte 55 du 10/11/1649

Maître Jean DUCORNET laboureur à Flers d'une part, Noël DELINSELLES laboureur et priseur à Flers d'autre part. Le premier dit que Gilles MONTAIGNE de Flers époux de Marguerite BRULLOIS devait 300 livres au dit DUCORNET dont il devait rendre 50 livres sous un an. Ne l'ayant fait il a été saisi par Adrien PROUVOST et Jean MULLIER laboureurs à Flers. Accord avec le second qui doit de l'argent au dit MONTAIGNE.

FRAD059\_2E3\_0855\_0083

2 E 3 / 855 acte 56 du 15/11/1649

Jean DUBOIS hautelisseur à Lille, fils et héritier de feu Catherine HERCART dernièrement veuve de Gilles WATTEAU, vend à Antoine ROBBE, teinturier et porteur au sac à Lille et Florence BOURBOTTE sa femme, une lettre de rente héritière des hommes de fief des religieux de l'abbaye de Cysoing du 25 janvier 1569 obligeant Raisse WARDAVOIR ayant acquis d'Antoine LEFEBVRE un lieu manoir sur 4c à Camphin au profit dudit LEFEBVRE pour 150£ avec acte couché sur le dos devant Guillaume CORDUAN, notaire, le 7 juillet 1573 pour 100£ qui furent transportées le 11 mars 1583 par ledit LEFEBVRE à Urbain CARETTE, depuis le 29 janvier 1584 reconnue exécutoire par ledit WARDAVOIR pour les 100£ et le 26 février 1603

par Gilles MANCHE comme ayant acquis ledit bien hypothéqué et le 22 mars 1644 par Jean MANCHE, Catherine MANCHE veuve de Michel ROBBE, Pierre CONSTANT et Michelle MANCHE sa femme, Pierre MONNE et Marie MANCHE sa femme, Jean DELANNOY et Madeleine MANCHE sa femme.

FRAD059\_2E3\_0855\_0085

2 E 3 / 855 acte 57 du 16/11/1649

Jean Baptiste REGNAULT fils de feu maître Toussaint vivant maître chirurgien, assisté de Thomas MARCHAND, marchand sayeteur et de maître Jean DUMARE son parrain et amis acquis d'une part, Agnès BARBIER fille de feu Pierre, assistée de Marguerite LE CUPPRE sa mère, Jean DE CUPPRE marchand et libraire, Pierre DELANNOY marchand carrossier son oncle allié, Vincent DUBOSQUEL bourgeois, son grand-oncle maternel et de Nicolas LOHIER, passementier, son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte suite au contrat passé devant Michel PETIT, notaire, le 20 juillet 1649 par ladite DE CUPPRE, une lettre de rente héritière du 17 décembre 1627 de 300fl. obligeant ses dits père et mère au profit de ladite Agnès et autres dont ladite Marguerite a la jouissance sa vie durant mais s'en déporte, le tiers du chef de Lambert BARBIER son fils, religieux aux Dominicains professe et prêtre réputé mort civilement et ses vêtements de noces.

FRAD059\_2E3\_0855\_0088

2 E 3 / 855 acte 58 du 19/11/1649

Georges MARIN, cuisinier de Monsieur le comte DU ROEULX gouverneur de Lille nommé à sa place Nicolas PREUDHOMME, hôte à Laigu à Lille pour desservir l'office de marqueur de la garance à Lille pendant neuf ans à commencer à la Toussaint 1649 moyennant 12£ de gros 1/2 par an.

FRAD059\_2E3\_0855\_0089

2 E 3 / 855 acte 59 du 06/11/1649

Jacques DELEFORTRYE laboureur et Laurence DASSONNEVILLE sa femme d'Ennetières en Weppes vendent à Charles DUBOIS messenger de Messieurs des Etats de Lille 2 cens de labour avec Marguerite DASSONNEVILLE leur sœur qui en a aussi deux cens par le trépas de Nestine DUVINAIGE fille de feu Pierre et de Suzanne PINTE à prendre lesdits 2 cens pris en 4 cens et lesdits 4 cens en un bonnier à

l'encontre de Pierre RAMON, Henri et Catherine DUOIS à Wavrin.

FRAD059\_2E3\_0855\_0091

2 E 3 / 855 acte 60 du 01/12/1649

Mahieu LOCQUIFIER meunier et olieur à Roubaix consent que Pierre DELESPAULT marchand à Roubaix ayant acheté de lui une maison sur 8 cens 1/2 à Roubaix pour 4266 livres 12 sols 8 deniers puisse tenir sous ses mains la somme de 105 livres 2 sols 6 deniers qu'il doit à feu Jean FARVACQUES vivant clerc de Roubaix à cause de tailles de 1643 et 1644 et à Catherine DELEBECQUE veuve de Pierre FLAMENG de Roubaix 281 livres 5 sols pour 4 années 1/2 d'une lettre de rente de 1000 livres de capital depuis 1638.

FRAD059\_2E3\_0855\_0093

2 E 3 / 855 acte 61 du 01/12/1649

Messire Philippe DE HAYNIN, chevalier, Sr du Maisnil etc. baille à Jean BARTIER laboureur au Maisnil le moulin à moudre blé au Maisnil sur 17 cens 22 verges.

FRAD059\_2E3\_0855\_0095

2 E 3 / 855 acte 62 du 09/12/1649

Jacques DELEFORTRYE laboureur à Ennetières en Weppes et Laurence DASSONNEVILLE sa femme ont vendu à Charles DUBOIS messenger 2 cens de labour en un bonnier à Wavrin dont ils ne se sont pas encore déshérités mais comme le dit comparant a besoin de l'argent l'acheteur le lui a déjà donné ce qu'il atteste.

FRAD059\_2E3\_0855\_0097

2 E 3 / 855 acte 63 du 11/12/1649

Le Sieur Adrien DELELOY receveur d'Antoing et Roubaix reconnaît qu'il a vendu et a été payé par Pierre DELESPAULT fils de feu Adrien, marchand à Roubaix 8000 livres parisis pour une maison sur 36 cens à Roubaix.

FRAD059\_2E3\_0855\_0099

2 E 3 / 855 acte 64 du 30/12/1649

Etienne HOORENT laboureur à Comines nommé procureur Pierre VANTOMBEEL procureur postulant à Gand contre Pierre FAUCOMPRET de Comines et autres.



## 2 E 3 / 856 en 1650

FRAD059\_2E3\_0856\_0004

2 E 3 / 856 acte 1 du 03/01/1650

Péronne ROUZEE veuve de Jean MONTAIGNE de Bondues baille à Paul MONTAIGNE son dernier fils une maison sur 14 Cens et 27 cens de labour à Bondues.

FRAD059\_2E3\_0856\_0006

2 E 3 / 856 acte 2 du 03/01/1650

Péronne ROUZEE veuve de Jean MONTAIGNE de Bondues donne à Marguerite et Madeleine MONTAIGNE ses filles non mariées un lit, deux parchevets de plumes, deux oreillers de plumes et six aunes de brenty(?) pour faire un autre lit.

FRAD059\_2E3\_0856\_0008

2 E 3 / 856 acte 3 du 18/01/1650

Josse BOUSSART, soldat de la garnison d'Ostende, époux de Chrétienne DELAHAYE, présentement à Lille, ayant droit par partage devant Philippe CUIGNET, notaire, le 14 novembre 1647 de 700fl. d'une lettre de rente héritière à l'encontre de Marie Madeleine DELAHAYE donnée le 16 mars 1641 obligeant Adrien CAULLIER et sa femme au profit de feu Cornille DELAHAYE (Carnille !) vivant père de ladite Chrétienne, pour faire paiement à Josse DUFOREST, marchand cordonnier à Lille à cause de prêt, lui cède deux années de cours faisant 78fl. de ladite rente [Rente en 2 B 11 / 25 acte 290].

FRAD059\_2E3\_0856\_0009

2 E 3 / 856 acte 4 du 19/01/1650

Bauduin DELEFORTRIE marchand de briques et laboureur à Frelinghien ayant été arrêté à la demande de Damoiselle Marie MANNART veuve de Michel LAMPREL marchande à Lille pour avoir paiement de 107 livres 17 sols 9 deniers de gros à cause de la vente de charbon comme ayant droit des assignations de Jacques CORNART marchand à Gand. Apporte caution en la personne de Mathieu CHAPELIER bourgeois marchand à Lille. Remboursés le 29 mars 1651.

FRAD059\_2E3\_0856\_0011

2 E 3 / 856 acte 5 du 21/01/1650

Catherine GUTRAET veuve de Jean LEGROUL, Romain LEFEBVRE et Liévin WICQUART, poissonnier à Lille prennent ensemble la ferme de la pêcherie des fossés de Lille depuis la porte de Fives jusqu'à la porte des Malades occupée à présent par ladite veuve pour trois ans à charge de 100£ de gros par an

et au terme de Carême 12 carpes et 12 brochets, ce qui est accepté par Gérard Dominique MARTIN secrétaire de Mgr le comte DE ROEULX gouverneur de Lille.

FRAD059\_2E3\_0856\_0013

2 E 3 / 856 acte 6 du 19/01/1650

Jean PLOUCQUET laboureur à Hem et naguère collecteur pour payer Eustache DAUCHY hôte à La Bassée à Lille à cause de dépenses de bouche, lui donne 14 livres 4 sols que lui doit Jean DENOYELLES à cause de sa femme, laboureur naguère à Sainghin en Mélantois et à présent à Anstaing pour la taille et 44 livres 5 sols pour autre taille.

FRAD059\_2E3\_0856\_0014

2 E 3 / 856 acte 7 du 31/01/1650

Jeanne LEROY fille non mariée à Lille vend à Jean DENNIN, bourgeois et marchand sayeteur à Lille, les 2/3 d'une lettre de rente héritière du 13 avril 1643 obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies vers ladite LEROY pour 300fl. dont Balthazar DESEWERT, tonnelier a droit par transport de l'autre tiers par acte passé par ladite LEROY devant Josse DELOBEL, notaire, le 19 juin 1649.

FRAD059\_2E3\_0856\_0015

2 E 3 / 856 acte 8 du 29/01/1650

Jean COUROUBLE laboureur à Flers reconnaît que Michel OUDART laboureur à Annappes, son beau-fils doit à Jean LECLERCQ pour reste de marchandise de moutons 24 livres parisis, à Bruno BAYART ayant droit de Georges WAYMEL pour la taille 48 livres, à Jean DURIEZ sergent 32 livres de prêt et 24 livres 18 sols de salaire, le tout 128 livres 18 sols parisis que le comparant à promis de payer.

FRAD059\_2E3\_0856\_0017

2 E 3 / 856 acte 9 du 04/02/1650

**Jean DESPLANCQUES laboureur à Bondues fils de feu Jean, âgé de 36 ans affirme que feu Jean MONTAIGNE et depuis Péronne ROUZEE sa veuve ont occupé 4 cens à Marcq en Baroeul pendant 12 ans appartenant à la veuve Robert DESCAMPS. Il a été convenu de payer les contributions, tailles, 20èmes, logements et autres subsides mais n'a pu dépouiller en août dernier ni précédent par l'empêchement des gens de guerre et obtenu modération pour la moitié. Mais elle n'en a pas bénéficié bien que depuis 8 à 9 ans que les guerres durent, elle devrait avoir eu modération.**

FRAD059\_2E3\_0856\_0018

2 E 3 / 856 acte 10 du 05/02/1650

Michel OUDART fils de feu Martin, laboureur et censier de la Cense de Saint Sauveur à Annappes déclare que Jean COUROUBLE laboureur à Flers, son beau-père s'est porté caution pour son bail de cense et a déjà payé pour lui notable somme et lui donne ses fers, labeurs et semences sur ladite cense jusqu'à 2600 livres parisis.

FRAD059\_2E3\_0856\_0020

2 E 3 / 856 acte 11 du 09/02/1650

Andréas DE FOURMESTRAULX fils de feu Paul, bourgeois de Lille baille à Marie MALLET veuve de Marc DELEFORTRYE, labourière à Marcq en Baroeul et ses enfants Jacques et Marie DELEFORTRYE une maison sur 10 cens 1/2 à Marcq.

FRAD059\_2E3\_0856\_0024

2 E 3 / 856 acte 12 du 19/02/1650

Philippe OLLIVIER fils de feu Hubert, âgé de 42 à 43 ans et Jean BUISINE fils de feu Martin âgé de 34 ans demeurant tous deux à Lille au faubourg de La Barre par refuge affirment que Marie DENOYELLES veuve de Georges BLANCQUART, censier de la Cense du Gard au dit faubourg occupe 11 bonniers 12 cens qu'elle n'a pas dépouillé en août dernier pour la valeur des fumures et semences qu'elle y avait mis à cause que l'avesture a été dérobée.

FRAD059\_2E3\_0856\_0025

2 E 3 / 856 acte 13 du 12/03/1650

Jean PLONCQUET laboureur à Hem doit à Louis VANPARYS marchand de grains à Lille 200 Livres parisis pour livraison de 8 rasières de blé et une rasière de soie avec comme caution Pierre TAVERNE jadis sergent de la Gouvernance de Lille.

FRAD059\_2E3\_0856\_0026

2 E 3 / 856 acte 14 du 05/03/1650

Jacques WARESQUIEL l'aîné **âgé de 100 ans environ** et maître François DUGARDIN prête âgé de 35 ans de Lille attestent que Jean DUGARDIN fils non marié de feu Jean, et Demoiselle Catherine DUGARDIN femme de Jacques WARESQUIEL le jeune, receveur sont frère et soeur, enfants de feu Jean et de Jeanne DE MONS sa première femme, neveu et nièce de feu Martin DE MONS qui fut frère de ladite Jeanne et héritiers seuls restants des biens dudit feu Martin.

FRAD059\_2E3\_0856\_0027

2 E 3 / 856 acte 15 du 08/03/1650

Jean DUFERMONT fils de feu Hugues, laboureur à Hem doit à Jean PLONCQUET laboureur à Hem 355 livres 8 sols parisis à cause de prêt.

FRAD059\_2E3\_0856\_0028

2 E 3 / 856 acte 16 du 09/03/1650

Maître Guillaume BLONDEL licencier es droits à Lille vend à Pierre DELESPAULT fils de feu Adrien, marchand à Roubaix une lettre de rente de 1635 obligeant Jacques LOCQUIFIER et Isabeau CASTEL sa femme, Adrien LOCQUIFIER, Maximilien LECOMTE et Madeleine LOCQUIFIER sa femme et Hélène LOCQUIFIER pour 100 florins reconnue exécutoire par Mahieu LOCQUIFIER fils et héritier du dit Jacques en 1635 puis par le dit acheteur comme ayant acheté le bien hypothéqué par ladite rente et autre rente de 1635 obligeant le dit Mahieu et sa femme, Pierre et Marc LOCQUIFIER pour 300 florins reconnue par le dit acheteur comme ayant acheté le bien hypothéqué.

FRAD059\_2E3\_0856\_0029

2 E 3 / 856 acte 17 du 17/03/1650

Géry DANVERS marchand chaudronnier à Lannoy veuf de Marguerite DELESCLUSE fille et héritière d'Adrienne PREVOST veuve de Betreumieux DELESCLUSE vend à Adrien PREVOST fils de feu Adrien, laboureur à Flers une lettre de rente de 1618 obligeant Philippe DELEBARRE, Adrien PREVOST et Antoine DILLIES d'Hem vers ladite Adrienne pour 132 florins carolus reconnue exécutoire en 1644 par Simon LETHELIER époux d'Adrienne DELEBARRE fille et héritière du dit feu Philippe.

FRAD059\_2E3\_0856\_0030

2 E 3 / 856 acte 18 du 23/03/1650

Antoine COUVREUR laboureur à Marcq en Baroeul doit à Gratien CASTEL laboureur à Marcq 450 livres à cause de prêt avec Philippe COUVREUR son frère laboureur à Marcq son caution.

FRAD059\_2E3\_0856\_0031

2 E 3 / 856 acte 19 du 26/03/1650

Noël DELINSELLES priseur et laboureur à Flers âgé de 65 ans et Jacques BECQUART fils de feu Gaspard laboureur et ministre des pauvres de Flers âgé de 39 ans affirme que suite à la requête au siège de la Gouvernance de Lille de la part des principaux manants de Flers prétendant à lever 400 florins sur les biens des pauvres, ils doivent obtenir lettre d'autorisation de sa majesté ce qu'ils ont obtenu

pour vendre 6 cens pour pouvoir assister les pauvres montrée à Jacques CORDONNIER bailli de Flers deux à trois jours avant d'être entérinées, disant au dit BECQUART qu'il souhaitait les garder. Une quinzaine de principaux manants de Flers sont venus le 2 mars 1650 pour présenter à Monsieur le conseiller BRIDOUL ladite lettre patente en présence de Ferdinand HESPEL lieutenant de Croix et André VINCRE clerc et greffier de Mouvaux assistés de Robert RENSON fils de l'huissier de la Gouvernance en la maison de Monsieur DE GAUDIEMPRET chevalier, lieutenant au dit siège qui leur a demandé combien ils souhaitaient vendre, répondant 2 cens 1/2 au lieu de 5 à 6 cens précisés sur la lettre.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0033**

**2 E 3 / 856 acte 20 du 30/03/1650**

**François VILLETTE fils de feu François âgé de 50 ans et Jacques LECLERCQ fils de Jacques âgé de 36 ans tous deux de Flers, Antoine DEGRIMAUPONT fils de Vaast serviteur d'Adrien COUROUBLE de Flers affirment qu'Adrien COUROUBLE fils de Michel, laboureur à Flers occupe en cense des pauvres deux bonniers de labour à Annappes et que des soldats Lorrains en grand nombre sont venus alors qu'ils logeaient à Sainghin en Mélantois le 11 octobre 1649 à Ascq en la maison du dit COUROUBLE ayant battu 1100 gerbes de blé provenant des dits deux bonniers et emportant le grain bien qu'il ait donné en sauvegarde une pistole et pourtant ont du quitter sa maison et grange. A nouveau le lendemain les soldats sont venus en grand nombre piller et ramasser les fourrages, n'ayant pu faner ni battre les grains à cause de ce que les soldats les ont foulés.**

**FRAD059\_2E3\_0856\_0034**

**2 E 3 / 856 acte 21 du 30/03/1650**

**Michel DUBAR fils de feu Antoine, âgé de 26 ans et Antoine BACHELE fils de feu Pierre de Flers âgé de 26 ans affirment que Jean CATELLE fils de feu Noël, laboureur à Flers tient en louage des pauvres de Flers 22 cens de terre n'ayant pu en profiter à cause que les soldats Lorrains étant à Annappes sont venus à Flers chez lui et ont emporté 300 gerbes de blé et les warras sur 6 cens de terre.**

**FRAD059\_2E3\_0856\_0035**

**2 E 3 / 856 acte 22 du 30/03/1650**

Simon DURETZ receveur de Monsieur le baron DESPIERRE de Lille suite au départ de Pierre FREMAULT vers Reckem ayant laissé le bail de 8 cens de jardin à Mouvaux accordé en 1648, les baille à

Antoine VINCRE greffier de Mouvaux et Antoinette MARTE sa femme. Témoins Lamoral LEZAIRE fils de feu Josse et Adrien MEURISSE fils de Gilles tous deux de Roubaix.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0037**

**2 E 3 / 856 acte 23 du 04/04/1650**

Damoiselle Catherine DELEBECQUE veuve de Pierre FLAMENG de Roubaix baille à Josse STIFFENDART marchand sayeteur à Lille une maison rue de l'Abbiette à Lille.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0039**

**2 E 3 / 856 acte 24 du 06/04/1650**

Jean LEMAHIEU fils de Noël, lieutenant de bailli de Mouvaux y demeurant doit au Sieur Simon DURETZ bourgeois et receveur à Lille 157 livres 10 sols parisis pour fournier aux droits seigneuriaux de 10 cens de jardin avec maison à Mouvaux tenus du Courouble acquis par Gaspard et Josse WELCOME, Philippe et Pierre HELLIN frères de Jacques CATTEL et autres.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0040**

**2 E 3 / 856 acte 25 du 16/04/1650**

Michel NERRINCK Sr de Bevere, alphère de la compagnie d'infanterie du capitaine Pierre HACOU au régiment de PAULNICKS ici aussi présent et témoin, à présent à Lille, reconnaît devoir à Antoinette GOSSART fille non mariée de feu Jean GOSSART et de vivante Demoiselle Marie LOCQUIFIER, sa cousine à Lille, 318fl. 15p à cause de prêt à rendre d'ici un an.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0042**

**2 E 3 / 856 acte 26 du 16/04/1650**

Jean GHESQUIERE fils de Waller (sic), laboureur à Frelinghien doit à François FLAMENG marchand drapier à Frelinghien 430 livres à cause de prêt.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0044**

**2 E 3 / 856 acte 27 du 02/05/1650**

Damoiselle Yolande DUHAMEL veuve de Jean DEHALLEWIN de Roubaix doit au Sieur Simon DURETZ son beau-fils bourgeois et receveur à Lille 180 livres parisis dont 80 par prêt et le rente à la place de Jacques WAYMEL greffier de Lannoy pour les crédeurs d'Antoine VANWOESTWINCQ dont le dit DURETZ est receveur dont le dit WAYMEL avait droit de Péronne DEHALLEWIN sa fille. Le remboursement se fera par Antoine ROUSSEAU son censier à Roubaix sur ce qui lui devra à la St Rémy 1650.

FRAD059\_2E3\_0856\_0045

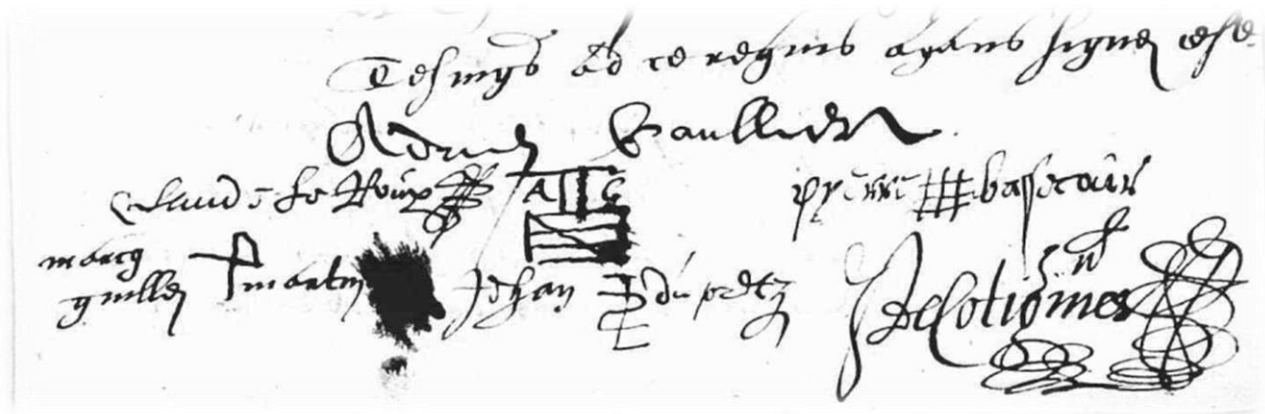
2 E 3 / 856 acte 28 du 02/05/1650

Maître Pierre WATTRELOS (WATRELOP) licencier en médecine à Lille, procureur spécial de Monsieur maître Olivier WATRELOP prêtre de la congrégation de l'Oratoire, son oncle à Montagu par acte du 2 novembre 1649, baille à Jacques et Catherine LAIGNEL frère et soeur, réfugiés d'Armentières à Lille pour eux et les frères et soeur, une maison au jardin de laquelle le bailleur devra avoir libre accès derrière le couvent des Sœurs Pénitentes à présent occupée par les hoirs Pierre LE GILLON.

FRAD059\_2E3\_0856\_0047

2 E 3 / 856 acte 29 du 09/05/1650

Adrien CAULLIER bourgeois à Lille vend aux enchères à Pierre BASSECOURT, marchand de grains à Lille, la taverne nommée de Vendeville dit Billau au bout des faubourgs des Malades et 8c en allant vers Seclin. Témoins Claude LEROUX et Jean DUPREZ sergents de la prévôté de Lille et Guillaume MARTIN son assistant.



The image shows a handwritten document with several signatures and some printed text. The text is written in a cursive script. At the top, it reads "Cesmye de ce registre d'adme fymq ofe". Below this, there are several lines of text, including "Adrien Caullier" and "Pierre Bassecourt". There are also some printed words like "LILLE" and "L'Oratoire". The document appears to be a legal or official record.

FRAD059\_2E3\_0856\_0050

2 E 3 / 856 acte 30 du 12/05/1650

Jean DE NOYELLES fort de Demoiselle Catherine QUINTIN dernièrement veuve de François CUVILLON vivant écuyer, Sr de la Blancardrie, baille à Jean HELLINCK, marchand mercier, une maison rue des prisons ayant pour enseigne Saint André.

FRAD059\_2E3\_0856\_0051

2 E 3 / 856 acte 31 du 14/05/1650

Roger AGACHE laboureur à Ascq époux de Marguerite FIEFVE fille et héritière avec d'autres de feu Antoine FIEBVE doit à Jacques BARATTE couturier à Lille 37 livres 10 Sols pour trois années de rente héritière de 200 livres de capital.

FRAD059\_2E3\_0856\_0052

2 E 3 / 856 acte 32 du 11/05/1650

Jacques DE CLEPPELE (signe CLIPPELE) bourgeois naguère receveur à Lille reconnaît devoir à Pierre RICQUART bourgeois marchand et apothicaire pour lui et Demoiselle Marie DE MAULDE veuve de Charles DE COUROUBLE et à Demoiselle Catherine DE COUROUBLE veuve de Denis ROMON de Lille, 89fl. à cause de médecines et marchandises durant le vivant de sa femme, à rembourser quand il le demandera.

FRAD059\_2E3\_0856\_0053

2 E 3 / 856 acte 33 du 23/05/1650

Denis MONTAIGNE fils de feu Thomas âgé de 37 ans de Wasquehal affirme que Catherine DESTOMBES à son trépas veuve de Charles LEZAIRE vivant demeurant en la Cense de Wasquehal appartenant au prince DE LIGNE où il a été domestique sept ans jusqu'à la St Rémy 1643 puis jusqu'en mars 1644 avec Jean LEFEBVRE, Isabeau LEZAIRE, Pierre DEHALLEWYN et Yolande LEZAIRE ses filles et héritières puis est entré en cense Pierre DELERUE chez qui il est toujours. Durant son bail ladite Catherine a eut une coupe de plat bois de 6 ans au terme de mi mars dont le censier entrant doit profiter, n'ayant le dit trouvé la coupe de mars 1644 bien qu'elle ait été faite par lesdits époux qui l'ont vendue 1200 livres parisis.

FRAD059\_2E3\_0856\_0055

2 E 3 / 856 acte 34 du 02/06/1650

Adrien CAULLIER bourgeois à Lille reconnaît devoir à Jean DE LILLE, hôte à l'Ecu de Portugal à Lille, 31fl. 16p à cause de dépenses de bouche à rendre le premier octobre à venir.

FRAD059\_2E3\_0856\_0056

2 E 3 / 856 acte 35 du 06/06/1650

Jean BEGHIN laboureur es faubourg de Saint Maurice à Fives baille à Nicolas LEMESRE laboureur à Loos et Jossine DELEPIERRE sa femme 5 cens de labeur à Loos.

FRAD059\_2E3\_0856\_0058

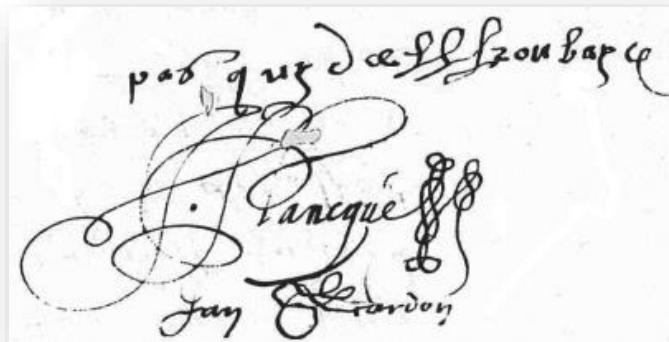
2 E 3 / 856 acte 36 du 08/06/1650

Catherine FICHELLE veuve de Louis WARTEL de Capelle en Pévèle doit à Arnould LEFEBVRE marchand de grains à Lille 143 livres parisis à cause de vente de 6 rasières 1/2 de blé.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0059**

**Acte 37 du 08/06/1650**

**Pasquier DEROUBAIX laboureur à Tourcoing occupant une maison sur 43 cens à Tourcoing à la Blanche Porte appartenant à maître Pierre BRYET prêtre à Lille au rendage de 23 livres de gros, souhaitant en prendre un autre, remet celui-ci à son propriétaire demandant modération comme les censiers voisins à cause des pertes souffertes pendant les guerres.**



FRAD059\_2E3\_0856\_0060

2 E 3 / 856 acte 38 du 05/07/1650

Demoiselle Marie QUINTIN veuve de Martin LACHIER de Lille déclare que le 8 juillet 1641 devant le présent notaire elle a fait son testament salutaire en donnant au pasteur, lieutenant et coutre de St Sauveur pour les récompenser de leurs visites au cas où elle se trouverait sur ladite paroisse, 6£ mais comme elle demeure à présent jus (hors) ladite paroisse, elle révoque ladite donation et la déplace pour ceux qui seront sur sa paroisse de résidence.

le tout 17000 livres parisis à prendre à sa mort si les seconds renoncent à l'hoirie du dit Jean. Accord.

FRAD059\_2E3\_0856\_0063

2 E 3 / 856 acte 40 du 30/12/1650

Jean FOURNIER hôte à Lille ayant droit par transport de Pierre ROLLAND laboureur à Ascq naguère mari de Marguerite ROUZEE d'une lettre de rente de 200 florins depuis seize cent vingt (blanc) obligeant Claude François REGNARD et consorts, reconnaît avoir reçu de Jean DESPINOY cuisinier et laboureur à Annappes 120 livres parisis restant de 900 livres du prix principal de l'achat fait par le dit DESPINOY d'Antoinette AGACHE veuve de François REGNARD et autres de 5 cens de pré à Ascq.

FRAD059\_2E3\_0856\_0061

2 E 3 / 856 acte 39 du 08/07/1650

Damoiselle Yolande DUHAMEL veuve de Jean DEHALLUWIN de Roubaix d'une part, Simon DURETZ receveur et Damoiselle Yolande DEHALLUWIN sa femme d'autre part. La première ayant prévu de faire partage à ses enfants dont ladite Yolande à qui devait arriver une maison occupée par Antoine ROUSSEL et avant par Pierre AGACHE sur 13 cens à Roubaix, un bonnier, 9 cens et 8 cens à prendre par indivis en un bonnier à l'encontre de Catherine DEHALLUWIN veuve de Nicolas DESREVEAUX estimé

FRAD059\_2E3\_0856\_0065

2 E 3 / 856 acte 41 du 19/07/1650

Antoine HALLE de Marcq en Baroeul et Noël DELINSELLES laboureur et priseur à Flers curateurs commis aux biens de feu Jeanne MASUREL vivante veuve de Noël VENNIN, Etienne DUTHOICT époux de Michelle MASUREL et Jean MASUREL fils de feu Gilbert pour eux et tuteurs de Piat MASUREL leur frère et beau-frère mineur vendent aux enchères à

Denis DELESALLE laboureur à Marcq en Baroeul 4 cens 1/2 de labour à Flers.

FRAD059\_2E3\_0856\_0067

2 E 3 / 856 acte 42 du 19/07/1650

Antoine HALLE de Marcq en Baroeul et Noël DELINSELLES laboureur et priseur à Flers curateurs commis aux biens de feu Jeanne MASUREL vivante veuve de Noël VENNIN vendent aux enchères à Etienne DUTHOICT laboureur à Marcq en Baroeul 11 cens de labour à Marcq.

FRAD059\_2E3\_0856\_0069

2 E 3 / 856 acte 43 du 21/07/1650

Pierre TAVERNE bourgeois de Lille, propriétaire d'un fief et exercice de sergentise du bailliage de Lille qu'il a acheté à Michel DE LIGNY, baille ledit fief à Alphonse DESAINS de Lille et avec lui Gérard SACQUELEU fils de feu Gérard, on beau-frère, sergent de la Gouvernance de Lille, fils et héritier d'Isabeau DESOBRY sa mère veuve dudit Gérard qui se porte caution, pour neuf ans moyennant 18£ de gros par an.

FRAD059\_2E3\_0856\_0071

2 E 3 / 856 acte 44 du 20/07/1650

Pierre DELESPAULT fils de feu Adrien, marchand à Roubaix ayant acheté le 11 août 1648 de Mahieu LOCQUIFIER une maison à Roubaix pour 2466 livres dont sur la purge maître Guillaume BLONDEL a obtenu ordre pour une rente de 1635 obligeant Jacques LOCQUIFIER et sa femme, Adrien LOCQUIFIER, Maximilien LECOMTE et Madeleine LOCQUIFIER sa femme et Hélène LOCQUIFIER au profit du dit BLONDEL pour 800 florins, ayant ladite Hélène racheté sa part en 1637, reconnue exécutoire en 1638 par Mahieu LOCQUIFIER comme frère et héritier du dit Jacques et le dit comparant par transport du dit BLONDEL en 1650 d'autant que le dit Maximilien LECOMTE en son nom et comme héritier à cause de sa femme des dits Jacques et Adrien doit 300 florins pour sa part du capital dont le dit comparant a donné 600 florins pour régler la rente qu'il vend au second.

FRAD059\_2E3\_0856\_0072

2 E 3 / 856 acte 45 du 03/08/1650

Damoiselle Agnès ANDRIEU veuve de Jérôme SCRIECK vivant receveur à Lille baille à Pierre MEURISSE fils de feu Adrien et Marguerite ROUSSE sa femme, d'Ascq 24 cens de labour à Annappes avec Jean VERDIERE fils de feu Jean, laboureur à Ascq son caution.

FRAD059\_2E3\_0856\_0074

2 E 3 / 856 acte 46 du 03/08/1650

Mahieu LOCQUIFIER fils de feu Gilles, laboureur à Roubaix vend à Jacques PATIN fils de Jean de Lille une rente héritière de 1635 de 600 florins obligeant Jacques LOCQUIFIER, sa femme, Adrien LOCQUIFIER, Maximilien LECOMTE et Madeleine LOCQUIFIER sa femme et Hélène LOCQUIFIER vers Me Guillaume BLONDEL, ayant ladite Hélène rachetée sa part en 1637, prononcée exécutoire contre le comparant comme frère et héritier du dit Jacques LOCQUIFIER en 1638 puis par Pierre DELESPAULT marchand à Roubaix ayant acheté le bien hypothéqué en 1649.

FRAD059\_2E3\_0856\_0076

2 E 3 / 856 acte 47 du 03/08/1650

Pierre DELESPAULT fils de feu Adrien, lieutenant et marchand à Roubaix a acheté en 1648 de Mahieu LOCQUIFIER de Roubaix une maison à Roubaix pour 4261 livres 13 sols hypothéquée par une lettre de rente de 1635 obligeant Mahieu LOCQUIFIER, Marie DECALONNE sa femme, Pierre et Marc LOCQUIFIER vers Guillaume BLONDEL pour 300 florins prononcée exécutoire en 1649 par le dit DELESPAULT comme ayant acheté le dit bien dont il a racheté la rente au dit BLONDEL en 1650, ayant fait les comptes avec le dit Mahieu, lui cède ladite rente.

FRAD059\_2E3\_0856\_0078

2 E 3 / 856 acte 48 du 03/08/1650

Jacques PATIN fils de Jean, clerc en pratique à Lille a droit par transport de deux lettres de rente par achat à Mahieu LOCQUIFIER laboureur à Roubaix ayant appartenues à Pierre DESLESPAUL de Roubaix. Reconnaissance de non réclamation.

FRAD059\_2E3\_0856\_0079

2 E 3 / 856 acte 49 du 29/08/1650

Anne MOREL fille non mariée de feu Antoine MOREL de Lille pour la bonne amour et affection vers Marie MOREL veuve de Charles DENNIN, sa soeur, Jean et Antoine DENNIN frères, enfants de ladite Marie et à neuf enfants de feu Antoine MOREL vivant son frère qu'il a eu de Françoise ODEN pour trois d'entre eux et de feu Anne POLLET sa seconde femme pour les six autres, leur donne : à ladite Marie et ses enfants la moitié de ses biens et l'autre moitié aux enfants dudit feu Antoine.

FRAD059\_2E3\_0856\_0081

2 E 3 / 856 acte 50 du 29/08/1650

Anne MOREL fille non mariée de feu Antoine de Lille fait son testament. Sépulture en l'église St Maurice

devant la chapelle des trépassés, service solennel, blé aux pauvres, dons à la chapelle N-D du rosaire chez les Dominicains, chapelle St Joseph à St Sauveur, chapelle du nom de Jésus, pasteur, confesseur, obit à perpétuité. A ses sœurs Isabeau et Catherine MOREL religieuse au couvent des Brigitaines à Douai et Lille, 30£ par an à vie pour leurs menues nécessités.

FRAD059\_2E3\_0856\_0083

2 E 3 / 856 acte 51 du 30/08/1650

Demoiselle Marie MOREL veuve de Charles DENNIN de Lille ordonne ses dernières volontés. Ses biens iront chacun par moitié à Jean et Antoine DENNIN ses fils après que ledit Antoine aura reçu 3600£ à cause que son frère a reçu pareille somme en dot et 1000£ pour les habits nuptiaux avec un lit de plumes avec suite de parchevets, oreillers, couvertures, taies et linceuls. La maison à usance de charpenterie que ledit Jean occupe lui restera dans sa part de succession après estimation par gens de connaissance et celle à usage de tannerie occupée par Nicolas COCQUEL qui ira à Antoine.

FRAD059\_2E3\_0856\_0084

2 E 3 / 856 acte 52 du 31/08/1650

Philippe et Toussaint THIERY (THERY) frères, maréchal es faubourgs St Pierre et tondeur à Lille, vendent à Noël HUGO, laboureur à Courrières, l'avesture de lin sur 4c à Betricourt pour 100£ à payer à la Chandeleur. Ajout en marge : Payé le 20 décembre 1650.

FRAD059\_2E3\_0856\_0086

2 E 3 / 856 acte 53 du 02/08/1650

Philippe et Toussaint THERY de Lille vendent à Martin DINCRE laboureur à Hennin Liétard 4 cens à Betrice(?) (Partie détruite).

[Acte 54 disparu. D'après la table en fin de liasse concernait Andréas DE FOURMESTRAUX]

FRAD059\_2E3\_0856\_0089

2 E 3 / 856 acte 55 du 16/09/1650

Françoise CLERBAUT fille de feu Antoine de Lille fait son testament. Pain aux pauvres, célébration de messes à l'intention des sept douleurs de la Vierge Marie en la chapelle N-D de Grâce, Notre-Dame de Consolation, à l'autel N-D de Miséricorde aux Augustins, chapelle N-D d'assistance, N-D de Bon Secours aux Riches Claires et N-D 7 douleurs à l'hôpital Ganthois. Nombreuses messes en l'honneur de St Grégoire, N-D du rosaire chez les Dominicains,

sainte Françoise aux Sœurs Brigitte, N-D de Foy, chapelle Ste Barbe, Ste Catherine de Siennes, St Nicolas Tollentin, à l'autel privilégié à l'honneur des trépassés à St Sauveur, les âmes du purgatoire, St Michel et autres saints du paradis. Ce qui restera de sa succession ira à son frère Philippe CLERBAUT ou ses enfants une lettre de 100fl. et arriérages, hypothéquée sur la maison qu'il occupe venant de leur père. A sa soeur Marie CLERBAUT les revenus d'une lettre de 100fl. sur ladite maison et si elle meurt avant elle à ses neveux et nièces ci-après nommés, avec 50£, bois et charbon qui se trouvera chez elle à son trépas. A sa filleule Françoise CONSTANT 50£. A sa nièce Marie Madeleine CLERBAUT 25£. A différentes chapelles en l'église St Sauveur : St Joseph, trépassés, St Nicolas, St Quentin, N-D de miséricorde, St Hubert, Ste Barbe. Au pauvre couvent Ste Claire, les R.P. Capucins, Augustins, les charrières de l'hôpital Ganthois afin qu'elles prient pour elle. Au lieutenant (vicaire) de St Sauveur pour ses prières, Père Germain Augustin, aux Augustins pour le luminaire devant l'image de St Nicolas Tollentin. Le reste ira à Jacques, Marie et Marie Madeleine CLERBAUT frère et sœurs, enfants de Philippe CLERBAUT, Antoine et Françoise CONSTANT frère et soeur, enfants de feu Jacques et de Jeanne CLERBAUT et Jacques et Anne CLERBAUT enfants de feu Jacques, tous ses neveux et nièces. Jacques WARESQUIEL bourgeois et receveur à Lille, son cousin, sera exécuteur testamentaire.

FRAD059\_2E3\_0856\_0091

2 E 3 / 856 acte 56 du 17/09/1650

Pierre DE HERRICOURT bourgeois et marchand à Lille baille à Martin LEMENU fils de feu Florent, laboureur à Bauvin 9 cens 1/2 de labeur.

FRAD059\_2E3\_0856\_0093

2 E 3 / 856 acte 57 du 17/09/1650

Catherine DELEVOYE veuve d'Herman LEZY de Leiden en Hollande, grand-mère et nourricière d'Herman DESROUSSEAU fils de Pierre et de feu Marie LEZY baille à Guillaume MONTAIGNE et Catherine LEZY sa femme 1/5e en deux parties appartenant au dit mineur avec maison sur 10 cens 1/2 à Marcq en Baroeul et 4 cens à Flers. Témoins Antoine CHOMBART fils de feu Antoine et Jacques DESROUSSEAU marchands à Tourcoing.

FRAD059\_2E3\_0856\_0095

2 E 3 / 856 acte 58 du 23/09/1650

Jean MEURISSE fils de feu Jean, laboureur et bailli de l'échevinage d'Annappes âgé de 66 ans, Pierre

VERDIERE fils de feu Michel laboureur et lieutenant du dit bailli âgé de 49 ans, Roland MASUREL fils de feu Cornille, âgé de 60 ans, Pierre ROHART fils de feu Jean, tous deux sergents du dit Annappes âgé de 40 ans et Simon MEURISSE fils de feu Thomas, âgé de 20 ans affirment que le 24 juillet 1647 par ordre de Hubert DUHOT, Sr du Fan, receveur de Messieurs des Etats de Lille, ils ont compté et fourni au Sr MARTIN, secrétaire de Monseigneur le comte DE ROEULX, gouverneur de Lille pour la taille de la commune et 20ème au dit DUFAU sur le nom de Cornille PLOUCQUET leur greffier et collecteur alors du dit Annappes pour 600 livres parisis pour laquelle somme ils ont reçu quittance qu'ils ont donnée au dit PLOUCQUET et le dit du Fan ne peut toucher au règlement de 572 livres 16 sols qui est un paiement séparé, lesdits 600 livres ayant été payées le 24 juillet 1647 présents Noël DELINSELLES laboureur et priseur à Flers, sa femme et Adrien PROUVOST du dit lieu. Acte requis par le dit PLOUCQUET.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0097**

**2 E 3 / 856 acte 59 du 30/09/1650**

**Philippe THELIER** fils de feu Nicolas, laboureur à Flers âgé de 40 ans affirme que le 28 septembre 1650 étant en la taverne Ay est venu Jacques DEMEULLY huissier de Messieurs des Etats avec Etienne LETURCQ son assistent sur les 7 heures du soir sont entrés dans la cuisine demandant après Noël DELINSELLES qui était présent qui lui a demandé ce qu'il lui voulait et répondit *Vous m'avez dit que je ne suis qu'un larron ce qu'il nia et ajouta vous nous faites journellement et les départ qu'il faisait tant lui que ses assistent en passant et rapassant au village de Flers et ceux aussi en la ville que pour aller en telle désordre qu'ils mangeraient bien tout le village. A quoi répondit le dit DEMEULLY qu'il avait grande quantité de travail à charge des manants de Flers durant un an et que le dit DELINSELLES ne voulait payer, ce que ledit a dit qu'il ne fera que lorsqu'il lui aura remis son état et déclaration comme il le lui a demandé plusieurs fois. A quoi le dit DEMEULLY a dit qu'il avait payé à Monsieur DU HOT Sr du Fan à la place des dits manants pour 500 livres parisis et que l'argent lui a été rendu peu à peu sans avoir rien reçu d'intérêt. A quoi il lui a répondu qu'il n'y avait pas de raison de l'en remercier puisqu'il l'a payé de sa propre initiative sans que lesdits manants le lui ai demandé. Après quoi ils l'appréhendèrent au corps pour l'emmener en prison a quoi il s'opposant disant qu'étant le plus riche du village il avait sur lui une grande somme que lesdits manants qu'il devait*

**apporter à La Bassée pour leurs contributions. A quoi lui fut répondu laissez-le ici jusqu'à demain, aussi bien les portes sont fermées, le prenant au col qui criait tout beau, tout beau DE MEULLY, n'y allez point de la sorte, nous sommes en ville de Loi. Après quoi ils sont partis et revenus 1/2 heure après avec grand nombre de gens et l'on emmené es prisons de Saint Pierre où il est encore en chambre forte empêchant que ladite contribution n'arrive à La Bassée malgré que ladite ville de Flers soit menacée d'être pillée et brûlée à faute de paiement.**

**Idem Jean FOURNIER** fils de feu Antoine, hôte âgé de 44 ans qui ajoute que voulant l'emmener **Philippe THELIER** dit *Hola, hola, Messieurs que voulez-vous faire, c'est un vieil homme et il est tard, ne l'emmener point, laissez-le ici jusqu'à demain au matin, je répons qu'il ne s'en ira point a quoi fut répondu il faut bien que le vieux bougre vienne en prison à quoi le dit DELINSELLES ne s'est pas opposé. Idem Marie DESURLIS* femme du dit FOURNIER âgée de 34 ans ajoute que le dit DEMEULLY a dit *Tu te veux même de faire les affaires d'autrui et tu ne sais faire les tiennes à quoi le dit Noël a dit Je te ressemble.*

**FRAD059\_2E3\_0856\_0101**

**2 E 3 / 856 acte 60 du 04/10/1650**

Jacques DE CLIPPELE fils de feu Jacques, bourgeois de Lille reconnaît devoir à Demoiselle Jeanne FLESNANS (?) dernièrement veuve de Jean VAN QUICKELBERGHE, tavernière au Saint Georges, 120£ restants à lui rendre quand elle le voudra.

**FRAD059\_2E3\_0856\_0103**

**2 E 3 / 856 acte 61 du 05/10/1650**

Noël DELESALLE fils de feu Piat, âgé de 42 ans, Jacques DELEPORTE fils de feu Jean, âgé de 41 ans et Claude AGACHE fils de feu Charles âgé de 31 ans tous laboureurs à Flers affirment qu'ils sont les plus proches voisins de Pasquier FRANCHOME fils de feu Martin laboureur à Flers qui tient en louage 2 vieux bonniers de labour à Flers appartenant à sa majesté par droit d'annotation au rendage de 13 livres de gros 1/2 par an en argent de permission et que depuis août 1649 le dit a perdu à l'arrivée de quelques troupes de Lorrains à Flers un jour ou deux à la St Rémy 7 cens de gerbes de blé qu'il avait en sa grange par eux pris, 4 cens de warras de petits fèves et 4 cens de warras appelés wartries et l'avesture de cabuts croissants sur 1/2 cent des dites terres estimés 260 livres parisis.



FRAD059\_2E3\_0856\_0105

2 E 3 / 856 acte 62 du 25/10/1650

Jacques DE CLIPPELE bourgeois de Lille vend aux enchères à François MOUTIER, auditeur au Souverain bailliage de Lille la moitié d'un lieu manoir sur 15c, 8c de labour tenus de la Srie des Tombes et 12c de labour tenus de Lambersart, le tout à Lompret en une masse occupés par Jean COUSIN, à l'encontre des hoirs Pierre DE CLIPPELE.

FRAD059\_2E3\_0856\_0108

2 E 3 / 856 acte 63 du 26/10/1650

Louis WAYMEAUX bourgeois de Lille pour faire solution de paiement à Pierre CROPS, chépié des prisons de Lille de notable somme à cause de dépenses de bouche lorsqu'il était prisonnier, lui cède, l'ayant acheté hier de Jean CARDON, sergent, 65fl. 15p restant de 100fl. que lui doit Jean CORNUEL, marchand teinturier à cause de prêt en 1641 et 37fl. 17p par Claire CORNUEL fille dudit Jean pour marchandises depuis le 19 juin 1640.

FRAD059\_2E3\_0856\_0109

2 E 3 / 856 acte 64 du 06/11/1650

Jacques DE SEUSRE bourgeois et hôte à Lille baille à maître Pierre CROP, chépié des prisons de Lille, une portion de jardin enclos de lattes de 64 pieds de long et large. Témoin Guillaume HACHIN, serviteur de la taverne de Bruges.

FRAD059\_2E3\_0856\_0111

2 E 3 / 856 acte 65 du 09/11/1650

Demoiselle Catherine DELEBECQUE veuve de Pierre FLAMENG vivant marchand à Roubaix, fille et héritière de feu Marguerite DELESPAULT veuve de Philippe DELEBECQUE vend à Pierre DELESPAULT fils de feu Adrien, lieutenant de bailli et marchand à Roubaix une lettre de rente de 1638 obligeant Mahieu LOCQUIFIER fils de feu Gilles de Roubaix pour 500 florins, autre de 1629 obligeant Jean DELERUE peigneur de sayette à Roubaix pour 150 florins, autre de 1638 obligeant le dit DELERUE pour 200 livres parisis.

FRAD059\_2E3\_0856\_0113

2 E 3 / 856 acte 66 du 16/11/1650

Jean DUFOREST fils de Mahieu, laboureur à Hem époux de Jeanne LHEURIDAN auparavant veuve de Louis BAYART vend à Pierre DELESPAULT fils de feu Adrien, lieutenant de bailli et marchand à Roubaix une lettre de rente de 1603 obligeant Gilles LOCQUIFIER fils de Marc, et Marguerite LHEURIDAN sa femme de Roubaix vers le dit Marc leur père pour

400 florins carolus reconnue exécutoire en 1637 par Mahieu LOCQUIFIER et François BRACAVAL époux de Françoise LOCQUIFIER enfants et héritiers des dits obligés transportée par Marc BONTE (sic) ayant droit par donation de Mathieu son père pour don de mariage au dit feu Louis BAYART devant Antoine VINCRE, notaire, en 1646, prononcée exécutoire contre le dit DELESPAULT en 1650 comme ayant acheté le bien hypothéqué du dit Mahieu LOCQUIFIER.

[Actes 67 et 68 disparus. D'après la table en fin de liasse concernaient tous deux Andréas DE FOURMESTRAUX]

FRAD059\_2E3\_0856\_0116

2 E 3 / 856 acte 69 du 15/11/1650

Adrien CAULLIER bourgeois de Lille pour faire solution de paiement aux enfants mineurs et héritiers de feu Jean MUETTE vivant passementier par compte devant gardes orphènes en qualité de leur tuteur, leur cède, ce acceptant Allard BAUWET aussi leur tuteur, le cour des 2/3 d'une lettre de rente héritière dont le reste est racheté au capital de 266£ 13s 4d passé le 10 décembre 1576 obligeant Martin BLANCQUART fils de feu Jean, laboureur et Catherine DESCAMPS sa femme de Cappelle Grenier, paroisse d'Antoine au rachat de 300fl. au profit de Demoiselle Catherine LEMESRE veuve de Nicolas BAVE de Lille avec hypothèque d'un lieu manoir sur 5b audit Cappelle Grenier. Transportée par Robert HOVINE aux tuteurs d'Adrienne HOVINE qui fut femme dudit CAULLIER par acte devant Gaspard SCRIECK, notaire, le 13 février 1616. Reconnue exécutoire le 12 novembre 1620 par Antoine et Catherine BLANCQUART. Témoins sire Martin BRAYEL prêtre et chapelain de la chapelle N-D de Consolation et Jean FOURNIER, souffletier (acte 71 : faiseur de soufflets) et serviteur de ladite chapelle de Lille.

FRAD059\_2E3\_0856\_0118

2 E 3 / 856 acte 70 du 28/11/1650

François MONTIER auditeur du Souverain Bailliage de Lille baille à Antoine BUXANT laboureur et Catherine DUFOREST sa femme d'Esquermes 10 cens de pré à Esquermes.

FRAD059\_2E3\_0856\_0120

2 E 3 / 856 acte 71 du 02/12/1650

Adrien CAULLIER, bourgeois et naguère brasseur à Lille reconnaît devoir à maître Martin BRAYELLE prêtre, chapelain de Notre-Dame de Consolation à

Lille, 200£ à cause de prêt à rendre quand bon lui semblera.

FRAD059\_2E3\_0856\_0122

2 E 3 / 856 acte 72 du 03/12/1650

Maître Jacques BRIDOUL bourgeois de Lille, seul tuteur restant de Thomas BEHAGLE fils de feu Gilbert et de Demoiselle Jeanne BRIDOUL, ledit Thomas neveu en ligne collatérale et donataire de feu Demoiselle Catherine BEHAGLE à son trépas veuve d'Antoine FRERON. Ledit BRIDOUL assisté d'Arnould TAVERNE et Pierre DESRUMAUX exécuteurs du testament de ladite veuve FRERON de Lille d'une part, Noël VANDAMME laboureur et Jeanne LEMAHIEU veuve avec enfants de Jean VANDAMME, tutrice desdits enfants de Wambrechies d'autre part. Aux seconds appartient un lieu manoir sur 4b 1c 5v en plusieurs pièces à Roncq occupé par Jean DELEBECQUE imparti. Pour en avoir mesurage et priserie les seconds ont obtenu commission au siège de la Gouvernance de Lille le 8 octobre 1649 par Gérard SACLEUE, sergent audit siège avec commandement à Jean et Philippe DELEVOIE père et fils, parteurs, mesureurs et priseurs à Comines de faire ladite priserie, ce qui fut fait les 15 et 16 octobre 1649 (détail du partage entre les seconds et ledit Thomas).

FRAD059\_2E3\_0856\_0126

2 E 3 / 856 acte 73 du 07/12/1650

Jacques LHERNOULD marchand toilier à Lille déclare avoir entendu que le 24 janvier 1648 devant Maximilien LEFEBVRE, notaire, est comparu François DEGRUIONS fils de feu Isaac, laboureur à Esquermes a été arrêté à la requête d'Antoine DE... brasseur à Lille pour paiement de 4009 livres 10 sols pour la quelle somme il a supplié Henri DELEFORTERIE marchand de bois à Frelinghien de se porter caution qui a été demandé la même chose à Pierre COMMER bourgeois marchand batelier à Lille ce qu'il a fait, caution que le comparant reprend, devant de l'argent au dit DELEFORTERIE pour livraison de bois.

FRAD059\_2E3\_0856\_0127

2 E 3 / 856 acte 74 du 10/12/1650

Damoiselles Antoinette BAUWET fille non mariée de feu Jean et de feu Damoiselle Catherine SCRIECK de Lille baille à Antoine FERRET (et à Pasquier son fils - rayé) laboureur à Bondues une fermette sur 3 bonniers 10 cens à Bondues.

[Acte 75 manquant. D'après la table en fin de liasse concernait Denis CARDON]

FRAD059\_2E3\_0856\_0132

2 E 3 / 856 acte 76 du 24/11/1650

Charles CAILLET fils de feu Gilles, bourgeois et marchand, assisté de Robert CAILLET son oncle, Hubert FARVACQUES le jeune, son beau-frère et de Josse DE PARMENTIER écuyer, Sr du Grand Bus, son cousin d'une part, Demoiselle Claire WARESQUIEL fille de Jacques bourgeois receveur et de Demoiselle Catherine DUGARDIN, assisté de ses parents, maître François DUGARDIN prêtre, Jean DUGARDIN ses oncles et de maître François WARESQUIEL licencier es droits, avocat, son cousin germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte ce qui sera déclaré en particulier après (partie non conservée). Elle apporte 4000fl. et ses vêtements de noces. S'il meurt avant elle, elle prendra un cabinet de curiosité donné par son père, un Christ monté de bois d'ébène et cuivre doré.

FRAD059\_2E3\_0856\_0136

2 E 3 / 856 acte 77 du 16/12/1650

**Philippe PROUVOST fils de feu Hugues, âgé de 40 ans, Guillaume PAYELLE fils de feu Jean, âgé de 40 ans et Pierre TOURNEMINE fils de feu Jean, âgé de 26 ans laboureurs à Marcq en Baroeul affirment qu'Antoine WAYMEL laboureur à Marcq leur voisin a tenu en cense de Damoiselle Marie DUTHOIT veuve de François LHEURIDAN de Lille une maison sur 38 cens à charge de 26 livres de gros par an et qu'en avril 1649 il a du deux fois loger en l'espace de six jours des gens de guerre de l'armée du duc de Lorraine en si grand nombre qu'ils ont tout pillé et ravagé sa maison tant habits que linges, lit et autres le contraignant à la quitter. Vers la St Rémy trois autres grands logements en foule de diverses nations ayant lors perdu tous ses meubles qu'ils ont brûlés, ses fourrages dérobés au point qu'il a dû en acheter pour nourrir ses trois vaches. Demande de modération.**

FRAD059\_2E3\_0856\_0137

2 E 3 / 856 acte 78 du 19/12/1650

Vincent DUPREZ et Louis LACHIER bourgeois de Lille, curateur commis aux biens délaissés vacants par les trépas de Jean DELABARGE et Jeanne LACHIER vivant marchand de grains, par compte fait avec Gilbert DELABARGE aussi curateur avec eux du capital rendu devant échevins de Lille, ledit Gilbert leur doit 28£ pour avoir plus reçu que payé touchant la nourriture d'André DELABARGE, dernier enfant desdits défunts

à présent décédé en minorité sans avoir eu tuteurs. A payer quand bon semblera. Lesdits DUPREZ et LACHIER ne veulent en rien profiter de ce qui peut être dû à la maison mortuaire ni ne veulent se porter héritiers dudit André et renoncent à la succession au profit dudit Gilbert qui les décharge de toutes dettes.

FRAD059\_2E3\_0856\_0139

2 E 3 / 856 acte 79 du 24/12/1650

Jean DOUDELET bourgeois et huissier des privé et grand conseil de sa majesté à Lille, époux de Demoiselle Antoinette LE GENTIL, baille à Denis CARDON fils de Jean, sergent au Bailliage de Lille et Marguerite PELLETIER sa fiancée, une portion de maison sur le devant avec sallette y joindant, cave abondant à la rivière et un petit grenier ou place au-dessus de l'allée. Témoin Jean CARDON, sergent du la Gouvernance.

FRAD059\_2E3\_0856\_0141

2 E 3 / 856 acte 80 du 30/12/1650

Jean DENNION bourgeois et marchand et Marie DENNIN sa sœur veuve de Jean LECLERCQ de Lille baillent au Sr Pierre BERTHE marchand à Comines 20 cens à Comines.

FRAD059\_2E3\_0856\_0143

2 E 3 / 856 acte 81 du 19/01/1649

Damoiselle Marguerite POTTIER veuve de Pierre LAIGNEL d'Armentières en refuge à Lille à Marie LAIGNEL sa fille veuve de Pierre BIERCQUE et Madeleine LAIGNEL sa fille femme de Pierre VANLATON ont déjà reçu plusieurs biens de ladite contrairement à Pierre, Gilles, Jacques et Catherine LAIGNEL ses autres enfants. Donation.

## 2 E 3 / 857 en 1651

FRAD059\_2E3\_0857\_0003

2 E 3 / 857 acte 1 du 03/01/1651

Jacques DE CLIPPELE fils de feu Jacques de Lille reconnaît devoir à Pierre DESPATURES, hôte à Lille, 100£ à cause de dépenses de bouche. A rendre dès qu'il le demandera pour quoi il assigne les deniers de la vente d'un lieu manoir à Lompret.

[Actes 2 à 7 disparus concernaient Philippe DEHAYON (?) pour le premier et Jacques WARESQUIEL pour les autres d'après la table en fin de liasse]

FRAD059\_2E3\_0857\_0006

2 E 3 / 857 acte 8 du 18/01/1651

Chrétienne LAOUSSE fille de feu Bauduin de Marcq en Baroeul et Nicolas LAOUSSE laboureur à Marcq son caution doit à Jacques DESQUIENS laboureur à Marcq 200 livres parisis à cause de prêt.

FRAD059\_2E3\_0857\_0007

2 E 3 / 857 acte 9 du 21/01/1651

Jean PLANCQUE fils de feu André, manouvrier et cacheur à Wasquehal âgé de 44 ans affirme que Catherine DESTOMBES veuve à son trépas de Charles LEZAIRE en la cense de Wasquehal morte un jour ou deux après la St Rémy 1643 et en mars ou avril précédent a fait couper la taille de la poupellerie à six ans d'âge et profit des bois de la comprise de ladite cense et après la mort de ladite veuve peu après la toussaint 1643 Hugues MULLIER, Augustin

MAZUREL et Antoine MULLIER boquillons à la requête de Pierre DE HALLEWIN et Jean LEFEBVRE héritiers à cause de leurs femmes de ladite veuve on aussi coupé le bois de six ans d'âge qui aurait dû être coupé en avril 1644 et les ont vendus au préjudice de Pierre DELERUE qui est entré en cense ensuite à la mi-mars 1644.

FRAD059\_2E3\_0857\_0009

2 E 3 / 857 acte 10 du 21/01/1651

Pasquier LECLERCQ fils de feu Mathieu, laboureur à Templemars assisté de Toussaint MAILLART son parrain et cousin germain de Lille d'une part, Jeanne DESTAILLEURS fille de feu Daniel du Plouich paroisse de Marcq en Baroeul assisté de Philippe DESTAILLEUR son oncle de Marcq, Antoine CROMBET de Lille son oncle allié et de Paul BARBIER son oncle et parrain, bourgeteur à Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot, elle apporte 200 livres parisis et ses vêtements.

[Acte 11 disparu. D'après la table en fin de liasse concernait Simone WARESQUIEL]

FRAD059\_2E3\_0857\_0013

2 E 3 / 857 acte 12 du 30/01/1651

Jean DENOYELLES fort de Damoiselle Catherine QUINTIN veuve de François CUVILLON vivant écuyer Sr de la Blanchardrie, Louis LACHIER et Vincent DUPRET époux d'Agnès LACHIER, lesdits LACHIER enfants et héritiers de Damoiselle Marie QUINTIN

veuve de Martin LACHIER et le dit Louis aussi comme tuteur avec Antoine STIFENDART de Martin LACHIER son frère expaysé, baillent à Jacques MULLIER et Marie LECLERCQ sa femme et à Hugues TIERCH et sa femme laboureurs à Flers 4 bonniers de labour à Flers.

FRAD059\_2E3\_0857\_0016

2 E 3 / 857 acte 13 du 01/02/1651

Pierre et Catherine LAIGNEL enfants et héritiers de feu Marguerite POTTIER à son trépas veuve de Pierre LAIGNEL, le dit Pierre pour lui et fort de Gilles son frère demeurant à Hardembourg en Flandre et de Jacques LAIGNEL aussi son frère baillent à Philippe LECOMTE et Catherine LEPIPRE sa femme brasseur à Houplines une brasserie à Houplines à l'encontre des hoirs de Jacques LAIGNEL.

FRAD059\_2E3\_0857\_0020

2 E 3 / 857 acte 14 du 04/02/1651

Jean ROUSSEL d'Annappes et Jeanne DEPAU sa femme pour faire solution de paiement à Jacques ROUSSEL leur fils laboureur à Flers de 150 livres restant de don lors de son mariage avec Jeanne DUTHOICT il y a deux ans il lui donne une vache, une table et un métier et nomment Noël DELINSELLES laboureur et priseur à Flers pour en faire livraison.

FRAD059\_2E3\_0857\_0021

2 E 3 / 857 acte 15 du 04/02/1651

Jean ROUSSEL d'Annappes nomme Jeanne DEPAU sa femme pour vendre 4 cens 1/2 de jardin et labour à Verlinghem et Lompriet occupés par Françoise ROUSSEL sa sœur venant du patrimoine de ladite Jeanne pour pouvoir payer 150 livres parisis à Etienne SIX qu'il leur a prêté.

FRAD059\_2E3\_0857\_0023

2 E 3 / 857 acte 16 du 04/02/1651

Marie DETOUTLEMONDE femme d'Antoine CORMORAND d'Hellemmes âgée de 35 ans et Marguerite DEHOURIN(?) femme de Simon DELATTRE de Flers âgée de 31 ans affirment que Catherine DESTOMBES veuve à son trépas de Charles LEZAIRE demeurant en la Cense de Wasquehal morte un jour ou deux après la St Rémy 1643 (Cf. acte n°9).

FRAD059\_2E3\_0857\_0025

2 E 3 / 857 acte 17 du 04/02/1651

Noël DELINSELLES collecteur de Flers âgé de 66 ans affirme que le 24 juillet 1647 suite à l'ordre d'Hubert DUHOT Sr du Fan, receveur des Etats de Lille, Flers, Annappes, Gruson et Hem ou Wasquehal ont été

sommés de payer chacun 600 livres parisis. Venant pour payer et s'étant arrêté en une salle pour se rafraîchir d'un verre de vin avec ceux d'Annappes il trouva Jean MEURISSE bailli, Pierre VERDIER échevin, Pierre ROHART sergent et autres d'étant vu confié autres 600 livres des dits d'Annappes dont il fit paiement le 24 juillet 1647 dont quittance donnée à Cornille PLOUCQUET greffier et naguère collecteur d'Annappes.

FRAD059\_2E3\_0857\_0026

2 E 3 / 857 acte 18 du 08/02/1651

Gaspard CAUCHETEUR laboureur à Hem affirme que le 24 juillet 1642 devant les auditeurs du Souverain Bailliage de Lille il s'est obligé dans une rente héritière de 1000 florins au profit de Jean PLOUCQUEL collecteur d'Hem à cause de la taille et pour autres raisons restant 750 florins appartenant à Pierre TAVERNE bourgeois de Lille par transport du dit PLOUCQUEL, ayant obtenu lettre patente annulant ladite rente, afin d'éviter un procès la reconnaît véritable.

[Acte 19 et 20 disparus. D'après la table en fin de liasse concernaient Jacques WARESQUIEL et Charles LIPPENS]

FRAD059\_2E3\_0857\_0028

2 E 3 / 857 acte 21 du 11/02/1651

Maître Louis BAUDUIN prêtre et horiste de la paroisse d'Armentières affirme qu'alors qu'il demeurait à Estaires, prêtre habitué de l'église paroissiale en 1644 en qualité de coutre, il a reçu de maître Robert DELAGRANGE, orfèvre, 24£ 4s par an pour le service et funérailles de Jean WATTRELOS, beau-frère dudit Robert, décédé à Estaires en mars 1644 dont il l'acquitte. Procure donnée à Philippe CUIGNET pour ne pas s'opposer à l'ordonnance des deniers namptis par Jean DELEFOSSE, graissier pour purger certain héritage par lui acquis d'Adrien WATTRELOS devant les gens de Loi d'Haubourdin ou Emmerin puisque le paiement a été fait.

FRAD059\_2E3\_0857\_0030

2 E 3 / 857 acte 22 du 14/02/1651

Jeanne DEPAU épouse de Jean ROUSSEL d'Annappes devant depuis le 13 janvier 1650 à Etienne SIX fils de feu Michel, laboureur à Wambrechies 500 livres parisis à cause de prêt pour la sûreté de laquelle somme le dit a fait mise de fait sur leur bien à Verlinghem et comme ils son pressés au paiement ils lui vendent 4 cens 1/2 à Verlinghem.

FRAD059\_2E3\_0857\_0032

2 E 3 / 857 acte 23 du 20/02/1651

Toussaint HAZEBROUCQ, veuf avec enfants de Marie DEJONVILLE, laboureur à Gruson et Josse PLOUCQUET époux de Jacqueline DEJONVILLE, laboureur à Annappes nomment maître Pierre VANTOMBEEL procureur au Conseil à Gand pour les représenter en appel à la requête d'Antoine DELOBEL brouteur de bières à Lille d'un procès où il a succombé.

FRAD059\_2E3\_0857\_0034

2 E 3 / 857 acte 24 du 22/02/1651

Damoiselle Chrétienne MAILLART veuve de maître Anselme BATELE de Lille baille à Philippe CAULLIER laboureur à Mons en Pévèle 14 cens de labour à La Bourlière à Tourmignies.

FRAD059\_2E3\_0857\_0037

2 E 3 / 857 acte 25 du 27/02/1651

Jean DEHENNIN maître charpentier et Antoine DENNIN (sic) son frère, maître tanneur, enfants et héritiers de feu Charles DHENNIN et de feu Demoiselle Marie MOREL de Lille procède au partage des biens. Audit Jean une maison à usance de charpenterie rue du Molinel estimée 11500£, une autre maison au coin des rues des Capucins occupée par Jacques LEGRAND estimée 3400£, une autre maison occupée par la veuve Gérard DUPONT estimée 3500£, 15c de labour à Leers et 7c de pré estimés 2780£, une lettre de rente héritière de 400£ obligeant les Huit Hommes de Lille au profit de Jean DE BAILLY, bourgeteur depuis le 3 septembre 1621 transportée à Gaspard REGNIER puis à Antoine MOREL et par partage à ladite Marie MOREL, autre lettre de 600£ obligeant les mêmes au profit de Pierre et Charles DATTICHES le 11 mai 1643 transporté à ladite Marie par ledit Pierre devant Jean GHESTEM, notaire, le 9 janvier 1645 et une petite maison à Marquette sur 5 quartrons appréciée 400£, faisant en tout 16890£. Audit Antoine 4600£ en avant part pour compenser la dot de son frère pour quoi il a reçu une lettre de rente héritière de 2400£ obligeant lesdits échevins le 14 décembre 1619 et une de 1200£ échue à ladite Marie par partage obligeant Demoiselle Madeleine LEROY veuve de Charles DERMOTTE et Pierre LEROY son frère le 13 septembre 1619 reconnu exécutoire le 4 octobre, transportée à Antoine MOREL le 22 novembre 1627, faisant en tout 3600£ mais comme ladite Marie MOREL se trouve obligée pour rachat desdites maisons en la somme de 4600£ partant en la part dudit Antoine 2300£ dont ledit Jean a promis de

l'acquitter à l'exception des cours jusqu'à ce jour. Ledit Antoine a reçu trop de 1300£ portant comme dit est 18928£ avec excès de 152£, ledit Antoine devra fournir audit Jean 100£ pour la moins vaille de la maison rue des Capucins. Moyen quoi ils sont tombés à égalité. Restant entre eux une maison rue St Maurice occupée par Louis BECQUE, marchand drapier estimée 10800£ et le droit de l'eau et tonlieu dit de Pillefour, compris leur part en la maison occupée par Mathieu PARENT d'Halluin contre leurs cohéritiers tels que Demoiselle Anne MOREL et autres, appréciée 6000£ et une lettre de rente héritière de 100fl. obligeant sa majesté par son domaine du bois de Nieppe qui demeurera au profit dudit Jean moyennant 100£ qu'il prend à sa charge et en décharge ledit Antoine en qui ladite Marie MOREL était obligée au profit de Jean DATTICHES et 100£ que devait ledit Antoine audit Jean.

[Actes 26 et 27 disparus. D'après la table en fin de liasse concernaient Andréas DE FOURMESTRAUX]

FRAD059\_2E3\_0857\_0043

2 E 3 / 857 acte 28 du 04/03/1651

Damoiselle Antoinette LEGENTIL veuve de Josse DESRUYELLE de Lille baille à Julien SALLENGRE et Marie ROUZEE sa femme, laboureur à Mouvaux une ferme sur 22 bonniers à Bousbecque et Roncq.

FRAD059\_2E3\_0857\_0047

2 E 3 / 857 acte 29 du 13/03/1651

Augustin LADEN bourgeois et marchand boulanger à Lille nomme procureur spécial Antoine COCHET, marchand buffetier à Gand pour faire venir à lui 50£ de gros dus par les enfants et héritiers de Jean VAN WYCHUYS mort à Lootenhulle par contrat du 24 août 1650 à payer sous quatre mois.

FRAD059\_2E3\_0857\_0049

2 E 3 / 857 acte 30 du 16/03/1651

Julien SALLENGRE laboureur à Mouvaux doit à Demoiselle Antoinette LEGENTIL veuve de Josse DESRUYELLES de Lille 1400 livres parisis pour les labours et semences faits sur la cense qu'elle lui a baillée à payer à Jacques DESRUYELLES son fils et Antoine MAUWE son beau-fils.

FRAD059\_2E3\_0857\_0050

2 E 3 / 857 acte 31 du 22/03/1651

Jean DUCAMP bourgeois et marchand à Lille et Eloi BOUTEN brasseur à Lille forts de Jean LECOMTE, brasseur à Lille se trouvent exécutés par requête des gens de Loi de la Mairie de Deûlémont pour

payement de 132£ 8s à cause de la dîme qu'ils occupent de Monsieur le trésorier et chanoine de St Pierre, mais étant en difficulté se sont tournés vers Etienne LADMIRAND, bailli e Deûlémont et Artus COISNE, collecteur dudit lieu. Moyennant 100£ payés audit COISNE et autres 564£ pour autre procès en cours, ils se portent solidaires les uns des autres.

FRAD059\_2E3\_0857\_0052

2 E 3 / 857 acte 32 du 23/03/1651

Messire Henri DE HAYNIN chevalier, Sr de Lesquin, La Motte etc. baille à Antoine CATRICE et Marguerite DUPONCHELLES sa femme de Flers la maison Ste Barbe à Flers sur 2 cens.

[Acte 33 à 36 disparus. D'après la table en fin de liasse concernaient Andréas DE FOURMESTRAUX]

FRAD059\_2E3\_0857\_0055

2 E 3 / 857 acte 37 du 31/03/1651

Jean DESROUSSEAUX de Croix, Jean DELAOUTRE d'Ascq et Jacques DELAOUTRE de Croix fort de Jeanne MATHON veuve renoncée de Jean(?) MONTAINGE et de Marie GADENNE veuve de Jean DEBOUVINES tous laboureurs d'une part, Jean DUTHOICT de Wasquehal et Guillaume MONTAIGNE laboureur à Flers forts de Noël DELESALLE maçon et d'Hugues MULLIER laboureur à Flers d'autre part. Ils sont en procès suite à la vente des biens de feu Jean MONTAIGNE prononcée le 19 décembre 1649. Accord moyennant lequel Jean DUTHOICT recevra d'Antoine TIERCH fils de feu Jean, laboureur à Flers 100 livres parisis à la place du dit DESROUSSEAUX pour ce qu'il peut devoir de la maison mortuaire et 75 livres que lesdits trois premiers ont promis de payer au dit Guillaume MONTAIGNE pour les prétentions des dits DELEDALLE et MULLIER.

FRAD059\_2E3\_0857\_0057

2 E 3 / 857 acte 38 du 06/04/1651

Cornille PLOUCQUET d'Annappes doit à Pasquier BERNARD fils de feu Pasquier de Lille 180 livres parisis à cause de prêt.

FRAD059\_2E3\_0857\_0059

2 E 3 / 857 acte 39 du 08/01/1651

Le Sr Jacques WARESQUEL bourgeois et receveur et Jean DE GHESTEM notaire public et auditeur du Souverain Bailliage de Lille nomment procureur spécial maître Pierre VAN DEN TOMBEELE, procureur postulant au Conseil en Flandre à Gand pour s'opposer à la cause de relief d'appel contre André WARESQUEL, Jacques DE FLANDRE et consorts.

FRAD059\_2E3\_0857\_0060

2 E 3 / 857 acte 40 du 09/04/1651

Philippe DELEVOYE receveur de la ville et baronnie de Comines, notaire et parteur assermenté déclare qu'Elisabeth sa femme s'est obligée avec Catherine DEFFONTAINES veuve de Charles LABBE et consorts au profit de maître Jean LENGART chanoine de Seclin pour 1200 livres sans avoir profitée des deniers en raison de quoi le dit chanoine l'a déchargée de la rente et depuis le Sieur Pierre CUVELIER bourgeois et marchand de frains à Lille a acheté ladite rente et comme le dit CUVELIER a voulu faire plaisir au comparant il l'a déchargé aussi. Promet de payer le restant de la rente si les biens de ladite DEFFONTAINES n'y suffisaient pas.

FRAD059\_2E3\_0857\_0061

2 E 3 / 857 acte 41 du ../04/1651

Barbe DESBONNETZ veuve de Robert MULLIER d'Hem déclare que le 20 septembre 1637 elle a donné à Jacqueline MULLIER sa fille 1200 livres et comme ladite est morte épouse de Jérôme DEFFONTAINES à Baisieux, craignant des prétextes de coutume (... pas de fin).

FRAD059\_2E3\_0857\_0062

2 E 3 / 857 acte 42 du 26/04/1651

Etienne ZEGRE de Quesnoy veuf de Jacqueline VADE, père et tuteur de François VADE (sic) qu'il eut de ladite, Roland LECLERCQ échoppier à Quesnoy époux de Catherine PLATEL auparavant veuve d'André VADE qui fut fils de feu Hubert et de feu Marie MASQUELIN, ladite Catherine mère et tutrice d'Antoinette VADE, Guillaume SIX de Wambrechies époux de Catherine SOHIER auparavant veuve de Jacques VADE, mère de Bauduin, Michel et Cécile VADE, Hugues DUMEZ boulanger à Lille veuf de Marie VADE, père et tuteur de Pierre DUMEZ qu'il eut de ladite et Jean VISCOURT boulanger à Lille oncle et tuteur de Marie VISCOURT fille de feu Mathis et de ladite Marie VADE reconnaissent avoir reçu de Pierre LEPERS fils de feu Pierre de Quesnoy 450 livres parisis pour la cause portée dans l'acte passé devant Antoine COMMER notaire le 24 novembre 1649.

Note ultérieure : lesdits Guillaume SIX et Etienne ZEGRE ont nourri chacun 1/2 an Marie MASQUELIN veuve de Pierre LEPERS pour 132 livres et autres 3 semaines 10 livres, à Roland LECLERCQ pour service 27 livres 4 sols, restant des 450 livres à répartir en quatre chacun 70 livres.



FRAD059\_2E3\_0857\_0064

2 E 3 / 857 acte 43 du 29/04/1651

Philippe TRESEL facteur à Lille baille à François DESCAMPS et Marie LECLERCQ sa femme auparavant veuve de Michel DESOBRY de Croix une maison sur 11 cens et 2 bonniers 5 cens de labour à Croix avec Philippe DESOBRY fils de feu Michel, laboureur à Croix leur caution.

FRAD059\_2E3\_0857\_0068

2 E 3 / 857 acte 44 du 03/05/1651

Isabeau WAUCQUIER veuve de Mathis VERNIER de Fretin doit à Gertrude TRESEL veuve de Jean WAUCQUIER de Fretin 525 livres parisis à cause de prêt et lui vend ainsi qu'à Jean et Simon WAUCQUIER laboureurs et carliers à Fretin ses fils, deux vaches, une avesture de blé, une paire de linceuls, une table et un métier.

FRAD059\_2E3\_0857\_0069

2 E 3 / 857 acte 45 du 03/05/1651

Antoine et Jean LECOCQ laboureurs à Sequedin et Santes d'une part, Hippolyte MORTREUL laboureur à Chemy d'autre part. Les premiers souhaitant avoir payement de 400 livres parisis que le second leur doit depuis 1643 mais un certain recueil des biens de feu Balthazar LESAIGE tenu chez Pierre MILLE, notaire à Lompret dit que lesdits LECOCQ doivent payer aux hoirs d'Antoine LECLERCQ tels

qu'Hippolyte MORTREUL à cause d'Antoinette LESAIGE sa femme la somme de 91 livres 8 sols 10 deniers et à Jacques LESAIGE et consorts 135 livres 11 sols 10 deniers, ils consentent que les deux sommes soient déduite de la dette, restant 172 livres 19 sols 4 deniers que le dit Hippolyte et Pasquier son frère son caution s'engagent à payer à la St Jean prochaine. Témoin Guillaume PARENT fils de Pierre, laboureur à Ennevelin.

FRAD059\_2E3\_0857\_0071

2 E 3 / 857 acte 46 du 06/05/1651

Antoine DARRAS, teinturier à Lille reconnaît devoir à Nicolas DE HELLIN, sayeteur à Lille, procureur spécial des enfants et héritiers de feu Hugues DE HELLIN, 60£ à cause de dépenses de bouche à remboursé chaque mois 4£.

FRAD059\_2E3\_0857\_0072

2 E 3 / 857 acte 47 du 09/05/1651

Antoine DEHENNIN fils et héritier de feu Charles DEHENNIN et de Demoiselle Marie MOREL qui fut fille de feu Antoine, vend à Jean DE HENNIN bourgeois et marchand sayeteur à Lille, une lettre de rente héritière obligeant les Huit Hommes de Lille au profit dudit feu Antoine MOREL depuis le 4 septembre 1619 pour 1200fl.

FRAD059\_2E3\_0857\_0073

2 E 3 / 857 acte 48 du 12/05/1651

Le Sr Pierre COELEN marchand de soie à Lille vend à Guillaume BEHAGLE, marchand teinturier à Lille, 207fl. 7p que lui doit Jean PETIT, teinturier à Lille par acte du 19 août 1650.

FRAD059\_2E3\_0857\_0074

2 E 3 / 857 acte 49 du 12/05/1651

Adrien PROUVOST et Pierre CORNILLE laboureurs à Flers créent une lettre de rente vers Pierre TAVERNE bourgeois à Lille pour 110 florins carolus.

FRAD059\_2E3\_0857\_0075

2 E 3 / 857 acte 50 du 12/05/1651

Pierre TAVERNE bourgeois à Lille vend à Adrien PROUVOST et Pierre CORNILLE laboureurs à Flers une lettre de rente de 1583 obligeant Philippe DECOTIGNIES et Jacqueline DELEHAYE sa femme vers Jean DEBUINGNE pour 100 florins carolus vendue par Jacqueline POLLET donataire du dit DEBUINGNE à Michelle POULTRAIN sa veuve en 1611 et dernièrement par maître Pierre JANSAKENS(? surchargé) chirurgien époux de Michelle JENNUWART(?) fille de feu Antoine, héritière de ladite Michelle en 1649, prononcée exécutoire contre Jean, François, Antoinette et Marguerite DECOTIGNIES enfants des dits obligés puis contre Marie FAUCHILLE veuve de François REGNART, Adrien TESSEN et sa femme et contre Jean CORNILLE et Antoinette DECOTIGNIES sa femme.

FRAD059\_2E3\_0857\_0077

2 E 3 / 857 acte 51 du 03/05/1651

Antoine ROHART fils de feu Guillaume, boulanger à Lille, assisté de Pierre BOUSMART son ami d'une part, Demoiselle Monique LADEN fille d'Augustin et de Demoiselle Marguerite DELAFOSSE, assistée de ses parents, Monsieur maître Robert DELAFOSSE prêtre, bachelier en la Ste théologie, Jean et Regnaud DELAFOSSE marchands à Lille, ses oncles d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

FRAD059\_2E3\_0857\_0079

2 E 3 / 857 acte 52 du 16/05/1651

Pierre et Jacques PATIN frères, clerks en pratique à Lille, curateurs de 4 cens de terre abandonnés par Chrétienne FIEBVE veuve de Mathieu BONTE d'Ascq au profit des crédeurs hypothécaires de feu François REGNART vendent aux enchères à Jean DUBAR laboureur et carlier à Ascq lesdits 4 cens à Ascq.

FRAD059\_2E3\_0857\_0081

2 E 3 / 857 acte 53 du 16/05/1651

Philippe DELECOURT fils de feu Jacques, laboureur à Attiches assisté de Catherine DELECOURT femme de Charles FICEUIL, sa sœur à Lille, d'Eustache DAPVRIL son beau-frère, Jean DELECOURT son cousin issu de germain, Maximilien DE HOVE écuyer, Sr de Hérignies etc. et de Pierre HOUDART laboureur à Attiches ses amis acquis d'une part, Marie VERDIERE fille de Pierre et de Catherine BECQUART assistée de Michel VERDIERE son frère, Jean BECQUART son grand-père et de Pierre BECQUART son oncle maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte en meubles, bêtes à cornes, chevaux, moutons, porcs et autres ustensiles de labour en la Cense de Hérignies à Attiches qu'il occupe moins 700 livres parisis qu'il doit à ses frères et sœurs et elle apporte 1000 livres parisis, ses vêtements de noces, une vache, un lit, parchevets et oreillers.

FRAD059\_2E3\_0857\_0084

2 E 3 / 857 acte 54 du 27/05/1651

Yolande DUHAMEL veuve de Jean DEHALLEWIN de Roubaix doit à Marguerite HOTTIN fille célibataire à Lille la somme de 425 livres parisis à cause de compte ensemble. Remboursés le 7 décembre 1652.

FRAD059\_2E3\_0857\_0085

2 E 3 / 857 acte 55 du 28/04/1651

Pierre DELAOUTRE laboureur à Forest lez Ascq époux de Marie DEFFONTAINES fille de Jacques et d'Anne DELERUE ayant appris que maître Nicolas LEGRY prêtre chapelain de Saint Vital ayant droit par transport d'une lettre de rente à la charge du dit Jacques DEFFONTAINES qu'il a fait ajourner le 25 février 1651 étant par inadvertance été donné défaut, se porte appelant.

FRAD059\_2E3\_0857\_0087

2 E 3 / 857 acte 56 du 30/05/1651

Messire Philippe DE HAYNIN chevalier, Sr du Maisnil etc. d'une part, Pierre et Josse BRAEM frères pour eux et forts le dit Pierre comme tuteur avec Vincent MEURISSE (son beau-frère - rayé) de Philippe, Marie et Catherine BRAEM non âgés, enfants et héritiers de feu Jean, lesdits BRAEM frères et sœurs, neveux et héritiers en ligne directe de feu Charles BRAEM vivant demeurant à Armentières d'autre part. Déclare que le 8 janvier 1636 Jean DELEBECQUE le jeune, procureur de Jacques WARESQUEL, receveur de la terre et seigneurie du Maisnil s'est fondé en plainte à propos de plusieurs parties de terre appartenant au dit Charles BRAEM pour avoir



payement de deux années de rentes seigneuriales portant 82 livres 4 sols 10 deniers à faute de quoi les dites seraient réincorporée à ladite seigneurie. Par sentence du 4 août 1637 les biens ont été saisis mais comme les rendages des dits lieux par Jean DESBUISSONS, occupeur, ont été aussi saisis. Sentence contre laquelle ledit Charles BRAEM s'est porté appelant deux fois et débouté en 1644. Accord.

FRAD059\_2E3\_0857\_0090

2 E 3 / 857 acte 57 du 31/05/1651

Messire Philippe DE HAYNIN chevalier, Sr du Maisnil etc. à Lille, nomme procureur spécial Jean LEGAY, procureur postulant au conseil de Malines pour reprendre les errements de la cause intentée par feu noble Sr Antoine DE MAUVILLE écuyer, Sr dudit lieu, Villers, Waignonville etc. contre dame Agnès D'HAVRE (DAVRE) veuve douairière du comte DE SAINTE ALDEGONDE.

FRAD059\_2E3\_0857\_0092

2 E 3 / 857 acte 58 du 05/06/1651

Monsieur maître Jean CARLIER prêtre, pasteur de Frelinghien d'une part, Françoise LESAFFERE veuve avec enfants de Cornille LECOMTE d'autre part. Le 27 avril 1651 ladite veuve a vendu aux enchères au premier une maison sur 18 cens à Verlinghem pour 2450 livres parisis, maison achetée lors de son mariage sans avoir obtenu lettre patente à cause de Jean, Guillaume et Cornille LECOMTE ses enfants mineurs. S'accorde pour attendre au-delà des 40 jours avant le déshéritement.

FRAD059\_2E3\_0857\_0094

2 E 3 / 857 acte 59 du 07/06/1651

Jacques PATIN fils de Jean, clerc en pratique à Lille vend à Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien, lieutenant et marchand à Roubaix une lettre de rente de 1635 obligeant Mahieu LOCQUIFIER fils de feu Gilles, laboureur et Marie DECALLONNE sa femme, Pierre et Marc LOCQUIFIER tous deux fils du dit feu Gilles de Roubaix vers Guillaume BLONDEL pour 300 florins carolus, reconnue exécutoire en 1649 contre le dit DELESPAULT ayant acquis le bien hypothéqué vendue par le dit BLONDEL au dit DELESPAULT mais aussi au dit Mahieu LOCQUIFIER qui l'a depuis cédée au dit DELESPAULT.

FRAD059\_2E3\_0857\_0096

2 E 3 / 857 acte 60 du 28/06/1651

Guillaume BOUCHERY réfugié de Frelinghien à Lille baille à Nicolas LECLERCQ, sergent de Frelinghien

fort de François DELESCALLE son beau-fils une maison sur la place de Frelinghien.

[Acte 61 disparu. D'après la table en fin de liasse, concernait Jacques WARESQUEL]

FRAD059\_2E3\_0857\_0099

2 E 3 / 857 acte 62 du 24/07/1651

Bauduin SALLEMBIER bourgeois de Lille et receveur de Messieurs les doyens et chapitre de la cathédrale de Tournai baille à maître Jean CARLIER prêtre, pasteur de Frelinghien, François FLAMENG et Henri DELEFORTRYE marchands à Frelinghien les dîmes de Frelinghien au-delà et en-deçà de la Lys appartenant à l'office du Réfectoire.

Même bail à Roland LEBLOND laboureur à Houplines pour la dîme d'Houplines.

FRAD059\_2E3\_0857\_0101

2 E 3 / 857 acte 63 du 02/08/1651

Mathieu PECQUEUR bourgeois et batelier à Lille déclare qu'il ne prétend rien au bateau allant sur la Lys jusqu'à Gand et Bruges parce qu'il a été acheté par Pierre PECQUEUR son fils il y a 9 ou 10 ans de Jean BOCQUILLON briqueteur à Armentières pour 2450 livres parisis, ayant le dit Pierre satisfait à peu près au prix capital sans que le déclarant n'ait à payer quelque chose.

[Acte 64 disparu. D'après la table en fin de liasse, concernait Antoine BOUREL]

FRAD059\_2E3\_0857\_0103

2 E 3 / 857 acte 65 du 08/08/1651

Demoiselle Michelle DEFFONTAINES veuve de Guillaume DAUDENARDE et Demoiselle Marguerite DEFFONTAINES fille non mariée d'une part, Pierre DESCAMPS sergent d'échevins, époux de Chrétienne DEFFONTAINES d'autre part. Etant en désaccord concernant la succession de Demoiselle Barbe DUMONT veuve de Toussaint DEFFONTAINES. S'accordent : les déboursements de ladite Michelle pour 590fl, le port de mariage de ladite Marguerite 2000fl, et 400fl. et 50fl. pour ledit DESCAMPS seront à prendre avant partage et le reste à se répartir entre eux et les enfants de feu Marc DURETZ et feu Agnès DEFFONTAINES conformément à la disposition faire par ladite DUMONT devant Pierre POILLON, notaire, le 9 février 1647 sauf que ledit DESCAMPS restera libre de débattre la donation viagère faite par Frère Pierre DEFFONTAINES pour son contingent et pour la donation des meubles de leur mère à ladite Marguerite, celle-ci donnera 50fl audit DESCAMPS.

FRAD059\_2E3\_0857\_0105

2 E 3 / 857 acte 66 du 18/08/1651

Allard BAUWET, Jean LEFEBVRE époux de Demoiselle Françoise BAUWET et Demoiselles Catherine et Antoinette BAUWET enfants et héritiers de feu Jean BAUWET et de feu Demoiselle Catherine SCRIECK et aussi de feu Gaspard BAUWET leur fils. Lesdits Allard et LEFEBVRE forts des enfants de Pierre BAUWET. Pour faire solution de paiement au Sr Jean PERCOUT, receveur de la bourse commune des pauvres de Lille à cause de la table et gouverne et argent prêté audit Gaspard, déboursements pour ses funérailles, lui cèdent 1200fl à prendre en une lettre de rente obligeant le conseil des Huit Hommes de Lille au profit dudit feu Jean BAUWET pour 2000fl depuis le 30 juin 1620.

FRAD059\_2E3\_0857\_0106

2 E 3 / 857 acte 67 du 06/09/1651

Pierre DELAOULTRE époux de Marie DEFFONTAINES, laboureur à Forest lez Ascq ayant obtenu une lettre de sa majesté le relevant d'une sentence au profit de maître Nicolas LEGRY prêtre et chapelain de Saint Vital pour une lettre de rente de 600 florins parisis obligeant Jacques DEFFONTAINES de Tournai, se trouvant chargé d'apporter caution ce que Jean PREVOST fils de feu Pierre, briqueteur à Forest a accepté.

FRAD059\_2E3\_0857\_0107

2 E 3 / 857 acte 68 du 06/09/1651

Le sieur Pierre DELESPAULT lieutenant du marquisat de Roubaix ayant obtenu lettre d'appel suite aux sentences rendues à la Gouvernance de Lille au profit de Charles BEGHIN, se trouvant chargé de trouver caution ce que Pierre DEBISSCHOP greffier de la seigneurie de Wattrelos a accepté, le garantissant sur tous ses biens, le Sr Jean DELESPAU marchand et Dierick VANWANGIE tavernier à Lille ont assuré que le dit DEBISSCHOP est solvable.

FRAD059\_2E3\_0857\_0108

2 E 3 / 857 acte 69 du 11/09/1651

Marie DEHENNIN veuve de Jean LECLERCQ de Lille, fille et héritière de feu Jean DEHENNIN, vend aux enchères à Jean PLATEL bourgeois et boulanger à

Lille la moitié de 20c de labour à Comines qui est fief à l'encontre de Jean DEHENNIN, sayeteur.

FRAD059\_2E3\_0857\_0110

2 E 3 / 857 acte 70 du 28/09/1651

Demoiselle Elisabeth DUVAL fille unique et héritière universelle de feu Jean DUVAL et de feu Demoiselle Marie FASSE et aussi héritière de Catherine DUVAL de Lille, reconnaît avoir reçu d'Evrard DELEPORTE, bourgeteur et Marie BLANPAIN sa femme de Lille, 1825fl qui est le capital de la vente d'une maison rue du Crocquet qu'elle leur a vendue.

FRAD059\_2E3\_0857\_0111

2 E 3 / 857 acte 71 du 03/10/1651

Messire Michel DE BUISSY chevalier, Sr de Louez etc. de Lille nomme procureur spécial (blanc - Jean d'après l'acte 51) LEGAY, procureur postulant à Malines.

FRAD059\_2E3\_0857\_0112

2 E 3 / 857 acte 72 du 10/10/1651

Marie DEHENNIN veuve de Jean LECLERCQ, fille et héritière de feu Jean DEHENNIN, déclare que le 11 septembre dernier elle a vendu aux enchères à Jean PLATEL, boulanger à Lille, la moitié de 20c de labour fief à Comines outre l'eau à l'encontre de Jean DEHENNIN occupés par Pierre BERTHE par acte devant le présent notaire. Comme le 40 jours sont expirés et qu'elle ne peut aller à Comines pour aller avant et effectuer ledit marché, elle nomme procureur spécial Philippe DELEVOYE, parteur et notaire à Comines pour aller comparaître devant les gens de la Loi de la cour féodale de Comines pour s'en déshériter.

FRAD059\_2E3\_0857\_0113

2 E 3 / 857 acte 73 du 11/10/1651

Jean LEFEBVRE marchand teinturier et Damoiselle Françoise BAUWET sa femme et Damoiselle Antoinette Catherine BAUWET filles de feu Pierre forts de Pierre, Jean et Allard BAUWET leurs frères baillent à David COUSTENOBLE fils de Jean, laboureur à Deûlémont, autorisé par son père, une ferme ruinée sur 6 bonniers à Frelinghien.

David Coustenoble  
1651  
Antoinette Catherine Bauwet  
Jean Lefebvre

**FRAD059\_2E3\_0857\_0115**

**2 E 3 / 857 acte 74 du 16/10/1651**

**Michel BONDUÉL fils de feu Michel, sergent et hôte à Bousbecque âgé de 53 ans affirme que Julien SALLENGRE demeurant depuis le commencement de mai 1651 dans une maison à Bousbecque sur 22 bonniers appartenant à la veuve de Josse DESRUYELLES qui a servi de logement aux soldats de l'armée d'Espagne de 14 régiments à Bousbecque et environs pendant 14 jours et qu'en juillet 1651 il a souffert perte et intérêts tant à cause de flambée (sic) de ses meubles, bois, grains, étrains et autre selon le recueil qu'en ont fait le bailli et gens de Loi de Bousbecque pour 900 livres parisis et depuis par le passage et repassage des dits gens de guerre.**

**Idem Georges CORNART fils de feu Georges, laboureur et boquillon à Bousbecque âgé de 41 ans dit la même chose : ont été dérobés ses meubles, bois, grains, étrains, deux charriots montés, kerne, herche et autres... au second passage les gens de guerre ont laissé leurs chevaux sur la place des avestures d'avoine, plates et petites fèves et lainières pour y pâturer sans qu'il puisse juger du montant des dégâts. Puis autre passage : ont battu l'avoine, ayant perdu les 3/4 des bêtes à cornes, a été dépouillé de ses vêtements et battu et s'est sauvé avec ses bestiaux non sans grands frais et pertes.**

**FRAD059\_2E3\_0857\_0117**

**2 E 3 / 857 acte 75 du 17/10/1651**

Damoiselle Isabeau GOSART veuve de Charles DECOTIGNIES vivant bourgeois et marchand à Lille baille à Mathieu DESCAMPS meunier à Willems 7 cens de labour à Willems.

**FRAD059\_2E3\_0857\_0119**

**2 E 3 / 857 acte 76 du 18/10/1651**

Damoiselle Catherine BAILLET fille célibataire de feu Jean de Lille baille à Etrope PIPELART laboureur et Catherine DESCAMPS sa femme de Marcq en Baroeul 6 cens de labour pris en 12 dont le reste est occupé par Etienne DUTHOICT à Marcq.

**FRAD059\_2E3\_0857\_0121**

**2 E 3 / 857 acte 77 du 19/10/1651**

Pierre DELESPAULT lieutenant et marchand à Roubaix reconnaît qu'Hippolyte TAVERNE fils de Pierre, procureur postulant à Lille l'a déclaré comme son command de la moitié d'une motte de moulin avec moulin à tordre huile à Roubaix puis naguère vendu judiciairement par Robert TAVERNE sergent comme appartenant à Mahieu LOCQUIER fils de

feu Gilles, olieur et demeurée au dit Hippolyte pour 50 (sic) livres parisis dont il promet de le décharger.

**FRAD059\_2E3\_0857\_0122**

**2 E 3 / 857 acte 78 du 19/10/1651**

Pierre DELESPAULT lieutenant et marchand à Roubaix reconnaît que Robert TAVERNE, sergent au Siège de la Gouvernance de Lille en vertu de commission obtenue par Valentin DESREVEAUX et consort, a vendu judiciairement les avestures de blé, poix et fèves croissantes sur un bien appartenant à Mahieu LOCQUIER que le dit comparant a acheté et depuis vendu pour ameubler au dit Mahieu qui en a profité. Décharge ledit TAVERNE.

**FRAD059\_2E3\_0857\_0123**

**2 E 3 / 857 acte 79 du 23/10/1651**

Jean PLATEL bourgeois et marchand boulanger à Lille, suite à la procuration donnée par Marie DEHENNIN veuve de Jean LECLERCQ de Lille à Philippe DELEVOYE, notaire et parteur à Comines le 10 octobre pour se déshériter devant la cour féodale de Comines de 10c moitié de 20c dont le reste est à Jean DEHENNIN, bourgeois et marchand sayeteur à Lille, ne pouvant lui-même s'y rendre, nomme procureur spécial ledit DELEVOYE pour s'en adhériter en son nom.

**FRAD059\_2E3\_0857\_0124**

**2 E 3 / 857 acte 80 du 30/10/1651**

Jean LEFEBVRE bourgeois et marchand teinturier époux de Demoiselle Françoise BAUWET, Demoiselles Catherine et Antoinette BAUWET de Lille nomment procureur spécial Jacques DYONGHE pour faire arrêter, clamer ou saisir la portion en une lettre de rente héritière compétante à Allard BAUWET leur frère, bourgeois à Lille, hypothéquée sur une maison à Dixmude appartenant à la veuve Gérard GERARD au rachat de 1700£ par acte devant échevins de Dixmude du 25 août 1612.

**FRAD059\_2E3\_0857\_0125**

**2 E 3 / 857 acte 81 du 02/11/1651**

**Jean DESENS soldat de la compagnie du baron de BEURAIN actuellement en garnison à Lille d'une part, Jean POISSONNIER fils de feu Bauduin de Frelinghien d'autre part. Le premier ayant livré au second un cheval grison hongre de 12 à 13 palmes âgé de 5 ans qui était sa monture sans vices. Le second a livré au premier un cheval bayart hongre de 16 à 17 palmes de hauteur ayant servi à son labour.**

FRAD059\_2E3\_0857\_0126

2 E 3 / 857 acte 82 du 15/11/1651

Charles DUBOIS bourgeois et messenger à Lille baille à Jacques FLAMENG fils de Louis, laboureur à Wavrin 4 cens un quartron de labeur à Wavrin.

FRAD059\_2E3\_0857\_0127

2 E 3 / 857 acte 83 du 22/11/1651

Jean ROUSSEL laboureur à Annappes vend à Jean WERQUIN laboureur à Verlinghem le dixième d'une maison sur 27 cens à Verlinghem, même partie de 3 cens 1/2 à Quesnoy

FRAD059\_2E3\_0857\_0129

2 E 3 / 857 acte 84 du 22/11/1651

Jean DE NOYELLES procureur, notaire et commis aux ordonnances des deniers à la Gouvernance de Lille, procureur et receveur spécial de Demoiselle Catherine QUINTIN sa mère, dernièrement veuve de François CUVILLON vivant écuyer, Sr de la Blancarderie, baille à Pierre LEBLANC et Catherine DEVOS sa femme, une maison rue des prisons ayant pour enseigne Saint André à Lille avec Jean Baptiste DELANNOY chevalier, Sr des Prés etc. leur caution.

FRAD059\_2E3\_0857\_0130

2 E 3 / 857 acte 85 du 27/11/1651

Jean PLOUCQUET laboureur à Hem, naguère collecteur du dit lieu nomme maître Pierre VANTOMBEELE procureur au Conseil de Flandre à Gand pour un procès contre Michel POLLET et consorts.

FRAD059\_2E3\_0857\_0131

2 E 3 / 857 acte 86 du 26/11/1651

Martin LEFEBVRE bourgeois et marchand à Lille baille à Roland LENOUCQ, marchand éteigner à Lille, une maison qu'il occupe déjà rue des Patiniers à Lille.

FRAD059\_2E3\_0857\_0133

2 E 3 / 857 acte 87 du 01/12/1651

**Illustre seigneur Messire Claude DE CROY chevalier, baron de Clarcq, sergent major réformé d'un régiment d'infanterie pour le service de sa majesté, époux de Dame Françoise DE MANCIDOR auparavant veuve de Messire Alexandre DE ROBBE vivant chevalier, comte d'Annappes autorise sa compagne à s'adhérer de la moitié de la terre, château et seigneurie de Fretin par elle acquise de feu Madame Marguerite DE CHALON dame de Fretin par contrat du 30 mai 165(détruit).**

FRAD059\_2E3\_0857\_0134

2 E 3 / 857 acte 88 du 18/12/1651

Ignace et Gilles DOMESSENT sayeteurs, enfants et héritiers de feu Jacques qui fut cousin de Pierre MESSE et celui-ci fils de feu Pierre et de feu Jeanne LADEN pour eux et forts de Pierre DOMESSENT s'il est vivant âgé de 30 ans et de Claude DOMESSENT fils mineur, leur frère retenu à l'école de Bapaume âgé de 14 ans sans leurs sœurs qui n'y prétendent rien, vendent à François PARENT bourgeois et marchand à Lille 1/4 d'une maison sur 8 cens à Mouvaux.

[Actes 89 et 90 disparus. D'après la table en fin de liasse concernaient Etienne DUTHOIT et Jérôme LIENARD]

FRAD059\_2E3\_0857\_0138

2 E 3 / 857 acte 91 du 30/12/1651

Paul GRARD fils de feu Paul, filetier et bourgeois de Lille, assisté de Thomas et Jacques GRARD, filetiers ses frères et de Jean LECLERCQ son ami acquis et cousin d'une part, Jeanne PLOUCQUET fille de feu Guillaume, assistée de Jean et Antoine PLOUCQUET ses frères, bourgeteurs et d'Isabeau GOSSART veuve de Charles DE COTTIGNIES vivant bourgeois et marchand bourgeteur à Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte le quart du loyer d'une maison occupée par ladite Isabeau à Lannoy et meubles appréciés 600£.



# Rentes de l'abbaye de Loos à Armentières et Erquinghem/Lys

**Pallier** – La sous-série 27 H est consacrée aux archives de l'abbaye de Loos. Un document en particulier a retenu mon attention parce qu'il s'agit d'un brief concernant Erquinghem sur la Lys, commune pour laquelle les registres paroissiaux ont en grande partie disparus. Luc PETILLION, déjà auteur de plusieurs dépouillements concernant cette commune, nous en a fait la transcription.

Archives Départementales du Nord - 27 H 159

Briefs des rentes de l'abbaye de Loos données en l'an 1345 par Guy de Flandres sur sa terre et seigneurie d'Erquinghem-sur-la-Lys pour la fondation de certains obiits, renouvelés en 1663-1664.

## f°1v. Rentes au terroir du Crocq en la paroisse d'Armentières

Une masse de terres dans les prés du Hem, commençant au front de la Lys au fossé nommé le Neuf Fossé qui fait la séparation de la seigneurie d'Erquinghem à l'encontre les prés tenus de la seigneurie de Saint-Simon, ainsi montant vers Erquinghem entre la Lys et le lac nommé Gombert LE LEU, jusqu'aux prés de la Cauchie, tenus en fief de la seigneurie d'Erquinghem, et allant vers les prés nommés Bassières, passant le lac Gombert LE LEU en ainsi allant vers Armentières entre les prés Bassières et la becque, nommés prés la ruelle jusqu'au pré de Jan Baptiste DE LANNOY, seigneur Desprez, tenu en rente du fief de Saint-Simon.

1. Pierre DESAINS au lieu de Jacques LANDRIEU, 5c de pré tenant vers Armentières au Neuf Fossé, d'autre vers le moulin du Hem, tenant à l'article suivant et à la Lys (autre écriture : à demoiselle Françoise DE FRUIT, veuve de François COTTEUL à Lille, par achat de Bon et Theodore LAMERAN, neveux et héritiers dudit DESAINS du 20 juin 1673).

2. 4c de pré à front la Lys tenant vers Erquinghem au pré de Jacques BOURSETTE à cause de sa femme.

(f°2) 3. Jacques BOURSETTE à cause de sa femme, 4c de pré au lieu de Jan LEBLOND, à front la Lys, derrière le lac, vers Erquinghem au pré de Jan LE GROUL.

4. Jan LE GROUL, 4c de pré à front la Lys, aboutant derrière le lac.

5. 3c de pré front la Lys, par derrière le lac, du tiers sens au pré de Pierre ODEN.

6. Pierre ODEN au lieu de Simon AGACHE, 3c de pré front à la Lys, derrière le lac, tenant vers Erquinghem au pré de Jan BOIDIN.

7. Jan BOIDIN par achat des curateurs des biens de feu maitre Gilles DESRUELLES au lieu de Regnault BAVE, 2c de pré front à la Lys, par derrière le lac, tenant de couchant au pré de l'abbaye de Loos.

8. L'abbaye de Loos (f°2v), 3c de pré front à la Lys, aboutant derrière le lac, tenant du tiers sens au pré des enfants de Pierre LE LEU.

9. Les enfants de feu Pierre LE LEU dit Jouty, 2c de pré pris en 8c, tenant à la Lys, le lac et du tiers sens aux enfants de maitre Pierre DE LE BARRE.
10. Les enfants de maitre Pierre DE LE BARRE, 2c pris en 8c, tenant à la Lys, le lac et à Guillaume SPANNU à cause de sa femme.
11. Guillaume SPANNU à cause de sa femme, 4c de pré pris en 8c au lieu de Hacquinot LE MARTIN, aboutant la Lys et le lac.
12. Wallerand THOSSON au lieu des enfants d'Allard DE HAIS, 4c et demi de pré tenant vers Erquinghem au pré du Bois-Grenier, tenant à la Lys en le lac.
13. Florent DE VARENNES, chevalier, (f°3) seigneur de Bois-Grenier, 24c de pré en une masse, front à la Lys, aboutant derrière le lac, tenant vers Erquinghem au pré de WALLART.
14. WALLART, marchand à Lille, au lieu de Simon AGACHE, 7c de pré front à la Lys, derrière allant à la becque, tenant de couchant au pré de Nicolas DEHAENE de laquelle masse monsieur GHYS en at.
15. Nicolas DEHAENE par achat de Jehenne BATHIER au lieu d'Abraham LEIGNEL, par avant DE LION, laboureur, 7c de pré front à la Lys et derrière le lac (autre écriture : à Etienne CAIGNY, receveur d'Armentières par achat au mois de juillet 1678).
16. 11c de pré front à la Lys, derrière à une portion de pré nommé les Encynestes et le lac.
17. François LE GROULZ (f°3v) au lieu de Jan LETTIN et Jan DU MONT, 2c de pré nommé les Encynestes ci-devant en deux parties.
18. (pas nommé) au lieu des enfants de Jehan LETTEN, 11c de pré tenant à la Lys, le lac, vers Armentières aux 11c précédent, vers Erquinghem au pré des enfants de Jan DELEBOE.
19. Les enfants et héritiers de feu Jan DELEBOE au lieu de Christian LEGRAIN, par avant Jacques TAISPIL, 4c de pré front à la Lys, derrière le lac, de couchant au pré de Philippe DU RIETZ à cause de sa femme.
20. Philippe DU RIETZ à cause de sa femme au lieu de Michiel HERREN, 6c de pré front à la Lys, derrière le lac, tenant au pré d'Antoine DESTIEU.
21. Antoine DESTIEU au lieu de la veuve de Mahieu LABOURIE, 5 quartrons de pré front la Lys, par derrière le lac, tenant au pré de l'hôpital des Sœurs Grises d'Armentières.
- (f°4) 22. L'hôpital des Sœurs Grises d'Armentières, 3c et le tiers d'un cent de pré, front à la Lys, derrière le lac, tenant vers Erquinghem au pré de l'abbaye de Loos.
23. L'abbaye de Loos, 3c de pré front à la Lys, tenant derrière le lac, du tiers sens au pré du seigneur de Groenestraeten.
24. Bernard DE MORIN, écuyer, seigneur de Groenestraeten, au lieu de Jan DE WILDE, 4c et demi de pré front à la Lys, tenant derrière le lac, du quart sens au pré d'Antoine DESTIEU.
25. Antoine DESTIEU, la moitié de 4c et demi de pré au lieu d'Antoine DU BACQ, front la Lys, derrière le lac, tenant à Joos LEUPPE.

26. Joos LEUPPE à cause de sa femme, l'autre moitié, tenant de couchant à la dame du Bac du Crocq.
- (f°4v). 27. DE FOURMENTRAU, veuve de Guillaume VALCQUE, au lieu de Philippe DU BACQ, 5c de pré front à la Lys, derrière le lac, tenant de couchant au pré de Pierre ODEN et Pierre DESAINS.
28. Pierre ODEN et Pierre DESAINS au lieu d'Abraham LEIGNEL, 6c et de demi de pré front à la Lys, tenant de couchant aux pères jésuites (autre écriture : demoiselle Françoise FRUICT par achat comme dessus).
29. Les pères jésuites, 6c et demi de pré front à la Lys, derrière le lac, de couchant au pré de l'abbaye de Loos.
30. L'abbaye de Loos, 2c de pré front la Lys, derrière le lac, de couchant au pré de Jan HULLIN.
- 32 (sic). Jean HULLIN, 2c et demi de pré en 4c et demi au lieu de Bauduin BOULLEN, front à la Lys, derrière le lac.
- 31 (sic). (Autre écriture : Jacques BULLIN par achat le 10 octobre 1669 au lieu de) dite petite Annette, 2c en 4c et demi, tenant de couchant vers l'enclos (f°5) aux prés de la Cauchie, tenus en fief de la seigneurie d'Erquinghem.
33. (barré : Florent DE VARENNES, chevalier) DE HENNIN au lieu de maitre Jan DOMMESSENT, derrière le pré de Jan HULLIN et petite Annette, front et parmi les ruelles, 4c de pré tenant vers Erquinghem au pré de la Cauchie, tenu en fief d'Erquinghem, et au pré nommé le pré à l'Enclos, tenus de la seigneurie de Levesque, vers Armentières au pré de Gilles HENNART et Guillaume DE LAVAL, aboutant du bout contre les prés Bassières et d'autre le lac.
34. Gilles HENNART et Guillaume DE LAVAL, par moitié, 4c de pré tenant au pré du seigneur de Bois-Grenier, au pré de demoiselle FOURMENTRAU, aux prés Bassières et le lac.
35. Demoiselle FOURMENTRAU, veuve de Guillaume VALCQUE, le tiers de 2c et demi de pré aboutant aux prés Bassières et le lac, vers Armentières au pré d'Henri BOIDIN.
- (f°5v) 36. Henri BOIDIN au lieu des enfants d'Allard DE HAS, 3c de pré aboutant aux prés Bassières et le lac, tenant vers Armentières au pré de la Table et Charité des Pauvres dudit lieu.
37. La Table et Charité des Pauvres d'Armentières au lieu de Jan HOCEDE l'ainé, 2c et demi de pré aboutant aux prés Bassières et le lac.
38. Monsieur DU RETZ au lieu de sire Jacques DE LE GRANGE 6c de pré aboutant aux prés Bassières, le lac et tenant vers Armentières au pré de la veuve et enfants de François DE VOS.
42. (autre écriture : à Etienne CAIGNY, argentier d'Armentières, par achat le 16 septembre 1678) Les hoirs de Michiel HALLUIN au lieu de Renault BAVE, 5c de pré à ruelle, aboutant aux Bassières et le lac, vers Armentières au pré du seigneur du Bois-Grenier.
43. (barré : Florent DE VARENNES) DE HENNIN au lieu des hoirs maitre Jan DOMMESSENT, 3c et demi et demi quartier de pré à ruelle, aboutant aux prés Bassières et le lac, vers Armentières au pré de Jan PLATEL.
44. Martin DOULCET, pasteur de Saint-Pierre à Lille, 2c et demi de pré au lieu de Jan DONZE.
45. (f°6v) (barré : Jean PLATEL, boulanger à Lille, au lieu des enfants de Jan DE DONZE) Demoiselle Catherine DE LANDAS au lieu de la veuve Philippe (illisible) et Marcq DESCAMPS, 3c de pré à ruelle aboutant aux prés Bassières et le lac.

46. Jan PLATEL, 4c et demi de pré à ruelle aboutant aux prés Bassières et le lac, vers Armentières au pré de l'hôpital des Sœurs Grises d'Armentières.

47. L'hôpital des Sœurs Grises d'Armentières, 3c et demi de pré à ruelle, aboutant aux prés Bassières, le lac et vers Armentières au pré de Jacques LE CLERCQ.

48. (barré : Jacques LE CLERCQ ; les Pauvres d'Armentières) Monsieur OBERT, écuyer, 5c au lieu de Louis BOUCHERY, aboutant aux prés Bassières, le lac et aux prés du Hem.

(barré : Georges GRENU, 3c et le tiers d'un cent de pré à ruelle)

49. (barré : OBERT, écuyer) GHUS, 6c et 2/3 d'un cent de pré à ruelle, ci-devant en deux parties, au lieu de Mahieu FASCON et Jacques DU MORTIER, aboutant aux prés Bassières et le lac.

50. (pas nommé), boucher à Armentières, 3c et le tiers d'un cent, au lieu de Jacques DU MORTIER.

51. (pas nommé) 10c et demi de pré, ci-devant en diverses parties, au lieu de Jan HERME, Jan HENNION, Christien DE CLIGNY et Jan BALDE, aboutant aux prés Bassières et le lac.

(f°7v) 52. (pas nommé) 1c et demi de pré, partie de 5c, au lieu de Jan BALDE, aboutant le lac, les prés Bassières, vers Armentières au pré de Jan Baptiste DE LANNOY, seigneur Desprez, qu'il tient de la seigneurie de Saint-Simon.

**Une autre masse d'héritages tant prés, qui se nomment Bassières, comme terres à labour et jardinages, au terroir du Crocq en la paroisse d'Armentières, commençant front le grand chemin jusqu'à la ruelle et issue qui va dudit grand chemin vers la cense et maison de la veuve DE BEAUMONS et aux prés du Hem, ainsi allant ladite ruelle jusqu'aux prés à l'Englos tenus de la seigneurie de Levesque et allant dudit pré à l'enclos vers Armentières les prés à ruelle jusqu'aux héritages tenus du fief de Warengien.**

53. (autre écriture : la veuve et hoirs de Nicolas MARESCAUX par achat des hoirs de FOURMENTRAUX au lieu de) hoirs Martin DU RIVAIGE, 10c front du grand chemin vers le Bac du Crocq, tenant vers Armentières aux héritages de Baltazar LOOSE à cause de sa femme, tenus du fief (f°8) de Warengien.

54. La veuve BEAUMONS au lieu de maître Jan LETTIN, 13c en deux parties, aboutant à son rietz contenant 3c tenu de Warengien, vers ledit Bac à son jardin.

55. Ladite veuve BEAUMONS, 9c de jardin ou environ faisant touquet avec le grand chemin du Bac et la ruelle allant à son lieu et aux prés du Hem, tenant vers la Lys à 2c autre jardin et derrière à son héritage.

56. Ladite veuve BEAUMONS, 11c et demi et le tiers d'un quartier en deux parties, aboutant les prés du Hem, les prés de Saint-Pierre à Lille et l'abbaye de Loos.

57. Ladite veuve BEAUMONS, 2c de jardin à prendre devant son lieu, tenant à ses héritages et à l'héritage d'Antoine BUISINNE à cause de sa femme et à la Table de Sainte-Anne à Armentières.

(f°8v) 58. Antoine BUISINNE à cause de sa femme Gillette HENNION et la Table de Sainte-Anne à Armentières par donation de feu Marguerite HENNION, par moitié, 8c de jardin front la ruelle vers les prés du Hem devant la cense et maison de la veuve BEAUMONS, tenant vers la Lys au pré des hoirs Paul DE LANNOY.

59. (autre écriture : monsieur BRIDOUL à cause de sa femme) Les hoirs Paul DE LANNOY 5c de pré, nommé le pré Crenpin, front à la ruelle qui va aux prés du Hem et tenant vers la Lys au seigneur des Watinnes.



60. (autre écriture : les enfants d'Henri JACOBS par achat de Jan Baptiste DELEBOE) Monsieur des Watines, seigneur Desplancques, au lieu de maitre Jan GOMMER, 8c de pré front à la ruelle allant aux prés du Hem, tenant au pré de monsieur BRIDOUL à cause de sa femme.

61. (autre écriture : Gilles LEURIDAN, occupez) Monsieur BRIDOUL, conseiller de la gouvernance à Lille, à cause de sa femme, 11c de pré tenant le pré à l'Enclos tenu de Levecque, tenant vers Armentières au pré de Laurens DU BRON.

62. (f°9) Laurens DU BRON à Lille au lieu de Jacques PONTFORT, 12c de pré tenant au pré de l'abbaye de Loos, les prés du Hem et au prés des hoirs de Paul DE LANNOY.

63. L'abbaye de Loos 8c de pré aboutant à ruelle des prés du Hem, à la veuve BEAUMONS, vers Armentières aux prés de Saint-Pierre à Lille.

64. (autre écriture : l'office des grands obiits de l'église de Saint-Pierre) Les chanoines de Saint-Pierre à Lille, 15c de pré aboutant contre les ruelles des prés du Hem, à la veuve BEAUMONS, vers Armentières au pré Antoine RABAU.

65. (autre écriture : Louis CHARLET, demeurant à Armentières, par achat, Jean Baptiste ..., demeurant à Fleurbaix) Antoine RABAU par achat d'Allard DE LADIENNERIE, pour la moitié, et les pères carmes déchaux de la ville de Cambrai pour l'autre moitié, 7c de pré en deux parties au lieu de maitre Jacques LE MEUVRE aboutant au pré des chanoines de Saint-Pierre à Lille, aux prés du Hem et à la veuve et les hoirs de Pierre SENESCHAL, tenus du fief de Warengnien.

(f°9v). 66. La veuve de BEAUMONS au lieu de maitre Jan LETTIN 13c de jardin front du grand chemin menant au Bac du Crocq, tout environné de chemins et de ruelles.

**Une autre masse de terres au terroir du Crocq en la paroisse d'Armentières, commençant front du grand chemin allant au Bac du Crocq, tenant à la seigneurie de Warengnien, ainsi allant tout ledit chemin jusqu'au Bac du Crocq et par dela jusqu'aux terres des cappelleries Guy de Flandre contre les terres tenus des seigneuries de Warengnien, de Levesque et de Saint-Simon.**

67. Le seigneur de Warengnien au lieu d'Arthus HEEM, 12c de terre à labour, nommé le Camp Trois, (f°10) front au grand chemin, tenant vers Armentières à son héritage qu'il tient de son fief de Warengnien, d'autre sens vers Erquinghem aux héritages de la veuve BEAUMONS.

68. La veuve BEAUMONS au lieu de maitre Jan LETTIN, 15c 1 quartron de terre, compris un petit jardin, front au grand chemin, vers Erquinghem aux héritages du seigneur de Warengnien.

69. Le seigneur de Warengnien au lieu de la veuve et enfants de Louis DE LE VALLEE, 21c demi quartron de terre front au grand chemin aboutant vers Erquinghem aux terres de Guillaume SPANUT à cause de sa femme.

70. Guillaume SPANUT, docteur en médecine, à Ypres, à cause de sa femme, 4c de terre au lieu de Josse D'HARDUIN et François VAN OYE, 3c au lieu de Pierchon LE MARTIN, tenant de levant au seigneur de Warengnien, d'autre sens à la veuve de François VAN OYE et derrière à la terre de l'abbaye de Loos.

(f°10v) 71. La veuve de François VAN OYE au lieu des enfants de Jan DE LE PLANCQUE, 9c front au grand chemin, aboutant derrière les terres de l'abbaye de Loos.

72. L'abbaye de Loos, 11c de terre front au grand chemin tenant de levant aux héritages de la veuve de François VAN OYE, vers Erquinghem aux héritages de la veuve BEAUMONS.

73. L'abbaye, 6c de terre à labour aboutant aux terres tenues de Saint-Simon, vers Erquinghem à la veuve BEAUMONS.
74. Guillaume SPANUT à cause de sa femme au lieu de Josse D'HARDUIN, 5c de terre à labour tenant à l'abbaye et aux terres tenus de la seigneurie de Levesque.
75. La veuve BEAUMONS au lieu de maitre Jan LETTIN, un bonnier de terre à labour, parmi la piedsente d'Armentières au Bac du Crocq, tenant vers le chemin de la Secque Rue aux héritages tenus (f°11) du fief de Saint-Simon, tenant à la terre du seigneur de Warenguien, vers Erquinghem aux terres tenus en fief de Saint-Simon et vers bize aux 6c de l'abbaye de Loos.
76. Le seigneur de Warenguien au lieu de E..erre (?) GOBERT et des enfants de Jan DE LE PLANCQUE, front au grand chemin, 9c de terre à labour, aboutant à la veuve BEAUMONS et à l'abbaye.
77. Guillaume SPANUT à cause de sa femme, 25c de terre à labour au lieu de Josse D'HARDUIN, front au grand chemin, tenant à la veuve BEAUMONS et aux terres de la dame du Bac du Crocq.
78. La dame du Bac du Crocq au lieu d'Antoine et Philippe DU BACQ, 5 bonniers 9c et demi tenant à Guillaume SPANUT à cause de sa femme et autres, faisant touquet à la ruelle qui va d'Armentières vers la Secque Rue, aux terres tenues de Saint-Simon, vers Erquinghem aux héritages des Sœurs Grises d'Armentières et à la veuve de Thomas SIX.
- (f°11v) 79. La veuve de Thomas SIX au lieu de Jan DU MONT, 2 bonniers 1c tant jardin que terre à labour, tenant de levant à la dame du Bac, vers midi aux terres tenues de Saint-Simon.
80. Les Sœurs Grises d'Armentières au lieu de Jan DU MONT, 11c de terre à labour à Erquinghem-sur-la-Lys, tenant vers midi aux hoirs d'Antoine DESTIEU, vers la Lys à 9c de la dame du Bac, vers Erquinghem aux terres de la chapelle castrale venant de Guy de Flandres.
81. La dame du Bac, 9c tenant de levant et midi aux Sœurs Grises d'Armentières, de couchant aux terres de la chapelle, vers la Lys au pré de le Haye.
82. Les Sœurs Grises d'Armentières au lieu de Jan DE LE HAYE et Jan DU MONT, leur lieu tenant de deux côtés à la ruelle que va du bosquel de le Haye au Bac du Crocq, tenant à la Lys, de levant à la dame du Bac.
- (f°12) 83. La dame du Bac en retournant vers les prés du Hem, son lieu du Bac du Crocq et 10c et demi de jardin et 14c de pré, aboutant de levant à Guillaume SPANUT, de mer à la Lys, vers midi au chemin d'Armentières, de couchant aux Sœurs Grises.
84. Guillaume SPANUT au lieu de la veuve de maitre Louis DE LE VALLEE et des enfants de Jan DE LE PLANCQUE, 6c de pré tenant de levant au seigneur BONNANCE, front à la Lys, vers couchant à la dame du Bac.
85. Le seigneur (prénom pas mentionné) BONNANCE, 2c de pré au lieu de maitre Jan LETTIN, front de la Lys, tenant vers les prés du Hem à la dame du Bac.
86. La dame du Bac, 4c de pré front à la Lys.
87. Adrien CATTEAU et Antoine (nom pas mentionné), chacun par moitié, 2c de pré tenant à la Lys, vers les prés du Hem au pré de l'abbaye de Loos.
- (f°12v) 88. L'Abbaye de Loos, 4c de pré tenant de levant à Guillaume SPANUT, de mer à la Lys.

89. Guillaume SPANUT au lieu de Pierre MALBISON, 4c de pré tenant vers les prés du Hem au pré de François HENNION.
90. François HENNION et Antoine (nom pas mentionné), meunier, 2c 1 quartier de pré, chacun par moitié, tenant à la Lys et vers les prés du Hem au seigneur BONNANCE.
91. Monsieur BONNANCE au lieu de Jan LETTIN et Jan MARLIERE, 9c de pré tenant vers les prés du Hem à la veuve BEAUMONS et tenant à la Lys.
92. Ladite veuve, 8c de pré tenant de levant à la dame du Bac, de mer à la Lys.
93. La dame du Bac, 5c de (f°13) pré tenant de levant à Adrienne HULLIN, veuve d'Antoine BEGHIN, de mer à la Lys.
94. Adrienne HULLIN, veuve d'Antoine BEGHIN, 3c et demi de pré tenant de couchant à la dame du Bac, vers mer à la Lys (mention postérieure : mis pour 5c aux Pauvres d'Armentières).
95. Les hoirs de Martin DU RIVAIGE, 3c et demi de pré, parfait de 7c au lieu de Guillaume HEEM, tenant vers Erquinghem à Adrienne HULLIN, d'autres deux sens au lieu de la veuve BEAUMONS, de mer à la Lys (mention postérieure : mis pour 2c et demi à Jan CHARLET).
96. la veuve (prénom pas mentionné) BEAUMONS au lieu de maitre Jan LETTIN en remontant la ruelle et chemin vers les prés du Hem, tenant vers le Bac du Crocq, 14c parmi son lieu, montée, allant à la Lys, et jardin, tenant aux deux parties précédentes.
97. Monsieur FOURMENTRAU, demeurant à Prêmesques, au lieu de la veuve et enfants de Jan MALATIRE, 4c de jardin front du chemin aux pré du Hem, tenant de levant à la veuve BEAUMONS.
- (f°13v) 98. Le seigneur BONNANCE au lieu de maitre Jan LETTIN, son lieu et jardin, 1 bonnier 14c 1 quartier tenant ensemble au lieu de maitre Jan LETTIN, aboutant de levant à monsieur DE FOURMENTRAU, de couchant à Guillaume SPANUT, de midi audit chemin.
99. Guillaume SPANUT au lieu de enfants de Jan DE LE PLANCQUE, 4c de jardin front du chemin du Bac du Crocq, tenant de levant au seigneur BONNANCE, de couchant à la dame du Bac.
100. La dame du Bac, 4c de jardin front dudit chemin, tenant de levant à Guillaume SPANUT, de couchant et de mer à ses terres ci-devant.
101. Monsieur Jan DE VARENNES, écuyer, seigneur du Molinel, au lieu de Louis DU BOIS, seigneur de la Longrie, par succession du seigneur (prénom pas mentionné) DU BOIS, son oncle maternel, vivant seigneur (f°14) du Beaumanoir, sur son fief en air nommé le fief de Saint-Simon, à Erquinghem-sur-la-Lys en la rue des Acquars, commençant front du grand chemin contre les jardins et le bois d'Erquinghem, venant à la Croix Dinclenne allant la rue des Acquars, conformément à l'acte donne par ledit seigneur de la Longrie le 27 novembre 1592.
- (f°15 manquant).

**(f°16) Les terres en la paroisse d'Erquinghem-sur-la-Lys, front de la Secque Rue, commençant assez proche le pont Rogier devant *les desricquez* du jardin à bersaulz et le bois dérodé du comte d'Egmont, venant à la Croix Dinclenne allant à la rue des Acquars**

1. Alexandre BILLAU à cause de sa femme Catherine ROMON, paravant veuve de Nicolas DIEUSSART, et les enfants de feu (prénom pas mentionné) DE SPRINGHERE et de sa femme (prénom pas mentionné) DIEUSSART, chacun par moitié, 4c de jardin au lieu de Thomas DE LE BECQUE, tenant de levant et de mer à ladite rue menant au pont Rogier, de midi à l'héritage de Jacques DIEUSSART et audit BILLAU à cause de sa femme, de couchant à Charles MUSSART, nommé les Mottelettes.

2. Ledit BILLAU et sa femme et les enfants de feu Pierre DIEUSSART, chacun par moitié, 6c de pré tenant à la becque qui descend au pont Rogier, de midi aux terres de la cense du Biez, et au pré et l'héritage de Charles MUSSART.

(f°16v) 3. La cousterie d'Erquinghem, 8c de terre à labour tenant à l'héritage de Charles MUSSART, nommé les Mottelettes, et aux enfants de François et Jacques DIEUSSART.

4. Ladite cousterie en montant vers midi entre les terres de la cense du Biez et les terres de Pierre BUCQUETTE.

5. Pierre GRAU, héritier donataire de feu Péronne BOIDIN, 6c pris en 10c, au lieu de Jan HOCHEDÉ, aboutant de levant à Alexandre BILLAU, de midi à son héritage ci-après, de couchant à l'héritage de Charles MUSSART, vers la Lys front du grand chemin devant le bois de mondit seigneur.

6. Alexandre BILLAU, 2c de jardin par achat des hoirs de feu Paul et Legier GROUZET, pris en 10c, aboutant de levant aux hoirs de Robert PARMENTIER, de couchant audit Pierre GRAU, vers la Lys front audit grand chemin.

(f°17) 7. Les hoirs de Robert PARMENTIER, 2c, parfait de 10c au lieu de Jan HOCEDE le jeune, 10c au lieu des Jan DESMARETZ et 7c pris en un bonnier 4c au lieu de Jehenne HOCEDE, aboutant de levant aux hoirs de Michel ROSTRU, de midi à Jacques et Jan LE SECQ, de couchant à Alexandre BILLAU, vers la Lys front au grand chemin devant le bois de mondit seigneur.

8. Pierre BOIDIN au lieu des hoirs de Michel ROSTRU, 5 quartrons pris en 13c de la masse d'un bonnier, 4c au lieu de Jan COUSTENOBLE, tenant de levant aux enfants de François FREBURE, de couchant aux hoirs de Robert PARMENTIER et de mer au grand chemin.

9. Les enfants de feu François FREBURE, 3 quartrons au lieu que dessus, aboutant de levant à Jan CAPPELIER et enfants d'Antoine ROSTRU, de couchant à Pierre BOIDIN, de mer front audit grand chemin.

10. Jan CAPPELIER et les enfants d'Antoine (f°17v) ROSTRU, 3c pris de 13c, aboutant de levant à la rue des Acquars, faisant coin au grand chemin de la Secque Rue, devant la Croix Dinclenne, tenant de midi à l'héritage de Sébastien ROSTRU, de couchant aux enfants de François FREBURE.

11. Sébastien ROSTRU, 4c pris en 13c front de la rue des Acquars, aboutant de midi aux enfants de Pierre MEURILLON, de couchant aux hoirs maître Robert PARMENTIER.

12. Les enfants de Pierre MEURILLON, 4c, parfait de ladite masse, front de la rue des Acquars, de midi Jacques et Jan LE SECQ, de couchant aux hoirs de maître Robert PARMENTIER.

13. Maitre François WANTHIER, pasteur d'Erquinghem, 2/3 d'un bonnier au lieu de Jan HOCEDE le jeune, en deux parties, l'autre tiers à Pierre GRAU, aboutant de levant maitres Jacques et Jan LE SECQ, de midi au seigneur de la Viefville, de couchant au pré d'Alexandre BILLAU.

(f°18) 14. Pierre GRAU, le tiers d'un bonnier à prendre par le milieu contre maitre Jan LE PETIT, pasteur.

15. Maitres Jacques et Jan LE SECQ, 2 bonniers 1c, tant jardin que labeur, en retournant front à la rue des Acquars, tenant vers midi à Allard DE LARE à cause de sa femme, de couchant à maitre François WANTHIER et à Pierre GRAU, vers la Lys aux enfants de Pierre MEURILLON et les hoirs de maitre Robert PARMENTIER.

16. Allard DE LARE à cause de Claire LENGNEL, sa femme, 3c front de la rue des Acquars, tenant vers midi à Marguerite DE LE BOE, de couchant au seigneur de la Viefville, de mer à Jacques et Jan LE SECQ.

17. Marguerite DE LE BOE, veuve d'Antoine LOMBART, le quart de 2 bonniers 7c et demi et demi quartron, venant d'Antoine GILLES, en montant front (f°18v) à la rue des Acquars, tenant de midi à Christofle WILLETON, de couchant au seigneur de Viefville et de mer à Allard DE LARE à cause de sa femme.

18. Christofle WILLETON, la moitié de 2 bonniers 7c et demi et demi quartron front de la rue des Acquars, de midi à (prénom pas mentionné) GUESQUIERE, de couchant au seigneur de la Viefville, vers la Lys à Marguerite DE LE BOE, veuve d'Antoine LOMBART.

19. (prénom pas mentionné) GUESQUIERE, le quart, parfait de ladite masse, front de la rue des Acquars, de midi à François COUSTENOBLE à cause de sa femme, de couchant au seigneur de la Viefville, vers la Lys à Christofle WILLETON.

20. Marguerite DESRUELLES, 9c au lieu de Pierre LE PIPPRE, aboutant de levant à Philippe YOLLEN à cause de sa femme, de midi à Jean Baptiste DE LANNOY, seigneur Despretz, de couchant au seigneur de la (f°19) Viefville et de mer à Pierre GRAU.

21. Pierre BUCQUETTE, 21c au lieu de Pierre LE PIPPRE, ci-devant en deux parties, aboutant de levant aux enfants de Pierre MEURILLON et à Jehenne LE SAFFRE, veuve de Pierre FEUTRIE, de midi à Michel LE LEU, venant des enfants de Mahieu LENGART, et aux hoirs Wallerand DE LE BOE, de couchant à la becque.

22. Jan Baptiste DE LANNOY, seigneur Despretz, 12c pris en 6 quartiers au lieu de Pierre LE PIPPRE, aboutant de levant à Philippe YOLLEN à cause de sa femme et à son héritage, de midi à Pierre BUCQUETTE et à la cousterie, à Philippe YOLLEN à cause de sa femme.

23. Philippe YOLLEN à cause de sa femme, 12c parfait de six quartiers, au lieu de Pierre LE PIPPRE, venant front de la rue des Acquars, tenant de midi à Christian VAN KEMMELE et au seigneur Despretz, vers la Lys à l'héritage de Pierre GRAU, de couchant à Marguerite DESRUELLES.

24. Christian VAN KEMMELE par achat (f°19v) au lieu de Jan HOCEDE l'ainé, 4c *desricquy* et mesure enclos de fossé à front de la rue des Acquars, aboutant à Philippe YOLLEN à cause de sa femme.

25. Philippe YOLLEN à cause de sa femme Jehenne LE SAFFRE, 4c et demi en montant front à la rue des Acquars, aboutant de midi et couchant à Jan Baptiste DE LANNOY, seigneur Despretz, vers la Lys à Christian VAN KEMMELE.

26. Jan Baptiste DE LANNOY, seigneur Despretz, 4c et demi au lieu de Mahieu LE SAFFRE front de la rue des Acquars, de midi à Jehenne LE SAFFRE, veuve de Pierre FEUTRIE, de couchant à son héritage, vers la Lys à Philippe YOLLEN à cause de sa femme.

27. Jehenne LE SAFFRE, veuve de Pierre FEUTRIE, 4c et demi, partie de 13c et demi, au lieu de Mahieu LE SAFFRE, aboutant à la rue des Acquars, de midi aux enfants de Michel MEURILLON, de couchant au seigneur Despretz.

(f°20) 28. Michel LE LEU par achat, 2c et demi au lieu de Jacques FLAYELLE, front à la rue des Acquars, tenant aux enfants de Pierre MEURILLON.

29. Catherine COUSTENOBLE, veuve de feu Antoine GILLES, au lieu de Jan HOCEDE, 18c de terre front à la rue des Acquars, tenant de midi à son fief, de couchant à la becque, vers la Lys à François LUTIN et Louis BACCON à cause de sa femme.

30. Les hoirs de feu Wallerand DOULCET au lieu de la veuve et hoirs de Pierre CASTEL, 14c 3 quartrons tant jardin que terre à labour à front de la rue des Acquars, par derrière à la becque.

### **Du chemin commençant devant le touquet qu'on dit Heubant, en revenant vers le touquet Nicaise GILLES**

31. (barré : Philippe FARVACQUE) au lieu d'Antoine HEEM, 8c de terre à labour et un lieu et jardin pris (f°20v) en 11c front du chemin devant le touquet Heuban, tenant de couchant au fief des hoirs de Georges DE LE DEUSLE et de Catherine VENDEVILLE, sa femme, qu'ils tiennent du fief de Raisse, vers Erquinghem aux enfants (barré : Jan PRINGHIER) Philippe FARVACQUE et à Pierre BRAME à cause de sa femme.

32. Pierre BRAME à cause de sa femme, 3c, parfait de ladite masse de 11c.

33. Philippe FARVACQUE à cause de sa femme, 5c aboutant de levant audit chemin, de midi (barré : Philippe FARVACQUE) au précédent, de couchant aux enfants de Jan PRINGHIER, vers la Lys a un bonnier de labour ci-après.

34. Pierre BRAME, 1c pris en un bonnier.

35. Les enfants de Jan PRINGHIER, 4c de labour, parfait de ladite masse d'un bonnier, aboutant de levant à Pierre BRAME à cause de sa femme, de midi à Philippe FARVACQUE.

36. Philippe FARVACQUE, 10c et demi, parfait dudit bonnier, au lieu de Pierre BOUCHERY.

37. Monsieur Mes, un bonnier de terre au lieu de Louis et Pierre BOUCHERY et Jan WENGHE front du chemin entre le touquet Heuban et le touquet Nicaise GILLES tenant de midi à Pierre BRAME à cause de sa femme et les enfants de Jan PRINGHIER, vers la Lys à Laurens DE HAYNE à cause de sa femme.

(f°21) (barré : Laurens DE HAYNE à cause de Michelle HUGUELER, sa femme, 7c et demi de terre à labour des enfants de Jan BOUTRY front audit chemin, de midi au bonnier ci-dessus, de mer aux enfants de Laurens LHEURIDAN).

Les enfants de feu Laurens LHEURIDAN, 9c et demi, parfait des 17c et demi au lieu de Jan WENGHE front dudit chemin entre le touquet Heuban et le touquet Nicaise GILLES, tenant d'une part à Laurens DE HAYNE à cause de sa femme, vers la Lys à leurs autres héritages).

### **A la rue du Biez**

38. Pierre GRAU, héritier donataire de feu Péronne BOIDIN, au lieu de Jan BOIDIN, la moitié d'un bonnier de terre à labour front à la rue du Biez, tenant de midi à l'autre moitié, vers la Lys à Guillaume GILLES.

(f°21v) 39. François COUSTENOBLE à cause de Michelle BOIDIN, sa femme, l'autre moitié au lieu de Jan BOIDIN, front à la rue du Biez.

40. Pierre GRAU au lieu d'Antoine MEURILLON, 5c de jardin de son lieu, front à la rue du Biez.

41. Les hoirs Wallerand DOULCET au lieu de Pierre CASTEL, 10c de terre à labour front à la rue du Biez, tenant derrière à la becque, vers midi au lieu et jardin de sieur de Lazencourt, vers la Lys à Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES.

42. Ladite veuve, 10c, parfait de 5 quartiers, au lieu de Pierre CASTEL, venant de Jan HOCEDE, front de la rue du Biez, tenant de deux autres sens à ses héritages et vers midi aux hoirs Wallerand DOULCET.

#### (f°22) **Commençant au coin des Meurilles allant vers le ponchel de Los**

43. Monsieur Jan François DE REYS au lieu de Jacques et Regnier MEURILLE au coin des Meurilles, 8c et demi tenant au lieu de Henri DESRUELLES, venant de Jan HENNION, à son héritage qui est le jardin nommé le jardin FASCON.

44. Henri DESRUELLES par achat de Jan RAMMERY et consorts, 13c au lieu de Jan HENNION, tant jardin que labour, front du chemin entre le touquet des Meurilles et le Croix Millon, pris en 15c dont les autres 2c appartiennent audit RAMMERY, aboutant audit chemin, à Jan Baptiste COUSTENOBLE et à Pierre COUSTENOBLE, et 1c pris en 13c, et 2c (en marge : tout à Henri DESRUELLES).

(f°22v) 45. Pierre COUSTENOBLE par succession de sa mère, 2c de lieu, motte et jardin, pris en 13c, front dudit chemin, tenant vers la Lys à la veuve et enfants de Pierre HENNION, de midi à Henri DESRUELLES.

46. La veuve et enfants de feu Pierre HENNION, 8c, parfait de la masse de 13c, au lieu de Jan HENNION, front dudit chemin des Meurilles, tenant vers midi à Pierre COUSTENOBLE, de couchant et de mer à ses autres héritages.

47. Nicolas et Magdelaine LE MAITRE au lieu de Sohier DE LE BECQUE en retournant vers Armentières, front de la rue de Lestrée sur le grand chemin venant d'Armentières à Fleurbaix, front de la ruelle qui va au ponchel à Becquereaux.

48. Catherine COUSTENOBLE, veuve de feu Antoine GILLES, au lieu des hoirs de Michel BACCLERS, paravant Jan FERON, son lieu, jardin et terres à labour front dudit grand chemin de la rue de Lestrée, tenant vers la Lys aux hoirs de maitre Martin DU RIVAIGE, de couchant maitre Adrien MIROULT et (f°23) à Marguerite DESRUELLES, contenant 7 bonniers 13c.

49. Maitre Adrien MIROULT, licencié en droits, 15c pris en 10 bonniers 4c des hoirs de Michel BACCLERS, aboutant de levant et midi à Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES, de couchant à son fief, vers la Lys à Marguerite DESRUELLES.

50. Marguerite DESRUELLES, 1 bonnier 8c de terre à labour, parfait de ladite masse de 10 bonnier 4c, aboutant de levant à ladite veuve, de midi à Adrien MIROULT, de mer aux hoirs de Martin DU RIVAIGE.

#### **A la rue de le Pierre**

51. Catherine COUSTENOBLE, veuve de feu Antoine GILLES, 4c de jardin et 6c de labour au lieu de Pierre CHARLET et au lieu de Pierre HEUBANT, 17c et demi tant jardin que terre à labour, front à la rue de le Pierre, tenant au son fief, venant de Jan JOYERE, vers Fleurbaix à Martin BLANCQUART.

(f°23v) 52. Antoine LE PETIT, demeurant à Houplines, au lieu de Richart DETZ, 1 bonnier tant jardin que labour front de la rue de le Pierre, tenant vers Fleurbaix au fief de Catherine COUSTENOBLE, vers Erquinghem aux enfants de Chrétien POILLON.

53. Nicolas FLOOR à cause de Louise Antoinette Gilles, sa femme, au lieu de Pierre VAS, 1 bonnier de terre à labour, nommé le Camp Haynain, front à la rue de le Pierre, tenant vers midi à la terre de Jehenne et Marguerite DE LE HETTE, vers Erquinghem à son héritage ci-après.

54. Ledit FLOOR à cause de sa femme au lieu dudit VAS, 5c et demi derrière à son fief, tenant vers midi à son Camp Haynain, de mer à son héritage ci-après.

55. Ledit FLOOR à cause de sa femme au lieu de Mahieu HOCEDE, 4c front à la rue de le Pierre, tenant vers Fleurbaix aux 5c et demi ci-dessus, vers Erquinghem à maitre Jacques LE SECQ.

(f°24) 56. Maitre Jacques LE SECQ, prêtre, par achat de Caterine HENNION, veuve de Jan CASTEL, 4c et demi au lieu de Mahieu HOCEDE, aboutant de levant à la rue de le Pierre, de mer à Jan CHARLET, vers midi à Nicolas FLOOR à cause de sa femme.

57. Jan CHARLET, 2c et demi, parfait de 7c au lieu de Mahieu HOCEDE, front de la rue de le Pierre, de midi Jacques LE SECQ, de mer aux hoirs Louis LE COINCTE.

58. Les hoirs de Louis LE COINCTE au lieu de Marc LE MESRE, 9c front à la rue de le Pierre, tenant vers midi à Jan CHARLET, vers la Lys à la ruelle CAPPON, de couchant à leurs héritages.

59. Lesdits hoirs, 7c de labour au lieu de Louis GILLES, derrière lesdits 9c de jardin que doivent blé au prieur de Nieppe, tenant de midi à Jan CHARLET, de couchant à Jacques LE SECQ.

(f°24v) 60. Les enfants et héritiers de feu Philippe BOIDIN au lieu de Thibault BOIDIN, 23c 1 quartron front à la rue de le Pierre qui fut le lieu CAPPON, tenant vers midi aux hoirs de Louis LE COINCTE, de couchant à Gilles BATAILLE et consorts qu'ils tiennent en arrentement de mondit seigneur, vers la Lys a maitre Jacques LE SECQ.

61. Maitre Jacques LE SECQ par achat de Catherine HENNION, veuve de Jan CASTEL, 8c 3 quartrons venant de Jan JOYRE et 8c de Jacques ROUZERE, lieu et jardin à front de la rue de le Pierre tenant de midi aux enfants et héritiers de Philippe BOIDIN, de couchant au fief du Craing.

62. Les hoirs de Gilles STUPPART, 9c au lieu de Jacques ROUZERE tenant à Paul DE LANNOY venant de maitre Jan DU QUESNE, tenant aux héritages de son fief du Craing et auxdits arrentements.

63. Antoine LE PETIT, de Houplines, et (f°25) les enfants et héritiers de feu Pierre FEUTRIE au lieu de sire Pierre PREUDHOMME, chacun par moitié, 1c et demi de jardin à prendre par le milieu de leur jardin.

#### **La rue de le Pierre du côté de levant vers Armentières**

64. Guillaume GILLES au lieu de la veuve et enfants de Jacques SEUWIN, 6c de jardin front de la rue de le Pierre, tenant vers Erquinghem au jardin de son lieu, vers midi à Nicolas FLOOR à cause de sa femme, vers la Lys à son autre jardin venant de Isore SAINDRAT, à Louis DIEUSSART et au fief de la veuve d'Antoine GILLES.

65. Nicolas FLOOR à cause de sa femme Louise Antoinette GILLES, 20c et demi de jardin en une masse de 2 bonniers 6c front de la rue de le Pierre, de midi à Gilles BATAILLE, vers la Lys à Guillaume GILLES.

66. Gilles BATAILLE, 6c de jardin (f°25v) pris en ladite masse front de la rue de le Pierre, tenant de midi aux enfants de feu Gabriel LE PETIT, vers la Lys à Nicolas FLOOR à cause de sa femme.



67. Les enfants de feu Gabriel LE PETIT, 4c pris en ladite masse, tenant vers midi à Nicolas FLOOR à cause de sa femme, de couchant à la rue de le Pierre, vers la Lys à Gilles BATAILLE.
68. Nicolas FLOOR à cause de sa femme, son lieu, motte, fossé y compris une issue, front de la rue de le Pierre derrière à ses héritages, vers midi à Maximilien SALOME à cause de sa femme, de couchant à la rue de le Pierre, contenant 7c et demi.
69. Maximilien SALOME à cause de sa femme, 1c 3 quartrons pris en une masse de 3 bonniers au lieu de François BOIDIN, aboutant de levant et mer à Nicolas FLOOR, de midi à Jan CHARLET, de couchant à la rue de le Pierre.
- (f°26) 70. Jan CHARLET, 1c 3 quartrons, aboutant de levant audit FLOOR, de midi encore, de couchant front à la rue de le Pierre, vers la Lys à Maximilien SALOME à cause de sa femme.
71. Nicolas FLOOR à cause de sa femme, 6c de jardin, aboutant de levant à son héritage, de midi à Maximilien SALOME à cause de sa femme, de couchant front de la rue de le Pierre, vers la Lys à Jan CHARLET.
72. Maximilien SALOME à cause de sa femme, son lieu, jardin et terres à labour, 22c, tenant vers midi à Guillaume GILLES, vers la Lys à Nicolas FLOOR, de couchant à la rue de le Pierre.
73. Guillaume GILLES, 16c et demi, allant depuis et front à la rue de le Pierre à la becque du pont du Biez, aboutant vers midi aux enfants de Louis LE COINTE.
74. Les hoirs de Louis LE COINTE au lieu de la veuve et enfants de Jan HANCQUART, derrière leur lieu et jardin à la rue de le Pierre, 3 bonniers (f°26v) allant à la becque qui descend au pont du Biez, tenant vers midi à leurs héritages et vers Erquinghem à Guillaume GILLES.
75. Les enfants de Pierre GILLES au lieu de Pierre VAS, 15c front de la rue de le Pierre, outre les terres des hoirs de Louis LE COINTE, tenant vers midi aux enfants d'Antoine FEUTRIE.
76. Les enfants de feu Antoine FEUTRIE et Jaspert, 8c 1 quartier y compris 1c demi quartier un peu séparé, aboutant à la becque, d'autre à front de la rue de le Pierre, vers midi à Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES.
77. Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES, 3c aboutant de levant à 1c et demi quartier des enfants FEUTRIE, de midi à François ou Nicolas FLOOR, de couchant front à la rue de le Pierre.
78. François ou Nicolas FLOOR, 3c front de la rue de le Pierre, de midi Antoine GOMBERT (f°27) à cause de sa femme, de couchant la rue de le Pierre.
79. Antoine GOMBERT, 8c tenant de levant à la becque qui descend au pont du Biez, de couchant à la rue de le Pierre, parfait de la masse de Jan HONNART.
80. Jan DE BAILLOEUL, 6c au lieu de Thibault LE BOIDIN, aboutant à la becque, de midi à Jehenne et Marguerite DE LE HETTE, de couchant à la rue de le Pierre.
81. Jehenne et Marguerite DE LE HETTE, 6c en 2 bonniers 4c, aboutant à la rue de le Pierre, par derrière à la becque, vers midi à Guillaume GILLES.
82. François COUSTENOBLE à cause de sa femme, 6c tenant à la becque, à la rue de le Pierre, vers midi aux hoirs de Henri BOIDIN.
83. Les enfants d'Henri BOIDIN (f°27v), 6c tenant à la rue de le Pierre et à la becque.

84. Philippe MOREL par succession de Françoise BOIDIN, sa mère, 6c, parfait de 2 bonniers 4c, au lieu de Thibault BOIDIN, front à la rue de le Pierre, par derrière à la becque, vers Fleurbaix à Jaspert HONNART.

85. Guillaume GILLES à cause de sa femme Françoise COUSTENOBLE, 6c entre les héritages de Jehenne et Marguerite DE LE HETTE et François COUSTENOBLE, tenant à la becque et à la rue de le Pierre.

86. Jaspert HONNART, la moitié de 27c au lieu des hoirs de Jan HONNART, aboutant à la becque, à la rue de le Pierre, vers Fleurbaix à Jan CHARLET.

87. Jan CHARLET, l'autre moitié, front de la rue de le Pierre, tenant à la ruelle des Becquereaux, à la becque, vers Erquinghem à Jaspert HONNART.

**(f°28) Outre la becque montant la ruelle Becquereaux du côté de levant vers la rue de Lestrée**

88. Manquant.

89. Chrétien LE SAIGE au lieu de Thibault LENGART, 7c et demi parmi deux mottelettes, front de la ruelle à Becquereaux, tenant au ponchel, à ses terres tenus de Saint-Simon, de midi à la veuve et enfants de Martin BLANCQUART, par derrière à la becque.

90. Les enfants de feu Philippe LENGART, 2c outre ladite ruelle, parfait de 9c et demi au lieu de Thibault LENGART.

91. La veuve et enfants de Martin BLANCQUART au lieu de Thibault LE BOIDIN, 5c front à la ruelle à Becquereaux, de midi à Bauduin PERIN et Josse FOUAN à cause de leurs femmes, de mer à Chrétien LE SAIGE à cause de sa femme.

92. Bauduin PERIN et Josse FOUAN à cause de leurs femmes, 5c et demi front (f°28v) à la ruelle à Becquereaux, tenant de midi à Marguerite DESRUELLE et les enfants de Jacques PETILLON, vers la Lys aux enfants de Martin BLANCQUART.

93. Manquant.

94. Les enfants de feu Jacques PETILLON et Marguerite DESRUELLE, 9c front de la ruelle à Becquereaux, aboutant de midi à Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES.

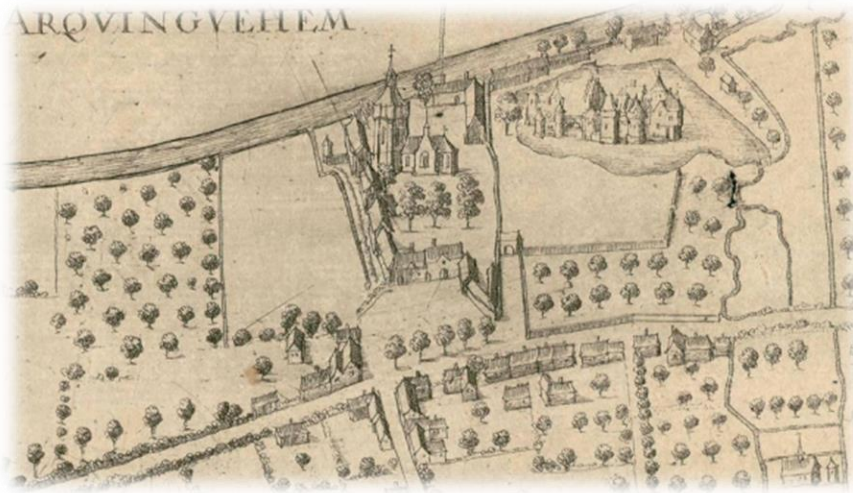
95. Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES, 2c front à ladite ruelle, tenant de midi à Jan et Pierre FEUTRIE.

96. Jan et Pierre FEUTRIE, 15c et demi et le tiers d'un cent, chacun par moitié, front à la ruelle des Becquereaux, tenant de mer à Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES, de midi à autre partie (fief) de ladite veuve.

(f°29) 97. Monsieur de Verbois outre le fief de ladite veuve, 37c au lieu de Gerard DE LE BECQUE et les enfants Evrard MOREL, front à la ruelle faisant touquet à la rue de Lestrée.

**A l'autre côté de ladite ruelle ensuivant les héritages de Nicolas et Magdelaine LE MAITRE**

98. Jan FEUTRIE, la moitié d'un bonnier au lieu de Pierre le BOIDIN contre ladite veuve GILLES, front de ladite ruelle, de midi à Nicolas et Magdelaine LE MAITRE, de couchant à la veuve GILLES.



99. Ladite veuve GILLES, l'autre moitié, front à ladite ruelle, de midi à Jan FEUTRIE, de couchant à ses autres héritages et de mer aux enfants de feu Jan PERCHE.

(f°30) 100. François et Philippe PERCHE, enfants de feu Jan, au lieu de Jan LENGART, front de ladite ruelle, 19c tenant de midi et couchant à Catherine COUSTENOBLE, vers la Lys à Jacques HENNION et consorts.

101. Jacques HENNION, 21c pris en 2 bonniers demi cent, au lieu de Jan LENGART, front à ladite ruelle, aboutant de midi à François et Philippe PERCHE, de couchant à Jan HENNION, fils d'Antoine, de mer aux enfants de Philippe LENGART.

102. Jan HENNION, fils d'Antoine, 3c tenant auxdits 21c de Jacques HENNION, son oncle, de midi à François et Philippe PERCHE, de couchant à maitre Jacques LE SECQ, vers la Lys aux enfants de Philippe LENGART.

103. Maitre Jacques LE SECQ par achat (f°30) de Catherine HENNION, 3c aboutant de levant à Jan HENNION, fils d'Antoine, de midi aux enfants de Jan PERCHE, de couchant à François DE LE BECQUE et vers la Lys aux enfants de Philippe LENGART.

104. Les enfants de feu Philippe LENGART, 5c et demi, parfait desdits 2 bonniers demi cent et 5c au lieu de Jan LENGART, faisant 15c et demi pris en 12c et demi dont 2c sont ci-devant mentionnés, aboutant de levant à la ruelle tenant au ponchel, derrière à la becque, de midi à Jacques et Jan HENNION et à maitre Jacques LE SECQ.

### **Outre la becque des Becquereaux**

105. François et Philippe PERCHE et les autres enfants de feu Jan PERCHE au lieu de Collard DE LE BECQUE, 5c tenant à la becque ponchel et ruelle des Becquereaux, vers la Lys au jardin de Chrétien LE SAIGE à cause de sa femme.

106. Chrétien LE SAIGE à cause de sa femme (f°30v), son lieu et 9c de jardin front à la ruelle des Becquereaux faisant touquet à la rue de le Pierre, tenant de midi et de couchant aux enfants de feu Jan PERCHE.

107. Philippe et François PERCHE et les autres enfants de feu Jan PERCHE, 9c de jardin au lieu de la veuve de Simon DE CARNIN, tenant vers Fleurbaix au lieu et jardin de François DE LE BECQUE, d'autre sens à la rue de le Pierre, par derrière à la becque.

108. François DE LE BECQUE, la moitié de 8c de jardin et pré au lieu de Pierre VAS et 3c 3 quartrons au lieu de François DE LE BECQUE contre Antoine et Jan LENGART, front à la rue de le Pierre, aboutant d'autre sens aux enfants de Jan PERCHE, par derrière à la becque.

109. Antoine et Jan LENGART, l'autre moitié, front à la rue de le Pierre, par derrière à la becque, vers Fleurbaix aux enfants de Jacques (f°31) PETILLON.

110. François DE LE BECQUE au lieu de Pierre VAS, 11c pris en un bonniers 6c 1 quartron outre la becque, aboutant de levant à maitre Jacques LE SECQ, de midi à la veuve d'Antoine GILLES, de couchant aux enfants de Jacques PETILLON et consorts.

111. Les enfants de feu Jacques PETILLON et consorts, 6c en ladite masse d'un bonnier 6c 1 quartron aboutant de levant à François DE LE BECQUE, de midi à la veuve GILLES, de couchant aux hoirs de maitre Martin DU RIVAIGE, vers la Lys à la becque.

112. Les hoirs de maitre Martin DU RIVAIGE, 17c parfait de ladite masse, et autres 11c 3 quartrons venant de François DE LE BECQUE, aboutant de levant aux enfants de feu Jacques PETILLON et consorts, de couchant à leurs autres héritages, de mer à la becque.

(f°31v) 113. Les enfants de feu Jacques PETILLON, Marguerite DESRUELLES, et consorts, au lieu de la veuve de Pierre LE PETIT, en retournant à front de la rue de le Pierre, 8c 1 quartron de jardin, aboutant à la becque, tenant vers Fleurbaix aux hoirs de Martin DU RIVAIGE.

114. Les hoirs de feu maitre Martin DU RIVAIGE au lieu de sire Jacques LE COCQ, 22c tenant vers Erquinghem aux enfants de Jacques PETILLON et à leurs héritages mêmes, de midi à Marguerite DESRUELLES, vers Fleurbaix à leurs autres héritages et à Jan LHERMITTE.

#### **A la rue de le Pierre du côté vers Sailly**

115. Catherine COUSTENOBLE, veuve de feu Antoine GILLES, un bonnier front à la rue de le Pierre, tenant vers Fleurbaix à sa terre, fief du Metz, vers Erquinghem à Jan LHERMITTE.

(f°32) 116. Mathias MANET à cause de sa femme Claire DIEUSSART, 5c 1 quartron de lieu, motte, fossé et jardin à prendre en un bonnier 1 quartron au lieu de François DE LE BECQUE, aboutant de levant à Jan et Catherine LENGART, à la rue de le Pierre, par derrière à Jan LHERMITTE.

117. Jan LHERMITTE, 11c, parfait de ladite masse, au lieu de François DE LE BECQUE, tenant d'un sens à la motte et jardin dudit MANET à cause de sa femme, d'autre à Jan et Catherine LENGART, vers Fleurbaix aux hoirs de François LAGACHE.

118. Jan LHERMITTE, 6c pris en 17c contre Jan et Catherine LENGART, au lieu de Pierre LENGART, tenant auxdits LENGART et à son héritage ci-dessus.

119. Jan et Catherine LENGART, front de la rue de le Pierre, 4c de lieu, jardin et terre à labeur, parfait desdits 17c, tenant vers Fleurbaix à Mathias MANET et (f°32v) sa femme et Jan LHERMITTE, vers la Lys audit LHERMITTE.

(Barré : les pères Brigittins d'Armentières au lieu de Pierre LENGART, outre le lieu et jardin de Jan et Catherine LENGART, front à la rue de le Pierre, vers Fleurbaix à Jan et Catherine LENGART, vers Erquinghem à Mathias MANET en consorts).

120. Les enfants de feu Jan ALLOO au lieu de Pierre LENGART, 14c en 18c contre les pères Brigittins (barré : Lambert POILLON) tenant vers la Lys à Pierre LEBLANCQ.

121. (barré : Lambert POILLON) Les pères Brigittins 12c parfait de la masse de 18c au lieu de Pierre LENGART.

(f°33) 122. Mathias MANET, environ 11c tant lieu, jardin et terre à labeur, pris en 24c au lieu de Pierre LENGART, front à la rue de le Pierre.

123. Jan CHERIGIER à cause de Marie MANET, sa femme, 5c 1 quartron.

124. Pierre LE BATTEUR à cause de Chrienne MANET, sa femme, 5c 1 quartron.

125. Jehenne ALLOO, veuve de Jan LENGART, 5 quartrons pris en une masse de six quartiers, aboutant vers Erquinghem à Jan LE SAFFRE, front de la rue de le Pierre, vers Fleurbaix aux pères Brigittins.

126. Jan LE SAFFRE, son lieu (f°33v) jardin et terres à labour tenant vers Erquinghem aux enfants de feu Pierre CAULLET, venant de Jan HACQUELER, front à la rue de le Pierre, vers Fleurbaix à Pierre LE BATTEUR à cause de sa femme et à Jehenne ALLOO, contenant en totalité tant pour les 10c de Pierre HACQUELER que 4c 3 quartrons au lieu de Jan HACQUELER, parfait de la masse de Pierre LENGART, faisant 5 quartrons.

127. Les enfants et héritiers de feu Pierre CAULLET au lieu de Jan HACQUELER, 11c et 1 quartron de lieu, jardin tenant ensemble, aboutant vers Erquinghem à feu Philippe LENGART, présentement *estaincté*, front de la rue de le Pierre, tenant aux deux autres sens à Jan LE SAFFRE.

128. Pierre GRAVE, la moitié de 8c au lieu de Robert DE LE FRELIE contre Pierre LE BLANCQ, aboutant de levant et de midi et de mer audit LE BLANCQ.

(f°34) 129. Pierre LE BLANCQ par achat de Jan COUSTENOBLE, 4c au lieu de Robert DE LE FRELIE, tenant de levant à Lambert POILLON, de midi aux enfants de feu Jan ALLOO, vers la Lys à Pierre GRAVE.

130. Maximilien COUSTENOBLE par achat de Jan DESVIGNES, 8c sur la glinoie qui va de la rue Dormoire à Fleurbaix, tenant vers Erquinghem à Jan LHERMITTE, vers la rue de le Pierre à la veuve d'Antoine GILLES.

#### **Commençant à la rue de la Lys**

131. Guillaume GILLES au lieu de la fille de Jan MEURILLE, 2c de jardin front de la rue de la Lys, devant la place d'Erquinghem, tenant de levant à Chrétien CHARLET, d'autre à ses héritages, venant d'Isore SANDRAT.

132. Bauduin Jan GUESQUIERE à cause de Marie Magdelaine HAZE, sa femme, fille de feu Philippe HAZE, au lieu de Jan DE LE BECQUE, (f°34v) son lieu et jardin front de la rue de la Lys, par derrière la rivière, vers Sailly à la terre du Craing venant de Jan DU HANCQUET.

133. Les pères jésuites d'Armentières au lieu d'Antoine SEUWIN, 1 bonnier tant lieu, motte, fossé, pré et jardin front à la rue de la Lys, d'autre à la Lys, de levant au jardin du lieu du Bac, vers Sailly aux hoirs de Jan DU RIETZ.

134. Monsieur Jan Baptiste DE LANNOY, écuyer, seigneur Despretz, au lieu de Michel LE FORT, 24c front de la ruelle de Mernes, derrière le bosquet de le Vigne, tenant vers la Lys au fief de Mernes et vers midi à Jan CHARLET.

#### **Commençant au coin de la rue des Murgallers assez près de la rue de la Lys allant jusqu'aux grands prés**

135. (barré : Jacques) Jan HONNART, 4c de jardin par achat du surnom (f°35) le VAS et Jacques BACCART, 2c pris en 4c et le 1/5 d'un cent tenant ensemble front à la rue des Murgallers, tenant de midi et de levant aux héritages dudit BACCART, vers la Lys aux chartreux du Val Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer. Ledit Jan HONNART sur lesdits 4c.

136. Les chartreux du Val de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer au lieu de maitre Gregoire ROMON, 6c demi quartron tant jardin que labour, tenant ensemble front à la rue des Murgallers, tenant par derrière au fief de Mernes, vers midi à Jan HONNART à cause de femme et audit BACCART.

137. Jacques BACCART, chanoine, 4c de jardin parmi son lieu front de la rue des Murgallers, tenant à son autre jardin, d'autre deux sens à Noe TAFFIN à cause de sa femme.

138. Noe TAFFIN à cause d'Augustine (f°35v) LE PETIT, sa femme, au lieu d'Antoine VAS, 8c de terre tenant de levant au seigneur de Mernes, de midi aux chartreux, de couchant à Jacques BACCART.

139. Magdelaine HENNART par achat au lieu d'Antoine VAS, 6c front de la ruelle des Murgallers, de levant et midi à ses autres héritages, vers mer à la suivante.

140. Ladite Magdelaine et la veuve de Jan LEENART au lieu d'Antoine VAS, 1 bonnier, chacun par moitié, front de ladite ruelle des Murgallers, tenant vers la Lys aux hoirs de Paul DE LANNOY, d'autre auxdits 6c de jardin, vers Erquinghem au champ de la Cappellerie.

141. Les hoirs de Paul DE LANNOY, une masse de six quartiers, aboutant vers Erquinghem auxdits cappelleries du château d'Erquinghem, vers la Lys à la veuve de Daniel CAPPON.

142. La veuve de Daniel CAPPON au lieu de Jacques (f°36) BRUSLART front de ladite ruelle, 3c tenant de deux sens aux hoirs de Paul DE LANNOY, derrière vers Erquinghem tenant auxdits cappelleries.

143. (Autre écriture : hoirs Paul DE LANNOY) Les (barré : héritiers) d'Antoine PERCHE, 2c10 verges tenant aux cappelleries et aux grands prés.

**Commençant à l'autre côté de la ruelle des Murgallers, vers Saily, depuis front de la rue de la Lys jusqu'aux grands prés**

144. Les enfants et héritiers de feu Pierre BOUCHERY et de feu Catherine LEBLEU, 18c de lieu, jardin et terres à labour front de la rue de la Lys, tenant vers Saily au fossé de Catinghem, de levant à ladite ruelle, vers la Lys aux chartreux.

145. Les chartreux du Val de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer, front de (f°36v) la ruelle, 12c 3 quartrons tant jardin que terre à labour, aboutant derrière au fossé de Catinghem, vers la Lys aux enfants de feu Chrétien SAINTGIER.

146. Les enfants de feu Chrétien SAINTGIER, front de ladite ruelle, 8c de terre à labour tenant aux chartreux, de couchant au fossé de Catinghem, vers la Lys à Jacques SALOME.

147. Monsieur Nicaise DE LE PORTE au lieu d'Evrard DESMARETZ, 6c front à ladite ruelle, par derrière au fossé, vers la Lys à Jacques BACCART.

148. Jacques BACCART, chanoine, au lieu de Jennette VAS, fille de Jan, 5c front à ladite ruelle, tenant au fossé, vers la Lys aux hoirs de Paul DE LANNOY.

149. Les hoirs de feu Paul DE LANNOY au lieu de maitre Jan DU QUESNE, 6 quartiers front à la ruelle (f°37) des Murgallers, tenant vers la Lys à Henri PERCHE, par derrière et d'autres sens à leurs terres.

150. Henri PERCHE, 12c front à ladite ruelle, tenant de midi et couchant aux hoirs de Paul DE LANNOY, vers la Lys à la veuve de Jan CARDON.

151. La veuve de Jan CARDON, la moitié de 13c au lieu de Gerard LE GRAND, front de ladite ruelle, vers la Lys à l'autre moitié.

152. François GRUISON et les enfants de Vincent LEENART, par moitié, l'autre moitié desdits 13c, front de la rue des Murgallers, vers la Lys à Jacques DIEUSSART à cause de sa femme.

153. Jacques DIEUSSART à cause de sa femme au lieu de Gilles DE LATTRE, 4c et 1/5 d'un cent, front à la rue des Murgallers, tenant vers la Lys aux grands prés.

**(f°37v) Prés qui doivent rente à l'abbaye aux Grands Prés à Erquinghem**

154. Le comte d'Egmont, 17c en trois articles au lieu de monseigneur de Fiennes, front à la Lys, aboutant au seigneur de Mernes, vers midi au lac.

155. François COUSTENOBLE outre le pré des Cappelleries, 2c aboutant à la Lys, au lac, vers couchant auxdits 18c de mondit seigneur.

(barré : Bernard DE MORIN, écuyer, seigneur de Groenestraeten, 1c (f°38) front à la Lys).

156. Jan COUSTENOBLE, fils d'Augustin, 1c front de la Lys, de couchant aux enfants maitre Pierre DE LA BARRE.

157. Les enfants de maitre Pierre DE LA BARRE, 4c front à la Lys, de couchant à la cousterie.

158. La cousterie d'Erquinghem, 4c front à la Lys, de couchant aux enfants de Gilles CARDON.

159. Les enfants de Gilles CARDON, de Lille, (f°38v) 2c front à la Lys, de couchant à Jan FRANCOIS, marchand de vin à Lille, et consorts.

160. Jan FRANCOIS et consorts, 5c et demi, front à la Lys.

161. Maitre Jacques BRIDOUL à cause de sa femme (prénom pas mentionné) DE LANNOY, au lieu de Guillaume PIONNIER, 4c de grand pré en 6c, les 2c viennent ci-devant de maitre Jan DU QUESNE, front à la Lys, vers midi au fossé des Rietz, vers couchant à Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES.

162. Catherine COUSTENOBLE, veuve d' (f°39) Antoine GILLES, 2c au lieu de Jan GRANDEL, front à la Lys, de midi au fossé, de couchant à Françoise PERCHE, veuve de Philippe YOLLEN.

163. Françoise PERCHE, 4c front à la Lys, vers midi au fossé, de couchant aux enfants de Jacques HENNION.

164. Les enfants de (barré : feu) Jacques HENNION et de feu Peronne PERCHE, 3c front à la Lys, derrière au fossé, de couchant à Louis HENNART.

165. Louis HENNART, 2c front à la Lys, de midi et couchant au fossé des Rietz.

(f°39v) 166. Jan HUREL, 2c front à la Lys, vers midi au fossé, de couchant à la veuve et enfants de Louis FEUTRIE.

167. Marguerite HENNION, veuve de Louis FEUTRIE, 3c front à la Lys, vers midi au fossé, de couchant aux enfants de Hugues BACCON.

168. Les enfants de Hugues BACCON et de Françoise LE PETIT, 3c front à la Lys, de midi au fossé, de couchant aux chartreux.

169. Les chartreux du Val de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer, 3c et demi front à la Lys, vers midi au fossé, de couchant à Jan BOIDIN.

(f°40) 170. Jan BOIDIN, 5c pris en 8c au lieu de Henri PERCHE, front à la Lys, de midi au fossé, de couchant à Jan Baptiste GRENU.

171. Jan Baptiste GRENU, 3c front à la Lys, de midi au fossé, de couchant à un bonnier de pré du comte d'Egmont, nommé le pré au Bure.

172. Marguerite HENNION, veuve de Louis FEUTRIE, 2c et demi tiers d'un cent, et les enfants de feu Lambert SALOME et de (prénom pas mentionné) HENNION, 1c et le tiers d'un cent, au lieu de Franset HENNION, aboutant au lac.

**Pour le pré qu'on dit l'Enclos du Pré Bouchry, contenant 12c**

173. Antoine BEGHIN à cause de (prénom pas mentionné) HULLIN, sa femme, 3c (f°40v) aboutant de levant aux enfants de Martin LENGART, de couchant au pré de Saint-Martin.

174. Les enfants de Martin LENGART, 3c de pré en deux parties, tenant au fossé des Rietz.

175. Jan et Josse BECCUE, le milieu des 3c ci-devant.

176. Les enfants de Lambert SALOME, 3 quartrons aboutant de levant au seigneur Bernard DE MORIN, de midi au fossé.

177. Bernard DE MORIN, seigneur de Graoenestraeten, 3 quartrons tenant de levant aux enfants de François LE PETIT, de midi au fossé.

178. Les enfants de François LE PETIT, 2c et demi, parfait desdits 12c, tenant de levant au lac, contre les enfants de Hugues BACCON, de midi au fossé.

(f°41) 179. Les hoirs de Paul DE LANNOY au lieu de maitre Jan DU QUESNE, demi bonnier de pré tenant à la montée de leur lieu, tenant à la Lys, de levant et midi à la veuve de Daniel CAPON.

180. La veuve de Daniel CAPON, 2c et demi et 2 verges au lieu de Robert DE SEQUELDRE, tenant de levant et couchant aux hoirs de Paul DE LANNOY, de midi à son jardin.

181. Les hoirs de Paul DE LANNOY, 2c et demi et 2 verges tenant de levant à François LHERMITTE, de midi et couchant à la veuve Daniel CAPON.

182. François LHERMITTE, drapier à Armentières, au lieu de la veuve de Jan HANCQUART, 2c et demi tenant de levant aux hoirs de Thomas LHERMITTE, de midi à la veuve CAPON, de couchant aux hoirs de Paul DE LANNOY.

**Commençant front de la rue de la Lys, du côté vers midi suivant le fief de Mernes, ainsi allant tout le chemin jusqu'à la ruelle du Fief**

183. Les chartreux du Val de Sainte-Aldegonde (f°41v) lez Saint-Omer au lieu de la veuve de Roland MAGNET, 5c et le tiers d'un cent de terre à labeur, aboutant de levant au seigneur de Mernes, de midi à la terre de Jan HONNART, tenue du fief du Metz.

184. Jan HONNART à cause de sa femme Marguerite HENNION au lieu de la veuve de Jan PERCHE, 2c et les deux parts d'un cent front à la rue de la Lys, tenant vers Saily à Françoise PERCHE.

185. Françoise PERCHE, veuve de Pierre YOLLEN, 8c et demi front de la rue de la Lys, tenant de couchant aux enfants de feu Jacques ROMON.



186. Les enfants et héritiers de feu Jacques ROMON au lieu de la veuve et enfants de Roland MIGNOT, 8c et demi front à ladite rue, faisant touquet à la ruelle du fief du Metz, tenant à la terre de Jacques ERNOULT à cause de sa femme qu'il tient du fief du Metz.

(f°42) 187. Jacques BACCART, chanoine, par achat de Simon WICCART, la moitié de 8c aboutant de levant au fief de Mernes, de midi à l'autre moitié ci-après, de couchant à la ruelle du Fief.

188. Philippe LENGART en Philippe BECCUE, par moitié, 8c au lieu de la veuve et hoirs de François HENNION, tenant de levant au fief de Mernes, de midi aux hoirs de Paul DE LANNOY, de couchant à la ruelle du Fief.

189. Françoise PERCHE, veuve de Pierre YOLLEN, à l'autre côté de ladite ruelle du Fief, tenant au fossé de Catinghem, vers la Lys à monsieur Desprez et les enfants de feu Pierre BOUCHERY, de midi à Jacques BACCART.

190. Jan Baptiste DE LANNOY, écuyer, seigneur Desprez, 12 à 13c au lieu de Gilles DE LATTRE, en 23c contre la veuve et les enfants de Pierre BOUCHERY, front de la rue de la Lys, faisant touquet (f°42v) à la ruelle du Fief, devant le tour Torel, tenant du couchant aux enfants de Pierre BOUCHERY et tenant à la terre de Françoise PERCHE, veuve de Pierre YOLLEN.

191. Les enfants de feu Pierre BOUCHERY et de Catherine LE BLEU, 10c parfait desdits 23c, aboutant de levant à monsieur Jan Baptiste DE LANNOY, de midi à Françoise PERCHE, de couchant au fossé de Catinghem, front à la rue de la Lys.

192. Jacques BACCART en montant vers midi outre l'héritage de ladite Françoise PERCHE, 8c front de la ruelle du Fief, tenant de couchant au fossé de Catinghem, vers midi à Noelle LE BLEU, veuve de Bernabé EVRARD.

193. Noelle LE BLEU, 2c et demi, parfait de 10c et demi de Jan HENNION, front à la ruelle du Fief, de couchant au fossé de Catinghem, vers midi aux enfants de feu Pierre DE NOYELLES.

(f°43) 194. Les enfants et héritiers de feu Pierre DE NOYELLES et d'Anne ACCOLLET, la moitié de 16c et demi au lieu de Hacquet LENGART, front de la ruelle et piedsente, de midi aux chartreux, de couchant au fossé de Catinghem.

195. Les chartreux du Val de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer, l'autre moitié, tenant de levant et couchant comme dessus, de midi à la veuve et enfants de feu Louis FEUTRIE.

#### **A la rue Dormoire**

196. Michel HENNION et consorts au lieu de Marguerite VAS, 12c 20 verges de jardin front à la rue Dormoire, tenant vers la Lys à Jan LIZE à cause de sa femme, de midi à Henri LENGART.

197. Henri LENGART, 4c 80 verges de lieu et jardin, front de la rue Dormoire, de midi à Jan MESSEAN, vers la Lys à Michel HENNION et consorts.

(f°43v) 198. Jan MESSEAN à cause de sa femme et Martin GANSEL par achat d'Antoine BONNECANDEILLE, par moitié, 4c et demi quartier de jardin front de la rue Dormoire, tenant vers la Lys à Henri LENGART.

199. (nom pas mentionné) 8c et le tiers d'un cent au lieu de Simon RIDEZ, aboutant au fossé de Catinghem, de levant aux autres terres tenus du Metz, vers la Lys à Nicolas MALBEZIN qu'il a acquis de Nicolas de Jan COUSTENOBLE.

200. Nicolas MALBEZIN par achat de Jan COUSTENOBLE au lieu de Petronnelle HENNION, 4c tenant au fossé de Catinghem, tenant au Nicaise DE LE PORTE, conseiller, maître de la chambre des comptes à Lille.

201. Les hoirs de Louis LE COINCTE au lieu de Coltin HANCQUART, 5c et 1/5 d'un cent, tenant à la glinoie de la ruelle CAPPON, tenant aux terres dites de l'abbaye, d'autre aux terres de la veuve Daniel CAPON.

(f°44) 202. La veuve Daniel CAPON au lieu de Clarette LE COCQ, 3c tenant au lieu dit l'abbaye de Denain, d'autre à ses terres.

### **Le lieu de l'abbaye de Denain**

203. La veuve de Daniel CAPON un lieu 10c de jardin, tenant de midi et de couchant à la ruelle de l'abbaye, de levant et de mer aux enfants d'Etienne GRUISON.

204. Les enfants d'Etienne GRUISON, un autre lieu et 11c de jardin, aboutant de tiers sens à ladite veuve Daniel CAPON, de mer aux héritages d'Antoine de BEAUMONS, par derrière à ladite ruelle de l'abbaye et 10c de terre à labour, aboutant de levant à Jacques et Jan HENNION, de midi à la glinoie du grand moulin à Fleurbaix, de mer aux hoirs de Paul DE LANNOY.

205. Ladite veuve CAPON en descendant vers l'église d'Erquinghem, 11c pris (f°44v) du côté de levant contre Jacques HOUSOIE, aboutant de levant aux terres de la veuve en enfants d'Antoine SCHOONMACKERE, à ses terres mêmes, de midi encore et aux hoirs de Louis LE COINCTE, de couchant audit HOUSOIE.

206. Jacques HOUSOIE, 11c aboutant de levant à la veuve Daniel CAPON, de midi aux hoirs de Louis LE COINCTE, de couchant à Jan DU CROCQ et consorts.

207. Jacques et Jan HENNION, chacun par moitié, 9c de terre aboutant de levant à Jan LE SAFFRE, de midi à la glinoie menant du moulin à Fleurbaix, de couchant aux enfants d'Etienne GRUISON.

208. Jan LE SAFFRE, 9c aboutant de levant à ses terres et à Pierre LE BLANCQ, de midi à ladite glinoie, de couchant à Jacques et Jan HENNION.

(f°45) 209. Antoine de BEAUMONS à cause de sa femme, 2 bonniers 6c aboutant de levant à la ruelle du moulin, de midi à Jacques BACCART, de couchant et de mer aux hoirs Paul DE LANNOY.

210. Jacques BACCART, 21c aboutant de levant à Jacques DIEUSSART à cause de sa femme, de midi à ses terres mêmes, de couchant encore et aux hoirs de Paul DE LANNOY.

211. Jacques DIEUSSART à cause d'Agnes LE SAFFRE, sa femme, 13c aboutant de levant à la ruelle de l'abbaye, de midi à Jan LHERMITTE, de couchant et de mer audit BACCART.

212. Jan LHERMITTE, 5c aboutant de levant à ladite ruelle, de midi à Roland GAILLET, de couchant audit BACCART.

(f°45v) 213. Roland GAILLET front à ladite ruelle de l'abbaye, 5c tenant de midi aux hoirs de Paul DE LANNOY, de couchant à BACCART, de mer à Jan LHERMITTE.

### **Commençant à la maison des hoirs de Martin HERVIN contre les fossés, séparation de la seigneurie de la Croix Pintel, front du grand chemin de le Cheronnerie.**

214. Les hoirs de Martin HERVIN parmi leur lieu, jardins et terres à labour, aboutant de levant audit fossé, séparation contre le fief de la Croix Pintel dont le surplus de leurs héritages en est tenu, tenant au grand chemin des Cherions, de couchant aux héritages de Charles LE DUCQ et de mer au fossé des Layes, dit (f°46) nouvelle rivière.

215. Charles LE DOCQ, 9c de jardin, front audit grand chemin, tenant de levant et de mer aux hoirs de Martin HERVIN, de couchant à Jacques LE SAFFRE et consorts.
216. Jacques LE SAFFRE et consorts, enfants de feu Philippe, front audit grand chemin de la Cheronnerie, un lieu, jardin et terres à labour, 26c 3 quartrons, aboutant de levant à Charles LE DUCQ et les hoirs Martin HERVIN, de couchant à Augustin CHARLET et Michel WILDE à cause de sa femme, de mer à la nouvelle rivière.
217. (f°46v) Augustin CHARLET, 12c 3 quartrons, parfait de la masse au lieu de la veuve et enfants de Pasquier MOREL, aboutant de levant et de midi à Jacques LE SAFFRE et consorts, de couchant à Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES, vers mer à la nouvelle rivière.
218. Michiel WILDE, front audit grand chemin des Cherions, 4c pris en un bonnier au lieu de Lambert WATERSON, aboutant de levant au lieu et jardin de Jacques LE SAFFRE et consorts, de couchant à Jan DU METZ, de mer à la veuve d'Antoine GILLES.
219. Jan DU METZ front audit grand chemin, 4c pris audit bonnier, aboutant de levant à Michel WILDE, de couchant à la veuve et enfants de Martin HERVIN et de mer à la veuve d'Antoine GILLES.
220. La veuve et les enfants de Martin HERVIN (f°47) front dudit grand chemin, 8c, parfait d'un bonnier, au lieu de Lambert WATERSON, tenant au ponchel et courant des Cherions, de mer à Guillaume LHEURIDAN.
221. Guillaume LHEURIDAN, 12c et demi pris en 27c contre la veuve d'Antoine GILLES, au lieu de Mahieu MOREL, derrière le bonnier cy-dessus, tenant de levant à ladite veuve, de couchant au courant et de mer à la Lys.
222. Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES, 14c et demi, parfait de ladite masse, aboutant de levant à Augustin CHARLET, de midi à Michel WILDE et Jan DU METZ, de couchant audit LHEURIDAN.

### **Outre le ponchel et courant des Cherions**

223. Toussaint LE GRAND, front dudit grand chemin de le Cherionnerie, tenant de couchant et comprenant le chemin des Campullerie, dit des Poix, vers la Lys à Jan Baptiste COUSTENOBLE et enfants de Toussaint PENTTE, 10c 1 quartron et demi au lieu de Richard DETZ.
- (f°47v) 224. Jan Baptiste COUSTENOBLE et les enfants de Toussaint PENTTE, chacun par moitié, par achat de Louis DUPRET, 7c 1 quartron qui est le parfait de ladite masse, au lieu de Richard DETZ, descendant selon et comprenant ladite rue des Poix, tenant de levant audit courant, de mer à la suivante.
225. Jacques LE SAFFRE et consorts, enfants de feu Philippe, descendant ladite rue, 8c et demi nommé le motte de la Campullerie, aboutant de levant au courant des Cerions, de midi à la précédente, de couchant la suivante.
226. Bernabé LEIGNEL au lieu de Willemme LEIGNEL, 10c pris en un bonnier demi cent contre les enfants de Louis CHARLET et autres ci-après, aboutant de levant le courant, de midi Jacques LE SAFFRE et consorts, de couchant la suivante et de mer à Jan Baptiste COUSTENOBLE et les enfants de Toussaint PENTTE.
227. (mention postérieure : la moitié de cet article appartient à Catherine ODEN, veuve de Guillaume LENGART, l'autre moitié à Claudine DUHEM, veuve de Charles LE ROY, par achat en 1684 d'Antoine CHARLET et consorts). Les enfants de Louis CHARLET et la veuve de Jehan ODEN, chacun par moitié, 6c et demi de lieu et jardin tenant de levant à Bernabé LEIGNEL, de midi à Jacques LE SAFFRE et consorts, de couchant pendant toute ladite ruelle de Campullerie.

(f°48) 228. Jan Baptiste COUSTENOBLE et les enfants de Toussaint PENTTE, 5c de lieu et jardin, chacun par moitié, pris en 6c quartiers au lieu de Jan DOMMESSENT contre les enfants d'Adrien DE LESPIERRE, aboutant de levant audit courant, de midi LEIGNEL et les enfants CHARLET, de couchant ladite ruelle.

229. Les enfants d'Adrien DE LESPIERRE, 19c tant jardin que labour, parfait de ladite masse, aboutant de levant au courant, de midi COUSTENOBLE et les enfants PENTTE, de couchant la ruelle et de mer aux enfants de Martin LENGART.

230. Les enfants de Martin LENGART au lieu des enfants de Pierlain LALAUT, 12c front de ladite ruelle, aboutant de levant au courant, de midi la terre ci-dessus.

231. La veuve et enfants (prénom pas mentionné) HERVIN, 7c au lieu de Guy BECQUART, front de ladite ruelle de Campullerie, tenant de levant au courant, de midi aux enfants de Martin LENGART en de mer au fossé des Layes.

**(f°48v) Commençant au coin de la ruelle de la Campullerie allant le grand chemin vers la Boutillerie, ensuivant une pièce de terre qui fait le touquet, tenue de la seigneurie du Temple, appartenant aux hoirs d'Adrien DE LESPIERRE, les enfants Louis CHARLET et la veuve de Simon BAVE, remontant la ruelle de la Gannerie, dite des Bacclers, revenant à ladite ruelle de la Campullerie**

232. Adrienne CHARLET au lieu de Peronne et Guy BECQUART, 11c pris en 28c, aboutant de levant aux héritages tenus de la seigneurie du Temple, de midi au grand chemin des Cherions, de couchant à la veuve de Simon BAVE et de mer à Jan Baptiste COUSTENOBLE.

233. La veuve de Simon BAVE, 8c pris en ladite masse de 28c, tenant de levant à Adrienne CHARLET, de midi au grand chemin des Cherions, de couchant à Philippe CHARLET et de mer à Jan Baptiste COUSTENOBLE.

234. (Mention postérieure : Louis, Marie et Marie Anne CHARLET, enfants et héritiers de) Philippe CHARLET, 9c, parfait de ladite masse, aboutant de levant à la veuve de Simon BAVE, de midi au grand chemin des Cherions, faisant coin à la ruelle de la Gannerie, de mer audit COUSTENOBLE.

(f°49) Jan Baptiste COUSTENOBLE au lieu de François DU SAULTON, 10c 3 quartrons aboutant de levant à la ruelle de Campullerie, de midi à la veuve de Simon BAVE et à Philippe et Adrienne CHARLET, de mer aux Pauvres d'Erquinghem à la veuve BAVE.

236. La veuve de Simon BAVE, front à la ruelle de la Gannerie et à celle de le Campullerie, 6c 3 quartrons tenant de midi à Jan Baptiste COUSTENOBLE ci-dessus, de mer aux Pauvres d'Erquinghem.

237. Les Pauvres d'Erquinghem, un lieu, jardin et deux portions de labour à happe, tenant ensemble, 11c parfait de ladite masse de François DU SAULTON, front de la ruelle de le Campullerie, tenant de couchant à celles des Bacquelers, de midi à la veuve de Simon BAVE et à Baptiste COUSTENOBLE.

238. Les enfants d'Adrien DE LESPIERRE au lieu (f°49v) Jan HOCEDE, 21c et demi front de la ruelle de la Gannerie, dite Baccler, tenant aux terres des Pauvres et à la veuve de Simon BAVE, tenant vers la Lys au fief de la Gannerie.

**Commençant à l'autre côté de la ruelle de la Gannerie, dite Baccler, du côté vers la Boutillerie, front du grand chemin de le Cherionnerie, en revenant ladite ruelle de la Gannerie allant à la rue des Tronchans**

239. La veuve de Simon BAVE au lieu de François LERMITTE, 12c et demi et demi quartron faisant touquet à la ruelle de la Gannerie et au grand chemin, de couchant et mer à Henri DE MOL.

240. Henri DE MOL au lieu de Lambert WATRESON, son lieu, 9c et demi de jardin, front de la rue des Tronchons, tenant de couchant aux enfants de Jacques ERNOULT qu'il a avec feu Jacquemine ALLOE, de levant à la veuve de Simon BAVE, (f°50) de mer à ses héritages mêmes.

241. Les enfants de Jacques ERNOULT et de Jacquemine ALLOE et les enfants de Jan HUISEULZ, chacun par moitié, 5c 1 quartron de lieu et jardin pris en 14c au lieu de Vas LEFEBURE, aboutant de levant à Henri DE MOL, de midi au chemin de le Cherionnerie, de couchant à Bernabé HUISEULZ et de mer au hoirs de Martin LENGART.

242. Bernabé HUISEULZ, 2c 3 quartrons pris en ladite masse de 14c front du grand chemin.

243. Catherine COUSTENOBLE, 6c en deux parties, parfait desdits 14c, tenant à ses terres mêmes tenues de la seigneurie de la Boutillerie, front dudit grand chemin.

244. La veuve de Simon BAVE au lieu de Jan HOCEDE et Pierre LE COCQ, 11c et demi tenant de levant à la ruelle de (f°50v) la Gannerie, de midi à Chrétien LE COURT, de couchant aux hoirs de Chrétien LE COURT en de mer à son jardin, fief.

245. Les enfants de Martin LENGART au lieu de Jan HACQUELER, 3 bonniers 12c comprenant son lieu, jardin et terres à labour en plusieurs pièces, front de la ruelle des Tronchons, tenant vers le chemin de la Cherionnerie à Henri DE MOL, les enfants de Jacques ERNOULT et de Jan HUISEULX, de levant au fief de la Gannerie, de couchant à maitre Guillaume PETITPAS, en comprenant 6c de jardin à l'autre côté du chemin de la rue des Tronchans, devant leur lieu.

(barré : maitre Guillaume PETITPAS, 18c pris en 6 quartiers au lieu de Pierre ODEN).

246. Lesdits hoirs de Martin LENGART au lieu de Pierre ODEN, 5c 1 quartron front de la rue des Tronchans, tenant de levant et de (f°51) midi à leurs héritages mêmes, de couchant à maitre Guillaume PETITPAS.

247. Mathys LE PLUS à cause de sa femme, 12c tant lieu, jardin que terre à labour, tenant ensemble à l'autre côté de la rue des Tronchans, dite des Gameschines, tenant de levant aux hoirs de Martin LENGART, de couchant à sa terre même tenue de la seigneurie de Saint-Simon et au fossé que fait séparation contre la Boutillerie, de mer à son héritage.

248. Jan GUEMART, 5 quartrons tenant de levant à la veuve de Simon BAVE, de midi à la veuve de Jan LEENART.

249. Les hoirs de Martin LENGART, 1c et demi tenant de levant à la veuve de Simon BAVE, de midi à Jan GUEMART, de couchant à Nicolas LE FRANCO et de mer à la neuve rivière.

(f°51v) 250. La veuve de Jan LEENART, 8c de jardin pris en son lieu, le parfait de 6 quartiers au lieu de Pierre ODEN, et 4c de Jan HUISEULZ, aboutant de levant à la ruelle des Bacclers, de midi à Pierre MARIAIGE, de couchant et de mer à ses héritages mêmes.

251. Pierre MARIAIGE, 6c au lieu de Charles MOREL, front à la rue des Tronchans, faisant touquet devant le Croix Mahault, du côté vers Fleurbaix au jardin des hoirs de Martin LENGART, vers Erquinghem au jardin de la veuve de Jan LEENART.

**Commençant à l'autre côté du chemin de le Cherionnerie, devant les héritages qui viennent ci-devant de Guy BECQUART, appartenant présentement à (nom pas mentionné)**

252. (mention postérieure : Claudine DU HEM occupe et doit des rentes) François COUSTENOBLE, fils d'Augustin, son lieu, jardin et terre à labour contenant 14c pris en 7 (f°52) mencaudées 1c au lieu d'Antoine CHARLET, aboutant de levant à la veuve et enfants (prénom pas mentionné) HERVIN, Jan DU METZ, Jan COUSTENOBLE et autres, qui sont tenues de la seigneurie de la Flamengerie, de midi au fossé des Breuz, de couchant à Augustin CHARLET et les enfants HERVIN et de mer audit grand chemin.

253. (mention postérieure : Claudine DU HEM, veuve de Charles LE ROY, par achat qu'elle a fait pendant son mariage d'Augustin CHARLET, pour la moitié, et de sa nièce pour l'autre moitié) Augustin CHARLET, 15c, parfait de la masse de 7 mencaudées 1c, au lieu dudit CHARLET, aboutant de levant à François COUSTENOBLE, de midi au fossé des Breuz, de couchant allant jusqu'au courant des Cherions et la terre des enfants HERVIN, de Pierre DESMADRIL et de Pierre MOREL, tenue de la seigneurie du Temple.

254. Les religieux de la Boutillerie au lieu des enfants de Pierre LEIGNEL, 10c et demi pris en 18c front du grand chemin de la Cherionnerie, tenant au ponchel et courant des Cherions, de midi à Jan Baptiste COUSTENOBLE, de couchant à la veuve de Toussaint CHARLET.

(f°52v) 255. Jan Baptiste COUSTENOBLE, 7c et demi, parfait de 18c, aboutant de levant audit courant des Cherions, de midi au fossé des Breuz, de couchant à la veuve de Toussaint CHARLET.

256. La veuve de Toussaint CHARLET au lieu des enfants de Jan CHOMBART, front du chemin de le Cherionnerie, 8c derrière au fossé de Breux, tenant à la terre de la veuve de Simon BAVE, tenue de la seigneurie du Temple, de levant aux religieux de la Boutillerie.

257. La veuve et les enfants de (prénom pas mentionné) HERVIN, 2 bonniers tant lieu que terre à labour, pris en 3 bonniers 2c 1 quartron au lieu de Peronne BECQUART, front du chemin de le Cherionnerie, tenant de midi au fossé des Breuz, de couchant aux enfants d'Henri HUISEULZ, Jan DE LOBEL, à la veuve de Simon BAVE et à Andrieu LE LEU.

258. Bernabé HUISEULZ au lieu de Peronne (f°53) BECQUART, 5c 1 quartron et demi pris en 1 bonniers 2c 1 quartron au lieu de Peronne BECQUART, aboutant de levant à la veuve et enfants HERVIN, de midi au fossé des Breuz, de couchant à la ruelle qui va au Maisnil.

259. Les enfant de Jan HUISEULZ, 5c 1 quartron et demi pris en ladite masse, aboutant à la veuve et enfants HERVIN, de midi à Bernabé HUISEULZ, de couchant au chemin du Maisnil.

260. Les enfants de Jacques ERNOULT et de Jacquemine ALLOE, 5c 1 quartron et demi pris en ladite masse, aboutant de levant et de couchant comme dessus, de midi aux enfants de Jan HUISEULZ.

261. Catherine COUSTENOBLE, veuve d'Antoine GILLES, 7c et demi, parfait de ladite masse venant de Peronne BECQUART, aboutant de levant à la veuve et enfants HERVIN, de mer à Philippe FICHEAU, de couchant à la ruelle du Maisnil.

(f°53v). 262. Andrieu LE LEU, au lieu de Peronne BECQUART, venant de Mahieu COCQUEL, 4c 3 quartrons aboutant de levant et midi à la veuve et enfants HERVIN, de couchant aux enfants de Jan JOYRE et de mer au grand chemin des Cherions.

263. Les enfants de feu Jan JOYRE, 4c 3 quartrons front dudit grand chemin, de midi et de couchant à la veuve de Simon BAVE, de levant audit LE LEU.

264. La veuve (barré : et enfants (prénom pas mentionné) HERVIN) Simon BAVE, 4c 3 quartrons de jardin et 8c 1 quartron de terre à labour, aboutant de levant auxdits HERVIN, de midi à Jan DE LOBEL et Pierre FICHEAU, de couchant à Antoine DE LAVAL.

265. Antoine DE LAVAL, 4c 3 quartrons de jardin et 13c et demi de terre à labour, front de la ruelle du Maisnil, faisant coin au chemin des Cherions, tenant de levant à la veuve de Simon BAVE, de midi à Pierre et Marie FICHEAU.

266. Marie FICHEAU, veuve de Jan DE LOBEL, (f°54) 2c et deux tiers de demi cent tenant de levant et de midi auxdits HERVIN, de couchant à Pierre FICHEAU, son frère, et de mer à la veuve de Simon BAVE.

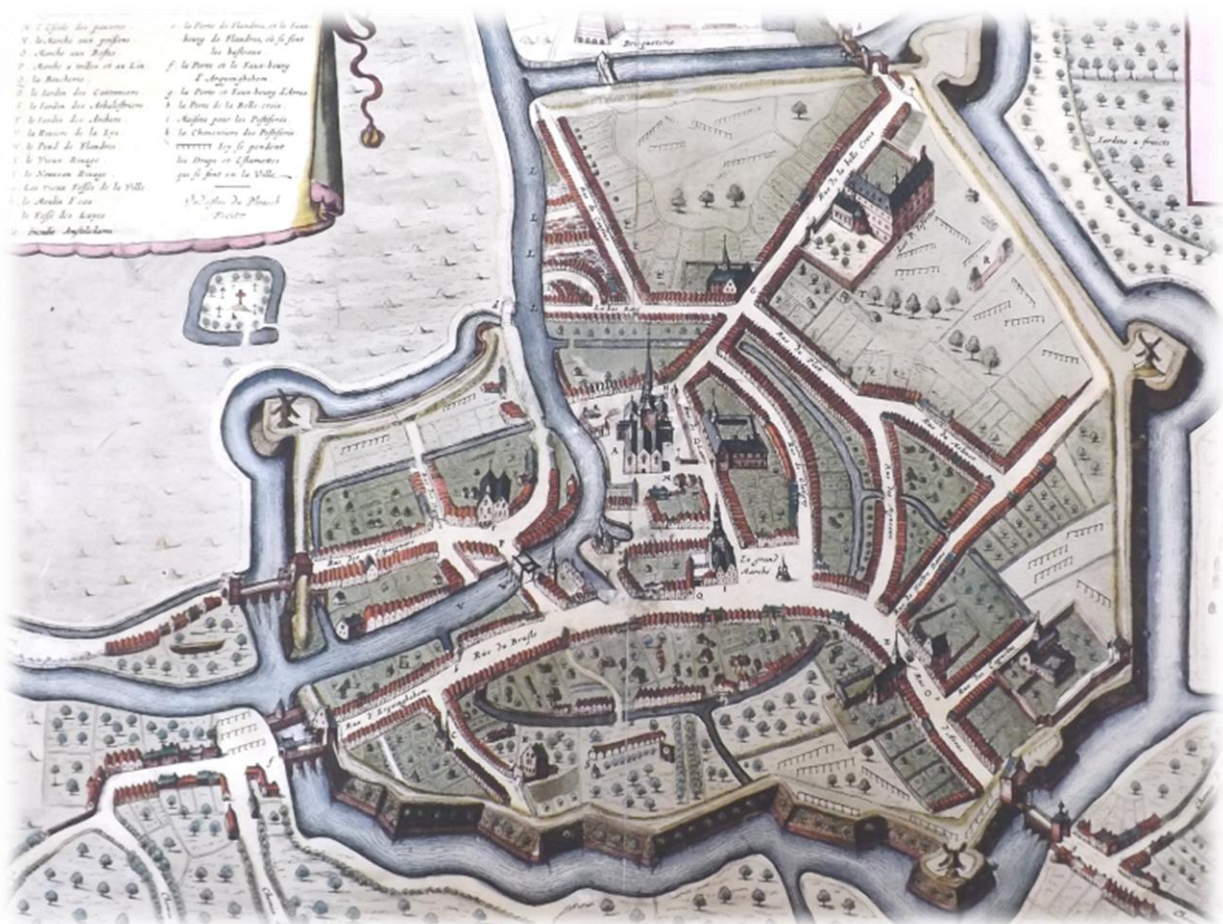
267. Pierre FICHEAU, 7c et un tiers de demi cent aboutant de levant à Marie FICHEAU, de midi à la veuve d'Antoine GILLES, de couchant à la ruelle et de mer à Antoine DE LAVAL.

268. Chrétien LE COURT au lieu de Vas et Jennette LEFEBURE, demi bonnier de lieu et jardin front du grand chemin de le Cherionnerie, faisant coin à la ruelle du Maisnil.

269. Henri DE MOL au lieu de Lambert WATERSON, 17c front dudit grand chemin, tenant de couchant aux terres de la Boutillerie, de (f°54v) levant à Chrétien LE COURT et son héritage ci-après.

270. Henri DE MOL au lieu de Lambert WATERSON, 7c front de la ruelle qui va au Maisnil, tenant vers la rivière à Chrétien LE COURT, par derrière à son héritage ci-dessus et vers midi à la veuve et enfants de (prénom pas mentionné) HERVIN.

271. Jan COUSTENOBLE, de Deûlémont, 6c front à la ruelle qui va du grand chemin de le Cherionnerie au Maisnil, tenant vers la Boutillerie au gros du fief de la Boutillerie, vers midi au fossé des Breuz.



# Procès criminels et civils à Cappelle en Pévèle

**Mœurs** – Même si vous n'avez pas d'ancêtres à Cappelle en Pévèle, Templeuve, ou Nomain, les scènes suivantes pourront vous instruire sur les mœurs de nos ancêtres. Epoque où le vouvoiement était de rigueur en famille, où on usait d'un vocabulaire savoureux. Usant également volontiers du mot *bougre* (on dirait *pédé* aujourd'hui) ce qui est fortement puni tout comme le blasphème. On s'y bât pour du beurre (au sens matériel du terme), on se tâche la croate (cravate) qui est apparue quelques années auparavant.

## A.D.59 - 31 H 128 Procès criminels et civils 1606-1784

### Devant les hommes de Loi de la Srie appartenant aux Dames de l'abbaye de Flines

12/03/1654 Devant Jean DE LA CHAPPELLE écuyer, Sr de la Follie et lieutenant du juge de Cappelle en Pévèle. Distribution de 131fl 9p. suite à la vente de grains appartenant à Mathieu FICHEL et de 40 rasières de blé métillon reçus es mains de maître Jacques MORILLON, agent des Dames de Flines avec accord du 23 juillet 1654 : dépenses de justice 38£ 5s, Jean DUPONT, collecteur des contributions des palissades de La Bassée en 1653 assise à Cappelle le 10 mars pour les 7b 19£ 12s, audit DUPONT pour la présentation à cause des contributions assises audit Cappelle le 21 août 1653 des dits 7b 56£ et 14£ à cause des envois de roy de la taille de St Jean, sa prétention de la collecte de quatre vingtièmes et un quart assis le 14 décembre 1653 et la taille de St Jean des 7b 92£ 8s.

06/05/1621 Information devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines, présents Jean BLAMART, Michel DUBUS et Jean WARTEL, hommes de fiefs sur la **bleiche (blessure) infligée à feu Toussaint DESCARNIERES** vivant demeurant à Audefois, paroisse de Cappelle le lundi, lendemain de Pâques dernier advenu en la maison dudit BLAMART, hostelain à Cappelle.

- Jean DUBRUILLE maître chirurgien à Templeuve, 44 ans. A eut en cure ledit DESCARNIERES un jour il y a moins de trois semaines d'un coup sur les reins du côté droit entre la sixième et septième côte descendant en bas de quelque couteau ou autre instrument tranchant non pointu. N'a trouvé pénétrant l'intérieur et n'a oui ledit DESCARNIERES se plaindre durant ledit temps fors les trois jours avant sa mort, disant qu'il avait courte alène pour quoi le déposant est allé chercher docteur. Ledit défunt a dit que c'était Jean CASTELAIN, cuisinier à Cappelle, qui lui avait infligé le coup de son couteau étant assis à table chez ledit BLAMART. Ledit CASTELAIN venant de furie, ***pensant frapper un Pierre DUBUS qui était assis près dudit DESCARNIERES pour quelque noise qu'ils avaient ensemble***, au lieu de quoi c'est lui qui fut atteint dont il tomba à terre.
- Pierre CARPENTIER, carlier à Mérignies, âgé de 33 ans témoigne de la source du débat (de la dispute). Le lundi lendemain de Pâques il entendit le bruit qu'on donnait un ***prix à l'arquebuse*** à Cappelle où il vint après dîner afin d'y tirer avec Antoine CARPENTIER fils de Laurent demeurant à Mérignies. Une fois tiré ils entrèrent dans une assiette [lieu où on s'assied pour se désaltérer] chez Jean BLAMART afin de s'y rafraîchir d'un trait de bière ou deux avec Jean RAAS, Denis DELEZENNES laboureur à Genech, Pierre WARTEL greffier de Cappelle, Alexandre MOLLET, Adrien COURTECUISSÉ, Jean CASTELAIN et Arnould DESPLANCQUES clerc, tous de Cappelle. Ils y trouvèrent Pierre DUBUS, Hubert MIRLIER de Cappelle, Arnould BARBIEUR, soyeur et



Jean BILLOUET de Mérignies, feu Toussaint DESCARNIERES et sa fille. Il entendit dire audit Jean CASTELAIN à Pierre DUBUS "*Aujourd'hui tout le jour tu me fous de toute sorte, tu as jeté de l'argent disant je n'en ai point*" et prit un pot de lot de pierre en main qui était au devant de lui pour en frapper ledit DUBUS. Mais le déposant l'en a empêché, lui continuant en paroles, le DUBUS disant audit CASTELAIN qu'il avait dérobé une bourse. Ledit CASTELAIN sorti de table avec deux couteaux et contourna la table pour aller trouver ledit DUBUS qui était du côté de la cheminée qui, le voyant venir, pris une arquebuse posée contre la cheminée et en poussa un coup au ventre dudit CASTELAIN, lequel prit ladite arquebuse, faisant reculer ledit DUBUS qui est passé par dessus la table qui tomba par terre. Quelqu'un a crié "je suis tué" et, regardant sous la table, trouva ledit DESCARNIERES blessé aux reins à plaie ouverte et sang coulant sans savoir qui lui avait infligé le coup, n'ayant vu personne d'autre avec un couteau. Ne voit pas comment il a pu être blessé si ce n'est quand ledit CASTELAIN a pensé atteindre ledit DUBUS.

- Antoine CARPENTIER fils de Laurent de Mérignies, âgé de 18 ans. Venu pour tier à l'arquebuse raconte la même chose sauf la raison du conflit qu'il n'a pas entendue. A côté des mains dudit CASTELAIN l'arquebuse et est sorti avec elle de l'assiette. Etant venu à l'huis il aperçu ledit Hubert MIRLIER frapper avec un pot de pierre ledit CASTELAIN mais ne l'a pas atteint et le pot fut rompu sur le coing de la table. A entendu "Mon Dieu je suis un homme mort" et ledit DESCARNIERES sortir aussi, assisté d'autres qui le tenaient, étant blessé au dos. Adrien COURTECUISE, Arnould DESPLANCQUES et Alexandre MOLLET étaient sortis lorsqu'il y eut la dispute.
- Jean RAAS laboureur et brasseur à Genech âgé de 36 ans. Ledit DUBUS a dit audit CASTELAIN qu'il n'avait pas d'arquebuse, ce qui a provoqué la dispute. Ledit MIRLIER après avoir rompu son pot a pris un couteau pour frapper ledit CASTELAIN, poussant la table par terre. Ledit CASTELAIN était derrière ledit DESCARNIERES
- Denis DELEZENNES laboureur à Genech âgé de 30 ans. Est venu tirer à Cappelle avec Jean RAAS au jardin de Pierre DUBUS avant d'aller chez Jean BLAMART. Peu après il est sorti voir le clerc de Cappelle tirer et un soyeur (scieur) de Morpas. Lorsqu'il est rentré ledit CASTELAIN sortait de table avec son couteau et confirme le témoignage du précédent.
- Arnould BARBIEUR, scieur d'aix de Morpas, paroisse de Mérignies âgé de 25 ans. Est aller tier avec le clerc puis revenu chez ledit BLAMART y trouvant noise entre les deux personnages. Le pot cassé il est sorti ayant vu CASTELAIN avec un couteau puis ledit DESCARNIERES sortir, blessé.



19/07/1664 Lettres d'engagement avec un certain acte de sommation fait par auditeurs royaux le 7 octobre 1663 et entendu **qu'il n'y avait autre juge royal exerçant juridiction audit Wattines** que le lieutenant de la Gouvernance de Douai et Orchies.

Lesdits lieutenant et autres officiers n'ont pas droit d'attirer devant eux à leur siège les manants et habitants de Wattines en action personnelle ni aussi de prendre connaissance des actions réelles mixtes et autres à l'exclusion des officiers dudit seigneur prince DE ROBECQ par lui établis audit Wattines.

Toute la justice et juridiction que compétait ci-devant à sa majesté en la paroisse de Cappelle sous laquelle le village dudit Wattines est situé aurait formellement été transférées audit titre de gagière par lettres du 11 janvier 1629 au feu seigneur comte d'Estaires, père dudit seigneur prince avec déclaration expresse qu'il pourrait administrer par les bailli et juges à commettre de sa partie et ce en toutes matières criminelles, civiles, réelles mixtes ou personnelles à l'exclusion des juges et officiers de sa dite majesté et sans qu'ils y puissent aucunement attenter en première instance par prévention ou autrement, hors qu'en cas d'appel où il y eût qui est réservé audit siège royal immédiat tel qu'est le conseil provincial de Flandres en l'hypothèse et supposition première quand paravant ledit engagement il n'y avait autre juge royal exerçant en première instance juridiction audit Wattines...

Minorité du frère dudit prince mort étudiant en cette université (de Douai)...

Prince depuis sa majorité en expédition militaire en qualité de colonel...

[Il semble que ce droit n'ait pas été exercé depuis la mort de son père et qu'il doive présenter requête au Conseil Privé pour y être rétabli]

11/08/1689 Mathieu BONNIER Bailli des Dames de Flines à Cappelle et Templeuve en Pévèle, Attiches, Tourmignies et environs au premier sergent de ladite Srie, à la requête d'Antoine DELANNOY procureur desdites Dames, le commet comme leur représentant pour comparaître aux plaids. Codicille par les échevins de Lille adressé au premier sergent du roi à la prévôté de Lille d'assister Philippe LAIGNEL, sergent desdites Dames pour faire les devoirs requis dans l'entendue de leur juridiction du 13 août 1689. Puis certificat dudit Jacques PORTOY, sergent du roi, d'avoir assisté Philippe LENNIAL (sic) pour requérir Demoiselle Marie LEMESRE veuve d'Henri LEFEBVRE dit de Lattre et Louis LEFEBRE maître charpentier, parlant à sa servante le même jour.

26/06/1691 Même requête par le même pour Antoine DELANNOY procureur spécial du Sr Claude DUJARDIN receveur desdites Dames pour taxes de dépenses contre Jean DECOURTRAI, brasseur à Seclin afin qu'il compare devant les hommes de fiefs de la Srie. En marge : ledit DE COURTRAI n'est point condamné pour quoi cette commission est inutile.

03/12/1697, 18/03, 15/04, 29/04/1698 Plaids aux bancs et lieu plaidoyable des Dames de Flines à Cappelle devant Mathieu BONNIER bailli, présents Joseph TREHOUT, Simon VRENIER (?) Jacques HENNO et Antoine CASTELAIN, hommes de fiefs.

Pierre BLONDEL laboureur à Templeuve c/ François CARON fils de feu Noël de Templeuve

Philippe WARTEAU procureur de Thomas OLIVIER fils de feu Martin, laboureur et Marie Anne VANDENBUSCHE sa femme c/ Jean REGNIER et Catherine VANDENBUSCHE sa femme de Bersée sur raitrait lignager

29/04/1633 Quentin WAUCQUIER procureur avec Pierre et Antoine WAUCQUIER ses frères de Marie WAUCQUIER veuve de Jean LESTIENNE de Genech, leur soeur c/ Denis LESTIENNE, Louis DELEBASSEE et Marie LESTIENNE sa femme, Philippe DELEBASSEE et Catherine LESTIENNE sa femme, tous frère et sœurs et héritiers dudit feu Jean

Les biens mortuaires étant en la maison mortuaire de feu Jean LESTIENNE, Antoine DELEBASSEE, bailli de cette Srie s'y est transporté.

09/07/1633 ... DUFOUR ... et marchand à Fournes, paroisse de Genech s'est porté en plainte sur les biens de Jacques LE WAVERIN de Fournes pour paiement de 60£ pour l'alimentation de son père par contrat devant les auditeurs d'Orchies en 1628 et demande saisie

09/07/1633 Jean DEVRENAY, hôte à Genech se porte en plainte sur les biens d'Antoine PIEDANAS de Fournes pour paiement de 7£ pour dépenses de bouche et autres.

11/11/1633 Quentin et Antoine WAUCQUIER c/ Denis LESTIENNE

Salomon DE LANDAS, bailli des Dames de Flines s'est fondé en plainte sur le flégard en une pièce 4c de terre appartenant audit DE LANDAS pour en avoir jouissance et sur un flégard de 5c qu'occupe Pierre DUFOR. Signifié à la veuve Samson DE WAVERIN, voisine.

21/06/1636 Plaids

Michel DE LANDAS, lieutenant c/ Nicolas CADRELIER dont la femme a été trouvée escachante du blé au blé d'Antoine DELEBASSE en mai.

30/01/1618 Enquête devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines à Cappelle en présence de Jean WARTEL, Jean CASTELAIN et Luc DUHEM, hommes de fiefs sur les écritures de Georges DUBURCQ opposant et défendeur contre Hélène PASQUIER veuve de Balthazar LEMAISRE [Les interrogés répondent à une série de questions numérotées dont nous n'avons pas la liste]

- Michelle LE BAILLY fille non mariée à Templeuve âgée de 50 ans affirme qu'elle a ouï dire par ladite Hélène à Grard PASQUIER alors vivant son oncle (confus) et qu'elle était contente s'il voulait faire son aumône. Ladite Hélène a eu les accoutrements mentionnés mais ne sait combien ils peuvent valoir.
- Françoise DENGREMONT femme de Michel DESCATOIRE de Templeuve, âgée de 20 ans environ. Elle a ouï Hélène PASQUIER veuve de Balthazar LEMAISRE convenir avec feu Grard PASQUIER son oncle qu'elle demeurerait avec lui pour ses dépenses sans nuls gains et s'en est rendue contente, sauf qu'elle avait son filage à son profit comme elle a eut. Ladite Hélène a dit à Georges DUBURCQ et à Grard PIETIN qu'elle servait ledit Pasquier pour ses dépenses et ne demandait pas autre chose et rien pour ses loyers.
- Marie WARTEL veuve d'Antoine LIBERT de Templeuve, âgée de 54 ans environ. Elle a acheté à ladite Hélène deux parto (?), l'un de cincrenelle blanc pour 63s et un de baicq blan pour 48s et un gardecul et escourceul de bleue toile pour 5£ 5s qui furent rabattus sur son filage qu'elle faisait avec la sayette appartenant à la déposante.
- Marguerite DE RENAUCOURT femme de Louis MAILLART, âgée de 32 ans environ. Elle a vu ladite Hélène porter un gardecul de saye violette ayant appartenu à Marie DELEZENNES femme de Grard PASQUIER.
- Jean DESTROIFFAUX, tistrant de toile à Templeuve âgé de 41 ans environ. Marie WARTEL a acheté à ladite Hélène la toile bleue pour faire un gardecul et le coût a été diminué à ladite Hélène sur du filet qu'elle avait fait à ladite WARTEL. Les chausses et souliers viennent des deniers de la vente d'un cent de jardin. Il n'a rien emporté de la maison mortuaire contrairement à ce qui est affirmé.



Du 20/03/1618

- Pierre DUBURCQ de Templeuve, âgé de 28 ans environ. La paire de souliers que ledit défendeur dit avoir été donnée à Pierre DUBUS, une paire de chausses, un escourcheul, un seau bendé d'airain et autres bagues venant de la maison mortuaire, il n'en a jamais entendu parler. Quant à la met et tonneau à battre beurre dit avoir été délivrés par lui par le commandement dudit Grard PASQUIER, savoir le meet à Denis DELEZENNES dit Teston et le tonneau à Thomas OLIVIER, beau-fils de Jean WARTEL fils de Louis par Jeanne WARTEL fille dudit Jean ou bien ladite Hélène.
- Grard PIETIN. Ladite Hélène a convenu avec feu, alors vivant, Grard PASQUIER son oncle qu'elle demeurerait avec lui pour ses dépenses ce qu'elle fit. Disant qu'il ne voulait rien lui donner et qu'il faisait assez pour elle à quoi elle a répondu qu'elle était contente et que son oncle voulait faire son aumône, ce qu'il fit.
- Marguerite DE REGNAUCOURT femme de Louis MAILLART. Marie DELEZENNES lui a dit que ladite Hélène avait convenu avec son oncle qu'elle demeurerait chez lui pour ses dépenses (idem que ci-avant). Elle le sait par le dit de ladite Marie femme dudit Grard PASQUIER et n'oserait autrement déposer.

Plaid du 18/08/1612 devant Antoine DUBUS, lieutenant de maître Jean FRESNEAU bailli es présence de Luc DUHEM, Jean WARTEL hommes de fiefs et Roland CASTELAIN juge rentier.

Christophe DE DAMPS procureur d'Adrien DE MARTINVAL, receveur des Dames de Flines c/ Nicolas DELECOURT condamné aux dépenses pour quoi il fait appel

Vente de l'avesture de 4c 1/2 appartenant audit DELECOURT. On a passé outre l'opposition.

Enquête faite le 12/./1624 devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines à Cappelle est présence de Jean BLAMART ... Michel DUBUS et Louis WARTEL hommes de fiefs à la requête de Jean DELEZENNES demeurant à ... contre Jean BALLET, hôte à Templeuve

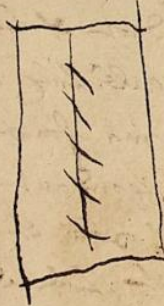
- Gilles DELEZENNES laboureur à Templeuve âgé de 48 ans environ. A très bonne connaissance dudit Jean DELEZENNES qui a vendu une vache de poil brun à Jean, BALLET et livrée. Vache achetée à la vendue des biens de Jean CASTELAIN mais ne sait combien il l'a vendue.
- Guillaume BERNARD laboureur à Templeuve, âgé de 40 ans environ. Connait bien Jean DELEZENNES. Témoigne de la même chose. Il a été caution dudit DELEZENNES pour ladite vente lors de la vendue.
- Antoine DESCATOIRE sergent à Templeuve, âgé de 60 ans environ. Affirme la même chose. C'est BALLET qui a été demander audit DELEZENNES de lui revendre la vache. BAILLET lui a demandé de rapporter la vache chez lui.
- Antoine DUPONCHEL manouvrier à Templeuve âgé de 33 ans environ. Témoigne de la même chose et que ledit BAILLET a baillé la vache à Antoine DESCATOIRE pour la ramener à son logis.

18/05/1619 Attestation devant Charles FICHEL, bailli, Jean CASTELAIN, Pierre WARTEL hommes de fiefs et Honoré LEMAISRE juge rentier à la requête d'Antoine DE FRANCHE, meunier de Templeuve touchant **l'agression à lui faite hier par le meunier de Vertain et son serviteur.**

- Jean BARBIEUR, scieur d'aix demeurant à Morpas, paroisse de Mérignies, âgé de 46 ans environ. Affirme qu'hier après dîner vers 16h il était près de la maison de la veuve Mathieu DARRAS à Templeuve avec son fils lorsqu'ils aperçurent venir devers l'église de Templeuve Jean COCHET fils de Jean, serviteur et cacheur du meunier de Vertain sur un cheval qui vint jusqu'à eux en voyant venir Antoine DE FRANCHE, meunier de Templeuve devers le hameau de Bonnanche sur son cheval, s'arrêta et sitôt ledit DE FRANCHE arrivé, lui a demandé "*Et bien bougre, n'as-tu fait mettre sur le livre du prévôt ?*". A quoi ledit DE FRANCHE dit "*Je n'ai ouï parler de cela*" et répliquât ledit COCHET par colère "*Bougre tu en a menti !*". Et descendant de son cheval dit que quelque personne lui avait dit maintenant qu'il était vrai. Prit le rieulet du déposant et son couteau nu en sa bouche, frappa dudit rieulet sur ledit DE FRANCHE un coup tout à la force et, voyant ledit DE FRANCHE, dit qu'il lui imposait des choses qu'elles n'étaient véritables et qu'il ne lui demandait rien. "*Tu me rawarde passant mon chemin. J'en prend ces deux hommes (parlant du déposant et son fils) pour témoins*". Le déposant ôta le rieulet des mains dudit COCHET qui prit un autre bâton semblable à une boise qu'il jeta après ledit DE FRANCHE et lui a couru après avec son couteau. Voyant le meunier de Vertain nommé (blanc) qui était en son moulin, il accourut avec son couteau à l'aide dudit COCHET et dit "*Attends bougre, je t'apprendrai bien à marchander de moudre à autrui !*". Ledit DE FRANCHE s'est enfuit avec son cheval et ledit COCHET dit "*Je te raurai (sic) et rencontrerai encore !*"
- Allard BARBIEUR fils dudit Jean, scieur d'aix audit Morpas âgé de 24 ans affirme de même. Au lieu du livre du prévôt c'est "*As-tu parlé aux gens du prévôt ? On m'a dit que tu m'as fait mettre sur le livre du prévôt*". A frappé un coup avec le rieulet de son père sur le bras dudit DE FRANCHE avant de jeter le bâton ledit COCHET dit "*Par la tête Dieu, bougre, il faut que tu en aiche encore !*". Le bâton a atteint ledit DE FRANCHE aux reins. Lorsque l'autre meunier arrive ledit COCHET dit "*Laisse-moi faire, j'en ferai bien !*". Lorsque ledit DE FRANCHE s'enfuit ledit COCHET jure et blasphème le nom de Dieu, le pendant par la tête (sic).

Je n'ayant ~~de~~ le nomme de Verdun lequel  
 fut le 14 may 1564 par lequel le Roy de France  
 par son honneur garni d'un conseil d'Etat  
 lequel est de ~~la~~ <sup>la</sup> ~~France~~ <sup>France</sup> se tapredra le  
 manifeste d'iceux d'iceux et de devant le Roy de  
 la part de France pour faire par son honneur  
 de la France par la suite et le devant par  
 de France de l'ant et de l'ant de moy de  
 Dieu le pendant par la suite de France sur  
 de France sur la suite de France sur  
 par la suite de France sur la suite de France sur


marque d'iceux



barbier

Contre les malheurs d'iceux et de l'ant de  
 par la suite de France sur la suite de France sur  
 par la suite de France sur la suite de France sur

Lequel est de France sur la suite de France sur  
 par la suite de France sur la suite de France sur

honors  le motre

par la suite de France sur la suite de France sur  
 par la suite de France sur la suite de France sur

17/10/1624 Information devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines à Cappelle et Templeuve, Jean BLAMART, Jean CASTELAIN, Luc DUHEM hommes de fiefs à la requête de Denis DUVAL (DU VAAL) de Cappelle **touchant la blesse (sic - blessure) et coups donnés de nuit le mardi 2ème de ce mois à deux de ses chevaux dont ils sont morts.**

- Jean DELATTRE fils de feu Louis, sergent en la Srie de Hucquin à Cappelle demeurant à Templeuve, âgé de 40 ans environ. Affirme que le dimanche 5 de ce mois d'octobre sur ce que Denis DUVAL lui imposait qu'il avait blessé ses chevaux et qu'il devait avoir dit que si une autre fois il les trouvait en son jardin, il ne les bâterait plus et qu'il les tuerait et que Robert DE BOULONGNE avait ce dit. Entendant cela il est venu avec ledit DUVAL en la maison de Philippe ESPAIGNE, hôte à Hucquin le Ville où ledit Robert était, l'appela hors de sa compagnie et en la présence dudit Denis, Jacques OLIVIER et Mathieu ESCAMELOT, demanda audit DE BOULONGNE s'il maintenait ce qu'il avait dit. A quoi il répondit qu'il n'avait pas dit ainsi et qu'il ne ce maintenait mais qu'il avait dit que celui qui les avait blessés (sans nommer personne) avait dit cela.
- Jacques OLIVIER laboureur à Cappelle, âgé de 60 ans environ. N'a pas entendu les termes de la dispute mais ledit Robert dire que si les chevaux passaient encore ils ne seraient plus battus mais tués.
- Mathieu ESCAMELOT, laboureur à Audefois, paroisse de Cappelle, âgé de 51 ans environ. Affirme la même chose.

21/04/1625 Information devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines en leur seigneurie à Cappelle en présence de Jean CASTELAIN, Jean BLAMART et Pierre WARTEL, hommes de fiefs sur le débat et **blessure arrivés hier en la personne de Jean CORNILLE, meunier des Wattines** en la maison et cabaret dudit BLAMART.

- Jacques OLIVIER, laboureur à Cappelle, âgé de 60 ans environ. Etant en la cuisine dudit BLAMART en compagnie d'autres, ouï un bruit de noise vers la porte vers laquelle il regarda, apercevant Mathieu FIEBVE fils de feu Nicolas de Hucquin le Ville présenter une épée nue au-devant de Jean et Pierre BROUTIN. Ledit CORNILLE en un instant (sans néanmoins l'avoir vu) a porté un coup bucher sur l'un ou l'autre et tôt après ledit Jean CORNILLE vint en la cuisine étant blessé en la tête à plaie ouverte et sang coulant, disant que c'était ledit FIEBVE qui lui avait donné ce coup. [L'acte n'est par terminé]

06/08/1607 Information tenue devant Antoine DUBUS, lieutenant de maître Jean FRESNEAU, Sr de Lestocquoy bailli général des Dames de Flines en présence de Jean WARTEL fils de feu Louis, Jean WARTEAU fils de feu Jean hommes et fiefs et Antoine GRUMILLIER juge cottier.

- François MILLIER fils de Jacques, cuvelier à Templeuve en Pévèle, âgé de 18 ans environ. Affirme que le samedi 4 de ce mois au soir, la femme d'Antoine DUFLOCC, hôte devant le château de Vertain, vint au-devant de la porte d'Isabeau DESTOMBE qui était chez elle et cria à haute voix "*La charogne elle n'est pas là, qu'elle vienne !*", quoi ouï par ladite (sic) Catherine WAUCQUIER meschine (servante) à ladite Isabeau, dit à icelle "**Noz Dame venez à la porte, la femme Antoine DUFLOCC vous appelle charogne**" et elle arriva à la porte. Elle réitéra ses propos et appela ladite Isabeau "*Ribaude, charogne*", disant "**Me nomme (mon homme - voir plus loin) t'a foutu (baisée) entre deux messes et le bailli de Vertain a retiré sa fille arrière de toi pour ce que tu es trop ribaude**". Ladite WAUCQUIER demanda à icelle si les filles qu'elles étaient et demeuraient avec elle, si elles étaient ribaudes. A quoi elle répondit "*Quand tu se serais, tu ne serais point nullement (pas autrement) que les autres*". Disant le serviteur Jean GRARD m'a connue (charnellement), qu'il en a foutu trois en sa maison et que ce n'étaient que des ribaudes et persévéra et retira (réitéra) ces mêmes propos à plusieurs fois.
- Françoise OLIVIER femme (sic - il est écrit : François OLIVIER) de Nicolas ROGIER de Templeuve, âgée de 60 ans, affirme la même chose.
- Péronne ROGIER fille de Nicolas, âgée de 20 ans de même.
- Françoise MILLIER fille de Jacques, âgée de 26 ans de même sauf qu'elle n'a pas entendu ladite DUFLOCC dire que son mari avait foutu ladite Isabeau entre deux messes.
- Jeanne OLIVIER fille de Jean, âgée de 20 ans de même que ledit François MILLIER.

02/06/1613 Information tenue devant Antoine DUBUS, lieutenant de maître Jean FRESNEAU bailli des Dames de Flines à Cappelle, en présence de Jean CASTELAIN, Jean DENNETIERES et Jean BLAMART, hommes de fiefs et juges rentiers sur le **coup de bâton donné à la tête de Nicolas BENOIT** fils de Philippe hier en la maison et cabaret de Jean BLAMART, hôte à Cappelle.

- Ledit Jean BLAMART âgé de 27 ans. Hier après dîner vers 5h, étant en sa cave, il entendit un bruit de noise au chemin et, y allant, trouva Jean WARTEL fils de feu Pierre et ledit Nicolas BENOIT en débat l'un contre l'autre garnis le premier d'une épée nue et le second d'un bâton ce qui l'obligea à reculer jusqu'assez près de la porte. A l'instant arriva de la cour Antoine WARTEL frère dudit Jean, garni d'un bâton avec un fer au bout en forme de hallebarde dont il frappa sans dire un mot la tête dudit Nicolas dont il tomba à terre blessé à plaie ouverte et sang coulant.
- Marguerite OLIVIER femme de Luc DUHEM de Cappelle, âgée de 40 ans environs. Etant en sa maison aperçut une noise devant la porte de Jean BLAMART entre Jean WARTEL fils de feu Pierre et Nicolas BENOIT fils de Philippe. Elle y alla. Ledit Nicolas se retirait assez proche de la porte et ledit Jean le poursuivait avec une épée avec laquelle il frappait. A l'instant Antoine WARTEL est sorti de la cour dudit BLAMART avec un bâton ferré et, sans dire un mot et à deux mains, en porta un coup à la tête dudit Nicolas qui est tombé par terre blessé.
- Jacques MOCQUE fils de feu Gaspard, serviteur de Charles FICHELE à Cappelle, âgé de 21 ans. Etant sur le chemin devant la porte dudit BLAMART témoigne de même sauf que ledit Antoine a dit en arrivant "Qui est-ce qui en a à mon frère ?".

Ledit WARTEL a reconnu avoir donné le coup de bâton et est condamné à 60s d'amende et dépenses.

02/03/1621 Information tenue devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines pour leur Srie à Cappelle, Jean WARTEL, Luc DUHEM et Michel DUBUS hommes de fiefs à la requête d'Anne LEMAISRE veuve de Robert BECQUEL (BECQUET) de Cappelle **sur la blessure à lui (sic - elle) inférée par Jean CASTELAIN** hier.

- Luc DUHEM manouvrier à Cappelle âgé de 54 ans environ. Hier au soir, retournant de chez Jean BAMART, hostelain à Cappelle en compagnie de Jean CASTELAIN, arriver devant chez ledit CASTELAIN, il alla vers l'huis d'Anne LEMAISRE qui était assise en sa maison, filant près du seuil. Il lui demanda pourquoi elle en avait toujours à ses enfants et que ce n'était qu'une bougresse, une charogne et une ribaude. Lui donnant un coup de pied au côté, la jetant jus de sa chayère (la faisant tomber de sa chaise). Elle lui dit "*Méchant, tu m'as tuée*" et aussitôt ledit CASTELAIN muni d'un bâton lui donna un coup à la force sur les reins ou côté. Voulant rebander derechef à frapper, le déposant l'en empêcha alors qu'il allait lui en donner un coup sur la tête.
- Michelle DELERUE femme de Denis DUVAL (DU VAAL) de Cappelle, âgée de 24 ans environ. Etant en sa maison elle entendit un bruit vers la maison de ladite Anne. Ecoutant, elle entendit Jean CASTELAIN qui l'appelait : bougresse, charogne et ribaude plusieurs fois. Un jour passé a vu Jean CASTELAIN fils dudit Jean près de l'huis de ladite Anne estompant et donnant plusieurs altercations à ladite Anne.
- François DUHEM fils dudit Luc, manouvrier à Cappelle, âgé de 32 ans environ. Hier au soleil couchant se trouvait dans sa cour près du chemin devant la maison de ladite Anne il aperçu Jean CASTELAIN fils de Mathieu près de l'huis de ladite Anne l'appelant : bougresse, charogne et ribaude et qu'il fallait lui couper la gorge et lui donna un coup de pied dont elle tomba de sa chaise, se retirant derrière l'huis, lui jeta un bâton et comme il n'arrivait pas à l'atteindre, repris le bâton et lui en donna un coup dont elle fut blessée. Ledit Luc son père l'empêcha de poursuivre, ledit CASTELAIN en colère disant qu'il fallait lui trancher la gorge comme à un poulet. A vu les enfants dudit CASTELAIN jeter des cailloux et roc après ladite Anne chez elle dont elle aurait pu être blessée.
- Pierre DUBUS laboureur à Cappelle âgé de 53 abs environ. Revenant de Lille au niveau du jardin de Denis DUVAL, il aperçut Jean CASTELAIN devant sa maison, appelant Anne LEMAISRE : bougresse, charogne et ribaude, demandant à ses enfants de l'assister hardiment, qu'il y avait de bons poteaux à Lille pour vider de cela (pour régler l'affaire).



03/07/1614 Attestation devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines en présence de Luc DUHEM, Jean CASTELAIN et Pierre WARTEL, hommes de fiefs.

- Jean DESREUX laboureur à Cappelle âgé de 80 ans environ. Affirme qu'il a bonne connaissance de Vincent DUBUS, maréchal à Cappelle qui, dans sa jeunesse, l'a fréquenté tant à l'école qu'en autres lieux. **Il a toujours été bon catholique, hantant et conversant l'église continuellement sans l'avoir jamais détractée ni ceux en ayant charge.** Il continue encore à présent et le tient pour tel ainsi que ses parents. Il l'a requis pour travailler plusieurs fois comme maréchal à ses bêtes chevalines et à cornes, ce qu'il a fait comme un maréchal doit le faire.
- Laurent DEREGNAUCOURT, laboureur à Cappelle âgé de 70 ans environ. Témoin de même.
- Piat MATHON, laboureur à Cappelle âgé de 60 ans environ. De même sauf qu'il n'a jamais été à l'école avec lui.
- Nicolas FIEBVE, laboureur à Cappelle âgé de 62 ans de même.
- Jacques LAIGNEL (LAINGNEL) de Cappelle âgé de 70 ans environ. De même.
- Calixte DELEPLANCQUE veuve de Jean BLAMART, âgée de 55 ans environ. De même.

26/08/1634 Information tenue devant Jean LEMESRE bailli des Dames de Flines pour leur Srie à Cappelle et Templeuve, es présence de Louis WARTEAU, Mathieu BONNIER et Allard DARRAS hommes de fiefs sur **l'homicide** du dimanche 6 août 1634 en la maison de Noël DUFLOCQ, hôte au devant du château de Vertain, en la personne **de feu Jean HOVART** fils de Denis demeurant au hameau d'Ardompret, paroisse de Templeuve.

- Louis MOLLET fils de Philippe demeurant en la cense de Canchompret à Templeuve, âgé de 24 ans environ. Affirme que le dimanche 6 après dîner, étant au cabaret de Noël DUFLOCQ à Templeuve devant le château de Vertain en la chambre serrant la cuisine en compagnie de divers jeunes hommes tels que Michel et Charles ROGER, sur la fin de leur état et tous sortis sauf le déposant et ledit Michel, vinrent la ladite chambre Jean HOVART fils de Denis avec Louis DE HELLIN fils d'André, jeunes hommes à marier qui se mirent en querelle (n'en ayant pas entendu le sujet), ledit Denis disant audit DE HELLIN **qu'il lui jetterait un verre de bière qu'il tenait en sa main sans la faiche** (sic – face). A quoi ledit DE HELLIN mit la main au verre pour l'en empêcher. Ledit HOVART de son point le poussa assez rondement d'un coup en la poitrine qui s'avança ensuite vers ledit HOVART qui était garni d'un bâton nommé sallvette qui recula et tomba au bout de la table, se releva et sorti de la chambre avec sa sallvette. Ledit DE HELLIN y demeura étant tenu par le déposant qui désirait empêcher fortune. Ledit HOVART rentra de nouveau avec sa sallute fluminant (sic - fulminant) et démontrant, voulait se battre contre ledit DE HELLIN. Qui, ce voyant, dégaina son couteau en sa main droite pour se défendre. Le déposant se saisit dudit DE HELLIN qui voulait aller vers ledit HOVART et, ledit HOVART voyant que ledit DE HELLIN faisait efforts pour venir vers lui, lui tourna le dos et voulait sortir. Ledit DE HELLIN changea son couteau de main parce que le déposant lui tenait la droite et en mit un coup au côté droit dudit HOVART dont il fut grièvement blessé et une heure après est terminé [mort].



- François LEFEBVRE fils de Nicolas, natif de Rumigny, demeurant en la maison de Charles WAUCQUIER, couturier au hameau d'Ardompret, paroisse de Templeuve, âgé de 20 ans environ. Avec d'autre il est allé chercher Louis DE HELLIN fils d'André pour se promener. Arrivés au hameau de le Quize (Quièze), trouvèrent Jean HOVART qui les suivait jusque devant le château de Vertain en la maison de Noël DUFLOCQ où ils burent trois ou quatre pots de bière puis allèrent aux vêpres puis revinrent en la même maison avec filles où ils burent divers pots de bière avec elles. Elles retournèrent chez elles et eux vers la cuisine où ils trouvèrent Louis MOLLET et autres jeunes gens qu'il ne connaît pas sauf Martin CROMBET fils de Martin. Ledit DE HELLIN et le déposant en sortirent pour aller boire deux pots de bière avec autres filles. Ledit HOVART les vint trouver disant qu'il en savait d'autres qui les voulaient battre. A quoi ils quittèrent les filles et entrèrent dans ladite chambre. Ledit DE HELLIN dit audit HOVART pourquoi il en vantait de telles choses et qu'il n'y avait apparence de rien. A quoi ledit HOVART répondit qu'il avait menti et que ceux ... le dessein était ici et que s'il ledit DE HELLIN n'était d'Ardompret il faillait qu'il lui en fit une (sic). Ledit DE HELLIN répondit "*Prends le cas que ne suis point d'Ardompret*". Ledit HOVART dit "*Que tu doutes !*" et leva la main d'un verre plein de bière, pensant le jeter après ledit DE HELLIN qui, habillement, mis la main au verre. Ledit HOVART lui donna un coup de poing à la poitrine, ledit DE HELLIN se leva de son banc pour se jeter sur ledit HOVART (la suite est identique au témoignage précédent).

11/07/1606 Information tenue devant Antoine DUBUS, lieutenant de maître Pierre WALLON bailli des Dames de Flines pour leur Srie à Cappelle et environs, es présence de Jacques DUBUS, Jean DENNETIERES et Jean BLAMART, hommes de fiefs à la requête de Jean CROMBET, laboureur à Templeuve **sur certaine noise et débat advenus hier au hameau de le Quièze**, paroisse de Templeuve, devant la maison de la veuve Denis DURIEZ sur le chemin, afin de savoir qui a infligé les coups d'épée ou couteau à Jean CROMBET son fils.

- Jean DARRAS fils de Mahieu de Templeuve, âgé de 30 ans environ. Affirme qu'étant à Quièze pour aller voir danser aux noces du fils de Simon CAUDRELIER avec la fille de Pierre FOURMENT. Après laquelle danse restèrent plusieurs personnes dont Pierre SALEMBIER, censier en la bassecour du château de Vertain et Jean CROMBET fils de Jean qui dit audit SALEMBIER avec deux pots de bière en mains "*A vous Pierre SALEMBIER pour ce que m'avez refusé*" et ledit SALEMBIER dit "*Je ne t'ai rien refusé bonté et je le payerai*". Et lorsque ledit SALEMBIER eut les deux ports, dit "*A toi aussi*". Sur quoi ledit Jean dit en amitié "*Je vous payerai aussi et je ne vous demande rien*". Disant "*c'est raison que matuiffie (?) d'autant questes Marie et moi je suis à marier si vous aviez une épée je parlerais à vous en amitié*". A quoi répondit (sic) ledit SALEMBIER "*Je suis mauvais casse sans épée, que me ferais-tu ?*". Et ledit CROMBET lui dit "*Je ne dis point ce que je vous ferai. Je ferai ce que je pourrai, je ne demande rien à personne. Mais s'il faut que je bataille quand les cent diables y seraient, il faut qu'il en y ait (sic) des tués, moi tous des premiers*". Et oui le déposant un certain Philippe (blanc), naguère berger dudit SALEMBIER et à Jacques VILLETTE qu'il dit "*Taxons, taxons !*". Et sur ce recula ledit CROMBET et ledit SALEMBIER lui bailla son poing au viaire (si - visage, voir plus loin), le renversa par terre. Sur quoi il y eut plusieurs épées dégarnies dont on se frappait l'un contre l'autre, entre autres ledit Jean CROMBET, son frère, Simon DE VRENAY, Nicolas PIETIN et autres du hameau de Bonnanche contre lesquels frappaient ledit SALEMBIER, François et Hubert DE LANDAS, Grard ROGIER et Philippe WAUCQUIER. Il n'a pas vu qui a porté le coup contre ledit CROMBET mais qu'il était blessé au dos après le débat
- Allard DARRAS frère dudit Jean, âgé de 28 ans environ. Témoigne de même.
- Catherine BERNARD veuve de Denis DURIEZ de Templeuve, âgée de 53 ans environ. Après la danse des noces qui avaient lieu devant sa maison, elle entendit un bruit du fils Jean CROMBET nommé aussi Jean qui disait "*Par la tête d'un diable, si on nous cherche je suis homme pour moi défendre*". Il y eut quelque personne (ne sachant qui) qui dit "*Tu as un diable avec toi*". A l'instant Pierre SALEMBIER frappe de son poing sur la tête dudit CROMBET et se prirent l'un l'autre à bras et vit plusieurs épées dégainées frappant l'un contre l'autre, entre autres deux fils d'Allard DE LANDAS nommés François et Hubert, Grard ROGIER fils de Jean, Philippe WAUCQUIER et autres contre ledit CROMBET, son frère et autres du hameau de Bonnanche. N'ayant vu qui a porté le coup audit CROMBET qui fut blessé à plaie ouverte et sang coulant au dos à la main.
- Jean WARTEL fils de Gabriel (Gabry) de Quièze, âgé de 30 ans environ. Après dîner, revenant d'aburer le cheval de Laurent DENNETIERES et retournant chez lui il vit la dance du banquet de noces devant la maison de Richard HEDDEBAUT. Etant finie, il restait plusieurs personnes sur le chemin devant le jardin de la veuve

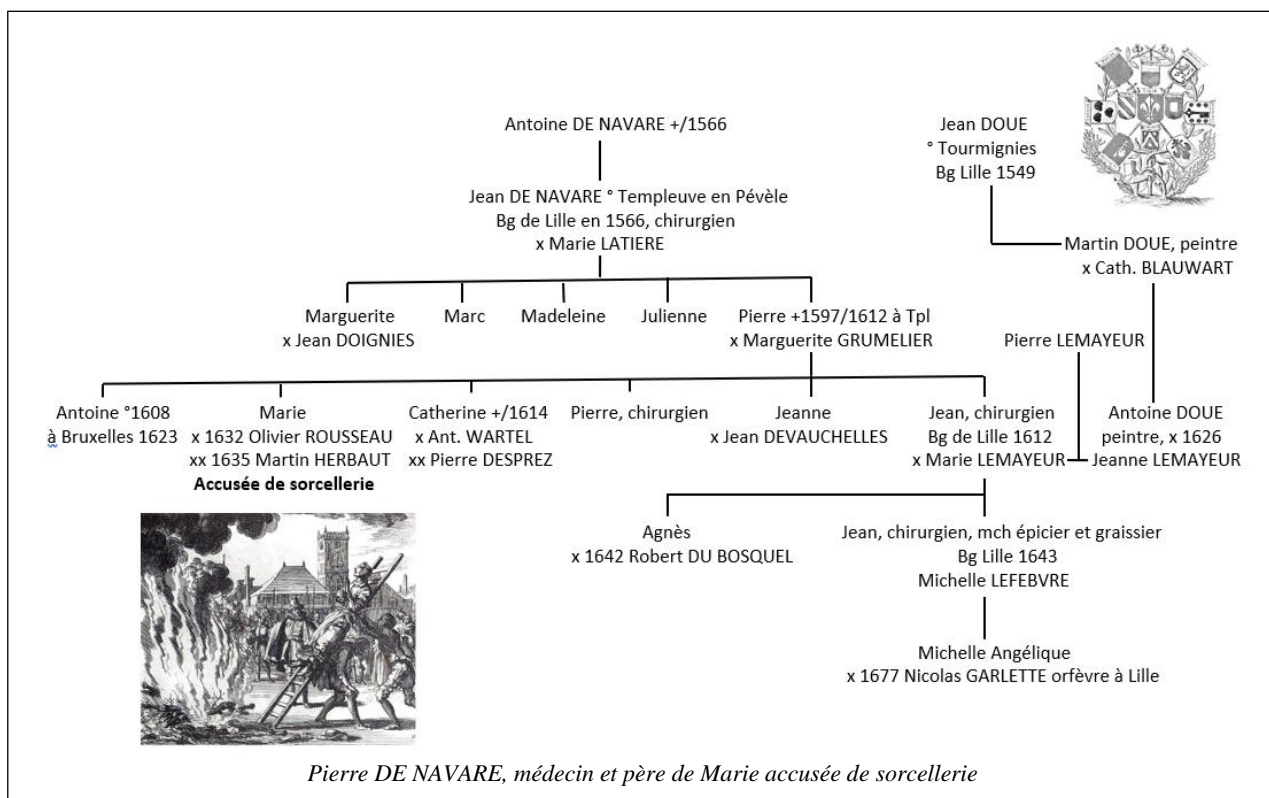
Denis DURIEZ. Disant ledit CROMBET deux pots en mains "*SALEMBIER je bois à vous, vous ne m'avez point voulu donner à boire et je vous en douvrai*", lui demanda "*Ne voulez-vous payer ?*". A quoi ledit SALEMBIER répondit "*Pourquoi ne te payerai point*". Et ayant ledit SALEMBIER lesdits deux pots réciproquement rebus à lui et ledit CROMBET lui dit provofaiche (?), sur quoi ledit déposant retourna vers sa maison et rencontra Philippe OLIVIER et Pierre HEDDEBAUT avec qui il conversa et virent qu'il y eut débat entre lesdits SALEMBIER et CROMBET, lequel SALEMBIER mis un coup de poing à la tête de l'autre et le rabaissa la face en terre sans tomber. Quelque personne (ne sachant qui) avec un couteau nu en sa main flanbissant (sic), voulait frapper ledit CROMBET étant baissé par ledit SALEMBIER. Plusieurs sortirent leurs épées et se battirent dont Hubert DE LANDAS, Pierre CHUFFART, Grard ROGIER, Philippe WAUCQUIER et François DE LANDAS contre Jean CROMBET, son frère et autres de Bonnanche. Il y avait un certain Philippe, à présent berger de Jacques VILLETTE qui avait un couteau. Il n'a pas vu qui a porté le coup et a aidé ledit CROMBET à sa dévêtir de son pourpoint, voyant qu'il était blessé au dos.

03/08/1606 Information devant les mêmes à la requête d'Antoine DESPREZ, laboureur à Mérignies sur la **perte de sa bourse et robée dans sa poche de ses chausses** le dimanche 20 juillet 1606 [Erreur : les témoignages disent le 30].

- Simon DUBUS fils d'Antoine, âgé de 20 ans environ, affirme qu'allant en l'assiette avec Antoine DESPREZ, Jean CASTELAIN fils de feu Mahieu, Pierre FOURMENT, gorlier et sa femme, ledit Antoine étant surpris de boisson, se prit à dormir au bout de la table près de la chayère (chaise) dudit CASTELAIN. Ledit CASTELAIN, mettant sa main à son côté dit "*J'ai ici un clou à mon côté qui me fait arraigier*". Il avait la main dans le sac des chausses dudit DESPREZ et en ressorti la bourse qu'il mit en son sac puis quitta aussitôt ladite assiette. Le déposant vit ledit CASTELAIN dehors, par la fenêtre, ouvrir la bourse et compter l'argent. Après quoi il revint en l'assiette et bu une fois avant de repartir.
- Marie DELECROIX fille de feu Hugues, femme de Pierre FOURMENT de Cappelle, âgée de 35 ans environ. Etant chez Antoine DUBUS, hôte à Cappelle, y buvant avec son mari, Jean CASTELAIN et Antoine DESPREZ, ayant banqueté certain espace de temps, ledit DESPREZ surprit de boisson s'était endormi sur la table. Idem, après sa déclaration CASTELAIN fait semblant de frotter son côté et sorti peu après. Ledit DUBUS lui dit que CASTELAIN avait pris la bourse de DESPREZ et, regardant ledit DUBUS par la fenêtre lui dit "*Voilà qu'il compte l'argent de la bourse*". Ledit CASTELAIN est revenu, a bu et parti pour une autre assiette, il parla à Antoine DUBUS, hôte pour lui demander de l'argent pour aller à Tournai, ce qu'il reçut.
- Antoine DUBUS lieutenant âgé de (blanc) ans. Dimanche dernier passé ledit CASTELAIN lui emprunta 17s parisis pour aller à Tournai le lendemain, disant "*Je n'ai point une maille pour y aller*". La femme du déposant lui prêta la somme et ledit CASTELAIN parti.
- Hélène DUVAAS (DUVAL ?) femme d'Antoine DUBUS de Cappelle, âgée de 45 ans environ. Dimanche dernier, pénultième de juillet CASTELAIN a demandé audit DUBUS son mari de lui emprunter de l'argent. Elle lui donna 17s en liards pièces de deux sols et demi et patards et, trouvant sa femme à la porte, les lui donna en disant que c'était pour aller à Tournai le lendemain, puis parti vers la maison de Michel CUINGNET, hôte à Cappelle.
- Catherine MOREL femme de Michel CUINGNET de Cappelle, âgée de 40 ans environ. Dimanche 30 vers le soir Jean CASTELAIN est venu chez elle et demanda à boire un demi lot de bière puis lui donna un patard, lui disant qu'Antoine DUBUS lui avait prêté 11 patards pour aller à Tournai le lendemain et les reuwa (rua - renversa) sur la table. C'était tous patards sans autre monnaie. Disant que s'il en avait demandé d'avantage il en aurait eu de son ami. Puis parti et le mardi suivant revint chez elle boire deux demi lots de bière en lui donnant une pièce de trois patards, disant "*Voilà ce qui m'est demeuré de jour d'hier à Tournai*" montrant qu'il restait assez bien d'argent dans sa bourse.
- Demoiselle Catherine LESCOUFLE épouse du Sr Jean DE LA CHAPPELLE de Cappelle, âgée de 34 ans environ. Dimanche vint chez elle Jean CASTELAIN trois fois, demandant après le pasteur et la dernière fois lui demandant demi lot de vin ce qu'elle lui bailla avec beaucoup de propos, ce qu'il lui paya avec une pièce de 5s d'Angleterre avec 4 patards d'argent, lui restant encore en mains plusieurs patards d'argent. Lui disant "*Si j'en ai encore à faire avec de l'argent, j'en aurai*". A quoi elle lui répondit "*Vous en avez assez pour ce jourd'hui*". Disant icelui "*Ma femme a fille, elle me rebaillera de l'autre argent pour aller à Tournai*" et s'en alla.

06/02/1612 Information sur la rébellion d'Eustache FRY, meunier de Templeuve en Pévèle contre la justice des Dames de Flines, **saisissant les biens qu'il avait chez lui** à la requête de Louis MAHEL, maréchal à Templeuve.

- Grard DE DAMPS bailli de la terre et Srie de Messieurs de St Calixte de Cysoing à cause de leur seigneurie à Templeuve, âgé de 45 ans environ. Affirme que le 6 février il a été requis de la part dudit Louis MAHEL de mettre sous sa main pour justice plusieurs flacques devant la maison dudit FRY sur le chemin de la Srie et lieu plaidoyable de St Calixte. Jean WARTEL fils de feu Louis, Jean WARTEL fils de feu Jean et Louis PIETIN y étant arrivé avec la justice des Dames de Flines aussi requise par ledit MAHEL pour saisir tous les biens dans la maison dudit FRY [détruit] des bourgeois de l'un ledit FRY dit "*Les bougres, le vous romprai le cou !*" et se mit à se rebeller et se faire (re)tenir par sa femme, ses enfants et autres femmes dont la veuve de maître Pierre DE NAVARE et autres. Nommant la justice : bougre, larron, lère, mangeurs par plusieurs fois, faisant effort de s'échapper des mains desdites femmes et disant "*Laissez-moi aller, je tuerai tous les bougres, larrons*". Et, de fait, faisait tous devoirs de faire et persévérât en sa mauvaise opinion, tellement que ladite justice a été contrainte de se retirer et en aller.



- Jean WARTEL fils de feu Louis, âgé de 56 ans, le greffier et Louis PIETIN âgé de 35 ans témoignent de même.

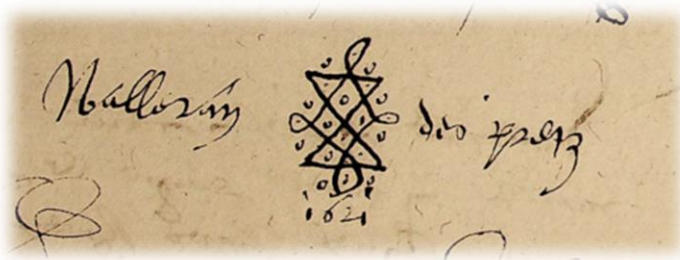
- Marguerite GRUMILLIER veuve de maître Pierre DE NAVARRE, âgée de 52 ans environ de Templeuve devant la maison d'Eustache FRY, meunier de Templeuve. Le 6 février au soleil couchant elle entendit un bruit des enfants dudit FRY et est allée voir. Ledit FRUY se faisait tenir la maison par sa femme et autres parce qu'il voulait aller vers les bailli et hommes de fief des Dames de Flines à Cappelle pour leur faire tord, les nommant : bougres, mangeurs, je n'ai point assez de leur bougresse de justice, disant qu'il était trop tard pour faire les exploits (de justice). De sorte que la justice a été contrainte de se retirer.

- Louis MAHEL, maréchal à Templeuve âgé de 58 ans environ. Requis par les bailli et hommes de fief des Dames de Flines et la justice de St Calixte de Cysoing à cause de leur Srie à Templeuve pour, à a requête, faire saisir les biens dans la maison dudit FRY afin d'avoir paiement de reste d'ouvrage de forge pour 20£ 16s. Etant iceux arrivés à sa maison, ledit FRY leur dit qu'il leur romprait le cou à quoi personne ne répondit sauf Grard DE DAMPS, bailli de St Calixte qui dit "*Avancez-vous de ce faire, vous aurez de l'ouvrage jusqu'au soir*" puis alla en la maison se garni de tenailles de fer et commença à en frapper sur Toussaint DESCARIERE, sergent ainsi que sur Jean WARTEL fils de feu Jean, home de fief des Dames de Flines. Tellement que sa femme et autres femmes et ses enfants furent contraints de le tenir. Appelant la justice : bougres, larrons,

mangeurs plusieurs fois et "*Je n'ai à faire de votre bougresse de justice, bougres, larrons que vous êtes !*". Disant aux femmes de le laisser aller "*Je vous tuerai tous les bougres !*". Ils furent contraints de sortir de la maison par crainte des inconvénients.

15/05/1621 Information tenue devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines, Michel DUBUS, Jean WARTEL et Quentin DE REGNAUCOURT hommes de fiefs à la requête de Pierre DUBUS, laboureur à Cappelle à l'intention de se décharger et purger de **l'homicide de Toussaint DESCARNIERES**, sergent desdites Dames à Cappelle le lundi lendemain de Pâques dernier chez Jean BLAMART à Cappelle.

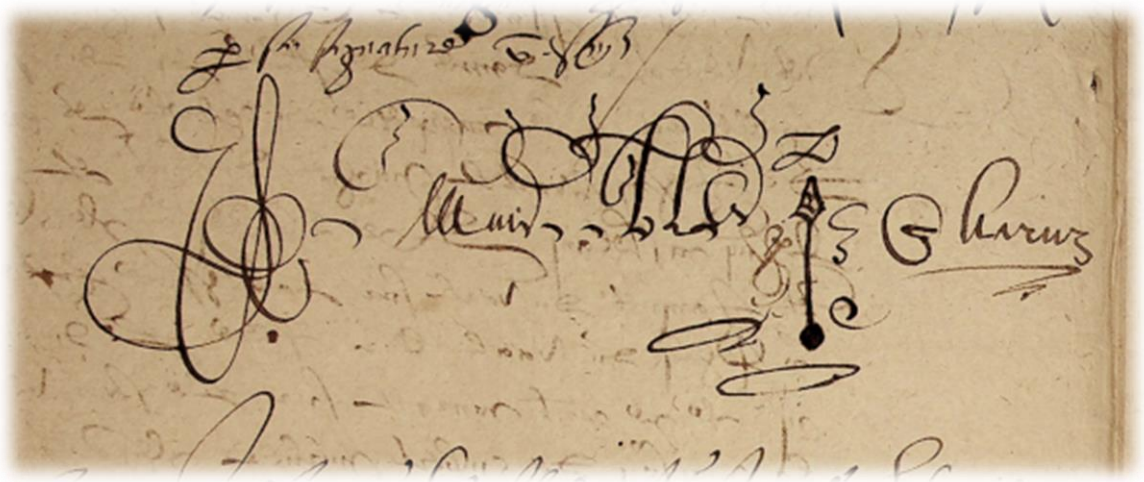
- Jean RAAS, laboureur et brasseur à Genech, âgé de 36 ans environ. Affirme à nouveau suite à l'information tenue d'office le 6 mai 1621, qu'il n'a pas vu ledit DUBUS durant le temps du débat mentionné esdites informations tenues d'office, avoir eut couteau en main ni autre arme offensive, seulement une arquebuse pour se défendre et pousser Jean CASTELAIN en arrière de lui. Ledit Pierre DUBUS n'a pas fait tomber la table sur ledit feu DESCARNIERES pour avoir ledit été à portée de mains dudit CASTELAIN à ce moment là du côté de la cheminée. C'est Hubert MIRLIER qui l'a jetée à terre pensant frapper du pot et couteau mentionnés après ledit CASTELAIN.
- Denis DELEZENNES, laboureur à Genech âgé de 30 ans environ. N'a pas vu ledit DUBUS avec une arme sauf l'arquebuse, c'est MIRLIER qui a fait tomber la table.
- Wallerand DESPREZ, carlier à Cappelle âgé de 31 ans. Le jour du trépas de Toussaint DESCARNIERES, auparavant sa mort, vint Jean CASTELAIN vers 7h du matin chez lui, disant "*Mon compère voici les choses bien changées. J'entends que Toussaint DESCARNIERE empire. Je vous prie aller vers lui et tacher à faire la paix avec lui. Je n'ai toutefois mémoire avoir donné le coup, si ce n'a été étant tenu par ma mandille (?) du greffier, laquelle se rompit et que lors aurait échappé et jeté mon coup*". Le comparant est allé chez ledit DESCARNIERES, demandant comment il se portait à quoi il répondit "*encore deux ou trois emplâtres que la plaie était serrée et guérie*". Mais qu'il se portant mal au ventre, ne sachant de quoi si ce n'eut été la table qui lui était tombée dessus lors du débat.



31/07/1606 Devant Antoine DUBUS lieutenant de maître Pierre WALLON, bailli de la Srie des Dames de Flines à Cappelle en présence de Jacques DUBUS, Jean WARTEL et Jean BLAMMART hommes de fiefs, Jean DESCATOIRE fils de feu Jean, naguère serviteur d'Antoine DURIEZ, censier de la Wallute, confessa que le samedi dernier, retournant ledit DESCATOIRE de la maison de Jacques DESWEZ, hôte à Bersée où se faisaient les fiançailles de sa soeur, venu au jardin Mahieu DE BOULOGNE à L'Inguiette, paroisse de Cappelle, il trouva ledit Mahieu. Ledit DESCATOIRE avait son épée tirée et l'en frappa, couru en la maison dudit DE BOULOGNE où il trouva sa femme qu'il frappa de son épée, **lui rompant un pouce (pauch) de sa main droite**. Confessant avoir fait grande insolence et rompu un chaudron et quatre chariots à filer dont il demande merci (pardon) à Dieu, à la justice, audit DE BOULOGNE et sa femme et tous autres. La raison en fut que la femme dudit DE BOULOGNE n'a voulu souffrir que sa fille vint accompagner sa soeur à son fiançage, ce que deux de ses sœurs ont accompagné les filles d'icelui DE BOULOGNE à leurs fiançailles et noces, étant surpris de boisson.

09/09/1617 Information tenue devant Charles FICHEL... à la requête de Denis et Jacques DUVAL (DUVAAL) sur la **blessure inférée à Jean DUVAL** leur frère le dimanche 3 de ce mois vers le soir vers la maison d'Hubert MIRLIER au hameau de L'Inguignette, paroisse de Cappelle.

- Maître Jean DE MUIDDEBLEDZ, chirurgien à Bersée, âgé de 28 ans environ. Affirme qu'étant requis d'aller visiter ledit Jean DUVAL à cause du coup reçu, a trouvé deux coups en un endroit, l'un pénétrant par haut à l'intérieur qui est mortel et l'autre par bas non pénétrant et aussi un coup au bras gauche sur la veine baselique venant d'un couteau tranchant.



- Jean DUBUS fils de feu Jacques, laboureur à Cappelle âgé de 40 ans environ. Dimanche dernier, jour de dédicace de Cappelle, étant au jardin d'Hubert MIRLIER au hameau de L'Inginguette avec Jacques OLIVIER de Cappelle, il buvait avec lui un pot de bière et, auprès de la baille sur le chemin, étaient Jean et Jacques DUVAL frères, Jean DUHEM d'Audefois et Pierre et Jacques DELEPLANCQUE enfants de feu Marc et leur mère de Cocquière, paroisse de Nomain. Lequel Pierre disait aux autres qu'il irait à la place de Cappelle voir la fête et, ce oui, Jean DUHEUS dit "*Mon cousin je ne vous la conseille point, il n'est besoin que y aller craindant fortune*". Après avoir tous ensemble dépensé 10 patards, ledit Jean DUVAL dit qu'il payerait pour tout comme il fit et lesdits DELEPLANCQUE s'en allèrent au loin du chemin vers Audefois, et arrivés devant la maison de Jacques DELEPLANCQUE, ledit Pierre à s'émouvoir de retourner nonobstant le conseil de sa mère et de son frère Jacques. Et venu qu'il fut près desdits DUVAL et DUHEM dit "*Qui serait-ce qui me défendrait aller à la place ?*". Tirant sa dague qui lui fut ôté par sa mère et tirant son couteau, alla pour frapper ledit DUHEM qui était garni d'un raidon et se mit en défense. Vinrent plusieurs femmes qui virent ledit Pierre faire effort de frapper ledit DUHEM es bras desdites femmes (ce qu'il ne pu faire pour la défense de sa mère), laquelle se retira à son pouvoir au coin et fin du jardin Jean DESCATOIRE, et à la force d'échappa et retourna derechef garni de son dit couteau après ledit DUHEM et DUVAL. Lequel DUHEM se mit en défense et frappa de son bâton ledit Pierre et comme le déposant craignait être blessé, il se retira sur le jardin en entendant quelque chose craquer comme si on eut coupé de la toile et se retournant, aperçu ledit Jean DUVAL par terre et serrant lui ledit Pierre qui tenant son couteau serrant le dos.
- Jacques DUBUS fils d'Honoré, couturier à Audefois, paroisse de Cappelle âgé de 36 ans environ. Etant chez lui il entendit un bruit de noise vers la maison d'Hubert MIRLIER demeurant à L'Inginguette où il courut. Il vit la veuve de Marc DELEPLANCQUE de Cocquerie à Nomain qui tenait son fils Pierre garni d'un couteau et voulait aller vers quelqu'un qui se trouvait devant chez ledit MIRLIER. Il s'échappa des mains de sa mère, courant vers là et commencèrent à s'embrasser (sic) l'un l'autre avec ledit Jean DUVAL et tombèrent par terre. Se relevant Pierre frappa d'un coup de couteau ou dague aux reins ledit Jean qui ne s'était pas encore relevé dont il fut blessé à plaie ouverte et sang coulant.
- Jacques DELEPLANCQUE l'aîné, fils de Thierry du hameau d'Audefois, paroisse de Cappelle âgé de 50 ans environ. Etant en son jardin au soleil couchant, oui un bruit (même témoignage) sa mère le tenait à la ceinture dont il s'échappa. Ledit DUVAL le voyant venir vers lui, l'embrassa, pensant éviter à fortune et y mettre le bien afin qu'il ne fit tort à personne, ledit Pierre jeta ledit DUVAL par terre...

16/12/1614 Information tenue devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines... sur la **rébellion** faite par Pierre NOEL, Pierre et Vincent DUBUS et autres mettant certaines commissions à exécution à la requête d'Antoine DUBUS, hôte à Cappelle à l'encontre dudit Pierre NOEL, caution de Marguerite DARRAS veuve d'Antoine DESPREZ le 10 octobre 1614 et 21/11/1614.

- Artus DELEPLANCQUE fils de feu André, laboureur à Audefois, paroisse de Cappelle âgé de 60 ans. Affirme qu'hier après dîner vers 1h étant en la forge de Vincent DUBUS avec Pierre DUBUS, Jacques et Nicolas DUBUS père et fils, Jean FOUBERT et Louis DUVAL (DU VAAL) et arrivant Toussaint DESCARNIERE, sergent de Monseigneur le baron des Wattines et aux Dames de Flines en leur Srie de Cappelle, accompagné de

Jacques BECQUET, sergent de mon dit Sr, Charles CROMBET, sergent de Messieurs les prélats et religieux de St Calixte de Cysoing en leur Srie de Templeuve et Cappelle. Ledit DESCARNIERE demanda à voir la grange dudit Vincent DUBUS ouverte afin de mettre à exécution quelque commission qu'il avait contre Pierre NOEL qui avait les gerbes de blé et warras entassées en ladite grange. Ledit Vincent dit qu'il n'ouvrirait ladite grange que s'il montrait obéissance du bailli de Messieurs de St Calixte. A quoi répondant ledit DESCARNIERE dit "*Je l'ai verbalement du bailli présents trois hommes de fiefs (et pour justifier :) Voilà son sergent*". A quoi il répondit "*Je n'ai que faire de cela, tu me montreras sa signature ou tu n'entreras pas*". Ledit Pierre DUBUS prit un marteau de fer dont ledit Vincent se sert pour son métier de maréchal et dit audit DESCARNIERES allant vers lui d'une furce (?) "***Si tu plaides beaucoup, je ta entasserai ce marteau en la tête !***". Le déposant se retira et quelque autre retira le marteau. N'eût été son assistance et les autres, il eusse fait déplaisir audit DESCARNIERE. Disant de colère "*Tu as fait bouter mon beau-fils en prison à Bersée, il m'en souvient encore*". Se retira vers la maison dudit Pierre NOEL.

- Louis DUVAL, laboureur à Cappelle âgé de 54 ans. Etant en la forge de Vincent DUBUS. (Même témoignage) Avec le marteau dit "*Bougre si tu plaides...*", "*Bougre tu a fait bouter...*". Le beau-fils est encore en prison. Ils ont retenu ledit Pierre.
- Charles CROMBERT sergent de Messieurs de St Calixte de Cysoing et des Dames de Flines âgé de 50 ans environ. A été requis par Toussaint DESCARNIERE, sergent des Dames de Flines afin de l'assister. Est allé avec Jacques BECQUET chez Vincent DUBUS où était présent Pierre DUBUS son frère. N'a pas tout entendu, étant éloigné. Ledit DESCARNIERE s'étant retiré est allé chez ledit Pierre NOEL pour y vendre ce qu'il y avait. Ledit NOEL est sorti avec son fléau de furie qu'il battait en la grande dudit Vincent et lui dit "*Ce n'est toi, bougre, de tout d'entrer en maison*". Ledit NOEL ayant la volonté de frapper ledit DESCARNIERE, il lui dit "*Allons, retirons-nous, demain nous viendrons et aurons nos raisons*".
- Jacques BECQUET, sergent de Monsieur le baron des Wattines demeurant à Cappelle, âgé de 36 ans environ. A été requis par Toussaint DESCARNIERE de l'assister. Pensant entrer par la petite porte dudit Vincent, sa femme la ferma. Ledit Vincent dit qu'il n'était pas question d'entrer chez lui et qu'il devait aller vers celle de Pierre NOEL voir s'il y a quelqu'un, ce qu'il fit. De retour à la forge dudit Vincent ouï dire par lui audit DESCARNIERE par colère "*Bougre larron, tu as voulu faire bouter mon beau-fils en prison !*". Ledit DESCARNIERE se retira et alla avec Charles CROMBET chez ledit NOEL qui les reçus son fléau en mains, disant que ce n'était son bougre de tour entrer en sa maison et que s'il entrait il leur faudrait jouer des deux bras et voir qui d'eux deux serait le maître. Il se retira.
- Toussaint DESCARNIERE, sergent de Mgr le baron des Wattines et des Dames de Flines à Cappelle âgé de 46 ans environ. Le frère Pierre dit "*Ne me caquette ni plaide trop !*". Reste du témoignage identique.

21/07/1616 Attestation devant Charles FICHEL... à la requête de Denis HUART du hameau de Quièze, paroisse de Templeuve sur plusieurs **injures proférées** vers sa personne par Françoise et Agnès GODDIN filles de feu Nicolas GODDIN.

- Simon BERNARD fils de feu Philippe, jeune homme à marier au hameau de Quièze âgé de 45 ans environ. Le samedi 16 juillet après dîner il était chez Denis HUART dont la femme rentrait de chez Françoise et Agnès GODDIN. Elle dit à son mari "*Allez parler à ces filles là, ils (sic) disent que vous avez dérobé leur pot de cuivre et leur chaudron*". Ce qu'il fit. Elles ont maintenu leurs propos.

#### **Une généalogie déduite de l'acte suivant :**

- + Pierre WARTEL (frère d'Antoine) x sa veuve à Cocquerie 1616
- Martin WARTEL, marié
- Jean WARTEL
- Marie WARTEL x Michel DASSONNEVILLE
- Péronne WARTEL x (Cm 1615 - 2 E 3 / 9403 acte 62) François DE HAUBERSART (Fils de Jacques et Jeanne LELEU de Bersée-Faumont)
- Catherine WARTEL veuve, avec deux enfants
- Antoine WARTEL

24/06/1616 Information tenue devant Charles FICHEL bailli, Luc DUHEM et Pierre WARTEL hommes de fiefs sur de débat advenu le mardi 11 de ce mois chez la veuve Pierre WARTEL de Cocquerie.

- Louis LESCUIER fils de feu Pierre demeurant chez ladite veuve, âgé de 20 ans environ. Sur le soir étant chez ladite veuve sa maîtresse (au sens noble du terme...), Martin et Jean WARTEL ses enfants à table au souper, arriva Michel DASSONNEVILLE époux de Marie WARTEL, François DE HAUBERSART époux de Péronne WARTEL, ses beaux-fils qui dirent "*Dieu vous garde ma mère. Comment vous portez-vous ?*". A quoi elle répondit "*Je me porte bien, on ne gagne rien à lui plaindre*". Ledit Michel s'assit alors sur le seuil de la chambre avec Catherine WARTEL, fille de ladite veuve, sa belle-sœur à qui il dit "*Je vous voudrais bien avoir à gouverne vous auriez meilleur temps que n'avez ici*". A quoi elle répliqua : "*Il me suffit bien. Je suis ici avec Martin, il faut qu'il m'aide à nouvrir (sic) avec mes deux autres petits enfants depuis que son père est mort. Il m'a toujours assisté. Il a dépendu plus de mille livres du votre, vous le voulez faire Monsieur et les autres brinbeux (mendiants menteurs)*". A quoi répondant "*Mes que je suis morte pillié (sic) autant comme vous volles, si j'ai peu je vendrai et ce qui demeurera sera vôtre également. Il faut aider à marier et entretenir les autres*". A quoi dit ledit DE HAUBERSART "*Vos enfants sont-ils en danger ?*". Et ce oyant, ledit Jean WARTEL dit "*Si nous estimez en danger, nous y demourisme pour vous*". Ledit DASSONNEVILLE se leva, demandant audit DE HAUBERSART que esche qu'il dit qu'il demeurerait en danger, "*il faut parler de cette parole. S'il n'y avait nul bougre qu'ils sentirent leur profit, ils reprendraient leur mariage comme nous avons fait le nôtre*". Il prit alors sa fourche en disant "*sus bougre !*" et en frappa un coup d'estoc après ledit Martin en la poitrine et sitôt ledit Martin avec Jean et le déposant sortirent de ladite table et commencèrent à aviser d'eux défendre. Ledit Jean pensant relever sa mère qui était restée par terre. Ledit DASSONNEVILLE d'un couteau nu en main frappa la tête dudit Jean dont il fut blessé à plaie ouverte et sang coulant. Ledit Martin sorti de la maison par la porte de la cour. Le déposant suscita audit Michel afin d'éviter qu'il n'allât après icelui et ledit DE HAUBERSART sorti de la maison par la porte du jardin. Ledit DASSONNEVILLE et François DE HAUBERSART revinrent par la porte de derrière sur le jardin dedans ladite cour garnis chacun d'un couteau et commencèrent à aller après lesdits Martin et Jean WARTEL qui étaient dans la cour. Ledit Martin pensant s'enfuir tomba la face à terre et ledit Michel lui sauta dessus avec son couteau et la femme dudit Martin le tira jus (en bas). Une fois relevé il sauta sur ledit Jean WARTEL avec son couteau et lui donna un coup à l'épaule droite dont il fut blessé à plaie ouverte et sang coulant. Ledit DE HAUBERSART est également venu vers ledit Martin WARTEL alors que ledit DASSONNEVILLE était dessus et frapper ledit Martin, ne sachant s'il l'a touché. Ledit Martin dit au déposant "*L'on me voulu tuer*". Ils s'en allèrent alors. Ledit Martin était blessé en trois endroits à plaie ouverte et sang coulant en la poitrine, un coup au bras gauche et un à la cuisse. Et ledit Jean un coup à la tête et un à l'épaule. La femme dudit Martin un au lez à gauche.
- Marie DESMONS fille de feu Charles demeurant chez ladite veuve, âgée de 15 ans environ. Même début de témoignage. DASSONNEVILLE badine avec Catherine WARTEL. Sans savoir pourquoi, il prend une fourche et dit "*Bougre il faut que nous le tuons !*" et frappa ledit Martin. La déposante s'enfuit alors de frayeur hors de la maison. De retour elle trouva ledit Martin blessé à trois endroits, disant que c'était un homme mort et la femme dudit Martin dit qu'elle avait un bras perdu.
- Catherine MERCHIERE (signe MERCHIE) femme de Thierry DELEPLANCQUE de Cocquerie, paroisse de Nomain, âgée de 49 ans environs. Etant à sa porte elle entendit la servante de Martin WARTEL crier au meurtre disant "*Catherine venez tôt, on tue notre maître !*". Sur quoi elle couru vers la maison et trouva à la porte de derrière Michel DASSONNEVILLE et un autre qu'elle ne connaît pas avec un couteau en main et l'autre une fourche qui sortaient de la cour de la veuve Pierre WARTEL, sa voisine. Et en l'entrée de la court la femme dudit WARTEL qui lui dit "*Voilà Martin tué et mi j'ai perdu un bras*". Elle constatât les blessures des trois.

06/01/1616 Information devant Charles FICHEL... sur la **blessure infligée** par Jean DELEPLANCQUE fils de feu Michel vers la personne d'Allard DENNETIERES le dimanche 3 de ce mois.

- Jean DELEPLANCQUE fils de Jacques du hameau d'Audefois, paroisse de Cappelle, âgé de 23 ans environ. Retournant de chez Antoine DUBUS, hôte à Cappelle accompagné d'Allard DENNETIERES, Philippe DELEPLANCQUE son cousin, Mathieu DELEPLANCQUE son frère et Jean DELEPLANCQUE fils de Michel, venus au jardin de Pierre DELERUE, ledit Jean DELEPLANCQUE frappa d'un coup de couteau aux reins du déposant sans dire un mot dont il fut blessé à plaie ouverte et sang coulant. Lui disant qu'il en était fâché, ledit Jean parti derrière la grange avec son couteau et y trouva ledit Allard DENNETIERES et sitôt entendit

- ledit Allard qu'il lui avait donné un coup de couteau. Sur ce bruit le déposant alla vers eux et vit que ledit Jean découpait le chapeau dudit Allard avec son couteau et décoûtra ledit Allard qui était blessé aux reins.
- Philippe DELEPLANCQUE fils de Jacques le jeune, âgé de 21 ans environ. Etant dans le jardin de Pierre DELERUE avec Jean et Mathieu DELEPLANCQUE ses cousins, Allard DENNETIERES et Jean DELEPLANCQUE fils de Michel, étant empêché à faire un bâton, aperçut ledit Jean DELEPLANCQUE donner des coups de couteau au chapeau dudit Allard qui disait qu'il lui avait donné un coup de couteau aux reins. Ledit Allard fut décoûtré et on pu voir sa blessure. Personne d'autre n'a pu lui donner ce coup.
  - Mathieu DELEPLANCQUE fils de Jacques d'Audefois âgé de 19 ans environ. Même témoignage que le premier. Ledit Allard dit que ce n'était rien que son chapeau mais qu'il avait reçu un coup de couteau dudit Jean.

02/10/1637 Devant Pierre CHUFFART lieutenant de Jean LEMESRE bailli des Dames de Flines au territoire de Templeuve en Pévèle, présents André LE VINCHANT, Allard DARRAS et Pierre WARTEL, hommes de fiefs à la requête de Thomas BONNIER fils d'Amand, laboureur à Templeuve a été **faite visitation d'une basse** entre un champ dudit BONNIER contenant 6c 1q et une autre de semblable grandeur en la campagne des Hautconsart à Templeuve appartenant à Gilles DUBURCQ tenant à la voie menant du Promel à Wachemy et à celle passant au travers dudit Pronel (sic) au Floribert. Laquelle basse examinée, jugeant à la semonce et conjure de Monsieur le lieutenant, nous, hommes de fiefs avons trouvé que ledit Gilles ou autres avec un louchet ont fait un fossé d'environ deux pieds de large et pied et demi de profond du côté et au bout de ladite basse tenant à ladite voie et pris la terre provenant dudit fossé qui est sur la partie dudit BONNIER et la jeter sur le champ dudit DUBURCQ bien environ 40 pieds de long contre quoi ledit BONNIER demande rétablissement.

09/10/1637 A la requête d'André LE VINCHANT, hôte à Templeuve, a été faite visitation d'une emprise de terre faite par Allard DENGREMONT fils de feu Guillaume sur un champs de terre à labeur de 5c et 1/3. Après avoir pris pied à la borne plantée dans la haie de Philippe DE DAMPS qui fait division entre les deux héritages, a été trouvée l'emprise deux royes sur ledit LE VINCHANT.

03/07/1784 Devant le lieutenant et gens de Loi de la terre haute justice et engagièrè royale de Cappelle, certificat que Philippe Joseph OLIVIER, laboureur audit Cappelle sur la terre et seigneurie de l'abbaye de Flines a déclaré qu'on lui a **volé une vache** la nuit de jeudi premier de ce mois au vendredi dans son étable dont la porte ne ferme point. Laquelle vache est d'un poil mêlé de roux et blanc à blanc nez avec un grand cornage, la graine du bout de la queue coupée et les ongles des pieds de derrière raccourcis et blanchie dessous le ventre. Il fait des recherches en plusieurs endroits et que cette vache a été retrouvée chez le Sr BRIQUET, cabaretier à Coutiches dans les berceaux de son jardin qui servent à tirer à l'arc. Elle avait reçu plusieurs coups y compris de couteau à la queue, probablement pour la faire aller plus vite, ce que ne réussissant pas, on l'a abandonnée.

1683. Adressé au lieutenant de la Gouvernance de Lille. Remontre Nicolas MATHON, laboureur à Nomain joint madame l'abbesse de Flines qu'il y eut un débat avec Antoine PLATEL dans lequel il a **légèrement blessé** d'un coup de contusion à la tête ledit PLATEL **sur la juridiction de ladite abbesse**. Il a engagé le même jour l'amende es mains du bailli de ladite Dame et fut condamné par la justice du lieu le 9 janvier 1683 à 60s, dépenses, dommages et intérêts. **Toutefois la justice de Cappelle se disant fondée de juridiction avec haute justice audit Cappelle s'est ingérée de faire pareille information pour le condamner à pareille peine**. En marge : qu'on s'informe.

26/01/1683 Devant les hommes de fiefs des Dames de Flines est comparu Antoine PLATEL, laboureur à Cappelle en suite d'assignation à lui donnée par Philippe LAIGNEL, sergent à ce siège en conséquence de la sentence rendue au procès criminel de Nicolas MATHON, laboureur à Nomain le 19 janvier par où appert ledit MATHON condamné outre les amendes, frais et mises de justice des informations et des chirurgiens tels qu'Emmanuel ABOULT maître chirurgien juré, lieutenant du premier médecin du roi et Gilles François TRACHET d'Orchies, de payer vers ledit PLATEL toutes dépenses, dommages et intérêts à cause des blesses qu'il a été battu dudit MATHON. Ledit PLATEL a répondu qu'il n'était pas en état et qu'il requérait (le renvoi) la quinzaine.

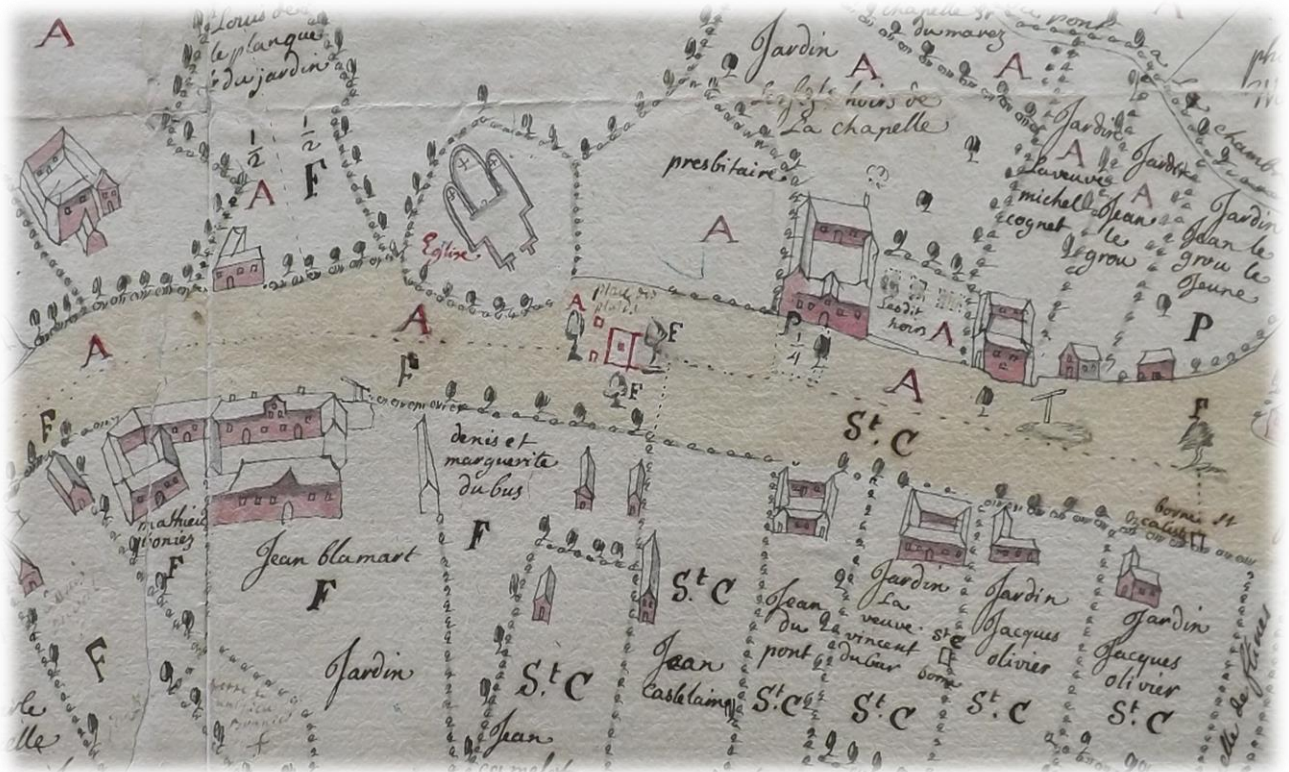


Examen de la blessure infligée le jour de l'Épiphanie dernière audit PLATEL.

- Jacques VILLETTE laboureur sur cette seigneurie âgé de 35 ans. A 2h de relevée le jour des Rois comme il devisait avec Nicolas MATHON fils de feu Josse laboureur à Nomain, est arrivé Antoine PLATEL qui a dit en entrant dans la maison "*Voilà du grand vent et du terrible temps*" en venant vers le feu. A quoi ledit MATHON dit "*Compère, je te prie sortir hors d'ici car quand je te vois le sang me bout*". A quoi il répondit qu'il pouvait bien être là tout comme lui. Ledit MATHON dit à nouveau "*Je t'en prie sort d'ici car tu sais que nous ne pouvons être ensemble !*". Ne voulant sortir il prit ledit PLATEL par l'épaule et le poussait pour le faire sortir de force. Mais ledit PLATEL s'est retenu au poteau de la petite porte. Voyant qu'il ne pouvait le faire sortir et après que ledit PLATEL ait demandé permission de rester, ledit MATHON a sauté au ramon (balai), ayant fait effort de le devancer et, ne l'ayant pu faire, l'a encore poussé par le dos pour le faire sortir, ce qu'il n'a pu faire. Le déposant a pris le ramon des mains dudit MATHON et, ayant disputé de divers propos, entre autres touchant le boeur (sic - beurre) que ledit MATHON soutient que ledit PLATEL lui a pris, à quoi l'autre répondit que ce n'était pas vrai, ledit MATHON prit une cer (chaise) et commença à frapper sur la tête dudit PLATEL qui prit aussi une petite cher d'enfant sans qu'il l'ai vu en frapper ledit MATHON sinon qu'il s'en garantit des coups qui lui étaient portés. Il a poussé d'un coup de poitrine ledit MATHON qui a réagit en le frappant, de quoi ledit PLATEL est tombé sur sa face contiguë à la cheminée (sic - cheminée) en saignant par le nœe (sic). Ledit MATHON sauta et le releva en disant "*Va compère, ce n'est rien et si ça été toi que Dieu te le pardonne et à moi aussi*". Ayant envoyé chercher une seellée d'eaux (seau d'eau), il nettoya le sang que ledit PLATEL avait **sur la manche et son croate** (sa cravate\*) et **prit une cher et l'a fait assire** puis est parti.
- Jeanne DAVRIL femme dudit Jacques VILLETTE, âgée de 28 ans environ. Même témoignage. Il prend le ramon, pensant le démancher et ses mains et ses pieds et ne l'a pas su. Elle s'est sauvée en sa chambre en voyant qu'ils allaient se battre. Lorsqu'en n'a plus entendu de coups elle est revenue et a trouvé ledit PLATEL par terre.

Plainte par Antoine PLATEL fils de Nicolas qui était allé passer le temps chez Jacques VILLETTE son voisin.

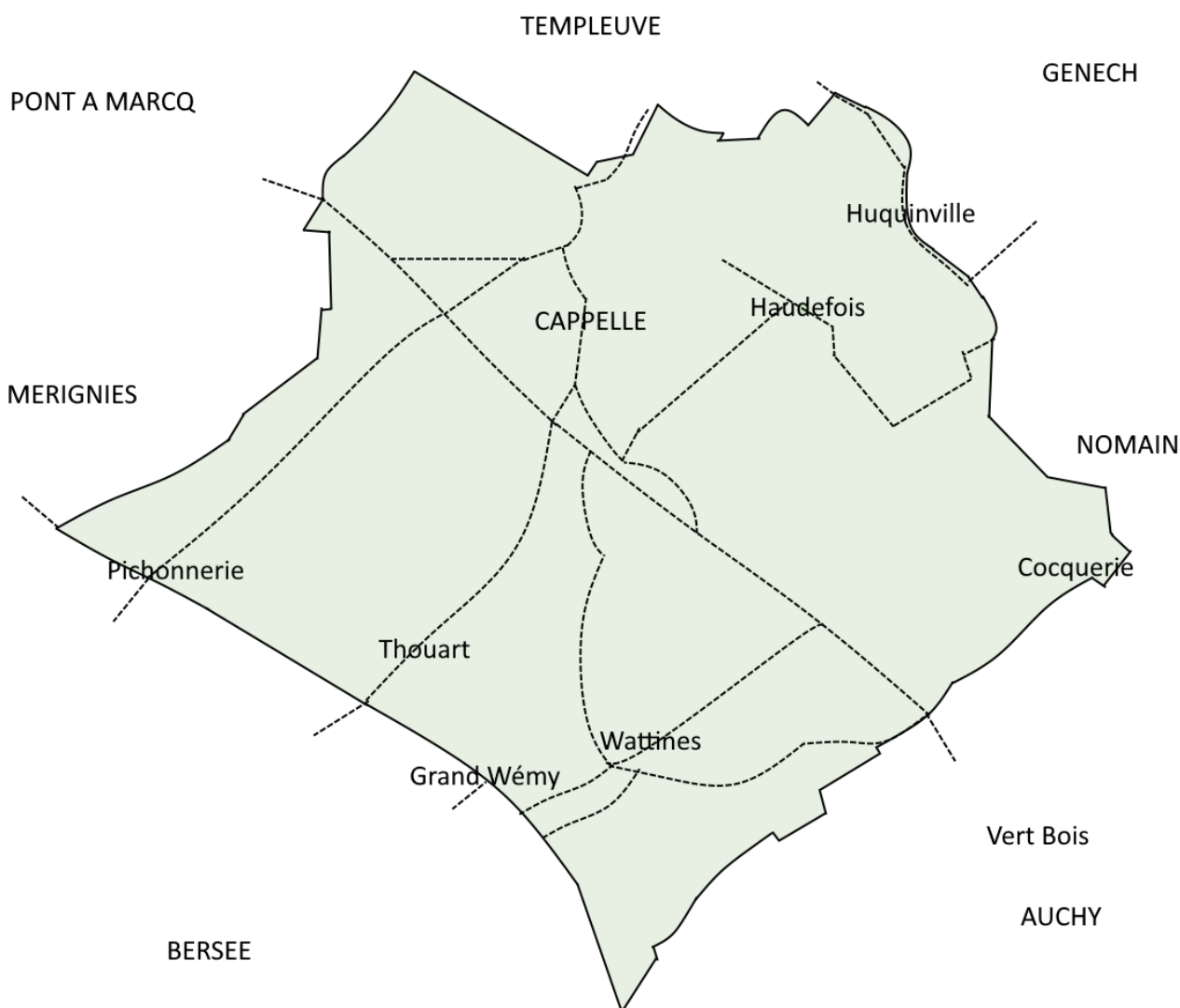
\* étoffe portée autour du cou par les soldats Croates lors des guerres de Louis XIII puis Louis XIV, adoptée par les militaires français puis les civils.



Détail du centre bourg de Cappelle – A.D.59 – 56 Fi 465

# Plaid de la Srie de Flines à Cappel en Pévèle

**Varia** – Outre les procès que nous venons de voir, il existe également un registre aux plaid (causes) passés devant les gens de Loi de l'abbaye de Flines concernant leur seigneurie à Cappel mais également Templeuve et Nomain.



*A.D.59 - 31 H 129 - N'ont été reprises que les données apportant une information généalogique, historique ou anecdotique. Les comparutions sont souvent renouvelées de quinzaine en quinzaine mais non reprises ici puisque n'apportant rien de neuf. Le c/ signifiant contre. Les raisons de ces plaintes ne sont que rarement mentionnées. Si elles le sont, elles sont reprises ci-dessous.*

*Charles FICHEL est le lieutenant de bailli qui intervient sur des affaires de police, et Adrien DE MARTINVAL receveur des Dames de Flines qui intervient pour les retards de paiement des rentes seigneuriales durant tout cet exercice. On y trouve des mentions de réceptions d'hommes de fief.*

Plaid tenu aux bans et lieux plaidoyables de la terre et Srie des Dames de Flines à la Cappelle en Pévèle le 2 d'avril 1615 pardevant Charles FICHEL, bailli de ladite Srie es présences de Jean CASTELAIN, Jacques DUBUS et Jean WARTEL, hommes de fief de ladite Srie.

02/04/1615 Chrétien HEDDEBAUT c/ Mathieu et Pasque PIETIN et consorts

02/04/1615 Adrien DE MARTINVAL, receveur des dites Dames de Flines c/ Madeleine DARRAS veuve d'Antoine DESPREZ

02/04/1615 Le bailli c/ Laurent DE REGNAUCOURT trouvé passant au travers d'une avoine battant une voie appartenant à Artus DELEPLANCQUE et à travers le blé de Jean DUBUS et le champ de Roger DUTRIEZ

02/04/1615 Remontre Antoine DUBUS naguère hôte à Cappelle que Louis DELEPLANCQUE, Sg du Jardin demeurant à Wastines, lui doit 88£ 10s qu'il lui a plusieurs fois réclamé. Demande saisie de ce que ledit DELEPLANCQUE pourra recevoir du plaignant à cause du rendage de cense. Fondé le 2 juin 1615.

11/06/1615 Jean DE LA CHAPPELLE écuyer, Sr du Marez c/ Allard ROUSSEL meunier de Templeuve sur reconnaissance de bail

11/06/1615 Pierre WALLON naguère receveur des Dames de Flines c/ Masse WAUCQUIER veuve de Nicolas FOUBERT à cause d'arriérage de rentes foncières

11/06/1615 Pierre WALLON naguère receveur des Dames de Flines c/ Jean CASTELAIN veuf de Marie VERDIERE puis contre Anne BARATTE veuve de Jean DUBUS puis Péronne DE REGNAUCOURT veuve de Denis DUHEM

11/06/1615 Le bailli c/ Hubert MIRLIER dont ses chevaux ont été trouvés pêchant (sic) au courant et pré de Mahieu DE BOULOGNE qu'il occupe de Pierre WARTEL, greffier

11/06/1615 Le bailli contre Noël HENNOCQ pour son fils ayant été trouvé gardant son cheval au pré de la veuve Jacques FICHELE

25/06/1615 Marie HENNOCQ veuve de Jacques FICHEL c/ Pierre DELERUE pour livraison de blé, pommes, poires et autres

25/06/1615 Péronne PRONNIER veuve de François DUHEM c/ Roger D...

23/07/1615 Toussaint DESCARNIERE procureur d'Adrien DE MARTINVAL receveur des Dames de Flines c/ Marguerite DARRAS veuve d'Antoine DESPREZ

23/07/1615 Ledit procureur c/ Jean BROUTIN. Louis ROGIER se faisant fort de Jean BROUTIN son beau-père promet de payer.

23/07/1615 Ledit procureur c/ Robert, Michel, Jean et Marie DUBUCQ et Adrien PIETRIN occupeur

23/07/1615 Ledit procureur c/ la veuve Mathieu PIETIN au lieu de Philippe DE REGNAUCOURT

23/07/1615 Ledit procureur c/ Jean WARTEL fils de Louis et Philippe DESTOMBES. Ledit DESTOMBES demande Jean WARTEL comme garant qui prend comme arrière-garant Nicolas CONSTANT qui occupe l'héritage en question

23/07/1615 Ledit procureur c/ Jacques DUBOIS époux de Péronne FOURMENT

23/07/1615 Ledit procureur c/ Michel ROGIER époux de Jeanne CROMBET

23/07/1615 Ledit procureur c/ Jean LELIEUVRE pour avoir trouvé ses blanches bêtes passant au travers d'un blé appartenant à Jean BLAMART

23/07/1615 Ledit procureur c/ La veuve Robert LELEU dont la fille a été trouvée au blé de Pierre CARPENTIER cruadant

23/07/1615 Anne BARETTE veuve de Jean DUBUS reconnaît devoir à MARTINVAL, receveur, pour arriérages de rentes foncières d'un jardin venant d'Honoré DUBUS 68£ 14s 9d dont Charles FICHEL a payé 10£ 10s.

27/07/1615 Adrien MARTINVAL receveur c/ Marguerite DARRAS veuve d'Antoine DESPREZ  
 Antoine DUBUS procureur spécial de maître Pierre WALLON naguère receveur des Dames de Flines auxquelles appartiennent plusieurs rentes foncières et seigneuriales pour leur Srie de Cappelle et 3c ½ de labour appartenant à Jacques DUBUS fils d'Isaac qui doit pour les arriérages jusqu'en mars 1607 : 12£ 3s par état fait avec Nicolas LESTIENNE, occupez actuel. Pour avoir payement demande saisie de ladite terre. Fondée le 4 août 1615.

17/09/1615 Marie HENNOCQ veuve de Jacques FICHEL c/ Pierre DELERUE

17/09/1615 Le procureur de MARTIVAL c/ Mathieu WAUCQUIER dit Lenfant

17/09/1615 Antoine DUBUS procureur de Pierre WALLON c/ Catherine DE DEUXVILLE veuve de Jacques DUBUS au lieu de Nicolas LESTIENNE avec caution de Martin WAUCQUIER d'Auchy qui a vendu le bien saisi

15/10/1615 Adrien MARTIVAL c/ Jean DUBUS dit Carolus

15/10/1615 Noël DUBUS fils de Catherine DE DEUXVILLE veuve de Jacques DUBUS c/ Martin WAUCQUIER d'Auchy sur garant

15/10/1615 Le bailli c/ Jean HENNONCQ pour son cheval trouvé pêchant es pâtures du bailli

15/10/1615 Le bailli c/ Robert LAIGNEL pour ses chevaux trouvés pêchant au pré du bailli

15/10/1615 Mathieu DE BOULOGNE, laboureur à Cappelle c/ Hubert MIRLIER sur reconnaissance d'une lettre de rente héritière du 13 mars 1607 devant hommes de fief de Cappelle obligeant Jean CASTENE (?) fils de feu Jean au profit dudit DE BOULOGNE pour 50fl en principal obligeant 2c pris en 6c à Cappelle que ledit MIRLIER a acquis.

15/10/1615 Jacques DUTRIEZ naguère hôte demeurant à Cocquerie c/ Jean DELATTRE pour dépenses de bouche

15/10/1615 Le bailli c/ Roger DUTRIEZ sont les chevaux ont été trouvé es près du bailli

15/10/1615 Le bailli c/ Noël HENNOCQ dont le cheval a été trouvé es près du bailli

Remontre Jacques DUBUS naguère hôte à Cappelle que Jean PIETIN, hôte à Cappelle lui doit pour dépenses de bouche 27£ 17s 6d pour quoi il demande saisie. Fondée le 15 octobre 1615.

12/11/1615 Noël DUBUS fils de Catherine DE DEUXVILLE veuve de Jacques DUBUS qui avait acquis le bien saisi à la requête de WALLON de Martin WAUCQUIER qui a promis de décharger son dit père sur garantie de ses biens c/ Ledit WAUCQUIER

12/11/1615 Jeanne FIEBVE veuve de Jean HORNET (plus loin HORNEL) c/ Martin WARTEL chez qui le fils de la première a servi 5 mois 3 jours comme charton devant 76s de reste de 30£ (voir ph28)

12/11/1615 Vincent DUBUS c/ La veuve Piat MATHON pour avoir payement de 7£ 5s 6d pour ouvrage de forge à la demande de Philippe MATHON son fils

26/11/1615 Jacques DUBUS de Cappelle c/ Marie DUPREZ veuve de Jacques DURETZ pour payement de 4£ 11s pour la livraison de blanc bois

26/11/1615 La veuve Michel LEGHIEZ c/ La veuve Piat MATHON pour payement de 10£ 1s 6d à cause de vente de draps, Philippe MATHON s'est présenté

26/11/1615 Demoiselle Catherine DUHOT veuve de Michel LEGHIEZ c/ Pierre BILLOUET pour payement de 14£ 9s à cause de vente de draps

Martin MATONACHE de Genech se fonde en plainte sur les biens de Pierre NOEL de Cappelle pour être saisis en payement de 11£ 10s de reste à cause de vente de bois. Fondée le 26 novembre 1615.

11/12/1615 Martin WAUCQUIER d'Auchy C/ Robert LESTIENNE fils de feu Nicolas sur arrière-garant

11/12/1615 Jean TRACHET de Wastines c/ Péronne DE REGNAUCOURT veuve de Jean VERDIERE pour 20£ d'un manteau vendu à son fils qui doit l'assigné à Michel DE REGNAUCOURT

21/01/1616 Le bailli c/ Jean DEPLANCQUE pour avoir blessé à sang coulant Allard DENNETIERES et Jean DELEPLANCQUE fils de Jacques

18/02/1616 Le bailli c/ Hubert MIRLIER pour avoir trouvé l'un de ses cheval (sic) avec son poulain pêchant au blé de Nicolas BENOIT. Amende de 60s

../02/1616 Martin WAUCQUIER c/ Robert LESTIENNE. Nicolas LESTIENNE a occupé 3c 1/2 dont ledit Robert son fils est héritier avec ses frère et soeur

../02/1616 Roger DUTRIEZ d'Audefois c/ La veuve Piat MATHON. **Ladite veuve ou ses enfants a mis du lin à rouir en une fosse appartenant au demandeur où il y avait bon nombre de carpes (plus de 50), lesquelles à cause de la puantement sont toutes mortes.** Condamnée à 50£.

../02/1616 Le bailli c/ Pierre DELERUE le jeune pour avoir passé sur le blé de Philippe BENOIT. Amende de 60s

Le 3 mars 1616 Roger DUTRIEZ (signe DU TRIER), laboureur à Audefois, paroisse de Cappelle, reconnaît que Pierre WARTEL, greffier de cette Srie, a acheté le premier mars ses biens es mains de Toussaint DESCARNIERE par exécution à la requête de Jacques DUBUS pour 33£ avec dépenses de mises de justice. Pour assurer ledit WARTEL de ladite somme, il lui vend et hostige l'avesture de 10c 1/2 de blé.



Remontre Jean BLAMART, hôte à Cappelle, que Jacques DUBUS vivant demeurant à Cappelle lui doit à cause de dépenses de bouche 306£ 10s pour quoi il se fonde en plainte sur ses biens et en particulier sur 3c de labour à Soillières, sur le lieu manoir où réside Vincent DUBUS à Cappelle, l'avesture de blé et soucrion sur 10c appartenant à la veuve François DUHEM et celle de 1c ½ de pré et 3q de pré. Fondée le 9 mars 1616.

Remontre Pierre DUBUS laboureur à Cappelle que Jacques DUBUS son frère lui doit à cause de vente d'une jument de poil noir 61£ pour quoi il se fonde en plainte sur les avestures de blé et soucrion sur les terres de la veuve François DUHEM. Fondée le 9 mars 1616.

Remontre Jacques DESTRE, hôte à Bersée, que Pierre DELERUE de Cappelle lui doit 64£ 3s 6d à cause de dépenses de bouche pour quoi il se fonde en plainte sur les biens dudit DELERUE. Fondée le 18 avril 1616 avec établissement de garde et manieurs aux biens meubles pour lesquels avoir main levée Pierre DELERUE son fils s'est constitué caution.

Remontre Jean DELATTRE, laboureur au hameau de Lenginguette, paroisse de Cappelle [pas de suite]

26/04/1616 Jean BLAMART, hôte à Cappelle c/ Jeanne DELEPLANCQUE veuve de Jacques DUBUS, Michel et Nicolas DUBUS ses enfants pour la saisine ci-dessus

Pierre DUBUS laboureur à Cappelle c/ Lesdits veuve et enfants Jacques DUBUS pour la saisine ci-dessus

26/04/1616 Le bailli c/ Jean DELEPLANCQUE fils de Michel pour avoir passé dimanche dernier au travers du pré Jean WARTEL et des pâtures des Dames de Flines. Amende de 60s

09/06/1616 Le bailli c/ Jean FIEBVE fils de Nicolas

09/06/1616 Le bailli c/ Pierre HENNOCQ pour son cheval avoir été trouvé pêchant au pré de Pierre WARTEL, greffier de ce siège

09/06/1616 Le bailli c/ Pierre DELERUE pour avoir été trouvé gardant ses vaches au pré de l'église

09/06/1616 Le bailli c/ Jean DELANNOY demeurant au Vert Bois pour avoir été trouvé passant dimanche dernier es prés des Dames de Flines

23/06/1616 Pierre HEDDEBAUT fils de feu Jean, laboureur à Templeuve c/ Henri WARTEL, laboureur à Templeuve sur retrait lignager

23/06/1616 Le bailli c/ Jean LEGROUL pour son fils trouvé battant une voie au travers d'un blé appartenant au bailli nommé le Champs Cornu, idem sur blé, avoine et wosterie de Jean CASTELAIN

23/06/1616 Le bailli c/ Pierre BILLOUET trouvé mangeant au blé de Jean CASTELAIN

23/06/1616 Pierre LELEU c/ Jean DENNETIERES. Saisi des deniers que Jean BLAMART peut devoir audit DENNETIERES pour paiement au premier de 5£ pour réparation de la blessure par ledit DENNETIERES au demandeur

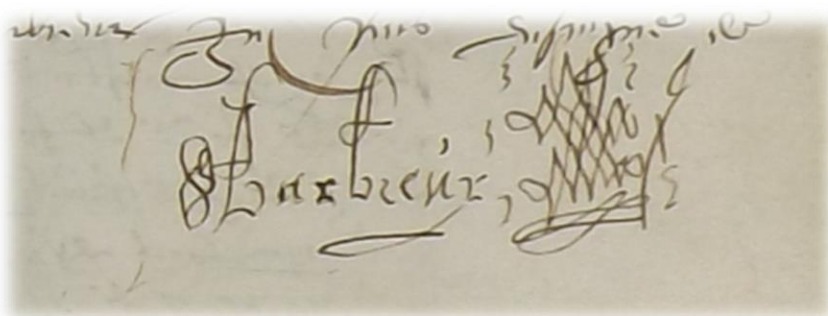
07/07/1616 Le bailli c/ Barbe FICHELLE veuve de Philippe DARRAS pour ses moutons avoir été trouvés passant au travers du blé de Charles FICHEL du champ qu'il a acquis de la veuve Antoine DESPREZ

07/07/1616 Le bailli c/ Jean FOUBERT pour ses filles trouvées cruadant en la dravière de la veuve Robert LELEU

Remontre Jean WARTEL fils de feu Jacques, laboureur à Templeuve qu'il est venu à sa connaissance qu'Aimé DE LESCUIRE époux de Demoiselle Denise BARBIEUR, procureur spécial de ladite a vendu à Henri WARTEL, laboureur à Templeuve, plusieurs héritages tenus de diverses seigneuries dont 4c ½ tenus des Dames de

Flines à Cappelle. Comme ledit Jean WARTEL est parent de ladite BARBIEUR, il ratraite à titre de proximité lignagère ladite terre. Fondée le 18 juillet 1616.

Le 19 juillet 1616 Jude BARBIEUR de Douai reconnaît que le 25 juin dernier il s'est fondé en plainte sur 4c ½ de labour pour s'en ratraire à titre de proximité lignagère comme vendus par Aimé DE LESCUIRE, procureur de Demoiselle Denise BARBIEUR sa femme et soeur dudit Jude. Il se déporte de cette poursuite

A photograph of a handwritten signature in dark ink on aged, yellowish paper. The signature is written in a cursive, historical style and appears to read 'Jude Barbieur'. There are some faint markings and scribbles around the main signature.

Le 19 juillet 1616 Pierre BILLOUET, laboureur à Cappelle reconnaît devoir 43£ 7s à Jean BLAMART, hôte à Cappelle à rendre à la St Rémy.

Remontre Pierre HEDDEBAUT fils de feu Jean, laboureur à Templeuve qu'il est venu à sa connaissance qu'Aimé DE LESCUIRE époux de Demoiselle Denise BARBIEUR sa femme, fille de feu Allard BARBIEUR, a vendu à Henri WARTEL, 4c ½ tenus des Dames de Flines à Templeuve tenant à Marie DUBURCQ femme du comparant et à la terre d'Antoine WARTEL à cause de Catherine DE NAVARE sa femme. Comme le comparant est cousin issu de germain de ladite Denise du lez d'où viennent lesdits 4c ½, il ratraite à titre de proximité lignagère. Fondée le 15 juillet 1616.

21/07/1616 Le bailli c/ Louis DE REGNAUCOURT trouvé passant avec ses chevaux et herse au travers du pré des Wastines le 11 de ce mois

Remontre Martin CASTELAIN, laboureur à Templeuve qu'Antoine et Hubert DELEBASSEE lui doivent 70£ à cause de labour fait avec ses chevaux en 1613 et 1615 sur un bonnier pour quoi il se fonde en plainte sur l'avesture de métillon sur ledit bonnier. Fondée le 26 juillet 1616.

13/10/1616 Jean WARTEL fils de feu Jacques, laboureur à Templeuve puis Pierre HEDDEBAUT fils de feu Jean, laboureur à Templeuve c/ Henri WARTEL frère du premier, chacun pour ratraite de 4c ½

13/10/1616 Catherine RY (RIT) veuve de Jean MALLET c/ Augustin DARRAS pour payement de 56s de vente de toile

13/10/1616 Le bailli c/ Hubert MIRLIER pour avoir trouvé son poulain en la dravière de Jean DESCATHOIRE à la mi-août

13/10/1616 Le bailli c/ Jean BLAMART, hôte à Cappelle. Amende de 60s chaque lot de vin que ledit BLAMART a tiré ou débité ou fait par d'autres sans être préalablement afforé. Ledit BLAMART dit que le bailli était présent à la première pinte tirée. Ne doit aucune amende.

Remontre Pierre BERNARD, laboureur à **Mouvaux** qu'il est venu à sa connaissance que par décret de justice au siège de la Gouvernance de Lille, la moitié d'un lieu manoir sur 5c au hameau de Quièze à Templeuve appartenant à Simon BERNARD et (blanc) demeurant à Lille. Ratraite à titre de proximité lignagère comme frère dudit Simon du lez d'où vient le bien. Fondée le 24 octobre 1616.

27/10/1616 Pierre HEDDEBAUT fils de feu Jean, laboureur à Templeuve c/ Henri WARTEL défailant et Jean WARTEL opposant sur ratraite. **Ledit Jean s'est opposé, étant au même degré que ledit HEDDEBAUT, devant être préféré car ayant saisi en premier.** Ledit HEDDEBAUT dit être un degré plus haut que lesdits Henri et Jean, ce qui reste à prouver.

27/10/1616 Pierre NOEL, laboureur à Cappelle c/ Antoine DURIEZ, censier de Wallute à Mérignies

27/10/1616 Louis MAHEL, maréchal à Templeuve c/ Eustache FRY. Ledit FRUY qui lui doit 10£ à cause d'**ouvrage au moulin de Vertain** dont il a été payé par de Sr de Moorseele. Ledit FRUY est mort insolvent.

27/10/1616 Jean BLAMART c/ Les biens délaissés vacants par la mort de Jacques DUBUS qui sont vendus. Péronne PRONNIER veuve de François DUHEM s'est aussi opposée pour être payée de l'année de rendage.

23/11/1616 Le bailli c/ Jacques OLIVIER de Cappelle pour ses vaches trouvées pêchant au blé de Jean LELIEUVRE le 13. Amende de 60s

22/12/1616 Chrétien HEDEBAUT c/ Mathieu et Pasque PIETIN et consorts. Requête civile accordée par lettres patentes de leurs altesses à fournir.

18/01/1617 Pierre HEDDEBAUT c/ Jean WARTEL. Henri et Jean WARTEL ne s'oppose pas au ratriat de la moitié du bien en question par ledit HEDDEBAUT

16/02/1617 Hélène DUVAL veuve d'Antoine DUBUS c/ Jacques DELEPLANCQUE le jeune à cause de dépenses de bouche doit 9£ 19s

16/02/1617 Le bailli c/ Hubert MIRLIER dont le poulain a été trouvé pêchant au blé de Mathieu DE BOULOGNE

16/02/1617 Le bailli c/ Jean DESCATHOIRE dont le poulain a été trouvé au blé

02/03/1617 Chrétien HEDDEBAUT c/ Mathieu et Pasque PIETIN et consorts impétrants de lettres patentes. Ledit Chrétien est mort.

02/03/1617 Pierre HEDDEBAUT c/ Jean WARTEL. Ledit HEDDEBAUT consent à ce que l'héritage saisi demeure à Henri WARTEL moyennant la dépouille de blé avec 30£ à lui payer.

Remontre Hélène PASQUIER veuve de Balthazar LEMAISRE de Templeuve qu'elle a servi, entretenu et alimenté feu Grard PASQUIER son oncle et Marie DELEZENNES sa femme depuis octobre 1612 jusqu'au jour de Notre-Dame 1617 pour quoi elle a fait grand travail et devoir de nuit et de jour tant pour l'ancienneté que l'inhabilité et caducité desdits feus bien connus de chacun. A cause de quoi lui est du pour chaque année 120£ faisant 540£ et d'autre part donné par ledit feu Grard un lit parchevet, un couverteire blanche, une paire de linceuls comme appert par donation passé devant Christophe DE DAMPS, notaire, le 11 mars 1617. Et pourtant Georges DUBURCQ époux de Marie MAS, nièce et héritière mobilière avec autres desdits feus est en faute de payer ladite somme de 540£ et fournir lesdits biens pour quoi est s'est fondée en plainte au bailliage de Lille sur tous les biens dudit Georges et sa femme et lesdits meuble ou 120£ à la place. Fondée le 7 avril 1617. Tous les biens ont été saisis en la maison dudit DUBURCQ et établi manieurs. Pour lever la main ledit DUBURCQ a établi caution Jean LEFEBVRE.

13/04/1617 Chrétien HEDDEBAUT c/ Mathieu et Pasque PIETIN et consorts. Jean LEFEBVRE mari de Druette HEDDEBAUT fille et héritière dudit Chrétien a repris les errements de la cause

27/04/1617 Pierre DELERUE c/ Laurent DE REGNAUCOURT. Quentin DE REGNAUCOURT est comparu pour son père pour paiement de 11£ 13s de reste de plus grande somme à payer sous 15 jours

27/04/1617 Hélène PASQUIER veuve de Balthazar LEMAISRE c/ Georges DUBURCQ, neveu et héritier avec autres de feu Grard PASQUIER et Marie DELEZENNES sa femme [Plus loin : Ledit DUBURCQ dit qu'il ne lui doit rien pour le loyer à raison qu'elle a convenu avec ledit défunt qu'elle demeurait avec lui pour ses dépenses et quant à la donation dit que ce qu'il lui a donné avait déjà été donné à plusieurs autres tels que les enfants Artus et Barbe PASQUIER, nièces dudit feu]

11/05/1617 Le bailli c/ Jean LEGROUL pour son fils trouvé cruaudant aux soilles de Pierre DUBUS

Remontre Jean BLAMART, hôte et brasseur à Cappelle que Roland CASTELAIN de Cappelle lui doit 5£ de dépenses par lui soutenue au nom de Messieurs de la justice de Flines ayant fait visitation d'une emprise de fossé faite par Pierre DELERUE ou son commis entre son héritage et le jardin dudit CASTELAIN. Pour quoi il se porte en plainte sur les biens dudit CASTELAIN. Fondée le 7 juin 1617. L'avesture d'herbe au jardin dudit CASTELAIN a été saisie.

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL, receveur des Dames de Flines c/ Anne BARATTE veuve de Jean DUBUS. A consentie à la saisine pour paiement de 62£ 18s à cause de rente foncière jusqu'en mars 1617 sans préjudice des arriérages dus par Roger DUTRIEZ, Hubert MIRLIER et Noël DELANNOY

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL, receveur des Dames de Flines c/ Catherine BONNEL veuve d'Hugues HACHART et Jean CAUDRELIER son beau-fils, occupé. 6c ont été mis sous main de justice avestis d'avoine au plouich des Sollamines pour avoir paiement de 60s 3d des noëls 1615, mars 1615 et 1616 devant à noël 2/3 d'1/4 de poule, le 1/6° d'on obel etc.

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL audit nom c/ Anne DE REGNAUCOURT veuve de Jean VERDIERE et Philippe BENOIT époux de Marie DE REGNAUCOURT

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL audit nom c/ Péronne PRONNIER veuve de François DUHEM

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL audit nom c/ Louis WARTEL et Marie DENGREMONTE sa femme

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL audit nom c/ Jean et Jeanne DUBURCQ

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL audit nom c/ Noël DORCHIES qui accorde saisine pour 78£ 10s, pour sûreté de quoi il a apporté et hostigé par la tradition d'un bâton lesdits 6 cents saisis.

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL audit nom c/ Noël DORCHIES fils de Romain

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL audit nom c/ Marguerite BARBIEUR fille de feu Allard et Jean ESCAMELOT occupeur

22/06/1617 Adrien DE MARTINVAL audit nom c/ Marguerite DARRAS veuve d'Antoine DESPREZ

22/06/1617 Michel DUBUS, maréchal, époux de Catherine DURETZ de Cappelle c/ Augustin DARRAS de Cappelle pour qu'il lui rendre compte du règlement de trois années de rendage du lieu manoir et terres que tenait Jean HENNOcq comme appartenant à ladite Catherine et baillés en cense par ledit DARRAS comme tuteur de ladite par bail devant Christophe DE DAMPS, notaire, le 5 octobre 1604

13/07/1617 Adrien DE MARTINVAL c/ Catherine BONNET veuve d'Hugues HACHART puis c/ Roland HERBAUT dit le Page puis c/ Anne DEREGNAUCOURT veuve de Jean VERDIERE et Philippe BENOIT

13/07/1617 Adrien DE MARTINVAL c/ Péronne PRONNIER veuve de François DUHEM puis c/ Louis WARTEL et Marie DENGREMONT puis c/ Les hoirs Antoine HEDDEBAUT et Jean HEDDEBAUT fils de Jean, occupeur puis c/ La veuve Simon FOUBERT

Jean BLAMART hôte et brasseur à Cappelle en son nom privé et ayant droit par transport de Jean DUBUS (page suivante : fils d'Honoré DUBUS), se fonde en plainte sur le restant des deniers procédant de la vente de feu Jean CASTELAIN pour avoir payement de 13£ à cause de dépenses de bouche et par transport de 16£ pour la part du douaire qu'il doit avoir de Fremine (blanc) sa belle-mère. Fondée le 14/09/1617.

Remontre Mathieu BONNIER, laboureur à Templeuve en Pévèle que feu Jean DENNETIERES, laboureur (Entre deux lignes : sa veuve) à Templeuve lui est redevable de 36£ à cause de prêt, blé et autres vivres ivrées. Se fonde en plainte sur les biens dudit DENNETIERES et ceux de sa veuve (sic). Fondée le 16/09/1617 avec saisie de l'avesture de wanneau sur 1c ½ de pré, les haies croissantes autour dudit pré et 7c de labour.

28/09/1617 Hélène PASQUIER veuve de Balthazar LEMAISRE c/ Georges DUBURCQ

28/09/1617 Catherine RY veuve de Jean MALLET c/ Augustin DARRAS

28/09/1617 Le bailli c/ Michelle OLIVIER veuve de Gilles TELLIER pour sa vache avoir été trouvée mangeant en une chanine ? de warras à Pierre DUBUS

Remontre Michel DUBUS, maréchal à Cappelle que les veuve et hoirs Pierre WARTEL audit lieu lui sont redevables de 8£ pour ouvrage de forge du vivant dudit Pierre pour quoi il se porte en plainte sur leurs biens. Fondée le 28/07/1617 et saisie des deniers que Jean BLAMART doit auxdits pour les avestures achetées des tuteurs et curateurs desdits en août dernier.

13/10/1617 Marc DANQUIGNIES hôte à Cocquerye, paroisse de Nomain c/ Pierre DELERUE pour 40s de dépenses de bouche

09/11/1617 Mathieu et Pasque PIETIN et consorts (Ajout entre les lignes : et Jean LEFEBVRE beau-fils dudit. Note : reprendre les errements par ledit LEFEBVRE) c/ Chrétien HEDDEBAUT

09/11/1617 Michel DUBUS, maréchal à Cappelle c/ Laurent BLAUART curateur commis aux biens d'Anne FOUBERT veuve de Pierre WARTEL

13/11/1617 Jean LEFEBVRE c/ Mathieu et Pasque PIETIN et consorts n'ayant plus de procureur pour comparaître depuis la mort de MAILLART

07/12/1617 Mathieu et Pasque PIETIN et consorts c/ Jean LEFEBVRE héritier de Chrétienne HEDDEBAUT par relation de Toussaint DESCARNIERES à comparaître pour reprendre les errements

07/12/1617 Le bailli c/ (Rayé : Pierre) Robert DELERUE l'aîné (rayé : le jeune) pour son fils Robert avoir été trouvé passant sur un blé appartenant à Philippe BENOIT

Remontre Jean BLAMART hôte et brasseur à Cappelle que feu Roland CASTELAIN lui est redevable de 42£ 18s à cause de dépenses de bouche pour quoi il se fonde en plainte sur ses biens. Fondée le 16/02/1618 et saisie sur ses biens en sa maison, le lieu et jardinage et revenus de 3c tenant au chemin de la prairie à la place d'Audefois

Remontre Jean DELATTRE de Cappelle pour être déchargé de Jean DE LA CHAPPELLE de 16£ dont il est caution au nom dudit Roland CASTELAIN pour soile et avoine vendues. Jeanne PIETIN veuve dudit feu Roland CASTELAIN reconnaît que moyennant 72£ que Jacques DELEPLANCQUE le jeune lui a promis : 12£ dans un an et 20 dans deux ans etc., elle renonce au droit de viager sur la moitié d'un lieu manoir délaissé par ledit Roland comme mentionné par le contrat de mariage. 01/01/1618

01/03/1618 Mathieu et Pasque PIETIN et consorts c/ Jean LEFEBVRE **qui a bonne connaissance des bagues cachées et emportées** par ledit feu Chrétien HEDDEBAUT son beau-père dont il est héritier

Remontre Jean DURETZ, laboureur à Templeuve en Pévèle qu'il s'est constitué pleige et caution de Jean PIETIN avant **fermier du moulin de Templeuve** vers Allard ROUSSEL, meunier et fermier originel dudit



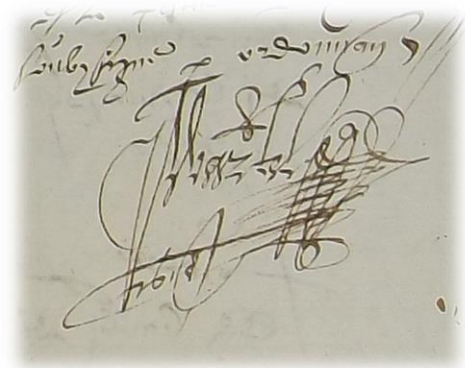
moulin lors du bail. Comme il perçoit qu'il est apparent d'être intéressé par le rendage, il se fonde en plainte sur les biens dudit PIETIN. Fondée le 27/02/1618 avec saisie de l'avesture de blé sur 2c, celles sur les terres des pauvres derrière l'église.

Remontre Péronne PACQUAU veuve de Jean PIETIN de Templeuve que traitant son mariage, ledit feu lui a promis qu'elle prendrait sur tous ses plus clairs biens à son trépas au cas de non enfant, son droit de veuve coutumier : un accoutrement pour une fois et pour son amendement conventionnel 200£, une vache et une génisse sur le lieu mortuaire, pour quoi elle se fonde en plainte sur la maison mortuaire. Fondée le 01/03/1618. Semblable plainte pour Marie DENGREMONT veuve de Mathieu PIETIN.

Le 01/03/1618 Martin LAIGNEL (LAINGNEL) de Cappelle reconnaît devoir à Charles FICHET 35£ 9s compris 14s pour des soiles et vente de grain, balu et droit de terrage à payer la moitié à la St Jean Baptiste 1618 et l'autre moitié à la St Rémy suivante.

29/03/1618 Devant hommes de fiefs tels que Jean WARTEL fils de Jean WARTEL fils de Louis (sic)

29/03/1618 Mathieu, Pasque PIETIN et consorts c/ Jean LEFEBVRE. Ledit LEFEBVRE devra jurer sur l'emport des meubles et recèlement de feu Chrétien HEDDEBAUT d'autant que depuis le trépas de Jacquemine WAUCQUIER ledit LEFEBVRE a alimenté et gouverné ledit feu HEDDEBAUT duquel il se déclare héritier



*Pierre Wartel, greffier*

29/03/1618 Jean DURETZ c/ Jean WARTEL et Jean BLAMART curateurs commis aux biens demeurés vacants par le trépas de Jean PIETIN. En marge : Simon DARRAS et Pasque PIETIN sa femme, Jean DURETZ et Isabeau PIETIN sa femme se fondent héritiers dudit feu Jean PIETIN leur frère puis Péronne PASQUAU veuve renoncée aux biens et dettes dudit Jean PIETIN c/ Lesdits curateurs puis Marie DENGREMONT veuve de Mathieu PIETIN c/ Lesdits curateurs

Le 20/04/1618 Anne BARATTE veuve de Jean DUBUS de Cappelle reconnaît devoir à Guillaume LEMAISRE bourgeois marchand à Douai 11£ de reste à payer à la St Rémy prochaine.

20/04/1618 Adrien COURTECUISSÉ procureur spécial de Guillaume LEMAIRE, bourgeois marchand à Douai affirme que Jean PIETIN vivant **meunier à Templeuve** lui est redevable de (blanc) de reste. Depuis se sont accordés.

Le 27/04/1618 Simon DARRAS et Pasque PIETIN sa femme, Jean DURETZ et Isabeau PIETIN sa femme héritiers de feu Jean PIETIN reconnaissent devoir à Péronne PASQUAU veuve dudit Jean PIETIN, 179£ de reste de 200£ pour son droit conventionnel par son traité de mariage avec ledit PIETIN, promettant de lui payer quand bon lui semblera, savoir 28£ 18s à la St Rémy, 50£ à la St Rémy 1620, 50£ à la St Rémy 1621, accordant saisine sur les meubles vendus comme appartenant audit feu PIETIN.

10/05/1618 Louis HEDDEBAUT c/ Antoine DEFRANCHE meunier de Templeuve. Le second doit 2 havots de blé au premier pour sa médiation pour avoir en avant bail le moulin de Templeuve. Fait mettre un fond à un seau et boucq à six cerques en un tonneau

07/06/1618 Le bailli c/ Thomas LEDOULX pour avoir été trouvé cruadant au blé du bailli puis c/ Luc DUHEM trouvé pêchant au blé de Jean WARTEL puis c/ Jean ESCAMELOT trouvé passant sur le blé dudit WARTEL et autres ratournant de Lille

04/07/1618 Anne BARATTE veuve de Jean DUBUS reconnaît devoir à Charles FICHEL, bailli de cette seigneurie 17£ 16s à cause de vente de grain et une amende à payer à la décollation St Jean prochaine

31/07/1618 Adrien DE MARTINVAL receveur des Dames de Flines c/ Catherine SALLEMBIER veuve de Gilles CROMBET et Antoine CROMBET occupeur. Vente d'avesture pour paiement du relief dudit Gilles

Remontre Catherine DUBUS fille de Jacques et de Catherine DE DEUXVILLE femme de Jean DE FRANCHE qu'il est venu à sa connaissance que Péronne DE REGNAUCOURT veuve de Jean VERDIERE a vendu à Charles FICHEL bailli des Dames de Flines en leur Srie de Cappelle, 9c 11v de labour au plouich des Wastines, désirant les ravoir à titre de proximité lignagère comme cousine issue de germain de la vendeuse, elle se fonde en plainte. Fondée le 20/09/1618.

10/10/1618 Grard CHUFFART c/ André HUBIN naguère molleur du moulin de Templeuve  
Remontre Wallerand DESPEL, carlier à Cappelle que Jacques DEWEZ (DESWE) hôte à Bersée lui doit 9£ 13s à cause d'ouvrage de carlerie, 16£ 7s pour vente d'un bonneau, une génisse 59£ et 20£ qu'il a promis de payer au nom d'Hubert MIRLIER, 8£ pour avoir avec son serviteur abattu du bois vendu au remontrant, compris les intérêts pour la non livraison dudit bois, faisant en tout 113£ moins ce qu'il a dépensé en la maison dudit DESWE pour quoi il se porte en plainte sur ce que Quentin DE REGNAUCOURT ou sa mère de Cocquerie peuvent devoir audit DESWE à cause du rendage d'un dîme. Fondée le 22/11/1618.

31/01/1619 Hélène DUVAL veuve d'Antoine DUBUS c/ Pierre DELERUE

28/02/1619 Jean LEFEBVRE époux de Druette HEDDEBAUT fille et héritière de feu Chrétien HEDDEBAUT c/ Mathieu et Pasque PIETIN et consorts

23/05/1619 Jean DELEPLANCQUE marglisseur de l'église de Cappelle c/ Hubert MIRLIER ajourné pat Toussaint DESCARNIERE sergent. Doit 5£ de reste pour l'achat de bois ayant crué alentour du cimetièrre

Remontre Jean DARRAS fils de Jean de Cappelle que Jacques DELEPLANCQUE le jeune de Cappelle lui est redevable de 9£ 5s à cause de reste du rendage de cense d'une maison qu'il occupe appartement à Jacques DELEPLANCQUE l'aîné pour quoi il se porte en plainte. Fondée le 16/06/1619 puis saisie de l'herbe sur son jardin.

04/07/1619 Charles FICHEL, Jean WARTEL et Jean BLAMART commis avis au partage des enfants de feu Pierre WARTEL plaignants c/ Jean WARTEL fils dudit Pierre

04/07/1619 Adrien DE MARTINVAL c/ Demoiselle Isabeau VANDERUNDE (?) veuve de Jean DE POILLON de Lille, Quentin DE REGNAUCOURT occupeur des héritages saisis, la veuve Piat MATHON. EN marge : Martin DASSONNEVILLE veuve de Piat MATHON a promis de payer à la fête de Lille prochaine 33£ 17s 6d et le reste faisant 9£ 9s 1d c'est ce que ladite veuve POILLON doit

04/07/1619 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean DUHEM fils et héritier de feu Péronne PRONNIER

04/07/1619 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean DENNETIERES fils de Jacques qui promet de payer à la prochaine fête de Lille

16/07/1619 Le bailli c/ Hubert MIRLIER pour avoir trouvé ses cheval (sic) pêchant aux viviers des Dames de Flines

Olivier PASQUIER Sr des Preaulx de Templeuve en Pévèle se fonde en plainte sur les biens de Jean DE BUCHY de Templeuve pour paiement de 54£ comme apparait par cédula du 14 août 1618 à cause de la vente de blé. Fondé le 23/07/1619

26/09/1619 Jean WARTEL fils de feu Pierre sur garant c/ Martin WARTEL, Antoine WARTEL, Michel DASSONNEVILLE époux de Marie WARTEL, Philippe PLANCHON époux de Péronne WARTEL, Catherine WARTEL veuve de Jean MOCQUE

25/10/1619 Jean DUBUS fils de Vincent c/ Hubert MIRLIER

25/10/1619 Pierre BERNARD a constitué ses procureurs généraux et spéciaux tels que Jean WARTEL fils de feu Louis, Jean DELEBECQUE, Michel DUBUS et autres

05/12/1619 Jean WARTEL sur garant c/ Jean WARTEL fils de Jean et Martin WARTEL fils de Pierre

13/02/1620 Le bailli c/ Amand DEROUBAIX à la requête de la femme Luc BATAILLE pour avoir été trouvé passant avec ses chevaux Antoine chariot au travers du jardin dudit BATAILLE

Remontre Nicolas DUBARRE, laboureur à Bersée, que Jacques DELEPLANCQUE fils de Thierry de Cappelle lui doit 54£ de reste de rendage de cense d'une maison sur 23c échu à mi-mars 1620. Pour en avoir quittance et être déchargé de 60£ vers le Sr de la Chapelle afin que ledit DELEPLANCQUE ait à remettre les charpentages extaint (?) de pluie et de soleil, placage et foulage selon ce qui est dit dans le bail, il se porte en plainte sur les biens dudit DELEPLANCQUE. Fondé le 04/06/1620 avec saisie des meubles tels que vaches, grains et autres meubles mouvables avec l'herbe, fèves et autres au jardin.

04/06/1620 Antoine DE FRANCHE meunier à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Michel DUBUS, maréchal à Cappelle, 25£ à payer 14£ d'ici 15 jours et le reste en août en monture de blé ou en argent.

04/06/1620 Jacques DELEPLANCQUE l'aîné de Cappelle reconnaît devoir à Nicolas DUBARRE de Bersée à cause de rendage de cense d'un lieu manoir sur 23c, 52£ et un cent de gluiache pour la réédification des charpentages de ladite maison à payer à la St Rémy prochaine sauf à déduire sur la somme que ledit DELEPLANCQUE aura payé en l'acquit dudit DUBARRE à Michel CUINGNET et Jean BLAMART qui sera diminué de ladite somme.

02/07/1620 Le bailli c/ François DUHEM trouvé sciant de l'herbe au pré du bailli

02/07/1620 Jean BLAMART, hôte et brasseur à Cappelle en vertu de pouvoir donné par Jean BLAUART, bourgeois marchand de Lille après serment **a promet de desservir comme homme de fief** au nom dudit BLAUART (sic) pour son fief nommé le Blocque à Cappelle tenu des Dames de Flines haboutant à la piedsente de Cappelle à Bersée.

09/07/1620 Adrien DE MARTINVAL c/ Roger DUTRIEZ occupeur et la veuve Jean DE POILLON puis c/ Philippe BENOIT fils d'André

23/07/1620 Adrien DE MARTINVAL c/ Jacques DELEPLANCQUES le jeune et Honoré LEMAISRE ayant emporté l'avesture saisie pour en faire vente

23/07/1620 Adrien DE MARTINVAL c/ Arthus DELEPLANCQUE, flamand puis c/ Jean DENNETIERES et la veuve Amand FAVA occuperesse

23/10/1620 Le bailli c/ Madeleine OLIVIER veuve de Philippe BENOIT pour avoir trouvé ses vaches paissant en une haie appartenant à (Lion) Léon LOLIVIER d'un an de jectz

Remontre Jean BLAMART hôte, brasseur, fermier et laboureur à Cappelle que Jean DELATTRE et Roland CASTELAIN lui doivent 63£ pour le premier et 24£ et 79£ pour le second à cause du rendage de trois années de cense en vertu du transport fait par Pierre DELERUE le 9 octobre 1620 audit BLAMART pour quoi il se porte en plainte. Fondée le 10/10/1620.

20/11/1620 Charles FICHEL vend à Jean DELATTRE 6 rasières de soile à 5£ la rasière à payer à la St Rémy 1621, ce que ledit DELATTRE reconnaît exécutoire sur tous ses biens.

../12/1620 Louis HEDDEBAUT procureur de Marie DENGREMONT veuve de Mathieu PIETIN demandeur sur garant c/ Simon DARRAS et Jean DURETZ

Remontre Honoré LEMAISRE graissier à Cappelle que Nicolas BILLOUET lui doit 15£ 2s à cause de graisserie pour quoi il se fonde en plainte. Fondée le 22/01/1621 avec saisie d'un manteau noir et un eshrin (?)

Noël DUBUS pauvriseur de Cappelle pour avoir paiement de 6£ de reste de 7£ que Nicolas BILLOUET doit aux pauvres à cause de rendage de cense jusqu'en août 1619, se fonde en plainte le 26/01/1621. Puis ledit sur les biens de Martin LAIGNEL (LAINGNEL) pour 11£ 52s de rendage. Puis par Jean DE FRANCHE contre ledit LAIGNEL pour 5£ 3s de rendage jusqu'en août 1617.

Plainte par Jean FIEBVE le jeune ayant droit par transport de Jean DUBARE sur tous les biens de Quentin DE REGNAUCOURT de Cocquerie pour avoir paiement de 12fl, requérant garde et manieurs y être commis et établis. Etabli le 26/01/1621 avec la caution de Martine DASSONNEVILLE veuve de Piat MATHON.

Remontre Nicolas BENOIT pauvriseur de Cappelle en 1618 qu'entre autres biens appartenant aux pauvres, appartient à Augustin DARRAS venant de Jacques DURETZ, un lieu manoir de 2c de jardinage qui est chargé annuellement de 62s 6d. Pour avoir paiement de l'année 1618 il se fonde en plainte sur le fond et propriété dudit manoir. Semblable plainte par André DELEPLANCQUE sur ledit lieu pour 62s 6d de l'année 1620. Fondées le 28/01/1621.

25/02/1621 Adrien DE MARTINVAL c/ La veuve Mathieu PIETIN, Simon DARRAS et Jean DURETZ. Ajout en marge : Pour le trépas de ladite veuve, Nicolas DENGREMONT neveu et héritier de l'héritage saisi qui a choisi de vendre l'avesture de blé pour éviter les frais

25/02/1621 Jean DELEPLANCQUE fils de Michel d'Audefois c/ Hubert MIRLIER  
Remontre Anne DESPREZ veuve de Jacques CASTELAIN qu'elle est demeurée répondante de son fils Roland CASTELAIN vers Gérard PASQUIER (?) peigneur à Genech de 140£, vers Mathieu FIEBVE fils de Nicolas de 28£, vers Jean BLAMART de 26£, pour en être assurée elle se fonde en plainte sur les biens de son fils. Fondée le 02/03/1621.

Remontre Hubert MIRLIER laboureur à Cappelle que Roland CASTELAIN de Cappelle lui doit 24£ 15s à cause du premier paiement de la vente d'une vache échue à la chandeleur et 24£ pour le parfait de ladite vente échue au premier mai prochain pour quoi il se fonde en plainte. Fondée le 25/02/1621.

01/03/1621 Mathieu FIEBVE fils de Nicolas pour avoir paiement de 66£ à cause de la vente d'un quartier de blé vert et 3 cents de warras que lui doit Roland CASTELAIN de Cappelle avec demande d'établir manieurs.

11/03/1621 Anne DESPREZ veuve de Jacques CASTELAIN d'Hucquin le Ville, paroisse de Cappelle c/ Roland CASTELAIN son fils. Charles FICHELE, bailli, a saisi tous les meubles dans la maison dudit CASTELAIN le 2 mars 1621 tels que lit, linceuls, parchevet, un chaudron, une happe et autres menutés, deux tas de warras en la grange, faisant défense de transporter jus (hors) du lieu saisi à péril d'amende

Le 11/03/1621 Roland CASTELAIN demeurant à l'Inguignette, paroisse de Cappelle, montrant copie d'un bail de cense du 15 juillet 1620 a reconnu son contenu véritable au rendage de 79£ par an au profit de Jean BLAMART qui en a droit par transport de Pierre DELERUE auquel ledit bail appartient à condition de diminuer sur les première, seconde et autres années et en particulier sur la première 22£ pour priserie.

Remontre Antoine DE BOULOGNE, marchand à Fretin que Pierre HENNOT d'Audefois, paroisse de Cappelle lui est redevable de 54£ pour la vente d'un poulain de poil blondeau. Pour en avoir paiement il se fonde en plainte sur l'avesture de blé vert sur 6c assez près d'Audefois tenant à la terre de Mahieu DE BOULOGNE. Fondée le 06/05/1621 avec saisie de ladite avesture.

Remontre Jean BLAMART hôte et brasseur à Cappelle qu'il est venu à sa connaissance que le 6 juillet 1620 sont comparus devant les hommes de fief de la Srie des Dames de Flines à Cappelle Jean DARRAS et Péronne DUHEM sa femme de Mérignies qui ont vendu à Péronne DE REGNAUCOURT veuve de Denis DUHEM 5 quartrons de jardinage avec une étable sur la place et grand rue de Cappelle. Désire avoir rattrait à titre de proximité lignagère comme étant cousin germain de ladite Péronne DUHEM du côté dont l'héritage procède. Fondée le 08/05/1621 avec saisie dudit bien.

03/06/1621 Charles ROGIER fils de Nicolas important de complainte en cas de nouveauté c/ Georges DUBURCQ

03/06/1621 Jean LEGROUL charpentier et bocquillon à Cappelle c/ Hubert MIRLIER. Pour paiement de 40s pour avoir abattu les chênes et ormeaux au jardin de Robert LAIGNEL (LAINGNEL), sergent à charge dudit MIRLIER

17/06/1621 Le bailli c/ Hubert MIRLIER pour avoir trouvé trois de ses chevaux au pré de Jean BLAMART avesti d'herbe le 9 juin 1621

17/06/1621 Le bailli c/ La veuve Robert LELEU pour avoir trouvé sa fille passant avec ses vaches à travers de l'avoine Jean LELIEUVRE puis c/ Jacques DUBUS pour son fils faisant de même

Wallerand DESPREZ, carlier à Cappelle se fonde en plainte sur les biens de Michel DESWEZ de Cappelle pour avoir paiement de 8£ 4s à cause de vente desquettes au contentement dudit DEWEZ et sa femme. Fondée le 03/07/1621 avec saisie d'herbe et fruits croissants sur son lieu manoir et l'avesture d'avoine, poix et warteries sur le champ au bout dudit jardin

15/06/1621 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean DELATTRE. Saisie de 3c de jardin et labour avestis d'avoine pour avoir paiement de 16£ 18s 2d pour arriérage de rentes échues au mars 1621

15/06/1621 Adrien DE MARTINVAL c/ Jacques DELEPLANCQUE le jeune, fils de Thierry DELEPLANCQUE avec saisie de 6c de jardin et labour avestis d'herbe et blé pour avoir paiement de 22£ 9s 4d compris mars 1621 d'arriérages de rentes

15/06/1621 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean WARTEAU pour paiement de restes seigneuriales pour 24£ 6s 3d, pour son lieu manoir à Cocquerie sur 6c pour 6 havots d'avoine et les poulets et 4 années échues au mars 1621, droit de relief. Donne pour garant Jean WARTEL (sic) son frère

15/06/1621 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean FIEBVE pour moitié de 7c 3 quartrons avestis de blé pour 6£ 4s 9d et arriérages jusqu'au mars 1621 3/4 de chapon 7d etc.

15/06/1621 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean DE LA CAPPELLE pour 6c de labour venant de Léon DESPREZ (Lion) près des Wastines devant à Noël 1/4, 1/8° et 2 parts du quart d'une gleine, au mars rasière 1/2 d'avoine et doit trois années échues au mars 1621

15/06/1621 Adrien DE MARTINVAL c/ Luc BATAILLE 2c 1/2 de jardin, Michel DUBUS maréchal 3c 3q de mesure, Michel DE REGNAUCOURT de Wastines 5c de terre au plouich des Wastines, Pierre DELERUE et Roland CASTELAIN occupez un lieu manoir et labour, Roland HERBAUT dit le Paige 2c en 6c tenant à la longue prairie, ledit HERBAUT et Antoine ROUSSEL occupez 10c de terre vers les escaries, les hoirs Simon FOUBERT 3c et 2 parts d'un quartron de pré et 1c 1/2 es petits prés, Pierre OLIVIER héritier à cause de sa femme d'Antoinette HUART 3c en 10c contre Pierre ROZE dont double relief à cause de ladite Antoinette, les hoirs Anne BARATTE veuve de Jean DUBUS et Pierre DUBUS occupez 1 quartier de terre près la maladrerie de Cappelle et demi relief par le trépas de ladite Anne, Noël DELANNOY et Pierre NOEL occupez 1 quartier avesti de métillon avec plein relief pour le trépas de ladite Anne BARATTE sa belle-mère, Louis DELEPLANCQUE époux d'Antoinette DUHEM fille et héritière de François DUHEM et de Péronne PRONNIER sa mère et Hubert MIRLIER occupez 14c de terre avestie de blé, Catherine DUBURCQ veuve de Pierre HEDDEBAUT et Jean DUBURCQ Sr de Bonnanche occupez 4c à Haultcousart et 1c 1/2 rue Cauée, Guillaume CROMBET 1 quartier es mollières avesti de warterie pris en 1/2b, Michek DESCATHOIRE époux de (blanc) DENGREMONT nièce et héritière de Gérard PASQUIER 2c 1 quartron avestis de blé, Simon DARRAS, Jean DU D... (DIE ? plus loin : lesdits DARRAS et DU RETZ) et Louis HEDDEBAUT à cause de leurs femmes de feu Marie DENGREMONT veuve de Mathieu PIETIN 5c avestis de métillon, Catherine SALEMBIER veuve de Gilles CROMBET et Martin CASTELAIN occupez 5c avestis d'avoine es mollières

28/07/1621 Jean WARTEL c/ Jean WARTEL son frère (sic) su garant

07/10/1621 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean WARTEL fils de Jean ayant un lieu à Cocquerie

07/10/1621 Louis DELEPLANCQUE c/ Marguerite DARRAS fille de feu Jean sur garant (Plus loi : à cause des rentes pour l'occupation de 14c venant de Péronne PRONNIER belle-mère du demandeur)

### Causes nouvelles

07/10/1621 Le bailli c/ Olivier GRANDSIRE pour avoir trouvé ses moutons pêchant à un champ d'avoine appartenant à Thomas OLIVIER il y a environ trois semaines

07/10/1621 Le bailli c/ Gaspard DESPREZ, moleur, pour sa vache avoir été trouvée pêchant es warleries et drannire Jean WARTEL le 15 septembre présent la femme André DUBUS

07/10/1621 Le bailli c/ Louis TREHOULT pour avoir trouvé sa vache et son pourcheau mangeant en une caine de warras appartenant à Pierre WARTEL, greffier, présents Michel DUBUS fils de Vincent et Robert LAIGNEL fils de Jacques le 1<sup>er</sup> de ce mois (LAINGNEL)

07/10/1621 Le bailli c/ La veuve Philippe BENOIT pour son poulain avoir été trouvé en l'avoine Jean HENNOCQ, présente la femme Hubert MIRLIER

21/10/1621 Jean BLAMART sur retrait lignager c/ Péronne DE REGNAUCOURT. Ledit BLAMART déclare que **ladite Péronne vendeuse est fille et héritière de feu Denis DE REGNAUCOURT et d'Anne BLAMART, laquelle Anne était soeur de Jean BLAMART père du demandeur qui est cousin germain de la vendeuse** et habile à profiter du retrait en question

18/11/1621 Le bailli c/ Denis DUVAL pour avoir trouvé ses vaches sur le blé du bailli

02/12/1621 Michel DUBUS, maréchal à Cappelle, tuteur de Jeanne DUBUS fille de feu Jean sur reconnaissance du bail du 9 décembre 1615 c/ Louis TREHOULT

./12/1621 Charles ROGIER c/ Georges DUBURCQ. Les hommes de fief ont visité la frète en question qu'ils ont trouvée entièrement abattue et non relevée, seulement quelques pallées relevées par un ouvrier.

Remontre Denis DUHEM hôtelain à Wastines que Quentin DE REGNAUCOURT, laboureur à Cocquerie que comme homme servant à la justice du marais avec ses confrères a dépensé en sa maison 13£ 13s ayant fait quelques devoir de saisine sur ledit fief. Ayant le plaignant requis plusieurs fois de payer, il en est toujours défaillant. Se fonde en plainte sur les biens dudit DE REGNAUCOURT. Fondée le 10/02/1622 avec caution d'Hubert MIRLIER.

Remontre Jean WARTEL, procureur spécial d'Adrien DE MARTINVAL, receveur des Dames de Flines et mayeur d'Auchy, que Jacques DELEBASSEE, graissier et peigneur de sayette à Templeuve en Pévèle lui a promis de fournir à la femme du remontrant un double ducat en espèces le 18 mai 1620 lors de l'achat de veaures. Il se fonde en plainte contre ses biens. Fondée le 10/02/1622.

10/02/1622 Hubert MIRLIER, Léon OLIVIER (Lion) et Nicolas DUBUS, marchands de grains à Cappelle forts de leurs confrères ayant entendu que Jean WARTEL se plaignait ou voulait se plaindre à cette justice touchant l'abatison (sic) de deux halots pour faire un petit passage à leur commodité près de la fosse au molinel à faute qu'il leur était impossible de passer par autre lieu pour faire leur voyage ordinaire en Lille. Ainsi éviter à frais et fermer le passage de justice audit WARTEL ont offert comme ils offrent de lui payer tous les dommages et intérêts à raison de ladite abatison et mesus.

21/04/1622 Le bailli c/ Pierre DUBUS pour avoir été trouvé en la maison et cabaret Jean BLAMART durant les vêpres le dimanche 10 de ce moi, idem Honoré LEMAISRE, Michel DUBUS, maréchal, Nicolas DUBUS fils de Pierre, Jean FICHEL, Philippe DESPAGNE, moleur de Hucquin, Nicolas DENNETIERES, Amand DEROUBAIX et Roger GARRIN.

19/05/1622 Quentin DE REGNAUCOURT laboureur à Cocquerie sur garant c/ Louis DELEPLANCQUE Sr du Jardin et Jean DE MESSINES

19/05/1622 Jacques LAIGNEL (LAINGNEL) de Cappelle c/ Martine DASSONNEVILLE veuve de Piat MATHON pour 47s de reste pour ouvrage de carlerie

19/05/1622 Le bailli c/ Mathieu DE BOULOGNE pour avoir trouvé son neveu passant avec les vaches dudit DE BOULOGNE sur un champs de warlerie appartenant à Roland CASTELAIN le jour de la Pentecôte, idem c/ Jean DESCATOIRE pour son fils

19/05/1622 Le bailli c/ Pierre BILLOUET pour sa femme trouvée cruadant es métillons du bailli

19/05/1622 Nicolas DE CALLONGNE, hôtelein à Templeuve c/ Hélène PASQUIER veuve de Balthazar CROMBET

02/06/1622 Jacques DUBUS, laboureur à Auchy, procureur spécial de Simon DUBUS sur reconnaissance de lettre de rente passé devant les hommes de fief de cette seigneurie le 29 décembre 1604 c/ Jacques DELEPLANCQUE l'aîné de Cappelle comme ayant acquis le bien hypothéqué

14/06/1622 Péronne DE REGNAUCOURT veuve de Denis DUHEM reconnaît la proximité lignagère requise par Jean BLAMART qui est cousin germain de Péronne DUHEM femme de Jean DARRAS pour 5 quartrons de jardinage avec étable par elle acquise de ladite DUHEM.

16/06/1622 Adrien DE MARTINVAL c/ Catherine CARLIER veuve de Robert LELEU puis c/ Jean WARTEL fils de Pierre

16/06/1622 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean WARTEL fils de feu Gabriel

Remontre Jean WARTEL procureur spécial d'Adrien DE MARTINVAL receveur des Dames de Flines pour leur Srie à Cappelle que leur appartient le fief de Mohy à Cappelle et Templeuve dont sont tenus divers héritages devant rentes en blé, avoine, chapons, argent et autres et entre autres 2c de labour auprès la Croix de Drumez appartenant à Balthazar CROMBET qu'il a acquis d'Aimé DE LESCUIRIE et Denise BARBIEUR sa femme, fille d'Allard BARBIEUR haboutant à la terre Jean MINET à cause de Marie PIETIN sa femme fille de Balthazar, chargés annuellement vers lesdites dames en mars de 2 havots d'avoine mesure de Mohy que ledit CROMBET est en faute de payer en 1618, 1619 et 1620. Se fonde en plainte sur lesdits 2c le 17/06/1622.

14/07/1622 Adrien DE MARTINVAL c/ Les hoirs de feu Madeleine OLIVIER veuve de Philippe BENOIT

14/07/1622 Adrien DE MARTINVAL c/ Les hoirs de feu Madeleine COURTECUISSÉ vivante femme de Laurent BLAVART et Martine DASSONNEVILLE veuve de Piat MATHON avec saisie de 7c de manoir à Cocquerie, 13c en 3b contre les hoirs Pierre WARTEL avestis de blé pour avoir paiement de 22£ 6d 6d de reste d'arriérages et droit de relief par le trépas de ladite Madeleine COURTECUISSÉ

14/07/1622 Adrien de MARTINVAL c/ Jean DEBORDE et Jacques OLIVIER occupeur sur 1b 8v à Cocquerie et 13c, Philippe LANCHON et ledit OLIVIER occupeur 18c vers la fosse à Poutrain, Martin WARTEL fils de Pierre et Louis DE REGNAUCOURT 7c ½, Nicolas DABARRE et Léon OLIVIER (Lion) occupeur 9c à le frète Gilles, 11c derrière Audefois, Pierre DELERUE et Roland CASTELAIN 11c 1 quartron ½ de jardin et labour à Longuignette, Jean DELEZENNES et Jean DE MONS 7 quartrons es Gratieulles, Mathieu WARTEL de Bonnanche au lieu de Sciotte WARTEL 4c à Haultconsart au busson Rondehay à la voie qui mène de Floubert à Bonnanche, 2c 1 quartron en 4c ½ contre Amand BONNIER et 2c, Marie CASTELAIN et Martin CASTELAIN

occupeur 1c ½ contre Antoine LIBERT et Martin CASTELAIN, Catherine DUBURCQ veuve de Pierre HEDDEBAUT et Jean DUBURCQ Sr de Bonnanche sur deux parties, Guillaume CROMBET de Templeuve 4c en 1/2b contre Michel ROGIER es Mollières pour arriérage de rentes seigneuriales

Remontre Jean WARTEL fils de feu Louis de Templeuve en Pévèle que par partage avec ses frères et sœurs devant ... LESCOUFLE notaire le 7 février 1591 lui a ont été assignés plusieurs héritages et mieux vaille de sa part à prendre sur les charpentages, bois montants et lieu assigné par ledit partage à Mathieu PIETIN et Catherine WARTEL sa femme la somme de 110£. Pour en avoir payement il se porte en plainte sur ce que peut devoir Georges DUBURCQ aux héritiers de ladite Catherine WARTEL sans préjudice de ce qu'il a payé 1100£ par sentence rendu à la Gouvernance de Lille au profit du Sr de Moullebay pour quoi ledit WARTEL a perdu 1/2b de terre à lui assigné. Fondée le 27/09/... (1622 ?)

Pour saisir à ... l'août et années compris ... Michel ROGIER à cause de sa (sic – manque probablement *femme*) Jeanne CROMBET pour moitié de 14c de terre contre la veuve Grard CARDON (En marge : warterie occupée par Jacques DELEBASSEE meunier) et 3c 1/2 de pré nommé le pré de le Mez es Mollières doit au mars en rentes seigneuriales etc. Et pour un quartier de terres es Mollières par lui vendu à Jean JACQUART.

14/07/1622 Le bailli c/ Jean DE LA CHAPPELLE pour ses vaches trouvées pêchant en l'avoine croissante

01/08/1622 Louis DE REGNACOUT occupeur de 2b appartenant à Martin WARTEL pour avoir main levée de son avesture saisie offre de payer 80£ moitié à St Rémy, moitié à St André

02/08/1622 Guillaume CROMBET baille caution pour avoir main levée de son avesture saisie de la personne de Nicolas CONSTANT demeurant au riez à la hage pour payement des arriérages de rentes jusqu'en mars 1622 tant à cause de la saine faite cette année que l'année passée sur 1/2b es Mollières. Même caution par Luc DUHEM au nom des enfants Philippe BENOIT. Arthus LEGROUL offre de payer son rendage de 20£ 6s à la St Rémy. Jq DELEPLANCQUE occupeur de 4c appartenant à Jean DE LA CHAPPELLE offre de payer son rendage de 12£ à la St Rémy.

Remontre Jean BLAMART hôte à Cappelle que Jean DE LA CHAPPELLE de Cappelle lui est redevable de 300£ à cause de dépenses de bouche, vin et bière. Pour avoir payement se fonde en plainte. Fondée le 02/08/1622 puis saisie d'avestures sur 7c sur la campagne des Solières, 7c d'avoine au plouich, 6c d'avoine, le fond et propriété de toutes lesdites parties.

Remontre Jean BLAMART, hôte à Cappelle qu'il a acquis de Denis DE FROMONT frère et héritier de Michelle DE FROMONT sa soeur à son trépas femme de Jean HEDDEBAUT, le tiers de la moitié d'un lieu manoir, jardin et labour sur 5c à Hucquin le Ville à l'encontre des héritiers dudit feu Jean HEDDEBAUT. Nonobstant ceci, les tuteurs des enfants dudit feu Jean ont vendu l'avesture de blé et herbe qui y croissaient sans rendre son tiers. Pour avoir sa part et 12£ 4s à cause de dépenses de bouche par ledit feu Jean, son fils et tuteurs chez ledit BLAMART, il se fonde en plainte le 25/08/1622 et les deniers sont saisis es mains de Mathieu DE BOULOGNE qui leur doit de l'argent.

22/09/1622 Jacques LAIGNEL c/ Martine DASSONNEVILLE veuve de Piat MATHON

22/09/1622 Nicolas DE CALLONGNE c/ Hélène PASQUIER veuve de Balthazar LEMAISRE

22/09/1622 Jean BLAMART laboureur et hôte à Cappelle c/ Roland HERBAUT et Jean LEGROUL tuteurs de Jean HEDDEBAUT fils et héritier de feu Jean

22/09/1622 Adrien DE MARTINVAL receveur c/ Jean BILLOUET et Jean HEDDEBAUT fils de Pasquier et Mathieu WARTEL viager

Remontre Wallerand DESPREZ, carlier à Cappelle que Jean CAUDRELIER de Pont à Marcq en Pévèle lui est redevable de 22£ à cause de vente de quatre roues de chariot, un achy et deux rondes pour quoi il demande saisie de ce qu'Hubert MIRLIER de Cappelle peut devoir audit CAUDRELIER. Fondée le 04/10/1622

Michel DUBUS, maréchal à Cappelle se porte en plainte contre Denis DUVAL fils et héritier de feu Catherine CASTELAIN sa mère pour avoir payement de 50£ qu'elle avait transportés audit DUBUS sur Judith OLIVIER veuve de Marc DELEPLANCQUE et Pierre DELEPLANCQUE son fils dont ledit DUBUS n'a su en tirer payement pour l'insolvence de ladite veuve et de son fils. Fondée le 26/11/1622.

01/12/1622 Mathieu DE BOULOGNE entre les mains duquel, à la requête de Jean BLAMART ont été saisis les deniers qu'il peut devoir aux tuteurs de Jean HEDDEBAUT fils de Jean pour l'achat qu'il a fait de l'avesture de blé d'août dernier sur 3c tenus d'Anchin faisant 42£ nantis est mains dudit FICHEL. Jean LEGROUL et Jean HEDDEBAUT fils de feu Jean reconnaissent avoir reçu le surplus le 27 avril 1623.

Remontre Philippe MONNART, bourgeois marchand à Orchies que Pierre DUBUS fils de Michel de Cappelle lui est redevable d'arriérage de cense de 7c de labour à Cappelle de 4 rasières 1/2 de blé pour les années 1618 et 1621 et partie de 1622 6 rasières 1/2 d'avoine pour quoi il demande saisie. Fondée le 28/01/1623. En mars ledit Pierre DUBUS a promis de payer en août et trouver caution.

06/04/1623 Jean DUPONT c/ Péronne DE REGNAUCOURT veuve de Jean VERDIERE à propos du bail de 4c qu'elle occupe

04/05/1623 Le bailli c/ Michel DE REGNAUCOURT dont le cheval a été trouvé passant à travers le jardin de Jean BLAMART

04/05/1623 Le bailli c/ Jean HERBAUT fils de Pasquier dont le cheval a été trouvé passant en travers du prés de Denis DUVAL

Remontre Jean MOLLET, laboureur à Templeuve en Pévèle qu'il est venu à sa connaissance que le 10 mai 1622 Laurent DUBOIS comparant devant cette justice, a vendu à Pasquier LEMAISRE, graissier à Templeuve, 4c 1q de labour es tertres tenus de cette seigneurie. Demande retrait à titre de proximité lignagère comme frère utérin du vendeur. Fondée le 8 mai 1623.

21/05/1623 Adrien DE MARTINVAL c/ Balthazar CROMBET. En marge : Antoine CROMBET fils et héritier dudit feu Balthazar a repris les errements de cette cause, fut sommé de bailler caution et élire domicile.

21/05/1623 Le bailli c/ Nicolas BENOIT pour être passé à travers le pré de Michel DUBUS

21/05/1623 Le bailli c/ Louis RICQUIER pour sa femme trouvée passant à travers du pré de Denis DUVAL

Remontre Henri WARTEL fils de Jacques, laboureur à Templeuve en Pévèle qu'il est venu à sa connaissance que le 5 juillet 1622 demoiselle Denise BARBIEUR veuve d'Aimé DE LESCUIRE, fille et héritière d'Allard BARBIEUR, a vendu et s'est déshéritée devant cette justice au profit de Jean MOLLET, laboureur à Templeuve, de 9c de labour. Demande retrait à titre de proximité lignagère comme cousin issu de germain de la vendeuse du lez où le bien procède. Fondée le 01/07/1623

Remontre Jean BLAMART, collecteur des tailles de Cappelle que Jean LELIEUVRE demeurant à Lonart (?) lui est redevable de 32£ 18s pour taille de faux frais de Cappelle et Wastines et taille ordinaire de St Jean et Noël 1622 pour 69£ 6s pour quoi il demande saisi de ses biens. Fondée le 05/08/1623

19/10/1623 Le bailli c/ Jean BILLOUET trouvé le jour de Notre-Dame en août passant au pré de Noël VICOIGNE ?

Remontre Jean WARTEL procureur spécial de Guillaume HOLLEBECQUE, marchand filatier à Tourcoing que Jean DELATTRE de Cappelle lui est redevable de 32£ à cause de sayette et draps livrés audit DELATTRE et sa femme. Demande saisie de ses biens. Fondée le 10/11/1623. Puis saisie d'un lieu manoir à Lenguignette (?)

Remontre Mathieu DE BOULOGNE de Cappelle saisie pour 12£ de rendage d'une maison et charpentage que ledit Jean DELATTRE de Cappelle tient en cense et pour être acquitté vers le receveur du fief Segond nommé Pierre WARENGHIEN de 9£ 7s pour rentes foncières et un havot de blé 60s. Fondée le 10/11/1623

16/11/1623 Jean DUPONT c/ Péronne DE REGNAUCOURT. En marge : Pour le trépas de ladite Péronne advenu.

16/11/1623 Le bailli c/ Mathieu DE BOULOGNE, Michel DE REGNAUCOURT meunier des Wastines, Louis DELEPLANCQUE, Nicolas LELEU Fils de Robert, André DUBUS et Antoine WARTEL de Bersée, **trouvés le dimanche 7 novembre en la maison et cabaret de Jean BLAMART durant la messe**

08/02/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Jacques DELEPLANCQUE le jeune de Lenguignette (?). Saisi de 3c de manoir.

08/02/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Nicolas BENOIT fils de Philippe

08/02/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean, Catherine, Yolande et Antoinette DE NOYELLES neveux (sic) et héritiers de feu Jean DU BOSQUEL vivant Sr des Plancques

08/02/1624 Jean BLAMART collecteur des tailles de Cappelle c/ Jean, Catherine, Yolande et Marguerite DE NOYELLES neveux (sic) et héritiers de feu Jean DU BOSQUEL Sr des Plancques

08/02/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Simon CROMBET, Philippe DUBURCQ et Marie CROMBET sa femme et Jeanne HAUWEL veuve d'Antoine CROMBET, lesdits CROMBET enfants et héritiers de feu Balthazar CROMBET. En marge : lesdits Simon, Philippe et Jeanne ont repris les errements de la cause par le trépas desdits Balthazar et Antoine CROMBET

08/02/1624 Nicolas DUBUS hôte à Cocquerie c/ Jean et Nicolas DUBUS enfants de Pierre DUBUS. Saisie des deniers que Jean DUBUS fils de Jacques peut leur devoir à cause pour avoir paiement de dépenses de bouche



- 08/02/1624 Jean WARTEL, laboureur à Cappelle c/ Jean DARRAS fils de Martin pour payement de 51£ pour vente de veaures
- 06/03/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean BILLOUET et Jean HEDDEBAUT héritiers de Léon OLIVIER (Lion) occupeur
- Remontre Quentin DE REGNAUCOURT que Nicolas DUTRIEU sur tels deniers que Pierre CHASSAULT lui peut devoir à cause de la vente d'une vache, pour en avoir payement il demande saisie des biens dudit DUTRIEU. Fondée le 07/03/1624. Puis ledit Quentin sur les droits et action venant de la maison mortuaire de Jacques DUTRIEZ pour être acquitté et déchargé comme pleige et caution dudit Jacques DUTRIEZ et Nicolas DUTRIEZ au profit de Jean DUBUS, sault et loges (?) et Georges COCQUEL.
- 21/03/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Les administrateurs de la Bonne Maison d'Orchies et Arthus DELEPLANCQUE, flamand. En marge : Ledit DELEPLANCQUE en son nom et en celui des administrateurs somma en adjonction et garant Antoinette (blanc) veuve de Laurent DE REGNAUCOURT et Quentin DE REGNAUCOURT son fils. Ce fait, ledit DELEPLANCQUE a établi Jean WARTEL fils de feu Louis comme son procureur. Le 2 mai ledit Arthus contre ladite veuve et son fils ayant occupé l'héritage saisi les années prétendues.
- 02/05/1624 Jean DUPONT c/ Péronne DE REGNAUCOURT. En marge : Antoinette VERDIERE fille de ladite Péronne a repris les errements de la cause.
- Remontre André MINET fils de feu Jean de Zulte, pays de Flandre, héritier de Marie JACQUART sa nièce qui fut fille de Michelle PECQUEUR fille de feu Denis et de Pasque MINET, soeur dudit André. Terminant (mourant) ladite JACQUART n'a délaissé nuls plus prochains héritiers que lui dont 9c 3s de labeur en deux pièces es Mollières, désirant en jouir et avoir les revenus depuis son trépas, il se fonde en plainte sur eux. Fondée le 29/05/1624 avec établissement de Jean WARTEL fils de feu Louis, Jean HOVART, Simon DELAHAYE et autres comme procureurs spéciaux.
- 30/05/1624 Le bailli c/ Denis DUVAL pour avoir trouvé son serviteur avec ses chevaux passant au travers du pré BLAMART, laissant paître ses chevaux, présente la veuve Jacques DUBUS puis c/ Jean DESCATOIRES pour sa vache pêchant es pré de Flines, présente Catherine MILLET veuve de Gaspard MOCQUE puis c/ Jean DUPREZ pour ses enfants trouvés cruadant au blé Jean DUBUS fils de Jacques
- 30/05/1624 Alexandre MOLLET fils de feu Gérard après serment est **devenu homme de fief** de Mesdames de Flines en cette seigneurie de Cappelle touchant le fief appartenant à Jacquemine GODDIN veuve de Mathieu HAUWEL à Templeuve au hameau et rue de Paris (?) près du château de Vertain, lequel a été en augmentation et diminution de rente, laquelle rente ledit MOLLET reçoit comme le fit son père.
- 13/06/1624 Marie BENOIT fille de feu Philippe reconnaît devoir à Pierre LEFEBVRE, filatier, 5£ 4s pour deux livres de sayette à payer par Charles FICHEL, bailli de la Srie des Dames de Flines sur ce qu'il lui doit.
- 13/06/1624 André MINET fils de feu Jean de Zulte, pays de Flandre, héritier de Marie JACQUART sa nièce etc. c/ Martin DELANNOY, Nicaise et Antoine HEDDEBAUT, Oste FRANCQUEL et Antoine LE THERY et Marie LESCOUFLE fille de Charles, ladite Marie ayant la moitié à titre de donation de l'héritage saisi.
- 13/06/1624 Quentin DE REGNAUCOURT laboureur à Cappelle ayant lu certain écrit de papier du 17 août 1623 dans lequel il est caution de Jacques et Nicolas DUTRIEZ, frères, de 156£ 4s au profit de Jean DUBUS, censier de Hauteloges à Bersée pour la vente aux dits DUTRIEZ de 152 gerbes de lin. Reconnaît ledit écrit exécutoire et cède une cédule de 51£ 14s due par Pierre LESUR et Pierre MAYEUR de Marchiennes à son profit, le reste à payer la moitié à la St Christophe et l'autre à la Décollation St Jean.
- Remontre Jean BLAMART, hôte à Cappelle que Louis DE REGNAUCOURT de Cocquerie à Cappelle lui est redevable de 52£ 6s à cause de dépenses de bouche pour quoi il demande saisie de ses biens. Fondée le 13/06/1624
- 27/06/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Martin DUBUS fils de Thomas avec saisie de 3c pour avoir payement des années 1622-1624
- 27/06/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Louis DELEPLANCQUE époux d'Antoinette DUHEM avec saisie de 3c au plouich des Wastines pour avoir payement de 64s puis c/ Pierre DUBUS époux de Marguerite DE REGNAUCOURT
- 27/06/1626 Le bailli c/ Denis DUVAL puis Marguerite MARTIN veuve d'Honoré LEMAISRE pour leurs chevaux trouvés pêchant de nuit aux prairies Jean BLAMART



03/08/1624 Jean WARTEL procureur de maître Antoine FRANCQUEL naguère chapelain de Cappelle c/ Jean ESCAMELOT et Jean DE FRANCHE, pour reconnaissance avec saisie d'avestures. Le 03/10/1624 Gilles FLINOIS, beau-frère dudit FRANCQUEL s'est porté caution (Plus loin) pour fondation de messes

Jean DELEZENNES fils de feu Denis se fonde en plainte sur les biens de Jean BALLET, hôte à Templeuve en Pévèle pour paiement de 44£ à cause de vente d'une vache de poil brun. Fondée le 03/09/1624

19/09/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ Nicolas DUBUS fils de feu Pierre et Michel DUBUS son caution puis c/ François CONSTANT et Catherine MOLLET occupeurs puis c/ Marie WARTEL veuve d'Antoine LIBERT puis c/ Mathieu BONNIER époux de Marguerite MARTIN

19/09/1624 Le bailli c/ Péronne DE REGNAUCOURT veuve de Denis DUHEM à cause de sa vache trouvée le 3 août pêchant aux viviers de Flines puis c/ Hubert MIRLIER pour ses chevaux trouvés pêchant au pré de la veuve Jean WARTEL le 7 septembre puis c/ Noël DUBUS fils de Jacques trouvé buvant en la maison de Jean BLAMART durant les vêpres le dimanche 8 avec Jean DE FRANCHE, Jean DENNETIERES, Pierre DESREUX, Jean BILLOUET, Marie et Catherine MOLLET et Denis LEMAISRE

17/10/1624 Le bailli c/ Catherine MOLLET veuve de Jean WARTEAU (WARTEL) pour ses vaches trouvées prêchant es nouveaux Charles DICHEL le 10 puis c/ Pierre CHUFFART pour sa vache de même puis c/ Jean DUBUS fils de Jacques pour sa vache trouvée passant au travers du semi de la veuve Jean WARTEAU (WARTEL) au Plouich puis idem c/ Jean LEGROUL et Louis TREHOUL

17/10/1624 Jean WARTEL fils de feu Louis de Templeuve en Pévèle c/ Gilles WAUCQUIER tuteur des enfants de Jean DESCATOIRES, neveux et héritiers de Catherine WARTEL, Jean DESCATOIRE fils de feu Philippe et Jeanne WAUCQUIER veuve dudit feu Philippe, mère et tutrice avec ledit Jean de ses frères et sœurs, aussi héritiers de ladite Catherine, Amand BONNIER tuteur des enfants de Marguerite DESCATOIRES fille de ladite Catherine, Jeanne DESCATOIRES fille de feu Denis fils de ladite Catherine avec saisie de ce que Georges DUBURCQ peut leur devoir

28/12/1624 Adrien DE MARTINVAL c/ François CONSTANT et Catherine MOLLET. En marge : Louis WARTEL fils de ladite Catherine dit que ledit CONSTANT doit vérifier

03/11/1624 Catherine MOLLET veuve de Jean WARTEL sur les deniers que peut devoir Catherine CARLIER ou Jean LELEU son frère à maître François DESPLANCQUES pour avoir paiement de 38£. Même plainte par Michel DU (blanc) naguère maréchal sur les mêmes deniers. Plus bas : Michel DUBUS ou Michel DUWU.

Remontre Henri WARTEL hôte à Templeuve en Pévèle que François HEDDEBAUT lui est redevable de 26£ à cause de dépenses de bouche et demande saisie de ses biens. Fondée le 27/02/1625

Remontre Pierre BROUTIN qu'Amand DE ROUBAIX lui doit 14£ à cause du rendage de 5c à la dépouille d'août 1624 et demande saisie de ses biens. Fondée le 27/02/1625

27/04/1625 André MINET reconnaît être en procès à ce siège contre Antoine HEDDEBAUT et consorts, n'ayant pas trouvé de personne qui se porte caution, il a prêté caution juratoire.

15/05/1625 Jean DELEZENNES c/ Jean BALLET. En marge : Jean BALLET fils dudit Jean indique que ledit DELEZENNES doit se porter vers les héritiers de Gilles DE LANDAS auxquels il a payé

17/05/1625 Jean CORNILLE meunier et Wastines et auparavant de Templeuve en Pévèle c/ Jacques DELABASSEE à présent meunier dudit Templeuve. S'accordent ensuite moyennant 47£ que ledit DELABASSEE donnera au premier comparant d'ici un mois et 54£ de l'écot dépensé entre les parties et ceux s'étant entremis audit accord contre quoi le premier le décharge de la priserie et mieux vailles lors de sa sortie dudit moulin.

17/04/1625 ? Feuille à part. Catherine MOLLET et Louis WARTEL son fils sur saisine et empêchement sur Catherine CARLIER et Jean LELEU son fils c/ maître François DESPLANCQUES

26/06/1625 Le bailli c/ Pierre DUBUS fils de Jacques pour avoir épinché un halot sur l'héritage dudit bailli

Remontre François CONSTANT et Catherine WARTEL sa femme, fille et héritière avec ses frères et sœurs de feu Pierre WARTEL et d'Anne FOUBERT ses père et mère qu'il est venu à sa connaissance que le 22 janvier 1625 devant Pierre WARTEL, notaire à Cappelle, Catherine MOLLET veuve de Jean WARTEAU (WARTEL) de Cappelle et Louis WARTEAU son fils ont vendu à Jean DUBOIS, laboureur à Cuinchy lez Douai et le 24 dudit mois se sont déshérités d'un lieu manoir avec grange, étables, fournil et autres sur 6c à Cappelle au hameau de Cocquerie tenu des Dames de Flines. Désirant le retraire à titre de proximité lignagère comme soeur dudit Jean WARTEAU et tante dudit Louis. Se fondent acheteurs dudit lieu manoir le 25/09/1625.

02/10/1625 Antoine FRANCQUEL c/ Jean ESCAMELOT et Jean DE FRANCHE. En marge : A déposé maître Guillaume WAMBERGHE naguère pasteur.

02/10/1625 Le bailli c/ Hubert MIRLIER pour son cheval trouvé sur le champ de Guillaume BERNARD puis c/ La veuve Thomas DIOREZ (?) pour son fils qui gardait ses vaches sur les avoines de Michel CUINGNET et passant au travers puis c/ Mahieu BONNIER, graissier, pour sa vache trouvée pêchant sur l'herbe dudit CUINGNET puis c/ Jean DUBUS pour ses chevaux traversant l'avoine dudit puis c/ Pierre LELEU pour sa vache trouvée pêchant aux warteries de Robert LAIGNEL, sergent

06/09/1624 Jean DARRAS fils de feu Jean de Templeuve s'oblige comme caution de Jean BALLE

13/11/1625 Jean DUBUS fils de feu Vincent c/ Hélène DUVAL veuve d'Antoine DUBUS pour paiement de 8£ déboursées par ledit Jean et payées à Guillaume CASTELAIN de Lille et 30 patards encore. Avec saisis des meubles

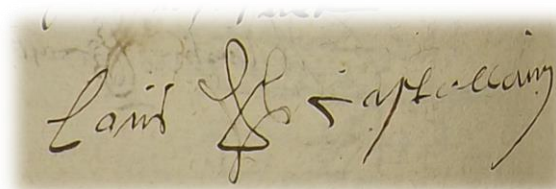
Enquête tenue devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines en présence des hommes de fiefs tels que Jean CASTELAIN, Louis WARTEL et Michel DUBUS le 24/10/1625.

- Martin CASTELAIN fils de feu Martin, âgé de 36 ans, laboureur et brasseur à Templeuve (ou Templemars ?) affirme qu'il a vu vendre la vache à Jean DELEZENNES qui lui-même l'a vendue à BALLE son caution par exécution de Gilles DE LANDAS, sergent de la Gouvernance de Lille. Ne sait pas s'il a acquitté ledit DELEZENNES ni même ce que ledit DE LANDAS et ses assistants et autres de ses hommes ont dépensé chez ledit BALLE pour 12£ environ. Ledit DE LANDAS s'est montré satisfait dudit BALLE. Ayant entendu dire qu'ensuite ledit BALLE a été exécuté par Simon PETY de la somme en question.

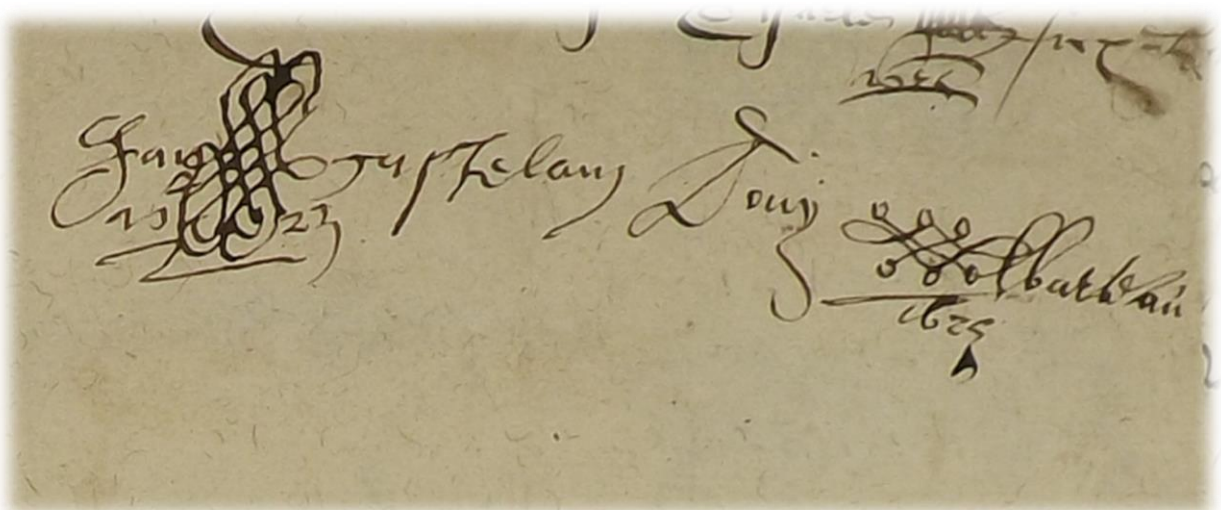


A handwritten signature in cursive script, likely 'Martin Castelain', with a large, decorative initial 'M' and a flourish at the end.

- Louis CASTELAIN fils de feu Martin, âgé de 40 ans demeurant à Hellin, paroisse d'Ennevelin affirme que ledit DELEZENNES a vendu la vache à BALLE pour le même prix auquel il l'avait achetée à la vente que faisait ledit DE LANDAS des biens de Jean CHASTE (CASTELAIN ?). A entendu dire que à feu Guillaume DE LANDAS qu'il se tenait audit BALLE (sic) et même que ledit BALLE lui baille trois florins ou du moins il s'est tenu content dudit BALLE. Ledit DE LANDAS a laissé 10 ou 12£. Lui témoin étant chez ledit BALLE. Ledit DE LANDAS fit défense audit BALLE de payer la vente audit DELEZENNES.



A handwritten signature in cursive script, likely 'Louis Castelain', with a large, decorative initial 'L' and a flourish at the end.



A large, complex handwritten signature in cursive script, likely 'Jean Darras', with a very large, ornate initial 'J' and multiple flourishes.

22/01/1626 Jean DELEZENNES c/ Jean BALLETT

05/02/1626 Michel DE LA FOSSE laboureur à Coutiches [Partie détruite qu'on retrouve en juillet], époux d'Isabeau LELEU et auparavant veuve avec enfant de Philippe MATHON c/ Martine DASSONNEVILLE veuve de Piat MATHON et mère dudit feu Philippe. Ladite Martine doit laisse ladite Isabeau jouir de 1/2b de labour et leurs profits depuis la mort dudit Philippe et livrer 6 rasières de blé suivant leur contrat de mariage.

05/02/1626 Pierre CUINGNET procureur spécial de Catherine MOREL sa mère, hôtesse c/ Pierre LELEU à cause de dépenses de bouche

.. /02/1626 Philippe ESPAGNOL molin... le Ville paroisse de Cappelle c/ Robert LAIGNEL sergent à ce siège et Martin LAIGNEL son caution pour paiement de 43£

05/03/1626 Adrien DE MARTINVAL c/ Pierre BERNARD fils de Philippe de Templeuve dont 5c 10v, avesture et manoir ont été mis sous la main de justice pour avoir paiement de 5 havots 3 quareaux d'avoine 3/4, 1/2 d'un chapon et 2/3, 1/36° de chapon pour arriérage de rentes foncières jusqu'en mars 1625.

05/03/1626 Robert LAIGNEL reconnaît devoir à Jean DE LA CHAPPELLE 6£ de rendage de cense à payer au jour de Pâques quasimodo 1626.

10/04/1626 Jean WARTEL fils de feu Louis pour avoir main levée des arbres abattus saisis à la requête de Pierre WARTEL son fils par plainte de ce jour, donne Jean BONNIER son beau-fils comme caution.

30/04/1626 Pierre WARTEL, greffier de ce siège c/ Jean et Anne WARTEL ses père et soeur avec saisie des arbres abattus

30/04/1626 Le bailli c/ Nicolas BENOIT pour sa femme trouvée à Pâques passant au travers des prés de Louis WARTEAU et dudit bailli puis c/ André BENOIT pour sa femme de même

25/06/1626 Adrien DE MARTINVAL c/ Catherine SALEMBIER veuve d'Antoine CROMBET et Martin CASTELAIN occupeur pour avoir paiement de 31£ pour quatre années de rentes jusqu'à Noël 1624

25/06/1626 Adrien DE MARTINVAL c/ Alexandre MOLLET fils de feu Gérard pour 6c 1/2 de jardin et herbe qui doivent 33£ 2s 2d d'arriérages jusqu'en 1625 et le relief du trépas dudit feu Grard (sic)

09/07/1626 Jean LEFEBVRE reconnaît devoir à Adrien DE MARTINVAL, receveur de cette Srie 26£ 2s 8d pour arriérage de rentes à payer à la fête de Lille prochaine

09/07/1626 Le bailli c/ Jean DUBUS fils de Jacques pour ses chevaux trouvés mardi dernier passant en une piedsenté

Remontre Michel DELAFOSSE, laboureur en la cense de la Plancque à Ville à Coutiches, époux d'Isabeau LELEU auparavant veuve de Philippe MATHON, mère et tutrice de Jean et Etienne MATHON, que traitant mariage entre ledit feu Philippe et ladite LELEU devant les auditeurs de la ville d'Orchies le 14 juillet 1618, Martine DASSONNEVILLE veuve de Piat MATHON, mère dudit Philippe, a donné 1/2b de labour à Cappelle et 6 rasières de blé dès le mariage consommé, étant ladite Martine en défaut, elle doit lui laisser libre jouissance et payer le cours annuel depuis le mariage de son fils de même que livrer ledit blé. Se fonde en plainte pour paiement de 192£ et pour le rendage de huit années et les rasières 120£ compris leur non jouissance et se déporter de l'occupation de ladite terre. Fondée le 14/07/1626

23/07/1626 Reconnaissances de dette par Quentin DE REGNAUCOURT pour 168£ 7s 10d et Jacques OLIVIER laboureur pour 106£ 18s trous deux de Cocquerie, pour arriérages de rentes seigneuriales aux Dames de Flines.

22/10/1626 Le bailli c/ Léon OLIVIER (Lion) pour ses chevaux trouvés pêchant es viviers de Flines puis c/ Jean FICHEL pour ses vaches trouvées au champ du bailli avesti de blé le 19 août

Remontre Nicolas et Jean DUBOUS laboureurs à Adefais (sic) et à Hucquin le Ville, paroisse de Cappelle que Pierre DUBUS leur père leur doit 72£ à cause de la formature mobilière d'Antoinette BONNET leur mère. Se portent en plainte sur ses biens. Fondée le 14/11/1626

20/11/1626 Pierre DUBUS, laboureur à Cappelle pour avoir main levée sur ses biens saisis et élargissement des gardes et manieurs établis à la requête de Nicolas et Jean DUBUS ses fils, présente comme oncle : Michel DUBUS, maréchal, comme caution.

06/11/1626 Le bailli c/ La veuve Michel CUINGNET pour ses vaches trouvées pêchant sur les soiles du bailli Mathieu BONNIER, graissier à Cappelle se fonde en plainte contre les biens meubles, droits et actions dans la maison délaissée par feu Hélène DUVAL veuve d'Antoine DUBUS et sur un lieu manoir avec étable sur 1c 1/2 en la mesure Naplet tenant au chemin de Cappelle à Bersée pour avoir paiement de 14£ 1s pour vente de pain et graisserie. Fondée le 09/01/1627. Même requête par Jean BLAMART, hôte à Cappelle pour

4£ 12s pour vente d'un havot de souciron et une livre. Même requête de Demoiselle Marthe DHAUSSY veuve de Guillaume LEMESRE de Douai pour 144£ de reste de livraison de grain bragié.

21/01/1627 Pierre BILLOUET et Catherine DE BOULOGNE sa femme auparavant veuve de Vincent DUBUS, et Mathieu DUBUS son fils c/ Jean DUBUS, maréchal à Nomain

21/01/1627 Mathieu BONNIER, graissier à Cappelle c/ Nicolas, Antoine et Jean DUBUS, François DUHEM et Anne DUBUS sa femme enfants de feu Antoine et de feu Hélène DUVAL avec saisie de leurs biens en la maison de ladite Hélène. Lesdits DUBUS et DEHEM ont déclaré ne pas se fonder héritiers de leur dite feu mère

Remontre Philippe ESPAGNOL qu'Antoine DE... de Cocquerie, paroisse de Cappelle, lui doit 12£ deux gros à cause de dépenses de bouche et livraison de bois. Se fonde en plainte sur ses biens le 18/03/1627

Remontre Jean DUBOIS, laboureur et censier en la cense de Quesmisnes (?) à Nomain qu'Amand DEROUBAIX lui doit 50£ à cause du rendage d'une maison jusqu'en mars 1627. Se fonde en plainte sur ses biens le ..../03/1627

28/04/1627 Pierre WARTEL, greffier de cette terre c/ Jean COCQUEL et Anne DELEPLANCQUE sa femme

28/04/1627 Le bailli c/ Le meunier des Wastines pour son valet et cheval trouvés passant sur un jardin de Pierre NOEL

23/07/1627 Adrien DE MARTINVAL c/ Catherine MOLLET veuve de Jean WARTEAU

23/07/1627 Adrien DE MARTINVAL c/ Philippe GAPPAN époux de Marie BENOIT auparavant veuve de Jean WARTEL

Feuillet sans date : Extrait du grand registre du comptoir des Dames de Flines sur la Cocquerie f°200 : Jean DUBUS et Jeanne WARTEL sa femme pour 15c de terre en la campagne de la Cocquerie en deux parties : A St Rémy un poulet 1/2, 1/4 et 1/8° et au mars 15 havots d'avoine.

23/07/1627 Adrien DE MARTINVAL c/ Léon OLIVIER (Lion). Son père Jacques OLIVIER se porte caution

30/09/1627 Le bailli c/ Hubert MIRLIER pour ses chevaux trouvés en la dravière de Louis ROUSSEAU

14/10/1627 Jean BLAMART impétrant de décret c/ Les Dames de Flines, Robert LAIGNEL et Anselme WARTEL curateurs commis aux biens délaissés par le trépas d'Hélène DUVAL veuve d'Antoine DUBUS et maître Pierre DELESARTE dernier enchérisseur. En marge : Mis à prix par Pierre DUBUS à 200£, renchéri de trois renchères et Jean BLAMART d'une qui en fut adjudgé le 23 janvier 1628 et a déclaré son command d'Hubert DUBUS fils de Pierre et de Madeleine CUIGNET à charge de la rente au profit dudit BLAMART pour 100£ au foer du dernier 16 hypothéquant ledit lieu manoir et de la jouissance dudit lieu par ses parents leur vie durant. Et si ledit Hubert meurt sans hoirs ledit lieu ira à Guillaume DUBUS son frère.

14/10/1627 Le bailli c/ Georges DUBURCQ, meunier de Vertain pour son cheval trouvé passant au travers du jardin de Jean BALLE

14/10/1627 Le bailli c/ Pierre BILLOUET pour ses pourceaux trouvés mangeant es caunes (?) de Denis DUVAL

Remontre Pierre WARTEL, greffier de ce siège que le 10 avril derniers comparant devant lui comme notaire, Jean HERBAUT, Jean BILLOUET et Denise HERBAUT, Michel HERBAUT époux de Jacqueline HERBAUT, Noël CUIGNET époux de Marguerite HERBAUT, lesdits HERBAUT forts d'Antoine, Michelle et Péronne HEURBAUT leurs frère et sœurs, ont vendu aux enchères à Hubert MIRLIER de Cappelle avec renchère possible de 18 patards applicable pour 1/3 au profit du renchérisseur et des deux autres au profit du marché. Ledit WARTEL a enchéri en présent de Pierre CHUFFART et Antoine WARTEL de Templeuve de douze renchères. Or étant lesdits vendeurs en faute de payer audit WARTEL son tiers portant 19£ 4s, il se fonde en plainte sur leurs biens. Fondée le 10/12/1627

Remontre Martin LAIGNEL (LINGNEL), laboureur à Cappelle que Catherine LELEU fille à marier de Robert LELEU (suite des plaintes : feu Robert), **lui a donné en louage une vache** durant un an finissant le jour de l'an 1629 pour 15£ qu'il a nourrie en son étable jusqu'au 2 de ce mois de mai. Alors que sa femme et lui étaient sortis, ladite Catherine est venue reprendre sa vache. Une journée revenant à 8s, il se fonde en plainte sur la vache de ladite Catherine. Fondée le 02/05/1628, la vache saisie mais Pierre CHAFFAUT s'est porté caution.

Plainte du 13/02/1626 sur les biens d'Hubert MIRLIER à la requête de Charles FICHEL pour avoir payement de 22£ à cause du bail de 4c de labour.

25/05/1628 Adrien DE MARTINVAL c/ François CONSTANT et Catherine WARTEL sa femme avec saisie de 2c

Remontre Honoré BERNARD de Cume (Kuurne ?) proche de Dixmude que Pierre BERNARD don frère demeurant à Mouvaux comparant devant Pierre WARTEL, notaire, le 18 décembre 1627 a confessé lui devoir 188£. Ledit Jean étant en défaut de paiement, il se fonde en plainte sur ses biens. Fondée le 23/06/1628 avec saisie de ce que Michel ROGIER, occupeer d'un lieu manoir appartenant audit Pierre pourra lui devoir.

Remontre Philippe DESCATOIRES fils et héritier de Denis DESCATOIRES demeurant à Lille qu'André BENOIT fils de feu Philippe, laboureur à Audefois, paroisse de Cappelle lui est redevable de 7£ 10 sous à cause de rendage de cense jusqu'à la St Rémy 1627 pour quoi il se porte en plainte sur ses biens et principalement sur l'avesture de 4c de blé. Fondée le (blanc - vers juin 1628)

06/07/1628 Adrien DE MARTINVAL c/ Nicolas HERBAUT et Jeanne WARTEL sa femme

06/07/1628 Adrien DE MARTINVAL c/ Michel et Pierre DELEZENNES enfants de feu Jean DELEZENNES puis c/ Marie MINET veuve de maître Jean WARTEL, parteur puis c/ François HERBAUT fils et héritier de feu Antoine HERBAUT

06/07/1628 Adrien DE MARTINVAL c/ Mathieu et Nicolas DELEZENNES et Pierre PIETIN occupeer puis c/ Martin DELANNOY et Jean BONNIER fils de Mathieu, occupeer puis c/ Philippe DUBOIS à cause de feu (blanc) HEDDEBAUT sa femme fille de Pierre puis c/ La veuve Antoine DUFLOCC et Vincent DE VRENIN, occupeer

06/07/1628 Jean BLAMART, hôte à Cappelle ayant droit par transport de Roland HERBAUT dit le Paige c/ Marie DUBUS veuve d'Antoine ROUSSEL

11/07/1628 Adrien DE MARTINVAL c/ Gilles DARRAS occupeer de feu Catherine HERBAUT veuve de Jean DELEBECQUE

20/07/1628 Adrien DE MARTINVAL c/ François CONSTANT et Catherine WARTEL sa femme avec la veuve Piat MATHON comme caution

20/07/1628 Adrien DE MARTINVAL c/ Jean WARTEL fils de Gabriel (Gabry) avec saisie de 5c à cause d'arriérages de rentes seigneuriales

28/07/1628 Marie DUBUS veuve d'Antoine ROUSSEL pour avoir main levée de ses avestures saisie à la requête de Jean BLAMART, présente pour caution Pierre CHAUFFAUT.

../07/1628 Richard HEDDEBAUT beau-père d'André BENOIT se porte caution pour lui à la requête de Philippe DESCATOIRES

11/08/1628 Louis DE REGNAUCOURT apporte caution de Quentin et Philippe DE REGNAUCOURT ses frères pour avoir main levée des avestures saisies à la requête de maître François BRETEL.

../09/1628 Adrien DE MARTINVAL c/ Marie WARTEL veuve d'Antoine LIBERT et Louis LIBERT Son fils occupeer

../09/1628 Jean BLAMART, hôte à Cappelle c/ Chrétien FOUBERT fils de feu Nicolas

../09/1628 Le bailli c/ Jean DUBUS fils de Jacques pour ses vaches trouvées mangeant es gavelles d'avoine Philippe GAPPAN le 9.



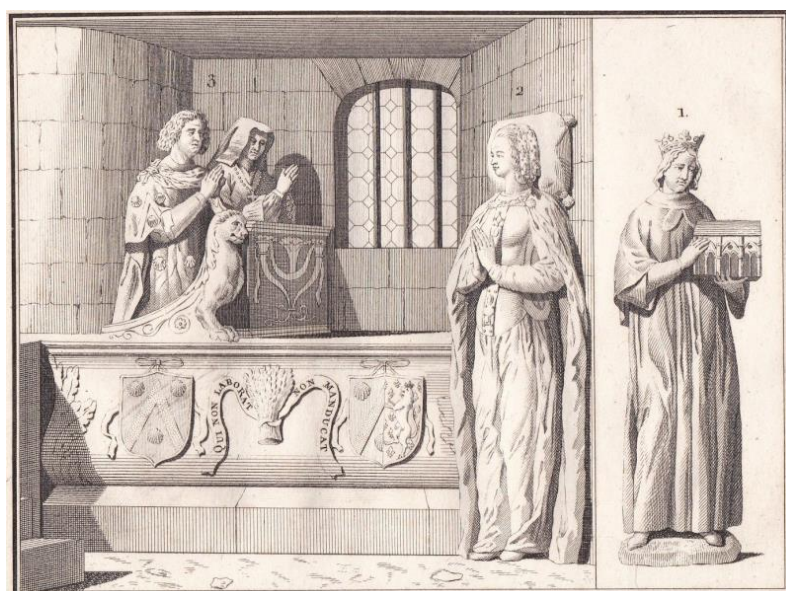
# Maison du duc de Bourgogne à Lille et Philippe de Comines

**Au fil des comptes** – Il m'est arrivé dernièrement de chercher la date de naissance de Philippe de COMINES, célèbre mémorialiste. L'idée était simple : puisque certains auteurs affirment qu'il est le filleul de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, il suffisait d'aller voir dans les registres conservés à la Chambre des Comptes si une mention d'un cadeau offert à cette occasion y figurait.

Il est en effet traditionnel que le parrain offre à son filleul une timbale lors de son baptême. Cette coutume existait encore il n'y a pas si longtemps.

Direction donc la série B aux A.D.59. avec l'aide du personnel qui me trouve les cotes correspondantes. Philippe de COMINES étant né vers 1444-1447 entre le mariage de ses parents et le décès de sa mère supposée.

Comme prévu j'ai bien trouvé deux chapitres dans les comptes annuels de la Maison du duc de Bourgogne alors résident à Lille. Le premier concerne des dons en argent, le second des achats d'orfèvreries offertes ensuite à des ambassadeurs ou aux filleuls du duc.



*Tombeau de Philippe de Comines et de son épouse*

Mais aucune trace de Philippe de COMINES de 1443 à 1451. Il faut dire qu'à l'époque déjà son père (Colard) abusait de ses fonctions et se faisait rappeler à l'ordre par les instances au service du comte de Flandre.

Donc aucune trace de ce parrainage parmi tant d'autres. Mais cette recherche m'aura du moins permis de relever quelques informations intéressantes que je vous livre ci-dessous.

**B 1988 Extraits - Compte de Martin CORNILLE du 1er avril 1444 (1445 n.s.) avant Pâques au 31 mars 1445 (rayé : avant) après Pâques (sic : 1446)** (Les premiers extraits concernent des seigneurs de Quesnoy sur Deûle qui m'intéressaient)



f°39 De Bauduin DONGNIES écuyer, conseiller maître d'hôtel de mondit Sr et gouverneur des bailliages de Lille, Douai et Orchies, sur ce qu'il peut et pourra devoir à mondit Sr à cause des exploits de son office, la somme de quatre cent trois livres treize sols dix denier de XL gros monnaie de Flandre la livre. En deniers à lui payés tant pour voyage par lui fait es pays de Zélande comme pour prêt par lui fait pour les affaires de mondit Sr et aussi pour reste de ses gages. Pour ce par décharge faite le 21e jour de décembre l'an mille IIII<sup>c</sup> XLV, ladite somme de 303£ 13s 10p de XL gros

f°81v° Pour son voyage en la compagnie de Madame la duchesse es pays de Hollande, Zélande... 310£ de XL gros partis de la ville de Lille où il demeure le 10 septembre 1445 et revenu le 11 février suivant. Rayé. En marge : A rabattre.

f°87v° A Guy GUILBAUT conseiller de mondit Sr et premier maître de ses comptes et ville, la somme de 57£ 12s de XL gros monnaie de Flandre la livre pour deux voyages par lui faits par le commandement et ordonnance de mondit Sr es mois de juillet et août l'an 1445 de la ville de Lille à Mons en Hainaut davec mondit Sr et illec avoir entendu avec plusieurs avis (?) de son conseil à faire les ordonnances de son hôtel. Esquels voyages tant en allant audit Mons comme besoignement (?) et retournement audit Lille, il a vaqué par l'espace de 24 jours entres qui au pris de 3 francs dicelle monnaie que mondit Sr lui a tange (?) et ordonné prendre et avoir de lui pour jour comme il appert par mandement donné le 26e jour de décembre audit an 1445 ici rendu qui selon son contenu monte à ladite somme de 57£ 12s de XL gros

### **f°VIIIxxX - Dons et résompensations**

#### **f°IXxxXI - Pour plusieurs parties de menus dons fait mondit Sr sur les mois de juin et juillet l'an 1445 aux personnes et pour les causes qui s'ensuivent**

- A Jeanne LA CHAMPENOISE pour don pour considération de la peine et travail qu'elle a eu à avoir gardé feue Madame DOR en sa maladie, laquelle est naguère allée de vie à trépas 64£ [B 4926 et 4000 mandement de Michelle, fille du roi de France et duchesse, ordonnant de payer *pour un chapperon que ledit Froteleman, par notre commandement et ordonnance, broda et ouvra de perles au mois de janvier... et fu pour **nostre fole nommée madame Dor**, pour ce III escus d'or, et pour une autre manche que ledit Jehan fist et broda pour y celle notre fole]*
- A maître Hance DE LONGUEMBACHT, maître canonier, pour don pour récompensation à **avoir fait plusieurs patrons (plans) d'engins voulant bombardes et autres** pour mettre en l'artillerie de mondit Sr 40£ de XL gros
- A Franchonet LE HERAULT pour don à lui fait au **baptisement d'un sien enfant** que mondit Sr a naguère fait lever et tenir sur les fons en son nom 14£ 8s de XL gros
- A maître Jean MANSEL procureur général d'Artois pour don aussi au **baptisement d'un sien enfant** que mondit Sr a semblablement naguère fait tenir sur fons en deux tasses d'argent pesant deux marcs à huit livres le marc valant 16£ de XL gros
- A Hannardin LE HARPEUR pauvre homme pour **don à lui fait pour Dieu et en aumône** pour lui aider à vivre 32s
- Pour robes, chevaux, pauvreté à cause de feu, maladie lors de la guerre...  
Idem août à décembre 1445...

#### **f°240 Achat de bijoux, vaisselle d'argent et autres orfèvreries**

- A Jean PENTIN orfèvre à Bruges 63 salus d'or pour demie douzaine de tasses d'argent créées aux bords martelés, que par maître Guy GUILBAUT, maître des comptes à Lille a fait prendre et acheter de lui et icelles données et fait porter de par lui au **baptisement d'un enfant** de Guillaume JANS ZONE son valet de chambre qu'il a naguère fait lever et tenu sur fons, pesant...
- A maître Jean DE GROTTTE, conseiller de mondit Sr 36 salus d'or... pour 6 marcs d'argent que Monsieur de Charolais lui a naguère donné au **baptisement de Charlot son fils** dont ledit Sr de Charolais a fait lever et tenir sur fons en son nom par mandement du 19e jour de janvier 1445
- A Jacot DE BRESILLE et autres 840£ 6s de XL gros... pour deux grands pots de lot d'argent doré pesant un marc cinq onces quinze estrelins que mondit Sr a fait prendre et les donnés et fait présenter au seigneur de la VARENNE, sénéchal de Poitou, **quand il a été en ambassade** devant lui en ses pays de Flandres et autres de par-deçà de par le roi et Monsieur le Dauphin pour aucunes affaires d'entre eux

... pour avoir rallongé d'un demi pied par dessous la brodure du manteau de Monsieur le comte de Charolais pour l'Ordre de la Toison de mondit Sr le duc...

... une chasuble tunique et dalmatique de diacre et sous-diacre brodées de perles de fil d'or, d'argent et de soie, ouvrées d'images et autres choses bien richement que mondit Sr a fait pour la chapelle de son hôtel aux jours qu'il faut tenir la fête de son Ordre de la Toison et autres jours solennels au long de l'année par mandement du 29/03/1445 (En marge : mis à l'inventaire de l'Ordre de la Toison, reçues par Guy GUILBAUT, trésorier dudit Ordre. Par les héritiers dudit Guy à l'inventaire de Pierre WADELIN à présent trésorier).

... pour avoir brodé des fusils et autres devises de mondit Sr 60 paletots pour trois capitaines et 57 des archers de corps de mondit Sr pour l'accompagner et être plus honnêtement en son service à la fête de son Ordre de la Toison qu'il a tenue à Gand au mois de décembre 1445...

... vaisselle d'argent blanc portée à Pierre DE GRINCOURT le jour de ses noces naguères faites à Arras...

#### **B 1994 avril 1446 (après Pâques) à octobre 1447**

f°VIIxxIX A Messire Gavain QUIERET chevalier, conseiller et chambellan de mon dit Sr la somme de 300 salus pour les bons services qu'il a fait au voyage de Turquie en l'armée mise sus à l'encontre des mécréants pour soutenir et défendre la foi chrétienne où il s'est employé sans aucuns gages

f°VIIxxXII Aux doyen et chapitre de l'église saint Pierre de Lille au diocèse de Tournai, la somme de trois cent livres de XL gros monnaie de Flandre la livre que ledit receveur général leur a payé comptant pour don à eux fait par mon dit Sr en chacune de cinq années pareille somme pour l'ouvrage du nouvel édifice de la nef nouvellement encomencée à faire en ladite église.

f°VIIxxXV A Jean DUCHEMIN hasteur de Madame la duchesse de Bourgogne 60 francs de 32 gros le franc pour ses bons services et en faveur et contemplation de son mariage.

f°VIIxxXVI A Pierre GEORGES, patron d'une des galères de mon dit Sr la somme de 435 ducats 1/4 pour ladite galère naguère envoyée avec sa grande nave à l'encontre des mécréants au secours de la foi chrétienne.

#### **B 1998 en 1448**

Le baptême d'un enfant de Mgr DARCY à Bruxelles

Le baptême d'un enfant de Jacot NALOT

#### **B 2000 en 1548**

Les noces de Jacques RANDOT à Lille en juillet 1448

#### **B 2002 en 1449**

Le traité de mariage entre le roi d'Ecosse et Marie, fille aînée du duc de Gueldre

Un gobelet d'argent ouvert au baptême d'un enfant de Tassin DUBOIS

#### **B 2004 en 1450**

Le baptême d'un enfant de maître Jean POTEI, conseiller et maître des requêtes de Mgr

Le baptême d'un enfant de messire Jean DE ZOBBOYE chevalier en Brabant

Les noces de maître Allard DE LA PORTE, secrétaire de Mgr en juillet 1450 à Lille

Une table de diamant et un anneau d'or aux noces de Jean DE LA TREMOILLE à Dunkerque

#### **B 2008 en 1451**

Le baptême d'un enfant de Vasquo DE SOUSA chevalier du royaume de Portugal dont la femme est naguère accouchée à Bruges

Le baptême d'un fils de Guiselin Vlieghe à Lille, une aiguillère d'argent

Arras. Le baptême d'un enfant de Baudrain bâtard DE LONGUEVAL, écuyer de cuisine de Mgr

